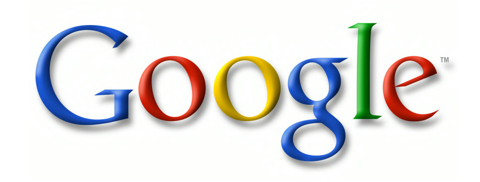

Google


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
K
G



COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MÉMOIRES

DU BARON DE BESENVAL

MEMOIRES

DU

BARON DE BESENVAL,

AVEC UNE NOTICE SUR SA VIE;

DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES,

PAR

MM. BERVILLE ET BARRIÈRE.

TOME PREMIER.

PARIS.

BAUDOUIN FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

1821.



AVERTISSEMENT

DES LIBRAIRES-ÉDITEURS.

On aurait tort de voir la révolution française dans la déclaration du déficit, dans la convocation des états-généraux, ou dans le doublement du tiers : ces différentes circonstances en ont été ou l'occasion ou le moyen; mais elle avait des causes plus puissantes, quoique plus éloignées. Les grands changemens survenus dans les États sont presque toujours produits par l'affaiblissement des anciennes institutions, par l'oubli des principes d'ordre, d'économie, de modération, de justice, auxquels ils ont dû leur grandeur; par les besoins nouveaux d'une civilisation plus éclairée; mais surtout par l'altération des mœurs qui se corrompent, et qui font sentir à la société un état de malaise dont la violence d'une crise politique l'aide à sortir. Quand le mal éclate, il n'est déjà plus temps de l'arrêter. Sous le règne imprévoyant de Louis XV, il était aisé de prédire le règne malheureux de son petit-fils.

M. le baron de Besenval qui avait passé la plus grande partie de sa vie à la cour du premier de ces

princes, a judicieusement observé la tendance des esprits et des choses. Il a peint l'indiscipline dans l'armée, l'intrigue à la cour, des désordres nombreux dans la distribution de la justice, l'esprit d'insubordination dans les parlemens, l'impéritie de l'administration, et l'avilissement d'un trône dont la débauche souillait les degrés. Fallait-il s'étonner que la corruption s'étendît à la plupart de ceux que leur naissance ou leur rang en approchait? A la galanterie majestueuse et polie des courtisans de Louis XIV, aux débauches effrénées et grossières des *roués* du régent, avaient succédé une corruption de principes et, si l'on peut dire, une ostentation d'immoralité, qui caractérisent particulièrement l'époque dont nous parlons. La licence des mœurs était plutôt un sujet de vanité que de scandale dans les hautes classes de la société, et le baron de Besenval, révélateur indiscret des intrigues du temps, a trop bien peint ces désordres, pour ne pas donner lieu de croire qu'il les avait partagés quelquefois.

Le baron a poussé loin la franchise de ses aveux et la liberté de ses pinceaux. L'on concevra facilement par quels motifs les éditeurs n'ont pas cru devoir joindre des notes à cette partie fort piquante de ses Mémoires. Ce n'est pas que les matériaux manquassent pour y faire d'assez bons commentaires; mais il ne convenait point d'augmenter le scandale des révélations, aux risques d'en partager le blâme. Le tableau que trace l'écrivain dans ce

premier volume, est celui des circonstances qui ont concouru à la révolution, et non le récit des événemens qu'elle embrasse; et c'est sur plusieurs de ces événemens, rapportés dans le second volume, que les éditeurs se réservent de publier des notes et des éclaircissemens importans.

Ces Mémoires ayant vu le jour pour la première fois, d'une manière en quelque façon subreptice, les matériaux qui les composent avaient été classés confusément et publiés presque sans correction. Ce recueil les présente aujourd'hui classés dans un meilleur ordre. Nul homme de lettres ne pouvait entreprendre ce travail avec plus de succès, que celui qui a bien voulu consentir à tracer la Notice qui précède les Mémoires du baron. Il était son ami; il a vécu quinze ans dans son intimité, au milieu du cercle d'hommes aimables, d'écrivains instruits et spirituels qu'avaient rassemblés près de lui son goût pour les lettres et sa bienveillance pour les talens.

Nos lecteurs nous sauront gré d'avoir déterminé l'auteur de la Notice à prendre la plume pour esquisser des scènes dont il fut le témoin; pour rassembler des souvenirs intéressans dont sa mémoire seule a conservé des traces. Nous irons toujours au-devant de ce qui peut ajouter du prix à la collection que nous avons entreprise : le nom des écrivains qui veulent bien lui donner des soins, le choix des matériaux qui la composent doivent ajouter au succès qu'elle obtient. Nous possédons plu-

sieurs Mémoires manuscrits; ils seront publiés avec le même soin. Mais absolument étrangers à toute publication qui ne porterait point notre nom, nous n'imprimerons jamais de Mémoires *inédits sur la révolution française*, qu'ils ne soient dignes de justifier leur titre, de satisfaire la curiosité, et de fixer l'attention du public.

NOTICE

SUR LA VIE

DU BARON DE BESENVAL.

Le baron de Besenval fut un de ces hommes à qui tout réussit. Il écrivait à madame de *Roll*, en 1787...... « Ne » me sachez pas gré de mon bonheur. Le hasard seul » en fait les frais et m'a toujours bien servi. Moi, je ne » m'en suis pas mêlé, si ce n'est par un certain tour » d'esprit qui me montre les choses du bon côté, quand » il me serait permis de les regarder autrement...... »

Il avoue, dans la même lettre, que sa prospérité, qui ne s'est jamais démentie, l'a conduit à reconnaître une sorte de fatalisme. Il s'efforce même de donner quelque poids à cette idée superstitieuse qui ne déplaît pas à la vanité.

Pierre-Victor, baron de Besenval, naquit à Soleure, d'une famille patricienne, originaire de Savoie. La comtesse *Bielinska*, sa mère, était polonaise, et tenait aux *Leczinski*, par une étroite parenté. Son père, ministre de France en Saxe, depuis 1707, s'y trouvait encore au milieu de l'année 1715, quand Charles XII, de revers en revers et de folies en folies, se voyait à la veille d'être accablé par les Prussiens, les Danois et les Russes. La France résolut d'agir, en qualité de médiatrice, entre

ce prince et ses ennemis ; et le maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères, chargea le baron de Besenval de se rendre auprès du roi de Suède, pour lui proposer cette intervention.

A la fin de juin 1720, c'est-à-dire au moment de la chute du *système*, et lorsque Paris, désenchanté par une banqueroute insolente, menaçait, à grands cris, d'arracher Law du Palais-Royal si le régent ne le chassait pas, le baron de Besenval eut ordre d'envoyer une compagnie de gardes-suisses protéger l'asile de cet Écossais : et, par une singularité qui peut être remarquée, ce fut le baron de Besenval, son fils, qui, dans la journée du 12 juillet 1789, à la tête de la même troupe, eut à contenir le peuple de la capitale, qui demandait le rappel de M. Necker.

Au reste, on ne compare ici que les époques.

Pierre-Victor entra fort jeune et presque enfant au régiment des gardes. Son père était colonel de ce corps. Au printemps de 1757, la guerre se ralluma ; toute l'Europe était en armes. Quelle en était la cause ? Le traité de Versailles, entre la France et l'Empire. On sait que ce traité, signé le 1er mai 1756, était, en grande partie, l'œuvre de la marquise de Pompadour. Cette dame, qui commençait à se défier du pouvoir de ses charmes, cherchait à remplacer le crédit d'une maîtresse usée, par une certaine consistance politique. Ajoutons que l'impératrice-reine avait écrit à la favorite avec moins de dignité que de politesse (1), et que la marquise, fière d'être re-

(1) Marie-Thérèse, dans cette lettre étrange, appelait madame de Pompadour, *ma cousine*. Il était tout simple que le prince de *Kaunitz* n'eût pas été frappé de cette inconvenance ; elle le menait à son but.

cherchée, se dévouait par reconnaissance aux intérêts de cette souveraine. Madame de Pompadour protégeait Marie-Thérèse.

Le baron de Besenval fit la campagne de 1757, comme aide-de-camp de M. le duc d'Orléans (1). Il s'y distingua par une valeur portée souvent jusqu'à l'imprudence, et surtout par un enjouement continuel au fort du péril; enjouement qui n'est pas toujours très-sincère, mais qui charme le soldat français.

Le compte que rend le baron de Besenval, de l'affaire d'*Hastembeck* où nous battîmes le duc de Cumberland, met le lecteur à portée de juger si le maréchal d'Estrées manqua d'audace, ou Maillebois de loyauté. Cette dernière opinion fut celle qui prévalut à la cour, parce qu'à la cour tout paraît probable. Quoi qu'il en soit, le vainqueur d'*Hastembeck* fut disgracié, comme s'il eût avili nos armes. Il est vrai que M. de Soubise, couvert de la honte de Rosback, reçut le bâton de maréchal de France. Toute cette conduite était conséquente. On donna le duc de Richelieu pour successeur au maréchal d'Estrées; et tel était l'accord qui régnait dans les opérations du Gouvernement, que ce changement s'effectua sans que le ministre de la guerre en eût connaissance. Était-il possible de mieux servir un ennemi qui n'avait pas besoin de notre secours pour nous vaincre?

Le duc de Broglie, nommé maréchal de France, ouvrit la campagne de 1760 par la défaite de 30,000 Hanovriens. Il importait au prince Ferdinand de réparer promptement cet échec. Il donne 18,000 hommes au prince héréditaire de Brunswick, avec ordre de se porter

(1) Père de Philippe *Égalité*.

sur le Bas-Rhin, et d'assiéger Wesel. Ce projet nous était funeste, s'il n'eût été prévenu. Le maréchal envoya le marquis de Castries au secours de la place. Ce choix, fait peut-être en courtisan (puisque M. de Castries était neveu du maréchal de Belle-Isle), se trouva le meilleur qu'on eût pu faire. M. de Castries, officier plein de ressources, estimé des officiers, aimé du soldat, emporta Rhinberg, battit le prince héréditaire à Clostercamp, et sauva Wesel. Le baron de Besenval, qui commandait une portion de la petite armée du marquis de Castries, se conduisit, au combat de Clostercamp, avec autant d'intelligence que de vigueur et de résolution.

En 1761, on forma deux armées, dont l'une devait opérer en Hesse, et l'autre en Westphalie. Le maréchal de Broglie commandait la première; la seconde était sous les ordres du maréchal de Soubise. Le baron de Besenval servait dans la dernière à la tête du régiment des gardes-suisses. Un conseil irréfléchi provoqua la réunion de deux corps que leur destination séparait. Le prince Ferdinand les battit à Fillings-Hausen, le 15 de juillet 1761; et les deux chefs s'accusèrent mutuellement de leur défaite. Le maréchal de Broglie fut exilé dans ses terres, et vengé par l'opinion. La cour ménagea M. de Soubise; mais le public ne l'épargna point. Les épigrammes et les vaudevilles abondèrent. On ne disait guère la vérité qu'en chansons.

La paix ramena M. de Besenval à Paris, et les rapports que sa place de lieutenant-colonel des gardes-suisses établissait entre le duc de Choiseul et lui, le lièrent avec ce ministre.

Quoique le temps, qui réduit les réputations à leur juste mesure, ait porté plus d'une atteinte à celle du

duc de Choiseul, on pardonnerait à M. de Besenval une évaluation trop complaisante des talens de cet homme célèbre : rien n'est moins offensant que les erreurs de l'amitié. Mais celle du baron de Besenval n'est point aveugle. En accordant au duc de Choiseul le génie des affaires, une perception rapide, un coup d'œil pénétrant, une facilité rare, il semble reconnaître que tout ce ministère ne fut qu'une illusion brillante. Nous n'aimons pas qu'il insiste sur la gaieté du duc de Choiseul, sur l'élégance de ses mœurs, sur le charme de sa conversation. Sully n'était point aimable. Au reste, le duc de Choiseul eut le mérite de dédaigner l'appui d'une courtisane (1), et son exil releva plus son caractère, que le travail de son administration n'honora sa politique. Le baron de Besenval obtint la permission de suivre M. de Choiseul à Chanteloup. Un ambitieux n'eût pas demandé cette grâce-là.

Louis XV mourut épuisé par les fatigues de la débauche, accumulant les fautes et les malheurs de deux règnes sur l'avenir de son successeur (2), et traînant au tombeau ce surnom de *bien-aimé*, qui n'était plus qu'une injure.

Introduit à la cour de Louis XVI, le baron de Besenval y jouit presque aussitôt d'une bienveillance dont l'affection de S. A. R. M. le comte d'Artois fut le premier degré (ce prince était, depuis 1775, colonel-géné-

---

(1) Madame du Barry.

(2) Louis XIV, en mourant, laissa deux milliards six cents millions de dettes, à 28 livres le marc.

Louis XV emprunta plus d'onze cents millions dans la guerre de 1756; et que ne coûta point la guerre de 1741!

(VOLTAIRE.)

ral des Suisses). Le général plut au roi, non par les agrémens, auxquels Louis XVI attachait peu de prix, mais par cette franchise adroite qu'un homme exercé montre à propos, et retient encore mieux. Admis dans le cercle que la reine s'était formé, le baron y porta tout ce qui réussissait auprès d'elle : une galanterie délicate, un esprit enjoué, l'art de raconter, d'enjoliver des riens, et même un peu de médisance, comme on la prépare à la cour. En inspirant le désir de lui plaire, cette princesse en rendait les moyens faciles. Ennemie de la contrainte, elle s'en débarrassait dans les habitudes d'une condition privée. De là cette familiarité dont on a tant calomnié les motifs, et qui n'était qu'un besoin d'échapper à son rang.

Le baron de Besenval jouissait d'un assez grand crédit dont il n'abusa point. On lui reproche, dans la *Biographie*, la prétention affichée d'influer sur le choix des ministres. Il suffisait de dire, d'après lui, qu'il ne fut pas inutile à la nomination du maréchal de Ségur au ministère de la guerre. Cette nomination put étonner; mais elle ne déplut qu'à ceux qu'elle écartait; elle n'alarma que ceux qui s'enrichissaient du désordre. Les fonds de l'administration de la guerre étaient livrés à l'émulation du pillage. En y plaçant un homme incorruptible, on allait au plus pressé. M. de Ségur fit succéder l'économie la plus sévère à des déprédations effrontées; il retrancha les dépenses superflues, et modéra les dépenses nécessaires. Il pesa les droits de ceux qui sollicitaient; il repoussa de grands noms qui ne méritaient rien; il se refusa même à de hautes recommandations prodiguées ou surprises, ne demanda rien pour sa famille, et se retira pauvre. L'archevêque de Toulouse parvint au ministère

par le prestige du talent qu'on lui supposait. Sans vues, sans idées, sans physionomie politique, il était déjà renversé quand ses amis s'écriaient encore : « Le voilà donc à sa place ! »

Et cependant la révolution s'annonçait par ses premiers symptômes. Le baron de Besenval ne dissimula point ses craintes, et fit sourire de pitié les jeunes courtisans qui ne voyaient, dans ces mutineries, qu'une conjuration de quelques hommes, et qui ne s'apercevaient pas de la conjuration des choses.

Il commandait dans l'intérieur du royaume : ce commandement embrassait l'Ile-de-France, le Soissonnais, le Bourbonnais, le Maine, le Berri, l'Orléanais, la Touraine.

On se souvient qu'au mois de juillet 1788, une grêle affreuse détruisit la moitié de nos récoltes; la disette, qui devait en être la suite, faisait redouter la famine, puissante auxiliaire des révolutions. Il fallut employer les troupes stationnées dans les provinces à protéger la marche des grains dirigés sur la capitale; et ce fut en cette occasion que M. de Besenval rendit de véritables services. Il parcourut lui-même tous les lieux de son commandement, que devaient traverser les convois, et prit de si sages précautions, que l'objet de sa tournée fut rempli, sans qu'un seul habitant eût été molesté, sans qu'une seule plainte eût été portée contre les troupes, quoique le grand nombre de détachemens à fournir ne permît pas qu'ils eussent toujours des officiers à leur tête.

Ce succès chagrina la faction qui pourtant ne désespéra point d'une pénurie très-prochaine. Elle jouait, comme on dit, *à jeu découvert*, et la cour s'obstinait à l'ignorer. Si quelques hommes énergiques la pressaient

d'agir, des considérations pusillanimes l'en détournaient. Le gouvernement craignait tout le monde, et n'effrayait personne. La journée du 12 juillet le surprit dans cette inertie qu'il prenait pour de la modération.

Le commandement des troupes, dans Paris, appartenait aux chefs des deux corps d'infanterie de la garde du roi, tous deux lieutenans-généraux; mais on ne devait rien attendre du premier (M. le comte d'Affry), malade et languissant, et moins encore du second (M. le duc du Châtelet), dont le régiment lui refusait obéissance. Le baron de Besenval portait donc seul le poids de ce fatal moment; et ce qui rendait sa situation encore plus critique, c'est qu'il n'osait rien entreprendre sans l'autorisation de M. le maréchal de Broglie, généralissime d'une armée qui n'existait pas, et qui, traitant la fougue d'un peuple insurgé comme une guerre régulière, faisait sa liste d'officiers-généraux, pendant qu'on assiégeait la Bastille.

Le *Biographe* que j'ai cité plus haut, est donc injuste, quand il dit que le baron de Besenval *ne prit que des mesures timides, ne donna que des ordres vagues*, etc., etc. Il n'eut point d'ordres à donner, puisqu'une lettre du ministre de la guerre (1) lui prescrivait de les attendre. Ce ne fut même qu'au moment d'être forcé dans un poste accessible de tous côtés, qu'il se replia sur Versailles. S'il eût hésité, la défection était inévitable. Cette armée du Champ-de-Mars se composait de deux régimens français et de trois régimens étrangers. Les deux premiers met-

(1) V. *les Mémoires*. M. de Besenval y rapporte la lettre du ministre de la guerre, au moins en ce qui concerne l'ordre formel de ne point agir sans l'autorisation du maréchal de Broglie.

taient de l'honneur à désobéir. L'argent produisait le même effet sur les trois autres.

Le baron de Besenval éprouvait tous les inconvéniens d'une fausse position. Les uns lui faisaient un tort et même un crime de sa conduite modérée ; les autres le signalaient comme un instrument du despotisme..... du despotisme !...... ils savaient bien, ceux qui s'armaient encore de ce mot, que le despotisme s'était déplacé, le jour où s'ouvrit l'Assemblée nationale.

« Enfin, dit M. de Besenval lui-même, le roi, qui fut » informé des bruits qui grondaient contre moi, me » pressa de me soustraire au péril; et, sur ma résis- » tance, il me l'ordonna. Je me déterminai donc à re- » tourner en Suisse. »

Le baron fut arrêté, le 27 de juillet, par la milice de Villenox qui n'eut point d'égard à l'ordre du roi.

Toutes les horreurs que Sylla commit dans Rome pour établir l'oppression, se renouvelaient, en ce moment, à Paris, au nom de la liberté. Ce *hasard qui servait si bien* le baron de Besenval, ne l'abandonna point. M. Necker revenait en France, redemandé par le cri public. Il changea de chevaux dans le lieu même où le général était retenu prisonnier (1). M. Necker n'ignorait pas les

(1) Le trait que nous allons citer n'honore pas moins M. de Besenval que l'homme généreux qui lui donna cette marque de dévouement. On n'a de pareils amis que lorsqu'on les mérite.

M. le comte de Saint-Chamans, dont la terre est voisine de Villenox, apprit, à neuf heures du soir, que le baron de Besenval venait d'être arrêté par la milice de cette ville. On ajoutait même que ses jours étaient en péril.

La première idée de M. de Saint-Chamans fut de voler au secours de ce général, avec les habitans de sa commune. Mais, à cette heure,

atrocités populaires. Il apprit en route que Foulon et Bertier avaient trouvé des bourreaux avant qu'on leur donnât des juges, et ne douta point qu'un pareil sort n'attendît le baron de Besenval, s'il était conduit à Paris. En faisant différer son départ, il lui sauva la vie.

M. Necker rentra dans la capitale, comme un monarque chéri dont les jours auraient été menacés. Les acclamations le suivirent jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où les représentans de la commune et les électeurs lui prodiguèrent toutes les louanges que Colbert a méritées. Plein du danger de M. de Besenval, il s'empressa de solliciter, non *sa grâce*, comme on l'a dit, mais sa liberté, qui fut accordée. Le roi ne l'eût pas obtenue.

La démarche de ce ministre était délicate ; un refus eût compromis sa popularité. Si cette chance ne s'offrit point à M. Necker, il eut plus de générosité que de prévoyance. Mirabeau, qui le haïssait personnellement et dont son retour déjouait les espérances, ne perdit pas cette occasion de l'humilier. Le soir même il souleva le district de l'Oratoire contre l'arrêté qui proclamait l'élargissement du baron de Besenval. Telle était, en ce moment, la confusion des idées, qu'une fraction de la république municipale de Paris se crut en droit d'en-

---

comment les réunir? Il rebâtissait une aile de son château ; la charpente en était presque terminée : il y met le feu. Le tocsin, la flamme et les cris font accourir, et d'autant plus diligemment que l'habitation seigneuriale touchait aux dernières maisons du village. Pendant ce mouvement, dont le comte de Saint-Chamans se disposait à profiter, le bruit se répand que M. Necker, impatiemment attendu, change de chevaux à la poste. M. de Saint-Chamans y court, aborde le ministre, lui peint avec chaleur la situation de M. de Besenval, lui persuade qu'un mot de sa main à la municipalité de Villenox sauvera le prisonnier. M. Necker n'hésita point.

voyer des ordres à trente lieues de la capitale, sous les yeux d'une Assemblée souveraine. Une contradiction non moins étrange, c'est que la décision qu'attaquait un district, était émanée des représentans de la Commune, revêtus des pouvoirs de tous les districts.

L'arrêté des représentans était juste; mais un acte de justice était une faute qu'il fallait réparer. Aussi, se hâtèrent-ils d'en prendre un autre, par lequel ils révoquaient celui de la veille, en disant qu'ils *l'expliquaient*. Ils se présentèrent à la barre de l'Assemblée nationale, pour lui soumettre cette lâche interprétation de leur premier arrêté.

Cette affaire était simple. Un officier-général, chargé par le roi de commander des troupes destinées à maintenir la tranquillité publique, remettait ce commandement inutile et se retirait dans sa patrie. Personne ne l'accusait : pourquoi la milice de Villenox attentait-elle à sa liberté?

Mais les districts menaçaient, et l'Assemblée nationale ménageait les districts. Elle ne dédaignait même pas de plaire au Palais-Royal, puissance ignominieuse qui s'élevait dans l'asile de la prostitution, et qui dictait impérieusement ses lois. Un excellent discours de M. Garat (1) et l'honorable caution du duc de Liancourt

---

(1) Ce beau discours rappelait éloquemment à l'Assemblée tout ce qu'elle oubliait. Il fut applaudi comme une *oraison* académique, et n'eut pas d'autre effet.

Combien il est à regretter que M. *Garat* n'ait pas joint aux lumières d'un esprit distingué cette force de caractère, sans laquelle le talent n'est qu'un avantage à peu près inutile! Osons le dire : ce n'est pas un moindre dommage pour la littérature et la philosophie, qu'il ait été poussé dans une carrière pour laquelle il était peu fait, et qui ne l'a

n'empêchèrent point l'Assemblée de confirmer la détention du baron de Besenval ; mais on crut s'acquitter avec les principes, en mettant le prisonnier sous la sauve garde de la loi. La protection d'un fort détachement qu'on envoya pour le garder, à Brie-Comte-Robert, était pour le moins aussi rassurante (1).

Il est bien rare qu'un homme que la fortune a bercé, soutienne un revers sans abattement. M. de Besenval opposa son courage à cette injustice. La trempe de son ame était forte. Le succès ne l'avait point enivré ; l'adversité ne l'étonna point. Bien plus ; il ne perdit rien d'une certaine gaieté railleuse, qu'il appelle *un don du ciel*, et qui, dans sa prison, n'était pas sans aliment. Deux hommes de loi commandaient tour à tour la garde du château. De ces deux procureurs, *armés en guerre*, le plus plaisant était un M. *Bourdon de l'Oise*, que nous avons vu membre de la Convention (2). Ses deux épau-

---

point dédommagé de la gloire que les lettres lui promettaient. Au reste, nous ne sommes point de ceux qui se plaisent à charger M. Garat de torts dont quelques-uns étaient inévitables, et qui doivent être rejetés sur le malheur des temps et l'iniquité des circonstances.

(1) C'est aux soins de M. de La Fayette que le baron de Besenval a dû les mesures qui l'ont soustrait aux fureurs populaires, depuis le moment où le district de l'Oratoire fit rapporter l'arrêté des électeurs et des représentans de la commune.

(2) Il est à remarquer que le baron de Besenval a prédit à Bourdon de l'Oise son avenir politique.

« Ce Bourdon, dit-il, * aura l'ambition d'être quelque chose de » plus que geôlier. Vous le verrez se heurter contre la puissance, et s'y » briser. »

Membre de la Convention et du club des Jacobins, Bourdon de l'Oise

* *Mémoires de Besenval.*

lettes, son héroïsme bouffon, sa grossièreté qu'il croyait un ton militaire, le corps-de-garde et l'étude mêlés dans son langage, sa valeur dont il parlait sans cesse, comme un fripon parle de sa probité, sa raison gâtée par des livres qu'il n'entendait pas, son ignorance acquise et sa sottise naturelle, furent pour M. de Besenval une véritable jouissance. La douceur de se moquer de M. *Bourdon* était une consolation de tous les momens.

Le baron de Besenval fut transféré, le 7 novembre 1789, dans la chambre de l'aumônier du Châtelet; et sur le compte qu'en rendirent les journaux, les préventions excitées contre lui se ranimèrent. Une foule immense entourait sa prison, soir et matin. Le peuple demandait, à grands cris, qu'il fût jugé; la populace, plus pressée, demandait sa tête. Ceux qui n'ont pas lu notre histoire, ne reconnaissaient plus la nation française.

M. de Besenval raconte qu'au milieu de ces hurlemens, un petit billet lui fut apporté par un geôlier. Il était ainsi conçu: « Ils viendront; mais j'y serai. » M. de

---

ne monta jamais à la tribune, que pour opprimer l'innocence, combattre la justice, faire taire la pitié. Deux mots le peindront mieux que tout ce qu'on pourrait dire: Léonard Bourdon en fut jaloux.

Nommé membre du Conseil des Cinq-Cents, il inquiéta le pouvoir ombrageux du Directoire; et, quoiqu'il fût trop méprisé pour être dangereux, les triumvirs de fructidor l'envoyèrent pourir dans les fanges de Sinamari. Bourdon eut l'honneur de partager l'exil des Barthélemy, des Pichegru, des Barbé-Marbois, et de quelques autres hommes non moins estimés. On assure qu'il leur dit, dans le cours de la traversée: « Partout où le sort vous mènera, vous trouverez intérêt et » considération; mais, Bourdon de l'Oise!! »

Il mourut, presque en arrivant, d'une fièvre putride, compliquée de remords et de honte.

Besenval ajoute : « Je n'ai jamais pu découvrir d'où me » venait cet avis. »

En effet, il ne négligea rien pour le savoir ; mais ce fut en vain. On a su depuis que cet invisible ami de M. de Besenval était Dumouriez qui croyait lui devoir de la reconnaissance.

Le décret de l'Assemblée traduisait le baron de Besenval devant le tribunal du Châtelet (1), institué juge des crimes de *lèze-nation*. Ce mot, dont s'enrichissait la langue révolutionnaire, indiquait un délit qu'on se garda bien de définir, afin d'en rendre l'application plus commode. Disons-le, sans craindre de nous tromper ; il préparait de loin le crime *d'être suspect*, ainsi que la loi qui le punissait, et que la sagacité malfaisante de son auteur étendit sur toute la France, en 1793, comme un filet inévitable.

Un comité, dit *de recherches*, avait été créé dans le sein de l'Assemblée nationale. Peu de jours après, la municipalité de Paris eut aussi ses inquisiteurs. Jamais le régime des lettres-de-cachet n'approcha de la tyrannie de ces deux comités. *Charles Voidel* n'inspirait pas moins d'effroi que ce féroce Laubardemont, le *Voidel* du cardinal de Richelieu.

Ce fut le comité de la commune qui fournit les charges produites contre le baron de Besenval. Elles portaient spécialement sur le projet d'assiéger la capitale, de brûler les maisons, de massacrer les habitans ; roman

---

(1) L'attribution faite au Châtelet de la cause du baron de Besenval était une infraction formelle du décret portant *que la poursuite du crime de lèse-nation appartient aux représentans de la nation, et non à d'autres*.

absurde, et qui n'en allait que plus directement à son but, celui d'exaspérer la multitude. Ne lui fit-on pas croire, pendant la Fronde, que M. le Prince ne se nourrissait que d'oreilles de bourgeois de Paris (1)? On ne prend guère la peine de persuader le peuple, quand on peut l'abuser.

M. Garran de Coulon, rapporteur du comité des recherches, enfla son acte d'accusation de toutes ces pauvretés dont il ne doutait pas. L'accusé réfuta ce long tissu de mensonges; et, sans user de l'avantage que lui donnaient des détails ridicules, il prouva que, loin de former le projet d'attaquer, on ne s'était pas même occupé du soin de se défendre.

Le tribunal, non moins éclairé par l'insignifiance des dépositions, que par la netteté des réponses, acquitta pleinement le baron de Besenval et ses coaccusés.

Ce jugement fut précédé d'un plaidoyer éloquent de M. Desèze : il préludait à la périlleuse et noble mission qui l'immortalise.

Voici comment est terminé l'article de la *Biographie*, constamment défavorable au baron de Besenval : « Il « disparut de la scène politique, et finit dans une obs- » curité peu glorieuse. Il est mort le 27 juin 1794, à 72 » ans. »

Rien de tout cela n'est vrai. Mieux informé, l'auteur

(1) Il n'y a ni petite ni grande révolution sans faux bruits, soit parce que les parties intéressées croient nécessaire de cacher leurs intentions au public, soit plutôt parce que le public s'aveugle lui-même, et n'attend jamais qu'on prenne la peine de le détromper.

(VOLTAIRE, *Mélanges de* 1774.)

eût dit que cet officier-général sortit de sa prison le 29 janvier 1790, attaqué d'un mal grave, auquel il succomba, non le 27 juin 1794, à 72 ans, mais à l'âge de 70 ans, le 2 juin 1791.

M. de Besenval était lieutenant-général, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, inspecteur-général des Suisses, lieutenant-colonel du régiment des gardes-suisses, et commandant des provinces de l'intérieur du royaume.

« Il joignait, dit M. Alexandre de Ségur, à la taille » la plus imposante une figure pleine de charmes dans » sa jeunesse, et de dignité dans un âge avancé (1). »

Livré très-jeune au service, il n'eut ni le loisir, ni les moyens, ni même le besoin de cultiver, par l'étude, des dispositions heureuses. La bravoure tenait lieu de science militaire. On pensait que celui qui commande en chef, était le seul qui fût obligé de savoir quelque chose : encore, fallait-il que cela ne fût pas nécessaire, puisqu'on voyait d'illustres ignorans battre de très-habiles généraux.

Quand M. de Besenval entra dans le monde, tout ce qu'il avait d'aimable et de séduisant lui valut, auprès des femmes, ce qu'on appelait des *succès*. Les jeunes gens ne cherchaient alors qu'à multiplier leurs aventures galantes, plus encore par fatuité, par esprit de conquête, que par cette mode de libertinage dont le régent avait infecté les mœurs, et qui survécut à l'orgie de son gouvernement.

Perdre gaiement ses premières années, au sein des plaisirs et des frivolités; ménager de loin une porte à

(1) V. la notice qui précède les Mémoires du baron de Besenval (première édition).

l'ambition, pour un âge plus sérieux, et poursuivre les honneurs, pour orner la vieillesse, tel était le calcul de ceux qui se piquaient d'une certaine philosophie; tel fut celui du baron de Besenval.

Il eut peu d'ennemis, parce que la faveur dont il jouissait n'était pas celle qui met un homme en spectacle; et qu'ayant plutôt l'air de la confiance, elle n'alarmait point l'envie. Peut-être aussi dut-il ce bonheur au soin qu'il prit d'avancer la plupart de ceux avec lesquels il avait servi, surtout les bons officiers sans appui, perdus dans la foule, oubliés ou découragés.

M. de Besenval eut d'autres amis que ceux de sa fortune, même à Versailles : il en était digne. La crainte d'un revers, c'est-à-dire d'une disgrâce, ne l'arrêta point, dans une de ces circonstances épineuses où le courtisan hésite entre son devoir et son crédit, et ne se croit pas tout-à-fait infidèle aux engagemens de l'amitié lorsqu'il compose avec eux. Quelques nuages s'étaient élevés entre la reine et la duchesse de P... Le peu d'empressement de cette dame à réparer un tort qu'elle n'avait pas, entretenait les froideurs. La reine s'en plaignit au baron de Besenval : il osa lui déplaire, en justifiant son amie. Sa fermeté respectueuse étonna d'abord cette princesse; le moment d'après, elle le remercia d'un éclaircissement qui lui faisait reconnaître son injustice. La reine se laissait quelquefois emporter par sa vivacité, mais son cœur la ramenait presque toujours avant qu'on eût convaincu sa raison.

Le baron de Besenval a tracé le portrait de madame de P... dans ses *Mémoires*. Le lecteur se persuadera malaisément que cette duchesse, dont le nom seul irritait la multitude, était une femme simple et modeste, insou-

ciante de ses intérêts les plus chers, peu touchée des caresses de la fortune, et qui vit s'évanouir les grandeurs, comme on se réveille d'un songe inquiétant et pénible.

M. de Besenval aimait les lettres et les a cultivées. Ami de Crébillon fils qui peignait nos mœurs et qui les détériorait, il voulut s'exercer dans le genre que celui-ci mettait à la mode. Il fut mécontent de cette esquisse, qu'il appelait *Chimchim*. Il se trouva trop libre et pas assez gai; ce n'était imiter qu'à moitié son modèle. Il fit un autre roman plus moral, à ce qu'il croyait, mais triste. Ce roman est imprimé sous le titre du *Spleen*. L'extrait d'une lettre de *Crébillon* nous dispensera de porter un jugement sur cet ouvrage.

« Votre tableau moral est bien projeté. L'invention » est heureuse; il ne faut ni le surcharger, ni le cro- » quer, mais le remplir. Vous écrivez bien; ne vous » forcez pas. Montesquieu dit qu'une femme, qu'il ne » nomme pas (c'était la sienne), marchait naturelle- » ment bien; mais que, quand elle voulait marcher » mieux, elle boitait. Évitez une chose, le tortillement » et l'obscurité. Vous réfléchissez, vous possédez le » langage de la bonne compagnie, vous avez l'usage du » monde; écrivez comme vous parlez. Ce qu'il importe » que vous sachiez, c'est que vous valez mille fois » mieux que vous ne voulez le croire. Vous avez reçu » de la nature un très-bon esprit; vous avez joint à cet » avantage, tout ce que le monde et la lecture doivent » procurer: vous êtes mon baron et celui de quiconque » se pique de respecter et d'aimer le mérite agréable » et solide. »

Collé, dans une lettre au baron de Besenval, qu'on nous a communiquée, le félicite d'une petite composi-

tion légèrement satirique, intitulée le *Salon de Bagnolet*. Ce poëme, qui ne s'est pas retrouvé dans les papiers du baron, offrait des portraits dont la ressemblance serait perdue pour nous, mais dont la couleur devait être agréable et vive. Il est permis de le présumer, d'après le peu de vers imprimés dans un volume de mélanges littéraires, attribués à M. de Besenval. Nous citerons ici des fragmens d'une *épître à Damon*, datée de Fontainebleau, 1761, et qui prouvent que, si le baron de Besenval a joué, pendant plusieurs années, le rôle d'un heureux courtisan, sa vocation ne se prononçait pas encore.

Enfin, par la foule entraîné,
Damon, me voilà donc à la cour amené!
Là, libre de tous soins, spectateur sans ivresse,
De l'orgueil et de la bassesse
Je vais voir le jeu combiné.
Quel étrange pays! quel peuple! quel tumulte!
Quelle divinité demande ici le culte
De l'adorateur prosterné?

. . . .
. . . .

Mais il est arrivé cet instant de détresse,
Où l'huissier, une liste en main,
De cette foule qui s'empresse
Fixera ce soir le destin:
Ce ne sont plus ces gens si gonflés d'insolence;
Regardez-les pressés, confondus, en silence,
Et le maintien étudié,
Mais surtout inquiets, dans la peur qui les frappe,
Que leur nom à l'huissier n'échappe,
Ou que le roi ne l'ait rayé.
On croirait que le bien où chacun d'eux aspire,
Digne de leur recherche, a droit de les séduire,
Par le prix qu'on attache à la réalité;

Non, d'un triste souper l'ennuyeuse chimère
Est le bien précieux et l'attrait qu'exagère
Leur misérable vanité.
. . . .
. . . .

Mais parmi ces divers spectacles,
Par l'indignation je me sens émouvoir,
En voyant une femme (1), arbitre des oracles,
Profaner les droits du pouvoir;
Avilissant le sceptre où sa main participe,
Écartant la vertu pour élever son sang,
Avide de trésors que son faste dissipe,
Et prête à succomber sous le poids de son rang...
. . . .
. . . .

Ici tout est calcul; tout y sent la contrainte:
Tout visage est couvert du masque de la feinte;
De son propre malheur chacun est l'artisan.
La jalousie et les disgrâces,
Les contradictions qui germent sur ses traces,
Voilà les jours d'un courtisan, etc., etc,

Le Mariage de Figaro fut joué, pour la première fois, à la fin d'avril 1784. On peut se rappeler que la représentation de cet ouvrage souffrit de grandes difficultés. Beaumarchais, qui traitait de *persécution* une résistance trop bien fondée, mit tant de suite et d'adresse dans ses démarches, qu'on permit aux acteurs de la comédie d'*essayer* la pièce sur le théâtre de M. de Vaudreuil, à Génevilliers. L'intention de l'auteur était surtout d'*essayer* les spectateurs, tous gens de la cour, et de se faire des amis de ceux mêmes que ses peintures insultaient. Cet homme d'esprit les avait devinés. Ils trouvèrent *Figaro* très-piquant, très-gai, presque décent,

(1) Madame de Pompadour.

et s'intéressèrent à ce que le public ne fût pas privé de ce qui devait l'amuser à leurs dépens. Vainement le baron de Besenval présenta-t-il cette comédie comme la satire du gouvernement, brodée sur un fond licencieux qui complétait le scandale : il ne fut point écouté.

Beaumarchais n'ignora point que M. de Besenval était à la tête de l'opposition. Ils échangèrent quelques billets aigre-doux, où Beaumarchais n'eut pas toujours l'avantage.

Beaumarchais et madame Dubarry sont peut-être les deux personnages qui caractériseront le mieux leur siècle, aux yeux de la postérité.

L'Académie de peinture comptait le baron de Besenval au rang de ses membres honoraires. Il s'était fait un cabinet de tableaux choisis dans les trois écoles, et passait pour un très-bon juge. L'homme bien organisé n'a pas besoin d'une étude approfondie du dessin et de la théorie des arts. L'instinct du *beau* lui suffit. Il n'en sait pas assez pour se tromper.

M. le maréchal de Ségur et le vicomte de Ségur son fils ont hérité de cette précieuse collection.

M. de Besenval était passionné pour les jardins, non en amateur fantasque, mais en homme qui sent la nature. Il fit désirer à la reine de posséder et d'acclimater des arbustes étrangers; et, peu de temps après, une colonie de végétaux précieux et rares fut envoyée de *Schoënbrun*, pour peupler Trianon. On adopta le goût et l'exemple de la reine. On construisit des serres; on les garnit de plantes achetées à grands frais; les fleurs entrèrent dans les spéculations du commerce. La fantaisie d'un souverain suffit pour créer une industrie. Quel

accroissement de richesses la Flore française ne doit-elle pas à l'amour de *Joséphine* pour la botanique !

Depuis long-temps, M. de Besenval voyait la révolution s'avancer. Il s'en affligeait d'autant plus, qu'il pressentait le sort du roi, dont il respectait les vertus, dont il chérissait la bonté, dont il connaissait le penchant à se défier de lui-même et des autres. « Rien, comme on l'a dit, ne rend plus faible que de sentir sa faiblesse. » Mais le baron de Besenval se trompait, en imputant cette grande insurrection aux livres des philosophes. N'assignons pour cause à la révolution, ni tel ou tel livre hardi, ni la guerre d'Amérique, ni l'état des finances, ni même les fautes du gouvernement; mais toutes ces causes réunies. Le progrès des lumières la rendait plus que probable, et la corruption devait la rendre funeste.

L'instruction régulière du procès de M. de Besenval commença le 19 novembre 1789. Au nombre des pièces rassemblées sous ses yeux pour établir sa défense, il aperçut un ordre signé *Louis*, et portant ces mots : « *Le baron de Besenval repoussera la force par la force*. » Il s'empara de cet ordre et le déchira. « Quelle imprudence ! s'écria M. de B..., procureur de l'accusé; notre » plus beau moyen ! — Mon cher défenseur, lui répondit M. de Besenval, ce bout de papier plairait trop aux » ennemis du roi; n'ajoutons pas à ses malheurs. — » Mais, répliqua M. de B..., le roi n'est pas prisonnier. — Êtes-vous bien sûr de cela, reprit son généreux client ? » et, quoi qu'il pût dire, il n'ébranla point l'homme de loi qui n'entendait rien en sacrifices, et pour qui de pareils sentimens étaient à peu près romanesques.

Le baron de Besenval était irascible et violent. Il prétendait que tous ses efforts pour triompher de ce naturel impétueux avaient été vains. Au moins n'oubliait-il rien de ce qui pouvait faire pardonner ses emportemens.

Un vieux serviteur, qui l'avait vu naître, occupait un appartement dans sa maison. Il y passait tranquillement les derniers jours de sa vie, nourri, soigné, servi même avec des égards recommandés à tous les domestiques. On laissait à *Blanchard* (c'était son nom) quelques petits détails, pour éloigner de lui la pensée qu'il était inutile. Un jour, il eut le malheur de laisser tomber un vase du Japon, où M. de Besenval élevait avec soin un arbuste sorti de la serre de Trianon. La plante, couverte de ses fleurs, fut brisée. Le baron furieux maltraita de paroles le pauvre vieillard qui, désespéré de sa maladresse et des reproches de son maître, lui demanda le lendemain la permission de se retirer : « Vous me quit» teriez ! lui dit le baron ému : vous, Blanchard ! il n'en » sera rien, mon vieil ami. » Blanchard insiste. « En » ce cas, Monsieur, lui dit son maître, voilà la clef. Vous » êtes plus ancien que moi dans la maison ; c'est à moi » de m'en aller. »

Blanchard attendri, couvert de larmes, voulut se jeter aux pieds du baron : celui-ci le serra dans ses bras.

Ce trait manque à la charmante comédie du *Bourru bienfaisant*.

Le mal qui termina les jours du baron de Besenval n'était pas douloureux, mais les apparences en étaient effrayantes. De longues défaillances interrompaient absolument sa vie quatre ou cinq fois par jour, et cet état durait deux, trois et même quatre minutes. Las de remèdes impuissans, et résolu de n'en plus faire, il

écouta pourtant la proposition d'appeler un médecin dont on racontait des merveilles. Ce docteur procédait, disait-on, par des voies tout-à-fait neuves (cette manière annonçait déjà l'empirique). Enfin, Monsieur R.... était vanté comme l'homme de France le plus salutaire. Il examina long-temps son malade, ne fit pas même les questions nécessaires, et sortit d'une méditation profonde, par une décision digne de Sganarelle. Il prononça que la faiblesse du baron tenait à la rigueur de sa diète, et lui prescrivit à l'agonie, ce que l'homme le mieux portant ne digère pas toujours, des truffes, du jambon, de la croûte de pâté. Le baron le prit pour un fou, mais ne recula pas; ce qui n'était guère plus sage : « Écoutez, lui dit-il, si vous me tuez, on en parlera. » Votre réputation peut en souffrir. Vous jouez plus gros » jeu que moi. Voyez, c'est votre affaire! »

Le docteur persévéra dans son ordonnance (1), et le premier effet qu'elle obtint parut miraculeux. Le malade sentit ses forces renaître; les accidens cessèrent. Mais, le lendemain, ils recommencèrent avec plus de fréquence et de gravité. Le péril devint imminent.

Quoiqu'il ne doutât point de sa fin prochaine, il ne gardait point le lit, et quittait rarement sa société, toujours très-nombreuse. Il avait vingt-cinq personnes à dîner le 2 juin, jour de sa mort: pendant qu'on était à table,

---

(1) Un ami de M. de Besenval (le comte de Pusignieu) rendit compte au roi de l'opinion du docteur R..., sur l'état du baron, des remèdes qu'il avait prescrits, et de leur succès, contre toute attente. « Ce docteur, » répondit Louis XVI, est un charlatan que j'ai fait renvoyer de l'hô- » pital militaire de la Rochelle, parce qu'il faisait des essais sur les » soldats. Dites, de ma part, au baron qu'il se défie d'une médecine » insensée. »

il entra dans la salle à manger, en disant à ses convives : « C'est l'ombre du Commandeur qui vous fait sa visite. » Cette apparition, ces mots que rendaient encore plus sinistres une pâleur affreuse, un vêtement blanc et traînant, une voix pénible, des traits décomposés, répandirent un effroi qu'on eut peine à dissimuler. Il s'en aperçut, sourit et rentra dans le salon. Une heure après, il n'était plus.

Les *Mémoires* du baron de Besenval ne sont pas proprement des Mémoires. Il n'a donné suite à ce qui le concernait, que depuis les derniers jours de l'année 1788, jusqu'à l'événement de son procès. Le reste se compose de souvenirs épars et sans liaison, jetés sur le papier dans le peu de momens que lui laissaient les détails du régiment des Gardes et ceux de sa compagnie, son inspection générale, son commandement, sa correspondance, ses assiduités à la cour ; mais ces fragmens sont précieux par un caractère de vérité qu'il est difficile de méconnaître ; déjà même ils font autorité. Des historiens estimés, et notamment M. Lacretelle, citent très-souvent le baron de Besenval à l'appui des faits qu'ils rapportent. Ses Mémoires réunissent en effet, d'après la pensée d'un moderne, toutes les conditions d'un bon témoignage historique : *Gravis igitur testis ille qui vidit sua tempora ; melior, qui vidit et pars aliqua fuit ; optimus, qui res scripsit quas gesserat, aut adjuverat.* (SALM. in FLOR.)

Le vicomte de Ségur, à qui ces Mémoires ont été dérobés en 1794, et qui s'est trouvé contraint d'en autoriser la publication, eût fait sagement de supprimer des historiettes qui les déshonorent. Un autre motif semblait l'exiger. On est maître de livrer ses confessions

au public ; mais on ne l'est pas de lui livrer la confession des autres. Quant à nous qui condamnons franchement ces révélations indiscrètes, il nous serait impossible, sans donner une édition incomplète et tronquée, de réparer un tort qui ne doit être imputé qu'au premier éditeur. Nous croyons même qu'il n'atteint pas l'auteur des *Mémoires* : car on sait que le baron de Besenval écrivit ces aventures pour amuser son loisir, comme pour se les raconter à lui-même, et qu'il ne se proposait pas de mettre le public dans sa confidence.

D.

MÉMOIRES

ET

ANECDOTES

HISTORIQUES ET POLITIQUES.

AVERTISSEMENT

PLACÉ EN TÊTE DE LA PREMIÈRE ÉDITION PAR M. A.-J. SÉGUR, EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE DE M. LE BARON DE BESENVAL.

Malgré la volonté du testateur, j'aurais peut-être, pour des raisons qu'on pénétrera sans peine, reculé indéfiniment la publication de ces Mémoires; mais un événement inattendu m'a forcé de les mettre au jour.

Quand je fus conduit en prison, sous le règne de la terreur, je n'eus qu'un instant pour chercher à sauver ce manuscrit précieux de la main des révolutionnaires. Une personne m'assurait avoir un ami, dont les moyens étaient certains pour préserver ces Mémoires de tout accident; je les lui confiai. Mais quel fut mon étonnement, lorsqu'après un an de détention, ayant redemandé ces papiers, j'appris qu'on avait violé mon dépôt; que l'on avait tiré furtivement une copie rapide, et nécessairement tronquée, de quelques chapitres!

La personne qui m'offensait si grièvement, m'avait rendu le plus grand service, dans une importante occasion : je me contentai de réclamations vives, mais qui furent infructueuses.

N'obtenant rien, je passai plusieurs années dans une grande perplexité. J'entendais dire que l'on

avait vu des morceaux des Mémoires de M. de Besenval ; que l'on devait en avoir quelques autres fragmens, etc. *Enfin, depuis un an, les bruits sont devenus plus inquiétans : quelques libraires parlaient sourdement d'impression. Ce seul mot m'a décidé. Craignant qu'il ne parût quelqu'ouvrage informe, sous le titre de* Mémoires de M. de Besenval, *je me suis empressé de parer ce coup, en les publiant.*

Je déclare donc, comme exécuteur testamentaire de M. de Besenval, *et seul héritier de son manuscrit, que les* Mémoires de M. le baron de Besenval, imprimés et publiés par M. Buisson, libraire, *sont les seuls authentiques ; que tous autres qui pourraient paraître, sont absolument faux et controuvés.*

A Paris, ce 25 floréal an XIII (15 mai 1805).

A.-J. Ségur.

MÉMOIRES

ET

ANECDOTES

HISTORIQUES ET POLITIQUES.

DES SUISSES.

INTRIGUES EN SUISSE CONTRE LE PARTI FRANÇAIS ET CONTRE MOI.

Écrit en 1773.

Il me serait aisé de prouver que la France avait un véritable intérêt à ménager la Suisse; mais le ministère français a montré sur cet objet la même négligence et la même incapacité que sur tant d'autres. Non-seulement il a fermé les yeux sur les liaisons que quelques puissances ont formées avec la Suisse, mais même il les a favorisées, comme je l'ai déjà dit. L'exécution de conditions fondées sur les traités les plus authentiques, a été ou éludée ou refusée de mauvaise foi, avec les propos les plus avantageux et les plus offensans, et rarement accordée, après une longue suite de sollicitations aussi fâ-

cheuses que révoltantes. Les troupes ont essuyé tant de vicissitudes et de réformes, que les capitaines, ne pouvant plus se soutenir, ont cherché dans l'industrie ce qu'ils ne pouvaient plus trouver dans leur traitement. Dès cet instant, toute émulation et tout point d'honneur ont disparu dans les régimens suisses. Les troupes n'ont plus été considérées par leurs officiers, que comme des fermes qu'il fallait mettre en valeur; les brigandages les plus indécens ont été introduits et soufferts; les compagnies n'ont plus été recrutées que de sujets du roi, que le capitaine avait à meilleur marché que les nationaux; et par un vice dans la constitution du service, la plupart de ces compagnies étant considérées comme patrimoine et devenant héréditaires dans les familles suisses, celles qui n'en avaient point passaient dans d'autres services : ce qui faisait que tout le subalterne de celui de France n'était rempli que par des gens de fortune, des soldats revêtus, qui, par laps de temps, parvenaient aux premiers emplois. Un militaire de la sorte n'était guère propre à soutenir la réputation que s'étaient faite, à tant de titres, les anciens Suisses. Aussi, dans plusieurs occasions, ceux des régimens suisses qui étaient les plus mal composés firent bien voir qu'ils étaient dégénérés.

Quoique jeune encore, je gémissais, dans le fond de mon ame, de voir la décadence d'un service auquel j'étais attaché, et que ma nation ternît l'éclat dont elle avait toujours brillé. Je me promis bien

de tout employer pour lui rendre son lustre, et pour resserrer les nœuds qui l'avaient toujours unie à la France. Considérant que c'était le plus grand service que je pusse rendre à l'un et à l'autre, au moindre prétexte j'élevais ma voix; mais que pouvais-je? Je n'occupais point un emploi qui me donnât le droit d'être écouté; et, quand je l'aurais eu, je me serais vu borné à réformer quelques abus, tandis qu'il fallait saper le mal par ses fondemens: car, en France, ce n'est pas le tout que d'avoir des places et de bonnes intentions; il faut encore être aidé par les circonstances.

On m'avait envoyé, la campagne de 1758, commander sur la Meuse, avec un corps de troupes à mes ordres. Ma mission était d'éclairer toute cette partie, et de couvrir les Pays-Bas. J'avais eu beaucoup de relations avec Liège; et Durand d'Aubigny, qui y était ministre du roi, me dit que ce petit État qui avait trois régimens soudoyés par la France, désirait avoir pour eux un inspecteur particulier: il me conseilla de demander cette place. Tout ce qui pouvait me procurer des détails militaires trouvait aisément accès auprès de moi. J'écrivis au maréchal de Belle-Isle, et je fus soutenu par d'Aubigny qui lui manda que la régence de Liège désirait m'avoir. Le maréchal me répondit honnêtement; mais il me fit entendre que ma proposition ne pouvait être accueillie, attendu qu'on ne créerait pas un inspecteur pour aussi peu de troupes.

Cet objet manqué, je songeai à être inspecteur

des Suisses, et j'en écrivis de même au maréchal de Belle-Isle, qui, dans sa réponse, me parut fâché que j'eusse parlé trop tard. A la sollicitation du chevalier Courten, il avait promis cette place à M. de Castella, colonel suisse. Je ne me tins pas pour éconduit; je continuai à solliciter, et tant de gens de mes amis en parlèrent au maréchal pendant l'hiver, qu'il se trouva également embarrassé et de me refuser et de manquer de parole au chevalier Courten. Les choses furent poussées si loin, que ce dernier vint me trouver, et me dit qu'il me demandait conseil sur sa conduite, me promettant de la diriger d'après ce que je déciderais. Il m'exposa qu'ayant eu une parole formelle du maréchal de Belle-Isle pour M. de Castella, il ne croyait pas pouvoir *s'en désister;* que cependant, si je le pensais, il le ferait. Je lui répondis, qu'il s'y prenait de la seule façon possible pour assurer la place à M. de Castella; que, puisqu'il me demandait mon avis, je croyais qu'il ne devait jamais *rendre la parole qu'il avait*, et que, d'après l'ouverture honnête qu'il me faisait, c'était moi qui me *désistais, qu'il pouvait le dire au maréchal de ma part.* En effet M. de Castella fut fait, en 1760, le premier inspecteur que les Suisses aient eu. Le maréchal de Belle-Isle mourut, l'hiver de cette même année. M. le duc de Choiseul lui succéda dans le ministère de la guerre. Je commandai le régiment des gardes-suisses pendant la campagne de 1761. M'étant rencontré avec M. de Castella, il me parut fort

las de sa charge, pour laquelle, en effet, il était peu propre, et me promit de me la céder, sous la condition de lui procurer un bon dédommagement. Ami intime de M. de Choiseul qui obtint la charge de colonel-général des Suisses, dont se démit M. le comte d'Eu, au commencement de 1762, il ne me fut pas difficile de faire l'arrangement, et à sa réception de colonel-général il me fit remercier le roi, de l'inspection des Suisses.

Parvenu au poste qui pouvait me faciliter les moyens de remplir l'idée que j'avais toujours eue, de remettre le service des Suisses en France sur un bon pied, et de rendre à ma nation son premier lustre; ami de M. de Choiseul, qui réunissait le généralat des Suisses au ministère de la guerre, et dont le caractère n'était pas de s'effrayer de renverser une constitution pour en créer une nouvelle, je ne songeai plus qu'à profiter du concours heureux de tant de circonstances pour atteindre le but que je m'étais proposé. Il s'y rencontrait cependant bien des difficultés.

Pour exiger beaucoup des militaires suisses, il fallait leur faire un excellent traitement, ce qui était fort cher. Il était nécessaire de passer par-dessus l'autorité et les préjugés des cantons; chose fort difficile avec de petits souverains, jaloux de leur pouvoir. Il était indispensable d'attaquer l'autorité des colonels qui en abusaient, soit pour vendre les emplois de leurs régimens, soit pour y placer des sujets qui n'étaient pas faits pour les remplir;

de mettre de l'honneur et de l'émulation parmi des officiers qui étaient devenus des fermiers, et de refondre des régimens mal composés, mal tenus, sans discipline, obérés de dettes.

Tous ces différens objets ne m'effrayèrent pas. Pour ne point effaroucher ni le ministre, ni les bureaux, qu'il était nécessaire de ménager encore plus que lui, je n'eus garde de dire tout d'un coup où j'en voulais venir; mais, engageant peu à peu les choses, insensiblement je parvins à faire faire aux Suisses le meilleur traitement dont ils aient encore joui. Cette manière est la plus sûre de traiter avec les hommes en général, et les Français en particulier. Il y a peu de têtes qui sachent calculer juste l'étendue d'un projet, quand bien même elles l'auraient enfanté; à plus forte raison, lorsqu'il est l'ouvrage d'un autre. Tout montrer du premier coup-d'œil, c'est offusquer l'esprit de celui qui écoute, et faire prendre à son imagination la place des combinaisons; et, dans ce cas, l'imagination ne manque jamais de voir des monstres où il n'y a que des choses nécessaires et bien calculées. D'ailleurs, tout homme en place ne veut point être dirigé; il souffre bien qu'on lui présente une idée, mais non pas qu'on la lui dicte. Un homme adroit doit avoir pour maxime d'intéresser l'amour-propre de celui de qui dépend le succès de son projet, et, en lui laissant détailler les moyens, le mettre à même de croire que c'est lui qui l'exécute, et pour ainsi dire qui l'a imaginé. Une fois à ce

point, plus on lui présentera de difficultés, plus on sera sûr d'obtenir, et de pousser les choses même au-delà de ce qu'on aurait osé espérer.

A l'égard des cantons, je conseillai à M. de Choiseul d'aller en avant sur une infinité d'objets, sans s'embarrasser de leurs opinions, ni même de leurs représentations; et dans les points où l'on avait absolument besoin de leur consentement, au lieu de s'adresser à la diète, c'est-à-dire à l'assemblée annuelle des députés de chaque canton, où se traitent les affaires qui intéressent toute la Suisse, de tâcher de faire adopter les choses qu'on désirait par les cantons où la France a le plus de partisans et de crédit; certain que, par jalousie ou par crainte, les autres adopteraient promptement le même système. En suivant cette marche, on parvint facilement et très-promptement à tout ce qu'on voulut, et à des choses qui n'auraient jamais passé par tout autre moyen. Il en résulta une nouvelle capitulation utile à la France, avantageuse à la Suisse, et les vices de l'ancienne furent détruits.

Quant à la partie militaire, je m'en chargeai seul; et, persuadé que le moyen le plus efficace et le plus prompt pour combattre le relâchement, est la sévérité, je l'employai dès le premier instant. Je la poussai même jusqu'à la dureté dans les propos et les traitemens; et, en très-peu de temps, l'insubordination et l'indiscipline firent place à la plus grande régularité.

En procurant au roi de bonnes troupes, je me

faisais une multitude d'ennemis. Un réformateur est toujours haï; il l'est plus ouvertement, lorsqu'il calcule moins les formes. Aux mécontens que je faisais, se joignirent tous les partisans des autres services établis en Suisse, que j'ai détaillés plus haut. Ils sentaient de reste que les avantages que je procurais à celui de France, étaient un coup mortel pour eux, et que dorénavant ce dernier aurait la préférence sur tous les autres. Les cantons engagés, sans presque s'en être aperçus, avaient signé la nouvelle constitution, de manière qu'ils ne pouvaient revenir contre un consentement aussi formel. Berne surtout, qui ne perd jamais de vue ses projets d'envahissement, outrée de voir les liens de la Suisse se renouer avec la France, qui peut seule s'opposer aux desseins que ce canton espère toujours effectuer un jour; Berne, dis-je, par des émissaires fomentait les mécontentemens, excitait une grande fermentation, qui cependant ne pouvait rien produire de la part des cantons, liés par leurs signatures, mais qui retomba totalement sur le parti français et sur moi. On s'imagina que, comme j'avais été l'ame de tous les nouveaux arrangemens, en me renversant on détruirait aisément l'édifice; et l'on ne songea plus qu'à en chercher les moyens. Ils ne sont jamais difficiles contre un particulier lorsque, dans une monarchie, ils émanent de l'administration, et, dans une république, lorsqu'un parti est certain du plus grand nombre de voix au sénat. Jusque-là le parti de la France avait toujours été le dominant

dans mon canton (1); mais les émissaires de Berne, les partisans du service d'Espagne, et les mécontens que j'avais faits, se réunirent sourdement, pour éclater dans l'occasion, et me porter un coup, ainsi qu'à l'avoyer de Roll, mon parent, chef du parti français, qui, depuis long-temps, avait la prépondérance dans le canton de Soleure, et qui, par conséquent, avait fait bien des jaloux. Tous ces conjurés furent merveilleusement secondés par l'incapacité du chevalier de Botteville, ambassadeur du roi en Suisse, et par le caractère faible de l'avoyer de Roll. Ni l'un ni l'autre n'eurent aucun avis de ce qui se tramait. Ils furent également trompés par des dehors humbles et soumis, sous lesquels les Suisses, plus que toute autre nation, savent cacher leur haine et leurs desseins.

Ce fut dans ces circonstances que je fis un voyage à Soleure, où je n'avais pas été depuis bien des années. Je le crus nécessaire, pour mettre la dernière main à un ouvrage que j'avais si bien conduit jusque-là. D'ailleurs, aimant ma patrie et désirant lui être utile, j'avais une infinité de projets pour son avantage, que ma position me permettait de former, et qui demandaient ma présence. J'y fus reçu avec des témoignages de considération faits pour me flatter, d'autant que je croyais les mériter. Ceux qui furent dans la suite les plus acharnés contre moi, furent ceux qui me

(1) Celui de Soleure.

prévinrent davantage. En m'occupant jour et nuit, à Soleure, des affaires du roi, j'y jetai les fondemens de plusieurs établissemens utiles. L'ignorance étant extrême en Suisse, j'établis une bibliothèque publique, où je commençai par placer quatre mille volumes. En un mot, mettant tous les instans à profit, je tâchais de mériter la reconnaissance que je supposais à mes compatriotes, reconnaissance dont ils me montraient tous les dehors, tandis qu'ils ne cherchaient, ainsi que je l'ai su depuis, qu'à tourner à mal tout ce que je faisais, empoisonnant mes actions et mes moindres propos, auxquels ils donnaient une tournure fâcheuse vis-à-vis du peuple et des bourgeois de la seconde classe, pour les convaincre que je tendais à la domination : atrocité grossière, mais facile à persuader à la multitude qui croit toujours tout, surtout à celle de Suisse, plus féroce et plus jalouse de sa liberté, qu'aucune autre.

Mes ennemis se servirent d'un événement assez simple, pour accréditer cette opinion. Il est d'usage, dans le canton de Fribourg, lorsque quelque compatriote, membre des deux-cents, se distingue, de lui *accorder le fauteuil* dans le sénat : car il n'y siége ordinairement que sur un banc. La chose n'avait point encore eu d'exemple à Soleure. L'avoyer de Roll, assez accoutumé à faire passer ce qu'il voulait, imagina que, comme il y avait déjà quelque temps que j'étais dans les deux-cents, il pourrait innover cette distinction en ma faveur.

Pour ne point faire de jaloux, il voulut la faire accorder aussi en même temps au fils de l'avoyer Buch, chef du parti espagnol, colonel d'un régiment, et maréchal-de-camp en Espagne. Tandis qu'il travaillait à nous procurer cet agrément, les mêmes gens qui lui promettaient leurs voix, couraient toutes les nuits pour répandre l'alarme partout, disant qu'on touchait au moment de la catastrophe; que c'en était fait de la liberté, si j'obtenais ce point. En un mot, on mit la plus grande terreur dans les esprits; et les mêmes précautions furent prises pour le jour où l'on devait parler de mon fauteuil dans le conseil, comme s'il devait, ce jour-là, éclater une conspiration. On ne doit pas s'étonner de l'importance que mes ennemis, et ceux de l'avoyer de Roll, mettaient à cette misère; ils savaient que nous ne leur donnerions jamais matière à nous taxer avec justice.

Enfin, l'instant arriva où tant de menées devaient avoir leur effet. L'avoyer de Roll fit, dans le conseil, la proposition du fauteuil pour M. Buch et pour moi; l'avoyer Buch ayant pris la parole, remontra avec force le danger d'accorder une si grande distinction à des compatriotes, ajoutant qu'il ne consentirait jamais que son fils en jouît; et de là, entamant les dangers dont il croyait qu'était menacée la patrie, il s'excusa, sur son grand âge, d'en dire davantage, chargeant un M. Gugger, simple conseiller, de parler pour lui.

La famille de ce M. Gugger avait les plus grandes

obligations à la mienne, et je l'avais traité personnellement, pendant qu'il avait été au service, comme s'il eût été mon frère, jusqu'à lui donner le commandement d'une compagnie que j'avais alors dans un régiment suisse. Oubliant tout ce qu'il devait à l'amitié et à la reconnaissance, il fit un tableau effrayant du précipice où l'ambition de l'avoyer de Roll et la mienne pouvaient entraîner l'État; n'osant, toutefois, avancer l'absurdité que nous tendions à la domination, il nous imputa cependant de mettre notre canton dans les fers de la France.

Il ne lui fût pas difficile de persuader des gens prévenus, et dont les opinions étaient convenues avant que d'entrer au conseil. La fermentation y fût grande; l'avoyer de Roll y essuya des propos fâcheux et la mortification d'entendre les louanges de son collègue l'avoyer Buch, auquel on décerna un gobelet de vermeil, sur lequel il serait écrit: *Defensor Patriæ*. De plus, il fut décrété que le conseil le reconduirait chez lui, l'avoyer de Roll à la tête; distinction que l'on n'accorde que pour les services les plus signalés, et dans les occasions de la dernière importance.

Si l'avoyer de Roll avait eu un peu plus de nerf, et qu'il eût osé parler avec fermeté dans le conseil, sa cause était assez bonne, et celle de ses adversaires assez ridicule. Non-seulement, il n'aurait pas essuyé tous les affronts qu'il éprouva, mais même je suis persuadé qu'il en aurait triomphé.

La présence seule d'un homme d'autant de crédit qu'il en avait eu, en impose; et s'il eût dit un seul mot, beaucoup de ses partisans l'auraient soutenu. Mais le voyant muet et tremblant, personne n'osa ouvrir la bouche; et, de cet instant, le parti français fut culbuté. Dès le lendemain, comme il arrive ordinairement en pareille circonstance, la plus grande partie des gens qui lui étaient attachés l'abandonnèrent pour se retourner du côté de ceux qui venaient d'acquérir la supériorité; et il ne lui resta que quelques proches parens et un très-petit nombre d'amis, trop faibles pour lui être d'aucun secours.

J'avais déjà quitté Soleure, lorsque cette scène se passa. Les partisans du service d'Espagne, triomphans, profitèrent de leur autorité pour casser plusieurs lois favorables au service de France, que j'avais fait créer. Dans les monarchies, ce n'est qu'avec des tournures, et, pour ainsi dire, en combattant, que le monarque ou ses ministres enfreignent les lois, à moins qu'il ne s'en rencontre d'assez puissans ou d'assez hardis pour usurper le pouvoir arbitraire; ce qui arrive souvent. Mais, dans une république, il n'y a jamais de loi que celle qui convient au parti dominant. Rien n'est si absolu, ni si injuste, qu'un sénat : la passion de celui qui y possède le crédit prépondérant, dirige toujours l'avis de la pluralité; et cette pluralité calcule d'autant moins son opinion, que personne en particulier ne peut être chargé du blâme, le décret étant toujours l'ouvrage de tous. Heureux les

peuples qui vivent sous la domination d'un monarque assez contenu pour craindre ses sujets, et cependant assez fort pour accabler tout homme qui voudrait trop s'élever! Mais cet équilibre est rare, et ne peut jamais subsister que des instans. Il faut toujours considérer un monarque et des sujets comme deux pouvoirs qui se combattent, et dont tôt ou tard l'un des deux prend le dessus; et dans ce cas, quelques maux qui s'ensuivent, je crois qu'il vaut encore mieux que ce soit le monarque qui l'emporte.

Les conjurés, quoique flattés de leurs succès, ne pouvaient être pleinement satisfaits tant qu'ils ne m'auraient pas atteint. Comme le choix des moyens ne les arrêtait pas, bientôt j'éprouvai leur acharnement.

M. de Choiseul désirait me porter à la lieutenance-colonelle du régiment des gardes-suisses. Je n'avais plus qu'un ancien, qui était M. de Redding, homme de toute incapacité, vain, borné, méfiant. Il n'était pas aisé de déterminer un homme de cette trempe à se retirer; cependant je désirais ardemment le persuader de prendre son parti, et profiter des avantages que M. de Choiseul lui offrait pour s'en aller, craignant que M. de Zurlauben, alors colonel des gardes, fort vieux et très-infirme, ne vînt à mourir, et que M. de Choiseul, me faisant passer sur le corps de M. de Redding, ne se donnât le tort de faire un passe-droit par amitié pour moi.

Pour parvenir à déterminer M. de Redding, j'employai M. de Wiggier, ancien conseiller d'État du canton de Soleure, homme d'esprit, adroit et notre ami commun. Cette affaire me mit en correspondance avec M. de Wiggier. Dans nos lettres, nous nous parlions de sa négociation à mots couverts; je lui en écrivis une, peu de temps après la mortification qu'avait essuyée l'avoyer de Roll, où, après avoir traité à mon ordinaire, d'une façon énigmatique, l'affaire qui m'intéressait, je lui mandai, sur celles de notre canton, que ce qui venait de se passer n'était qu'un feu de paille excité par de mauvaises têtes; que cette cabale ne tenait qu'à l'existence de l'avoyer Buch qui en était le chef, et dont la vie ne pouvait être longue.

Ma lettre fut interceptée à la poste. On forgea une histoire; on dit que M. de Wiggier l'avait perdue, et qu'elle avait été trouvée par un bourgeois qui l'avait portée à l'avoyer Buch, comme intéressant l'État. On assembla, en conséquence, les deux-cents; ma lettre y fut lue. Les mal-intentionnés en profitèrent pour aigrir les indifférens. On donna aux phrases entortillées des tournures fâcheuses, et l'on tâcha d'y trouver le sens d'une trame dangereuse. On fit retomber sur tout le conseil l'expression de *mauvaise tête*, que je n'avais appliquée qu'à quelques particuliers faciles à reconnaître. Enfin, on échauffa tellement les esprits, que sans m'entendre, sans chercher à s'éclaircir, on décréta que je perdrais ma place dans le con-

seil, que je serais condamné à 10,000 liv. d'amende, et que l'on m'écrirait une lettre dure, par laquelle on me ferait savoir que ce n'était qu'en faveur des services de mes ancêtres, qu'on ne poussait pas plus loin la punition. M. de Wiggier perdit de même sa place d'ancien conseiller d'État, et fut, de plus, banni de la ville. On désirait fort profiter de la même occasion pour se défaire de l'avoyer de Roll; mais comme on ne trouva aucun indice qu'il eût connaissance de la correspondance que j'avais eue avec M. de Wiggier, il ne fut point déposé, ainsi qu'on en avait ouvert l'avis dans le sénat.

Lorsque je reçus cette nouvelle, quoiqu'un peu étonné, cependant je vis tout de suite la faute énorme qu'avaient faite mes ennemis de n'avoir pas joint le bannissement et la confiscation de mes biens, à la punition qu'ils m'avaient infligée. Négliger de la porter jusque-là, c'était me laisser un pied dans le pays, et le moyen de m'y rétablir avec le temps; chose facile dans une république, où l'esprit du gouvernement change avec plus de facilité que dans tout autre État.

Toute mon attention se porta sur le parti que j'avais à prendre. Il y en avait plusieurs; celui d'aller à Soleure, et là, à force d'intrigue et d'argent, de chercher à former un parti qui prît la prépondérance, et me mît à portée de me rétablir avec authenticité et de me venger avec éclat. La chose était possible; mais indépendamment de ce que je trouvais le théâtre un peu petit, pour me don-

ner la peine d'y préparer cette scène, elle m'aurait demandé du temps que je ne pouvais prendre qu'au détriment de ma machine militaire qui commençait à se monter, et qui voulait ma présence pour tendre à sa perfection.

Je pouvais encore, usant du crédit que j'avais auprès de M. de Choiseul, le déterminer à faire parler le roi avec ce ton de supériorité qui en imposera toujours à la Suisse en général, à plus forte raison à un canton en particulier. Mais outre qu'il est toujours hasardeux de compromettre l'autorité du roi, souvent mal soutenue après avoir été mise en avant, le caractère du chevalier de Botteville était peu propre à le faire parler et se conduire avec dignité. D'ailleurs, soit faiblesse soit honnêteté, il m'en aurait coûté, pour ma cause particulière, de faire du mal à mon pays, en l'excitant peut-être à méconnaître les égards qu'il doit à la France; ce qui aurait pu arriver, par la fermentation où étaient les esprits.

Je me déterminai donc à ce qui me parut le plus analogue aux différentes circonstances, et à ce qui, dans le fond, était le plus sage : je priai M. de Choiseul de ne se mêler en aucune façon de mon affaire; je me soumis sans représentation et sans murmure à ma punition; j'écrivis à mon souverain une lettre respectueuse, mais en même temps noble, où je n'entrai dans aucun détail, où je n'employai que ces phrases vagues de protestations de zèle et de fidélité qui ne signifient rien; et j'at-

tendis du temps ce que je ne voulus pas par adresse ou par force. Je fis bien ; toute la Suisse blâma la conduite du canton de Soleure; la zizanie se mit dans le parti qui m'était opposé ; plusieurs des plus acharnés moururent; ceux qui les remplacèrent, voyant les choses de sang-froid, reconnurent l'injustice ; je gagnai un ou deux de ceux qui avaient le plus de crédit. Enfin, quatre ans après, je fus rétabli à mon rang dans la place que j'avais tenue dans le conseil, j'eus des lettres honnêtes de mon souverain ; il n'y eut que mon amende qu'on ne me rendit point, parce que je crus mieux de ne pas la demander. Je fis lever le bannissement de M. de Wiggier ; il ne rentra point dans le sénat ; mais il était trop vieux pour s'en soucier.

Mes affaires en Suisse ne m'empêchèrent point de donner les soins les plus attentifs et les plus suivis au militaire ; ils furent récompensés des succès les plus complets et les plus prompts. J'avais pris les régimens suisses déguenillés, sans émulation, sans discipline, ignorans, occupés uniquement de leurs intérêts, obérés de dettes, peuplés de Français : en trois ans de temps ils étaient des modèles de tenue et de discipline, instruits, liquidés de toutes leurs dettes, et dans l'impossibilité d'en contracter de nouvelles par la police que j'y avais mise ; toujours complets, composés de nationaux et de gens de bonne espèce, pleins d'émulation, ayant repris ces sentimens d'honneur qui font l'ame des troupes. Parvenu au point que je

désirais, je changeai de ton. Au lieu de cette sévérité dure que j'avais d'abord employée, je ne me montrai plus que doux, affable pour les officiers et les soldats, cherchant à les encourager par les louanges qu'en effet ils méritaient; aussi, en très-peu de temps, au lieu de cette crainte morne que je lisais sur les visages, je n'apercevais plus que joie de me voir, parce qu'on était sûr que mon approbation couronnerait les efforts qu'on avait faits pour la mériter. Alors seulement, les Suisses commencèrent à me rendre justice, à voir en moi un compatriote zélé, au lieu d'un supérieur farouche qui les sacrifiait à son ambition.

Huit ans après que j'eus quitté l'inspection des Suisses, une parente que j'avais à Soleure, qui m'aimait beaucoup, femme d'esprit, et capable d'énergie, comme elles le sont toutes, me manda que, toujours choquée de l'injustice et de l'ingratitude que j'avais éprouvées de la part de mon pays, elle s'était sans relâche occupée à ramener les esprits, et à faire comprendre l'iniquité de la conduite qu'on avait tenue avec moi; que les choses en étaient au point, que tout le monde était convaincu des torts qu'on avait eus, et qu'on était très-disposé à les réparer anthentiquement, et à effacer jusques aux traces de ce qui s'était passé; mais qu'il fallait un prétexte, et que si je voulais faire augmenter la quantité de sel que le roi donnait annuellement au canton, j'aurais lieu d'être satisfait de ce qu'on ferait pour moi. On m'ébranle

aisément lorsqu'on me propose de faire du bien ; et cette disposition augmente lorsqu'il est question d'en faire à mon pays. Cet objet, beaucoup plus que ce qui m'était personnel, me détermina à employer mes sollicitations, et j'obtins, pour le canton de Soleure, l'augmentation de sel qu'il désirait. On y fut ivre de joie et de reconnaissance du service que je venais de rendre ; et par un décret du sénat, du mois de juillet 1778, il fut arrêté que toute la procédure qu'on avait faite contre moi, quatorze ans auparavant, serait rayée du registre ; qu'on me rendrait mon amende, et que de plus on m'enverrait une médaille d'or, que je reçus quelque temps après, où d'un côté est la ville de Soleure, appuyée sur un écusson qui porte ses armes, et sur le revers, une Justice tenant en main une couronne, avec cette légende : *De Republicâ benè merito.*

Je ne rapporte ce fait que pour fixer d'autant plus l'opinion qu'on doit avoir d'une multitude toujours entraînée, avec enthousiasme, par l'impulsion du moment, qui lui fait adorer le lendemain ce qu'elle avait en horreur la veille. Qu'on ne s'étonne donc point de voir les hommes asservis ; il n'a fallu pour cela que les combinaisons d'un génie supérieur qui a préparé l'explosion, et qui a su en saisir l'ivresse, pour forger les fers dans lesquels il retient cette multitude : lorsque l'effervescence est passée, elle s'aperçoit de la captivité où l'a jetée son délire.

DÉTAILS HISTORIQUES.

ANECDOTES MILITAIRES, INTRIGUES DE COUR, AVENTURES GALANTES, TABLEAUX DE MOEURS, etc., etc.

Anecdote singulière qui concerne la Suisse.

Écrit en 1771.

Au commencement du siècle, en 1703, il y eut une guerre en Suisse, dont le prétexte était la religion, et l'objet caché, de rendre populaires les cantons aristocratiques. Le peuple des cantons catholiques, excité par les moines, voulait la démocratie; les gens de condition, en possession des charges, tenaient pour l'aristocratie; mais, n'étant pas les plus forts, ils furent obligés de paraître adhérer au plus grand nombre. Les cantons protestans soutenaient ouvertement l'aristocratie, et elle aurait été détruite, s'ils avaient eu le dessous. Les moines, pour engager les paysans à se bien battre, leur distribuèrent des *agnus*, en les assurant que tant qu'ils les porteraient à leurs chapeaux ils seraient invulnérables.

Les catholiques et les protestans s'étant rencontrés à Filmergue, il s'y donna une bataille décisive. Les catholiques, surpris de voir tomber les

leurs, malgré l'égide qu'ils portaient à leurs chapeaux, s'avisèrent de casser de ces *agnus*, et ils trouvèrent dans chacun un billet où il y avait écrit une petite phrase allemande, dont voici la traduction : « *Défends-toi, lâche !* » On devine que j'affaiblis l'épithète. M. Pfiffer m'a assuré avoir encore chez lui, à Lucerne, de ces *agnus*.

C'était un Pfiffer, ancêtre de celui dont je viens de parler, qui commandait en chef les catholiques. Ne voulant point vaincre les protestans, ce qui aurait rendu démocratiques tous les cantons catholiques, il prit une mauvaise position, et même se laissa tourner. Son fils, qui n'était point dans le secret, s'étant aperçu de la faute que faisait son père, après l'en avoir averti, voyant qu'il ne faisait rien pour la réparer, plein d'un enthousiasme patriotique digne des premiers Romains, vertu dont les Suisses sont bien corrigés, criait de rang en rang : *Quoi ! personne ne tuera mon père ! pour moi, je ne le puis : je suis son fils !*

Du roi de Prusse.

Écrit en 1783.

L'HISTOIRE entrera dans trop de détails sur ce qui regarde la vie et le personnel du roi de Prusse, pour m'engager dans une matière aussi vaste, sur laquelle d'ailleurs je n'ai pas acquis assez de connaissance pour me permettre de la traiter : je me bornerai à quelques réflexions auxquelles m'a conduit une anecdote de M. de Voltaire.

M. de Voltaire s'entretenant avec un de ses amis, de son premier voyage en Prusse, lui dit qu'après avoir été présenté au roi, il se livra à la curiosité de tout voir dans un pays où rien ne lui paraissait indifférent ; qu'ayant parcouru le palais, il fut conduit aux écuries, où il remarqua un cheval dont la vaste place et la stale distinguée annonçaient une prédilection qui lui fit demander quelle en était la cause ? On lui répondit que c'était le cheval que le roi montait à la bataille de Molwitz (1). S'en retournant à son auberge, il fut arrêté dans la rue par un homme couvert de lambeaux, qui lui demanda l'aumône. Cet homme ayant l'air d'avoir servi, étonna M. de Voltaire, imbu des principes

(1) On avait prétendu que le roi de Prusse s'était enfui à cette bataille. On croyait que c'était sur ce cheval.

de la France, qui a pourvu au sort de tout militaire détruit au service de l'État. Il lui demanda *s'il avait été soldat*, et il fut fort surpris d'apprendre qu'il avait été chasseur, et que c'était lui que le maréchal de Schwerin avait envoyé au roi de Prusse, pour lui porter la nouvelle du gain de la bataille de Molwitz.

Je tiens ce fait de la personne à qui M. de Voltaire l'a raconté. On n'exigera pas de moi d'en attester la vérité; mais si c'est une métaphore, elle peint parfaitement le roi de Prusse; sa jalousie d'abord, dont on a toujours trouvé des traces dans toutes les occasions et dans tous les instans de sa vie; ensuite la dureté de ses principes; son habitude de ne considérer les individus que comme des ressorts propres à produire les grands effets qu'il a voulu et qu'il a été nécessité d'opérer; de ne plus les voir après que comme des fardeaux importuns qu'il abandonnait, du moment qu'épuisés ils ne pouvaient plus contribuer à ces grands effets.

Voilà l'inconvénient des conquérans, le plus terrible fléau qui puisse affliger un empire! Leurs projets sont si vastes, que si les moyens leur manquent pour les remplir, ils y suppléent en faisant céder les sentimens d'humanité, de justice, que la nature a mis au fond de tous les cœurs, à des calculs barbares d'où dérivent ces actions que la renommée porte au loin, mais qui font la désolation de tous, et qui finissent toujours par obérer les grands États et détruire les petits, à moins que les

talens ou le bonheur de ces conquérans ne fixent la fortune et les événemens, ce qui est assez rare.

Si M. de Voltaire a voulu attaquer la valeur du roi de Prusse, par le traitement distingué qu'il attribue au cheval que ce prince montait à Molwitz, l'épigramme porte à faux. L'histoire ne présente point d'homme qui ait montré autant de bravoure dans les occasions, et un courage aussi soutenu. Sa fuite de Molwitz ne peut être une tache dans sa vie; il était jeune alors, sans expérience; c'était la première action où il se trouvait. M. de Schwerin, en qui il avait mis, et en qui il devait mettre toute sa confiance, qu'il considérait comme son maître, lui fait dire qu'il faut qu'il se retire : il s'en va, il n'y a rien là que de fort simple. A côté de cet événement, qu'on suive ses campagnes; on l'y verra entouré par des forces supérieures, coupé de toutes parts, sans ressources que ses talens et son courage, calculer le point le plus faible pour y diriger son effort, en épier le moment, s'ouvrir un passage, et se mettre en sûreté avant que l'ennemi soit revenu de son étonnement; on l'y verra surpris la nuit, dans son camp, arrêter son armée à demi nue, à un quart de lieue, la ranger en bataille, et en imposer au point qu'on n'ose l'attaquer; on l'y verra, à peine assuré d'une victoire, monter dans sa voiture, et voler pour en remporter une autre, à plus de trente lieues de la première : supérieur aux revers, les surmonter par ses ressources; prudent dans les succès, prévoyant tout, pour-

voyant à tout; administrateur éclairé, général consommé, politique profond, redoutable à ses ennemis dans son cabinet comme dans les combats, où il s'est souvent exposé. Comment ose-t-on attaquer la valeur d'un tel homme? Ajoutez qu'au milieu de tant de sollicitudes, il n'a jamais manqué un seul jour de jouer de la flûte et de faire des vers? C'est par air, dit-on : ma foi, Messieurs les grands hommes, quand vous serez fats à ce prix, permis à vous de l'être!

Autre anecdote sur le roi de Prusse.

Écrit en 1784.

Cette anecdote a été rapportée par le sieur Seffer, médecin, pendant la dernière guerre des armées prussiennes. Il en a été témoin oculaire.

Le roi de Prusse, sévère, même farouche, dans son administration, sublime dans ses calculs, qui tous tendent, depuis la moindre de ses paroles jusqu'à la plus importante de ses actions, à porter et maintenir sa puissance au plus haut degré de force qu'il lui est possible d'atteindre, supplée souvent, par son adresse, à ses moyens. Autant il est austère et dur avec ses généraux, autant est-il populaire et familier avec ses soldats, au point que les grenadiers affectés à la garde de sa personne, le tutoyaient.

Quelque temps avant la bataille de Rosbach, époque à laquelle les affaires de ce prince étaient dans un tel délabrement, qu'il y avait tout lieu d'en augurer une perte totale et prochaine, ce prince était couché et dormait sur la paille, entouré de ses grenadiers, dans un lieu assez marécageux, pour qu'on eût fait plusieurs feux autour de lui. Un de ces grenadiers, nommé Spencer, le réveilla, en lui disant : *Frédéric, voilà un de tes grenadiers qui avait déserté, qu'on te ramène.* —*Fais-le avancer*,

lui dit le roi; et lorsqu'il fut en sa présence, il lui demanda quelle raison il avait eu de l'abandonner? « Tes affaires, lui répondit le déserteur, sont dans un tel état, que je t'ai quitté pour aller chercher fortune ailleurs. — Tu as raison, lui répliqua le roi; mais je te demande de rester encore avec moi cette campagne; et si les choses ne vont pas mieux, je te promets de déserter avec toi. » L'homme d'État, l'homme adroit, l'homme gai, trouveront la même sublimité dans cette réponse. Les grands hommes mettent leur cachet à tout; c'est que tout chez eux part du même principe.

Anecdote sur la campagne de 1744.

Ecrit en 1783.

M. de Rottambourg était né Silésien, je crois. Il était venu en France, où on l'avait employé dans les négociations, et il avait terminé sa carrière par l'ambassade d'Espagne, au retour de laquelle il se fixa à Paris, où il ne vécut pas long-temps. Sa mort laissa une fortune immense à un neveu de son nom, seul héritier qu'il eût. Ce dernier avait épousé mademoiselle de Parabère, fille de la fameuse madame de Parabère, qui avait été maîtresse de M. le duc d'Orléans, régent du royaume.

Ce neveu ne jouit pas long-temps des biens que lui avait laissés son oncle. Mille dépenses, et surtout un goût effréné pour le jeu, les épuisèrent bientôt, et le réduisirent à ne pouvoir plus rester à Paris. Il prit le parti de s'en aller auprès du roi de Prusse, et de quitter sa femme, dont il n'avait point eu d'enfans, et qui se mit dans un couvent. Ce prince le reçut parfaitement bien, ce qui parut assez étonnant; car M. de Rottambourg n'avait nul talent militaire; métier dont la vie qu'il menait l'avait toujours éloigné. Par la même raison, il n'avait d'instruction dans aucun genre, ni même des qualités aimables. Enfin on ne sait par quel motif, mais le roi de Prusse le reçut à merveille, et lui donna de quoi vivre.

Les dépenses de M. de Rottambourg, son goût pour le jeu, qui était alors fort en vogue à Paris, son malheur constant, grand moyen pour être recherché, l'avaient fait vivre dans la meilleure compagnie, en France. Le maréchal de Richelieu l'avait particulièrement connu ; et c'est de lui que je tiens l'anecdote suivante.

Il y avait déjà long-temps que M. de Rottambourg était en Prusse, lorsque M. de Richelieu en reçut un billet, l'hiver de 1743, par lequel il sut qu'il était à Paris. Il lui mandait qu'il venait d'arriver, et qu'il désirait un entretien ; mais qu'ayant des choses très-importantes à lui communiquer, il le priait de le recevoir le plus secrètement possible, et surtout qu'il ne fût vu de personne. M. de Richelieu demeurait alors dans une très-grande maison qu'il avait à la Place Royale. Il prit en effet toutes les précautions imaginables pour faire introduire M. de Rottambourg chez lui ; et lorsqu'ils furent tête à tête, après les premiers complimens, M. de Rottambourg lui remit une lettre, en lui disant : *Voilà ma lettre de créance*. M. de Richelieu s'empressa de la décacheter, et reconnut qu'elle était de la main du roi de Prusse, en ayant déjà reçu plusieurs à différentes occasions. Après beaucoup de choses obligeantes pour M. de Richelieu, ce prince ajoutait : « J'ai chargé le comte de Rot-
» tambourg d'une commission pour vous, et je vous
» prie de prendre confiance à tout ce qu'il vous
» dira de ma part. » En effet, M. de Rottam-

bourg étant entré en matière, lui communiqua « que le roi de Prusse avait des avis certains que, » tandis que d'après les projets arrêtés pour la » campagne de 1744, le roi serait occupé à la » conquête de la Flandre, avec la majeure partie » de ses forces, le prince Charles devait, avec l'ar- » mée qu'il commandait, passer le Rhin, et entrer » en Alsace; que le seul moyen qu'il eût pour ne » rien déranger aux desseins qu'on avait, et parer » ce coup, était que, dès que le prince Charles au- » rait passé le Rhin, le roi de Prusse entrât en » Bohême, et qu'il venait l'offrir au roi de la part » de ce prince; à une condition toutefois, *c'est* » *qu'aucuns des ministres actuels de S. M. n'eus-* » *sent connaissance de ce traité, S. M. Prus-* » *sienne voulant qu'il fût conclu entre les deux* » *rois et lui* (*M. de Richelieu*) *en tiers.* » Il y avait alors en place M. d'Argenson à la guerre, M. de Puisieulx aux affaires étrangères, et M. de Maurepas à la marine.

M. de Richelieu n'eut rien de plus pressé que de faire mettre les chevaux à sa voiture, et de s'en aller à Choisy où était le roi. En arrivant, il demanda ce qu'il faisait : un homme de la chambre lui répondit mystérieusement qu'il était chez madame de Châteauroux. On ne l'interrompait guère dans ces instans. L'homme de la chambre fut assez surpris de voir M. de Richelieu poursuivre son chemin; mais comme ce sont les gentilshommes de la chambre qui donnent l'ordre à tout le monde

dans l'intérieur, et qu'ils n'en reçoivent de personne, il n'osa lui rien dire.

M. de Richelieu eut la précaution de tourner plusieurs fois la clef avant d'ouvrir la porte de l'appartement de madame de Châteauroux. Le roi lui demanda assez sèchement ce qu'il voulait : « Rendre compte à V. M. d'un événement qui » presse, auquel je ne m'attendais guère, et qui » la surprendra autant que moi. » Il raconta alors au roi tout ce qui s'était passé, et lui remit une lettre du roi de Prusse, que M. de Rottambourg lui avait donnée, et qui contenait les mêmes choses que M. de Richelieu venait de détailler. Il fut tenu un conseil entre le roi, madame de Châteauroux et M. de Richelieu, sur le contenu de la dépêche, et résolu d'une commune voix d'accepter les propositions du roi de Prusse. En conséquence, le roi dit à M. de Richelieu qu'il n'avait qu'à *aller en avant, et travailler d'après ce plan*. M. de Richelieu s'en excusa sur ce qu'il n'était pas assez au courant des affaires, assez versé dans la politique pour conclure un traité; il ajouta que, puisque le roi de Prusse ne voulait d'aucun des secrétaires d'État, S. M. avait des gens éclairés dans son conseil; qu'on pouvait proposer le maréchal de Noailles et le cardinal Tencin. *A la bonne heure*, dit le roi; *allez leur parler de ma part, et voyez si l'on en voudra en Prusse.*

M. de Richelieu exécuta les ordres du roi; les négociateurs convinrent au roi de Prusse, et le

traité fut aussi promptement que secrètement conclu.

Les événemens de la campagne de 1744 justifièrent les avis qu'avait donnés le roi de Prusse. Ce fut après la conquête d'Ypres qu'on apprit en Flandre que le prince Charles avait passé le Rhin, et qu'il était en Alsace, favorisé par M. de Sekendorf, qui commandait les Bavarois, combinés avec les troupes du roi, et qui nous trahissait. Cet événement donna lieu à la superbe manœuvre du maréchal de Coigny qui commandait l'armée sur le Rhin. Le roi partit sur-le-champ pour se rendre en Alsace, à la tête de l'élite de ses troupes, et laissa le reste en Flandre sous les ordres du comte de Saxe, depuis maréchal de France; il emmena avec lui le maréchal de Noailles qui avait jusque-là commandé l'armée de Flandre.

Le roi fut arrêté à Metz par une maladie très-grave qui le mit aux portes du tombeau. M. d'Argenson, ministre de la guerre, étant venu lui demander des ordres pour le maréchal de Noailles qui avait pris le commandement de l'armée du Rhin, renforcée des troupes tirées de celle de Flandres: *Mandez-lui*, répondit ce prince, *que M. le prince de Condé a gagné la bataille de Rocroy, cinq jours après la mort de Louis XIII.*

Il ne soutint pas long-temps le grand caractère, ni le courage qu'annonçait une telle réponse. Bientôt, sa faiblesse ordinaire prit le dessus. Il est nécessaire de reprendre les choses d'un peu plus haut.

Le roi, déterminé à aller à la guerre, avait joint son armée de Flandre à l'abbaye de Cisoin. Il en fit la revue, suivi de M. de Wasnar que les États-Généraux lui avaient député, et qui ne put dissimuler son étonnement et son admiration de tout ce qu'il voyait. En effet, jamais coup-d'œil si beau ni si imposant ne s'offrira aux regards. Qu'on se figure cent mille hommes rangés en bataille sur une seule ligne, dans une plaine absolument rase; en avant, vers le centre, quarante mille hommes qui composaient la réserve du comte de Saxe, et cent pièces de canon, artillerie immense alors, qui tirèrent continuellement tant que la revue dura. Jamais on n'avait vu de si belles troupes mieux équipées, ni plus d'ardeur briller dans tous les yeux. Ceux qui connaissent les Français s'en feront aisément une idée, en apprenant que c'était la première fois qu'ils voyaient leur maître à leur tête. Le roi surtout attirait tous les regards : cette figure si belle et si noble, ces yeux si beaux, si fiers et si doux en même temps, tous ces avantages, quelqu'impression qu'ils fissent à Versailles, étaient encore relevés par la circonstance. Il augmenta l'enthousiasme que cette armée, ce spectacle, ce bruit, cette magnificence et sa présence avaient excité dans tous les cœurs, par l'air de satisfaction répandu sur son visage, et la bonté qu'il témoignait à tout le monde; ne passant devant aucun officier-général sans lui dire quelque chose d'obligeant, ou d'à propos; en usant de même

pour plusieurs corps, et même pour plusieurs colonels.

La campagne s'ouvrit par le siége de Menin; le roi fut à l'ouverture de la tranchée; il y montra la même ardeur, la même gaieté et la même bonté qu'à Cisoin; aussi tourna-t-il toutes les têtes.

Il ne tarda pas à démentir un début aussi brillant. Madame de Châteauroux et la duchesse de Lauraguais sa sœur, étant arrivées à l'armée, le roi ne se montra plus aux troupes; il demeura enfermé toute la journée avec ces deux femmes, et ses courtisans intimes, à jouer. Menin pris, on fit la conquête d'Ypres. Le roi parcourut plusieurs villes de Flandre : soit qu'il entrât dans une ville prise, soit qu'il allât dans celles de sa domination, il était reçu partout avec la même magnificence et les mêmes démonstrations de joie; ce n'était que fêtes, qu'illuminations de tous côtés; l'indifférence du roi, la vie qu'il menait, gâtaient tout. Dans chaque endroit, une galerie en planches conduisait, de la maison marquée pour madame de Châteauroux, à celle qu'il habitait.

Madame de Châteauroux avait des partisans; elle avait encore plus d'ennemis. Le moment fatal pour toute maîtresse, et surtout pour celles des rois, étant arrivé, je veux dire le danger où le roi se trouvait à Metz, ceux qui lui étaient opposés songèrent à en profiter. Le duc de Bouillon, grand-chambellan, et le duc de La Rochefoucauld, grand-maître de la garde-robe, étaient à la tête de

la cabale, dans laquelle était aussi l'abbé de Fitz-James, évêque de Soissons, premier aumônier. Cet homme abusa du rôle que son caractère l'autorisait à jouer, pour avilir son maître. Beaucoup d'autres gens se rallièrent à ce parti. L'évêque de Soissons, profitant de la faiblesse naturelle du roi, de la peur qu'il avait de la mort et de l'enfer, lui persuada qu'il fallait faire amende honorable, et chasser madame de Châteauroux. En effet, le roi, après s'être confessé, et avant d'être administré, demanda publiquement pardon du scandale qu'il avait donné, et ajouta qu'il voulait que madame de Châteauroux partît sur-le-champ, et sa sœur aussi. La cabale triompha : les amis de madame de Châteauroux furent très-affligés, les gens indifférens et honnêtes, indignés. Le peuple, toujours idolâtre de toute acte de fanatisme, dans l'enthousiasme de la piété de son souverain, s'anima tellement contre madame de Châteauroux, que, sans le maréchal de Belle-Isle, qui lui prêta son carrosse pour se sauver avec madame de Lauraguais, elle aurait été déchirée.

La même faiblesse qui avait fait donner au roi une scène aussi indécente à Metz, lui fit rappeler madame de Châteauroux lorsqu'il fut de retour à Versailles et en bonne santé. M. de Maurepas, un de ceux qui haïssaient le plus cette maîtresse, fut chargé de lui porter la lettre par laquelle ce prince la priait de revenir auprès de lui. Elle ne jouit pas long-temps de son triomphe. Dès le jour même, elle

tomba malade, et mourut fort peu après; ce qui fit dire que M. de Maurepas avait empoisonné la lettre du roi. Mais, outre que, grâces au ciel, le poison n'est pas dans nos mœurs, il l'était encore moins dans le caractère de M. de Maurepas, trop léger pour de pareils traits (1): il n'était pas même ce qu'on appelle méchant; on n'avait à craindre que ses sarcasmes et ses malices.

Cette mort fut favorable à bien des gens; car si madame de Châteauroux, haute et vindicative comme elle l'était, fût revenue à Versailles, beaucoup de ceux qu'on y a vus constamment, n'y seraient peut-être jamais retournés, tout au moins de fort long-temps.

---

(1) Voyez dans les Mémoires de Linguet sur la Bastille, 3e livraison de ce recueil, page 29, la note où l'on repousse la même accusation dirigée contre M. de Maurepas.

(*Note des nouv. édit.*)

Bataille d'Hastenbeck, et ce qui l'a précédée; réflexions sur la conduite de M. de Maillebois; caractère de quelques généraux.

Relation écrite en 1771.

Avant que de parler de la bataille d'Hastenbeck, et de considérer si, en effet, le comte de Maillebois a voulu la faire perdre, je crois qu'il convient d'entrer dans quelques détails sur ce qui l'a précédée, et de dire un mot du caractère de M. de Maillebois et de celui du maréchal d'Estrées.

Le comte de Maillebois a de l'esprit, il est aimable dans la société, d'un commerce facile et doux. Quoiqu'on ait cherché à nier ses talens pour la guerre, il est certain qu'il en a, et un commandement fort agréable.

Le maréchal d'Estrées (mort à la fin de l'année 1770) avait on ne saurait moins d'esprit. Sa société, quoique sûre, était fâcheuse; et sans le jeu qu'il aimait passionnément, il y aurait été insoutenable. Il y mettait en avant des opinions vides de sens, qu'il soutenait avec chaleur et déraison, sans jamais écouter les objections qu'on lui faisait. Il portait le même esprit dans les affaires, dans le conseil, à la tête des armées. Ce n'est pas qu'il ne fît un projet, un mémoire militaire assez bien; mais lorsqu'il était sur le terrain, ou qu'il s'agissait du moment, sa timidité était extrême. Il était pour-

tant très-brave de sa personne : il en avait donné des preuves à la guerre, où il avait servi avec distinction comme officier-général, et dans des combats particuliers : mais dès qu'il a commandé une armée, et que la besogne a roulé sur lui, ses craintes pour l'événement allaient jusqu'à la frayeur, et l'ont souvent rendu aussi ridicule que son déraisonnement. D'ailleurs franc, loyal, ouvert, il avait tout ce qu'il faut pour être à la tête des troupes françaises, dont il était estimé.

La guerre s'étant déclarée, le maréchal d'Estrées fut désigné, en 1757, pour commander l'armée destinée à agir en Allemagne. M. de Maillebois venait d'essuyer un événement public qui avait nui à sa réputation; on assurait que M. le duc de Chaulnes, gouverneur d'Artois, l'avait contraint de rendre 30,000 francs qu'il avait tirés de cette province, en lui vendant ses services. Malgré cette tache, et tout ce qu'on put dire à M. d'Estrées sur les inconvéniens de son caractère, il le nomma pour être son maréchal-des-logis. M. de Maillebois avait épousé la sœur de M. de Paulmy, alors ministre de la guerre; il y a lieu de croire que cette considération ne contribua pas peu à déterminer le choix du maréchal.

La campagne commença de bonne heure, et le rendez-vous des troupes fut à Wesel, place très-forte sur le Rhin, de laquelle on avait résolu de faire le siége pour début, mais que le roi de Prusse abandonna, au grand étonnement de tous les gé-

néraux, dont les calculs étaient moins justes que ceux de ce prince. Il avait senti qu'il ne pourrait soutenir une place aussi éloignée de son point de défense, et que, s'il ne la livrait à ses propres forces, elle lui emploîrait beaucoup de troupes dont il avait besoin pour faire tête à la Russie et à l'Impératrice. D'ailleurs, ayant été jusque-là l'allié de la France, il affecta de ne se point croire en guerre avec elle, de même que la France n'arma que comme auxiliaire de l'Impératrice. En conséquence le maréchal d'Estrées avait à son armée une brigade autrichienne qui prenait le pas; moyens de sauver les apparences que les puissances mettent toujours en usage, on ne sait pourquoi; car personne ne prend le change.

Par le traité de Versailles, la France n'était obligée que de fournir 24,000 hommes à l'Impératrice, et ce fut le premier parti que l'on prit; mais le régiment de Champagne, dont le comte de Gisors, fils unique du maréchal de Belle-Isle, était colonel, ayant été désigné pour être de ce corps, le maréchal, par crainte pour lui, parla si fortement dans le conseil, et agit si puissamment, qu'au lieu de 24,000 hommes, on fit marcher une armée: précaution funeste à la France, par la perte d'hommes et d'argent qu'elle lui occasiona et qui devint inutile à M. de Belle-Isle, M. de Gisors ayant été tué dans la campagne suivante de 1758, à la bataille de Crevelt, en chargeant avec les carabiniers.

L'Angleterre, seule alliée qu'eût le roi de Prusse,

prit à sa solde les troupes hessoises qui s'étaient offertes à la France, proposition que celle-ci fit la faute de ne pas accepter; et, tandis que le maréchal d'Estrées se préparait à Wesel, il se rassemblait à Bilefeld une armée composée d'Anglais, d'Hanovriens et d'Hessois, dont le duc de Cumberland eut le commandement.

Je fis la campagne de 1757, aide-de-camp de M. le duc d'Orléans, et brigadier employé. Le maréchal d'Estrées se trouvait, pour la première fois, commandant en chef une armée; et comme il avait toujours servi avec zèle, activité, valeur, et confiance des généraux, étant officier-général, il apporta au commandement la réputation d'homme de guerre, qu'il ne tarda pas à détruire lorsqu'on vit ses incertitudes, ses craintes et sa mollesse à maintenir la discipline. Les idées avantageuses qu'on avait eues sur son compte se changèrent bientôt en critiques amères, en propos licencieux. A peine y avait-il un mois qu'on était rassemblé, que M. d'Estrées était déjà totalement discrédité dans son armée.

Il lui aurait été d'autant plus aisé de montrer moins son incapacité, qu'il avait affaire à un adversaire bien propre à donner de la réputation à un général. Jamais on n'a vu un homme moins fait pour la guerre que M. de Cumberland; il semblait être à nos ordres: dès que nous décampions pour avancer, il se mettait aussitôt en marche pour nous céder du terrain; et à l'exception d'une très-petite af-

faire qui se passa à Bilefeld, entre un détachement commandé par M. le prince de Beauvau, et les dernières troupes de l'arrière-garde du duc de Cumberland, jusqu'au-delà du Weser, non-seulement il n'y eut point un coup de fusil de tiré, mais même on n'aperçût pas un seul hussard des ennemis. M. d'Estrées donnait trop de prise sur lui, pour que M. de Maillebois, d'après son caractère et sa prétention au commandement de l'armée, ne cherchât pas à l'en écarter. N'ayant point encore l'ancienneté et la consistance nécessaires pour faire ce pas, il jeta les yeux sur quelqu'un qui lui donnât le temps d'acquérir ce qui lui manquait de ce côté, et dont les talens ne pussent l'offusquer; il ne pouvait mieux choisir que M. le maréchal de Richelieu, son ami d'ailleurs, et qu'il croyait si peu versé dans les détails militaires, qu'il avait la certitude qu'il ne commanderait pas la campagne suivante. M. de Maillebois s'étant arrêté à ce choix, il lui fut facile, secondé par M. de Paulmy, ministre de la guerre, et par les menées de M. de Richelieu, de perdre M. d'Estrées, d'autant qu'il écrivait continuellement des lettres où il détaillait ses fautes, ses défauts et son incapacité. Cette intrigue fut conduite si secrètement, que le rappel du maréchal d'Estrées était arrêté à la cour, le commandement donné à M. de Richelieu, et lui-même en chemin pour se rendre en Allemagne, sans que qui que ce fût, hors le comte de Maillebois, en sût encore rien à l'armée.

Les choses en étaient à ce point, lorsque M. d'Estrées, qui venait de passer le Weser sans aucun obstacle, trouva enfin M. de Cumberland qui l'attendait à Hamelen, et qui faisait mine de vouloir une affaire. Sur la nouvelle qu'il y avait un gros détachement à Halle, M. d'Estrées donna quatre-vingts compagnies de grenadiers, de la cavalerie et du canon à proportion, à M. le duc d'Orléans pour attaquer ce détachement. Les ennemis, selon leur ordinaire, à l'approche de ce prince, se retirèrent sur leur armée, et il n'y eut pas un coup de fusil de tiré.

M. d'Estrées avançant toujours le long de la rive droite du Weser, dans un pays montueux et couvert, n'était plus qu'à une marche de Hamelen, où M. de Cumberland était campé faisant face au Weser, ayant sa droite à cette ville, un marais qui couvrait son front, et sa gauche au village d'Hastenbeck, entièrement enveloppée et couverte par un ravin, qui allait se terminer à une hauteur considérable, couverte de bois, à laquelle la ligne s'adossait; fortifiée du côté qui nous regardait, par une batterie retranchée au pied, une redoute sur un petit plateau au sommet et des abattis. Cette hauteur était cernée, entre les ennemis et nous, par un chemin qui répondait à travers les bois dans la plaine de Hanovre.

Toutes les avenues de la position de M. de Cumberland étaient couvertes de bois, et par conséquent susceptibles de chicanes; M. le maréchal d'Estrées

ne rencontra aucun obstacle jusqu'aux ennemis qu'il trouva en bataille, de la manière que je viens de dire. La première journée se passa en canonnade de part et d'autre, et à reconnaître. Il y avait deux partis à prendre, ou celui de marcher par notre droite, de se porter dans la plaine d'Hanovre, et de déposter M. de Cumberland par cette manœuvre, ou celui de l'attaquer. Le dernier prévalut, et l'on fit la disposition suivante.

M. de Chevert, M. le comte de Lorges, depuis fait duc, et M. le maréchal d'Armantières, qui n'était alors que lieutenant-général, furent chargés, à l'entrée de la nuit, de s'engager dans le chemin qui cernait le pied de la hauteur où s'adossait la ligne des ennemis, et, à la pointe du jour, de se porter avec vivacité sur le sommet, pour emporter la redoute et en chasser les ennemis. Les premiers coups de fusil de ces messieurs devaient servir de signal à deux lignes d'infanterie, disposées sur le ravin qui couvrait la gauche des ennemis, pour le passer, attaquer le village d'Hastenbeck, et prendre leur ligne en flanc.

Tout ce qui avait été prescrit fut ponctuellement exécuté. M. de Chevert était certainement l'homme le plus propre à conduire vivement et vaillamment une attaque. Souvent chargé de pareilles commissions, il s'en était toujours acquitté avec éclat; il avait par ce moyen obtenu de la réputation; de la naissance la plus obscure, il s'était élevé aux premiers rangs par sa valeur, et il serait certainement

mort maréchal de France, s'il n'avait pas eu des ennemis. La colonne de M. de Lorges n'eut point de succès; M. d'Armantières ne fit pas grand'chose.

Monter sur la hauteur, s'emparer de la redoute, en chasser les ennemis, fut pour M. de Chevert l'affaire d'un moment. On ne pouvait voir, de la petite plaine où étaient les deux armées, ce qui se passait à l'attaque de la hauteur dans les bois; mais il fut aisé de juger qu'elle avait complétement réussi, par la manœuvre des ennemis, qui se voyant tournés, et au moment d'être pris à dos, firent leur retraite. Notre infanterie passa le ravin sans tirer un coup de fusil, et ne trouva déjà plus personne de l'autre côté, que quelques troupes de cavalerie qui faisaient l'arrière-garde.

On s'étonnait d'un succès aussi prompt, aussi facile, et l'on s'avançait en bon ordre à la suite des ennemis, lorsqu'on fut bien surpris d'entendre un feu considérable sur la hauteur, à la redoute qu'avait prise M. de Chevert, et d'en voir partir du canon, en même temps que, par le chemin qui cernait le pied de la hauteur, il parut une tête de cavalerie, qui débouchait dans la petite plaine, sur les derrières de notre infanterie.

Personne ne douta que les ennemis, ayant fait semblant de céder, ne fussent rentrés dans les bois auxquels ils étaient adossés, qu'ils n'eussent monté sur la hauteur et chassé les troupes que nous y avions. Chacun crut l'affaire perdue, et craignit qu'entassés les uns sur les autres dans un terrain

très-serré, la confusion ne s'y mît, d'autant que la tête avait tourné à M. d'Estrées qui se tenait pour battu, et qui ne donnait point d'ordre.

Je n'avais pu suivre M. le duc d'Orléans auprès duquel mon devoir m'attachait, parce que M. le maréchal d'Estrées, avec lequel il était, ne voulant point avoir de monde autour de lui, avait exigé de ce prince de ne se faire suivre que par son écuyer. Je me trouvai, dans ce moment critique, auprès de M. de Contades qui commandait la première ligne. Je courus promptement sur nos derrières, devenus l'endroit intéressant; j'y trouvai M. le duc d'Orléans occupé à mettre la cavalerie en bataille, pour charger celle des ennemis. Ce prince était tout seul, M. d'Estrées ne s'étant point porté dans cet endroit. Un moment après, arriva M. de Maillebois, qui venait de notre gauche, où il s'était tenu pendant toute l'affaire, je ne sais à quel dessein; car, séparé des ennemis par un marais, il était impossible qu'il s'y passât la moindre chose. J'examinai avec attention la contenance de M. de Maillebois, et je dois lui rendre la justice, qu'il donna les meilleurs ordres, et les plus convenables à la circonstance où l'on se trouvait.

On ne fut pas long-temps dans la perplexité où avait jeté un événement dont il faut convenir que les apparences étaient inquiétantes. La cessation du feu de la hauteur, et la retraite de la cavalerie des ennemis, qui avait fait mine de déboucher les bois, fit aisément connaître que ce n'était ni une

manœuvre concertée de M. de Cumberland, ni un corps marchant pour se mesurer avec nous.

On a su depuis que M. de Chevert, après avoir chassé les troupes qui gardaient la redoute et la hauteur, s'était toujours avancé par les bois, sur la crête de cette hauteur, jusqu'à la gorge de Besperode, qui était derrière la ligne des ennemis, environ vers le centre, où il s'était arrêté, sans se commettre à descendre avant que de savoir ce qui se passait dans la plaine, et que les troupes qu'il avait fait plier, descendant tout de suite vers la plaine, pour se rejoindre à leur ligne, arrivées au bord des bois, au lieu d'y voir leur armée qui en était déjà retirée, se trouvèrent si près de la nôtre, qui marchait en avant, qu'elles firent une décharge, à bout portant, sur le régiment de Champagne qui formait notre droite, et qu'elles firent plier. Profitant de cet instant de désordre, ces troupes rentrèrent dans le bois, et remontèrent sur la hauteur, par derrière M. de Chevert, déjà passé, qui n'en eut aucune connaissance; et, poursuivant leur chemin pour se retirer par nos derrières sans être vues, lorsqu'elles furent au petit plateau et à la redoute d'où M. de Chevert les avait chassées, elles y aperçurent le régiment d'Eu que cet officier général y avait laissé. Ce corps, d'après la confiance et l'indiscipline françaises, était débandé. La plupart des soldats dormant, d'autres en chemise, ou cherchant de l'eau, ce corps des ennemis n'eut pas de peine à culbuter dans la vallée une troupe aussi

peu sur ses gardes, et totalement hors de défense ; c'est ce qui occasiona le feu qu'on entendit tout d'un coup, et auquel on devait si peu s'attendre. Les ennemis s'étant de plus emparés des pièces de canon du régiment d'Eu, ils les pointèrent contre notre cavalerie et en tirèrent quelques volées ; mais, certains qu'ils n'étaient pas assez forts pour rétablir l'affaire, et qu'au contraire ils seraient perdus s'ils nous donnaient le temps de revenir de notre surprise et d'aller à eux, ils ne pensèrent plus qu'à poursuivre leur retraite, et nous restâmes totalement maîtres du champ de bataille, sans que le maréchal d'Estrées pensât à envoyer un seul détachement à la suite de M. de Cumberland.

D'après ce que j'ai vu de M. de Maillebois, dans le moment critique que je viens de détailler, on peut affirmer que son intention n'était point que la bataille fût perdue. Il fit dans cet instant tout ce qu'il y avait à faire pour la rétablir ; et je suis d'autant plus porté à croire qu'il n'avait aucunes mauvaises intentions, que je ne vois pas à quoi elles auraient pu le mener. S'il désirait la perte de M. d'Estrées, il avait pleine satisfaction sur cet objet, puisque la chose était faite, et qu'il savait M. de Richelieu en chemin pour le remplacer. Quel aurait donc été son but ? De remettre entre les mains du nouveau général une armée en déroute, pour tirer avantage de cette position, et lui chercher des torts ? Il connaissait trop bien M. de Richelieu, puisqu'il avait été son maréchal-des-logis à l'ex-

pédition de Mahon, pour ne l'avoir pas approfondi, pour ne pas croire, comme on l'a déjà dit, qu'il ne tiendrait pas long-temps à la tête de l'armée. Il était donc de l'intérêt de M. de Maillebois de maintenir les choses dans un état de supériorité, qui lui eût été avantageux et nécessaire au moment où ses intrigues l'auraient conduit au commandement où il visait. Il est plus naturel d'attribuer l'imputation que lui fit, le lendemain, le maréchal d'Estrées, d'avoir voulu lui faire perdre la bataille, à une animosité, une vengeance de ce dernier, qui aurait été sans effet, si M. de Maillebois n'avait cherché à se disculper de cette imputation, l'année suivante, par un mémoire, et si l'embarras où était la cour d'avoir ôté au maréchal le commandement, au moment où il venait de gagner une bataille, n'eût amené le besoin de le satisfaire (1), en punissant par la prison son ennemi, sur un prétexte qui ne méritait pas un traitement aussi rigoureux.

La conduite de M. d'Estrées, à Hastenbeck, ne fit qu'animer encore l'armée contre lui, et augmenta la licence des propos. La moindre chose suffit à la légèreté française pour changer ses dispositions. Le lendemain de la journée d'Hastenbeck, le maréchal reçut le courrier qui lui appor-

(1) M. de Maillebois, qui commandait, en 1758, un corps de troupes assemblé à Dunkerque, y reçut l'ordre de se rendre en prison au château de Doulens.

tait son rappel, et l'ordre de remettre le commandement à M. de Richelieu. Dans un instant, cette nouvelle fut publique et ramena tous les esprits à M. d'Estrées; on courut en foule chez lui, et l'on s'efforça de lui témoigner des regrets qui étaient sincères. On se déchaîna contre M. de Richelieu. Celui-ci étant arrivé deux jours après, joignit à l'embarras d'enlever le commandement à un homme qui venait d'avoir un grand succès, celui d'être mal reçu de l'armée; sa contrainte était facile à remarquer, malgré son audace ordinaire.

M. de Richelieu, dans sa jeunesse, joignait à une figure charmante des grâces infinies dans l'esprit, et une séduction si grande, que presque aucune femme ne pouvait résister à ses attaques. Sa réputation en ce genre était si bien établie, que lorsqu'on voulait désigner quelqu'un qui avait de grands succès auprès des femmes, on disait : *C'est un Richelieu.*

Tel fut le général que le roi nomma pour remplacer M. d'Estrées. M. de Richelieu manqua même, par sa faute, le moment d'arriver en Allemagne. S'il fût parti tout de suite, lorsqu'il en reçut l'ordre, au lieu de perdre deux jours aux genoux de madame de Lauraguais, il aurait joint l'armée au moment où elle se trouva en présence de M. de Cumberland, et c'eût été lui qui l'aurait vaincu.

Le maréchal d'Estrées sentait à combien peu sa

réputation avait tenu. Ayant des raisons de l'aimer, par la façon dont il m'avait toujours traité, j'allai le voir pour lui témoigner la part que je prenais à ce qui venait de lui arriver; en même temps, je tâchai de lui faire comprendre les avantages de sa position, d'être disgracié au moment qu'il méritait, aux yeux de toute l'Europe, les plus grandes récompenses. *Ah! mon ami*, s'écria-t-il en me prenant la main, *tout cela est vrai; mais deux jours plus tôt j'étais déshonoré.*

Bataille de Fillinghausen; ce qui l'a précédée; caractère de quelques généraux.

Écrit en 1771.

Les dispositions de la campagne de 1761 furent d'avoir une grande armée plus forte que celle de M. le prince Ferdinand, pour agir en Westphalie, et une autre beaucoup moins considérable en Hesse, destinée à opérer de ce côté. Le commandement de l'armée de Westphalie fut donné à M. le maréchal de Soubise, qui nomma le marquis de Castries pour son maréchal-des-logis; et M. le maréchal de Broglie eut celle de Hesse, avec le comte de Broglie, son frère, pour le sien.

M. de Soubise, né avec peu d'esprit, a cependant un acquis et des connaissances que lui a procurés un grand usage du monde et de la cour, où sa conduite politique et molle ne répond point aux prétentions qu'il y forme. Dans mille occasions, il aurait pu prendre une supériorité à portée de laquelle le met sa position; mais il n'est occupé de l'acquérir qu'en cherchant à maintenir ou à augmenter, ouvertement ou par adresse, un rang que la maison de Rohan croit lui être dû, et que les gens titrés et la noblesse lui disputent toujours. Jaloux de considération, il a cherché à se faire des partisans par une politesse exigeante qui ne l'aban-

donne jamais, même vis-à-vis des gens avec lesquels il est le plus familier, et dans les instans les plus libres. Il faut moins s'en prendre à lui de cette façon d'être, qu'à son éducation, qui est la même pour tous ceux de sa maison : cette manière est assez connue dans le monde, sous la dénomination de *politesse des Rohans*. Son ambition la plus forte a toujours été de commander les armées. Embarrassé et indécis dans le cabinet, il l'est encore plus devant les ennemis ; sa véritable qualité militaire est la valeur : il n'a pas eu plus d'éclat dans le conseil, où l'amitié de madame de Pompadour l'a placé.

J'ai entendu souvent refuser l'esprit à M. de Castries, mais à tort. Il n'en a pas les grâces ni le piquant, mais il joint à un grand usage, à de la politesse, une modération, une justice qui le rendent agréable dans la société, où il jouit d'une estime générale. Sa noblesse et sa probité sont poussées jusqu'à la délicatesse ; il ne s'en écarte dans aucune occasion. Fort exact pour lui, il est indulgent pour les autres. Dévoré d'ambition, jamais il ne s'est permis le moindre moyen douteux pour parvenir ; et visant au commandement des armées ainsi qu'au ministère, il s'est rendu capable de l'un et de l'autre, par une étude, une application suivies, qui lui ont procuré des connaissances profondes. Son ardeur pour s'instruire ne l'empêche pas de donner beaucoup à ses plaisirs, et son activité lui fait suffire à tout ; elle est si grande,

qu'elle tient même de l'inquiétude, et qu'il ne faut pas beaucoup le connaître pour voir qu'il voudrait être, dans le même instant, sur la frontière, dans le cabinet d'un ministre, et aux genoux de sa maîtresse (1).

Le maréchal de Broglie a peu d'esprit. Élevé par son père, qui n'en avait pas plus que lui, dans les armées ou dans des places frontières, il n'a pas même acquis le ton que donne la bonne compagnie : il est mieux dans un camp que dans un salon, où il parle trop de lui. Élevé, comme je l'ai dit, au milieu des troupes, il y a acquis des talens militaires : il connaît bien un terrain, il donne ou reçoit une bataille avec intelligence et valeur; il est capable de prendre un parti vigoureux; et certainement on peut dire de lui que c'est un excellent général. Je ne crois pas qu'une grande armée à conduire soit au-dessus de ses forces. Il est cependant difficile de le juger, parce qu'il a toujours été jusqu'ici mal secondé des généraux qu'il a eus sous lui.

Le comte de Broglie a de l'esprit; sa petite taille, son air crêté, sa facilité à se mettre en colère, le rendent piquant pour les femmes, qui aiment à le tourmenter; il en a quelques-unes pour amies, et pas un homme, à l'exception d'un ou deux, qui

(1) Il disait un jour à un de ses amis, pour peindre son activité et le peu de temps qu'il trouvait dans la journée : *Je voudrais dormir plus vite.*

cependant le voient tel qu'il est, c'est-à-dire ayant quelques défauts du maréchal son frère. Une chose fort singulière, c'est qu'avec beaucoup d'intelligence et de la valeur, et élevé, ainsi que son frère, dans les armes, il n'a jamais pu acquérir les grandes parties du talent militaire.

Le plan de campagne de 1761 étant donc que l'armée de Westphalie et celle de Hesse agiraient séparément, M. le duc de Choiseul, alors ministre de la guerre, en donnant à M. le maréchal de Soubise des instructions, lui dit qu'il l'avait mis à portée d'opérer contre M. le prince Ferdinand d'une manière facile et avantageuse, puisque son armée était plus forte; qu'ainsi il l'exhortait, pour le bien de la chose, et pour sa gloire particulière, de n'avoir rien de commun avec M. de Broglie, parce que, s'il faisait la faute de se joindre à lui, sûrement la besogne irait mal, par l'incompatibilité de M. de Broglie, qui trouverait le moyen d'en rejeter la faute sur lui, et de finir par se faire donner à ses ordres la majeure partie des troupes, tandis qu'il le laisserait avec une poignée de monde, hors d'état de rien entreprendre.

M. de Soubise parut convaincu de la solidité des conseils de M. de Choiseul : cependant, il ne tarda pas à être ébranlé sur cette opinion par celle de M. de Castries qui, dans cette occasion, ne jugea pas aussi sainement qu'à son ordinaire; il était pour la jonction des deux armées, et s'appuyait sur un raisonnement spécieux. Il disait que l'effort réuni

de deux bras vaut mieux que celui d'un seul, et qu'il regardait comme une inconséquence, en ayant deux, de n'en employer qu'un à la fois. On pouvait lui répondre que la conséquence n'en était pas juste, parce qu'on ne devait pas attendre du caractère de M. de Broglie, de concourir au brillant d'une campagne dont presque tout l'éclat aurait rejailli sur M. de Soubise. L'exemple de la bataille de Minden était trop récent et trop frappant, pour qu'on pût mettre en doute la conduite que tiendrait M. de Broglie.

M. de Soubise, qui avait une confiance aveugle en M. de Castries, malgré les avis de M. de Choiseul, penchait, comme on vient de le dire, pour la jonction. Il partit dans ces dispositions pour Francfort où était M. de Broglie, qui acheva de le déterminer; et ces généraux convinrent que, débouchant chacun de leur côté, ils se joindraient à Souest.

Cette convention faite, M. de Soubise se rendit à Dusseldorf, pour prendre le commandement de son armée, dans laquelle je servais commandant le régiment des gardes-suisses, et maréchal-de-camp employé.

M. de Castries disposa les subsistances de manière qu'en se portant en avant, il n'eût rien à craindre sur les derrières pour les convois. En conséquence, il tira le premier de Dusseldorf, le second de Cologne, et le troisième vint de Cassel. Par cette manœuvre, non-seulement il trompait l'en-

nemi, en s'avançant par la rive gauche de la Lippe; mais l'armée de M. de Broglie, ainsi que la nôtre, servait également à couvrir nos subsistances.

M. de Soubise fut promptement prêt à déboucher; mais par ses conventions il était obligé de concerter sa marche avec celle de M. de Broglie, qui le retarda fort long-temps, ou par mauvaise volonté, ou parce qu'en effet il n'avait pas encore rassemblé tout ce qu'il lui fallait.

Enfin, nos deux armées se mirent en marche. M. de Soubise se porta sur Dortemonde, et de là sur Unna, où il prit une très-bonne position, occupant des hauteurs plus ou moins escarpées, presque alignées à la ville, et qui s'étendent fort au loin sur la droite, défendues en avant par un vallon assez large. Il assit son camp sur ces hauteurs, sa droite appuyée au corps que commandait M. le prince de Condé, campé sur les mêmes hauteurs. La gauche de notre armée était couverte par la Wisseck, petit ruisseau dont les bords sont couverts de bois et si marécageux qu'il est impossible, même à de l'infanterie, de le passer dans toute sa longueur, depuis Unna jusqu'à Dortemonde, hors dans un seul endroit facile à masquer avec fort peu de troupes.

On resta quelques jours à Unna, où l'on reçut la nouvelle, par les troupes légères qui étaient en avant, que M. le prince Ferdinand, à qui nos délais avaient donné le temps de se mettre en mouvement, était en pleine marche sur nous:

M. de Soubise prit le parti de l'attendre dans sa position, et d'y recevoir son attaque.

Les troupes légères avaient donné avis de sa marche, de grand matin : en effet, on aperçut, vers le midi, les têtes de ses colonnes sur les hauteurs qui bordaient le vallon du côté opposé à celui que nous occupions, et bientôt nous les y vîmes se déployer en bataille. M. le prince Ferdinand jugea avec raison notre position trop bonne pour nous attaquer; il se borna à prendre un de ces camps audacieux, sa manœuvre favorite, qu'il a si souvent répétée pendant la dernière guerre. Sitôt qu'on lui vit dresser ses tentes, nous rentrâmes dans les nôtres; et, quoiqu'à une demi-portée de canon les uns des autres, tout fut dans une si grande tranquillité, qu'il n'y eut pas un coup de fusil de tiré de toute la journée.

Me promenant sur le soir, je m'aperçus que nous n'avions pas une seule sentinelle sur le grand chemin qui va d'Unna à Souest, par où les ennemis auraient pu venir jusque dans notre camp, sur un demi-bataillon de front. J'en rendis compte sur-le-champ à M. de Chevert, qui commandait à la gauche où j'étais, et je lui offris de prendre un bataillon de chasseurs et de grenadiers, et d'y passer moi-même la nuit pour assurer cette partie. Il loua ma vigilance et mon zèle, ne me remercia point d'avoir réparé ses torts, me dit de faire ce que je jugerais le plus convenable, et se coucha.

En conséquence, je pris poste sur ce grand che-

min, avec le détachement que j'avais fait commander; et vers minuit, entendant un grand bruit dans le camp des ennemis, je mandai à M. de Soubise que je croyais qu'ils faisaient un mouvement, et que, par la façon dont le bruit se dirigeait, je jugeais que c'était par leur droite. M. de Soubise me répondit que je ne me trompais point; que du centre où il était, il entendait la même chose que moi. A la pointe du jour, j'allai le joindre, et je le trouvai qui s'était avancé sur un point d'où l'on découvrait toute la position que M. le prince Ferdinand avait occupée la veille. On n'y apercevait plus que les dernières troupes de son arrière-garde, des colonnes s'étant enfoncées dans les bois qu'il avait sur sa droite, et nous sur notre gauche, et qui nous cachaient ses mouvemens. Tout le monde jugea qu'il était en marche pour se retirer sur Ham : cela était apparent; mais, pour en être plus sûr, je proposai d'envoyer un détachement après lui. On me répondit que nos troupes légères étaient fatiguées, et chacun ne songea qu'à s'aller reposer chez soi.

Vers le midi, Ficher (1), qui était sur la Sisex

(1) Ficher était un homme qui, de domestique de M. d'Armantières, s'était élevé, en commençant à aller avec quelques volontaires, jusqu'à avoir une légion de 2000 hommes, et à être fait brigadier; de plus, il avait le détail des espions. A infiniment d'intelligence et de bonnes qualités, il joignait cependant les habitudes et le caractère des partisans. Beaucoup de gens, et surtout M. de Broglie, le haïssaient. Sa fin doit le rendre à jamais intéressant.

avec son corps, et M. Dapchon, maréchal-de-camp, qu'on y avait envoyé avec un détachement, donnèrent avis que M. le prince Ferdinand ne marchait point sur Ham, mais qu'il tournait notre gauche en dehors de la Sisex, et qu'il se portait vers Dortemonde, sur nos derrières. M. de Soubise fut étourdi de cet avis; et la nouveauté de la manœuvre le déconcerta. A considérer le mouvement de M. le prince Ferdinand pour le moment, il était sûr; nous ne pouvions le troubler en rien, puisqu'il était couvert dans tout l'espace, depuis Unna jusqu'à Dortemonde, par la Sisex, qu'on ne pouvait tenter de passer qu'en un seul point, facile à masquer, et qu'en effet il masqua si bien, que M. Dapchon perdit assez de monde en essayant seulement de tâter ce passage. Il n'avait rien à craindre non plus pour son arrière-garde. Nous ne pouvions nous aventurer dans les bois où il s'était enfoncé avec des forces capables de mériter attention. Mais, si son mouvement n'entraînait à aucun danger pour l'instant, les suites pouvaient lui en devenir funestes. Il découvrait entièrement

---

Pendant la campagne de 1762, il fut trahi par un de ses principaux espions, qui dénonça tous ses camarades à M. le prince Ferdinand; ce qui le mit à portée de les faire tous arrêter le même jour, et de faire un mouvement capital, dont Ficher ne put donner aucun avis. MM. d'Estrées et de Soubise, qui commandaient, lui en firent des reproches amers, et le taxèrent de trahison. Ce malheureux fut si sensible à cette imputation, qu'il en tomba malade, et en mourut au bout de quelques jours.

son pays ; et si M. de Soubise eût marché sur-le-champ sur Ham et Lipestat, d'où M. le prince Ferdinand tirait ses subsistances, il l'eût contraint à une bataille que nous aurions donnée comme nous l'aurions voulu et où nous l'aurions voulu, les ennemis ne pouvant plus passer qu'en nous culbutant ; ce qui aurait été d'autant plus difficile, que nous aurions été joints par M. de Broglie, et qu'alors nous devenions inattaquables pour M. le prince Ferdinand, qui était perdu s'il avait été battu.

Il y a lieu de croire qu'il voulait en venir à une affaire avant notre jonction avec M. de Broglie, et qu'il cherchait à attaquer M. de Soubise dans un pays couvert et coupé, où ne pût agir la cavalerie en quoi consistait principalement la supériorité de notre armée sur celle des ennemis. Il voulait surtout étonner par ses manœuvres M. de Soubise dont il avait une médiocre idée, depuis la bataille de Rosbach, sachant d'ailleurs que, lorsqu'on les prend à l'improviste, les armées françaises sont à moitié battues ; il se fiait aussi sur son talent pour manier des troupes, et sur la discipline qui régnait dans celles qu'il avait à ses ordres. Il me semble que M. le prince Ferdinand, en cette occasion, se conduisit plus par ses calculs que par les règles ordinaires de la guerre.

Quoi qu'il en soit, il troubla si fort M. de Soubise, qu'il augmenta encore son indécision ordinaire. Enfin, vers les quatre heures après midi, il se détermina à attendre les ennemis dans sa posi-

tion que la nature a formée aussi bonne en arrière qu'en avant, cependant d'une façon différente. Le terrain entre Unna et Dortemonde est une plaine bordée, d'un côté, par la Sisex, et de l'autre par des hauteurs qui viennent, dans leur prolongement, répondre à celles qu'occupait M. le prince de Condé. A quelque distance d'Unna, cette plaine est totalement coupée par un ravin fort large et assez profond. M. de Soubise fit faire demi-tour à droite à son armée; il mit sa droite vers la Sisex; il porta une partie de son infanterie sur le ravin, et M. le prince de Condé fut chargé de la défense des hauteurs qui fermaient la gauche. Nous passâmes tout le reste de la journée dans cette position. Nous y demeurâmes toute la nuit au bivoauc, et le lendemain jusqu'à trois heures après-midi, que M. de Soubise prit le parti de se mettre en marche pour Souest. Pendant tout ce temps, M. le prince Ferdinand, qui était à Dortemonde, ne fit pas avancer un seul homme; il laissait reposer son armée, qui en avait besoin après une aussi grande marche que celle qu'elle avait faite.

Étant partis si tard, nous ne fîmes guères que deux lieues, et nous campâmes, sans que pendant notre marche, ni toute la nuit suivante, nous eussions vu aucun ennemi.

Jusque-là nous avions marché dans un pays difficile, coupé de bois et de hauteurs; le terrain qui nous restait à parcourir pour atteindre Souest, était d'une nature différente. C'était une plaine

assez large, coupée de beaucoup de ravins, et bordée, sur notre droite, par des hauteurs couvertes de bois. Nous nous mîmes en marche dès la pointe du jour; mais des ordres mal donnés, et plus mal exécutés encore, furent cause que la colonne du corps de M. de Condé, qui faisait celle de droite, coupa celle qui en était la plus voisine: les autres marchant toujours augmentèrent le désordre, et les menus équipages qui ne furent pas mieux dirigés, se trouvèrent tous embrouillés, formant un gros peloton derrière toutes les troupes qui étaient déjà en avant. Dans cette situation, M. le prince héréditaire de Brunswick, à la tête de vingt-cinq mille hommes qui faisaient l'avant-garde de M. le prince Ferdinand, attaqua notre arrière-garde, commandée par M. de Voyer, lieutenant-général. Cet officier manœuvra très-bien; mais, n'ayant que de trois à quatre mille hommes, il ne put faire tête long-temps à des forces supérieures; il dirigea la cavalerie qu'il avait par la plaine, se jeta avec son infanterie dans les bois, et gagna les hauteurs.

Dans le désordre où était notre armée, il y avait tout à parier que M. le prince héréditaire était suffisant pour la mettre en déroute. Par un de ces miracles qu'on ne saurait expliquer, les équipages disparurent comme par enchantement; les troupes, d'elles-mêmes, passèrent le premier ravin qu'elles trouvèrent devant elles; la cavalerie se mit en bataille dans la plaine, et toute l'infanterie se porta

dans les bois sur les hauteurs, vers un moulin qui porte le nom de *Moulin de Schaffhausen*. Tout notre canon fut en batterie : en un mot, nous nous trouvâmes en si bon ordre, que M. le prince héréditaire ayant essayé de nous tâter dans les bois, y trouva tant de coups de fusil, et tant de coups de canon dans la plaine, qu'il s'arrêta et ne tenta plus rien.

L'avis de beaucoup de gens était de demeurer dans notre position et d'y recevoir la bataille, si M. le prince Ferdinand voulait nous la donner; mais M. de Soubise, avec une détermination qui ne lui était pas ordinaire, ordonna qu'on se porterait à une demi-lieue en arrière du point où nous étions, tirant vers Souest, pour se mettre derrière un landwergt (1), position en effet plus avantageuse que celle que nous occupions.

Les ennemis marchèrent sur nos traces, et vinrent se mettre en bataille vis-à-vis de nous, le landwergt entre deux, presque à la portée de fusil. Le pays était si couvert de bois, que presque à bout touchant nous ne nous voyions pas. Nous demeurâmes deux jours et deux nuits, les uns vis-à-vis des autres, en bataille, et l'arme au poing, sans que M. le prince Ferdinand tentât la moindre

---

(1) Un *landwergt* est, en Allemagne, une ligne de démarcation de territoire faite par deux fossés qui se joignent, et sur les crêtes desquels il y a des broussailles et des épines plantées ; ce qui compose d'excellens retranchemens.

chose. En effet, notre poste était trop bon pour nous y attaquer. Le soir du second jour que nous le prîmes, M. le maréchal de Broglie, qui arrivait avec son armée à Souest, dont nous n'étions plus qu'à deux lieues, vint joindre, de sa personne, M. de Soubise, pour s'aboucher avec lui.

J'ai déjà dit que M. de Broglie était l'idole des officiers particuliers, et il s'en fallait bien que M. de Soubise pût compter sur l'attachement de son armée. Au peu d'opinion qu'on y avait de ses talens, se joignait l'humeur des bivouacs et des fatigues continuelles qu'on avait essuyées depuis quelques jours, et c'est ce qu'une armée française pardonne peu à son général. D'ailleurs si près des ennemis, toujours au moment d'entamer une affaire, les marchands de denrées se tenaient au loin, et les officiers manquaient de pain et de viande. Cette privation ne diminuait pas le mécontentement.

Dans ces dispositions, M. de Broglie parut à notre armée, et il se fit un certain brouhaha parmi les troupes dont il fut aperçu, ce qui désignait de reste que tous les vœux se tournaient de son côté. La chose fut poussée plus loin. Lorsqu'il passa devant la maison du roi, M. le chevalier Danfreville, chef de brigade des gardes-du-corps, extrêmement attaché à MM. de Broglie, s'avisa de battre des mains, et toute la ligne lui répondit. M. de Soubise se tira mieux d'un événement aussi mortifiant pour lui, que peut-être tout autre n'au-

rait fait à sa place. Il reçut M. de Broglie au pied d'un petit tertre où il avait établi son quartier-général; et sitôt qu'il en fut joint : « *Monsieur*, lui dit-il, *vous voyez avec quels applaudissemens mon armée vous reçoit : vous lui devez de vous faire voir à ceux dont vous n'avez pas encore été aperçu ;* » et sur cela, il l'entraîna sur le tertre où l'on discuta ce qu'il y avait à faire, d'après la position des choses, et où il fut résolu qu'à l'entrée de la nuit M. de Soubise se mettrait en marche pour Souest, et terminerait enfin sa jonction avec M. de Broglie.

En effet, à l'entrée de la nuit, nous nous ébranlâmes sur trois colonnes; notre marche se fit très-tranquillement et avec beaucoup d'ordre. A la pointe du jour, on aperçut dans l'éloignement, sur notre gauche, une quatrième colonne; c'était M. le prince Ferdinand qui se dirigeait vers la position de Fillinghausen : spectacle qui ne se reverra peut-être jamais, que deux armées opposées se soient mises en marche en même temps pour se porter dans la même direction.

Les maréchaux de Soubise et de Broglie prirent leur quartier-général dans Souest, qui est une très-grande ville; et leurs armées, quoique campées séparément, étaient à portée l'une de l'autre.

La position de Fillinghausen, qu'avait prise M. le prince Ferdinand, est une hauteur fort élevée, qui peut avoir une lieue et demie de long, et qui, eu égard à nous, tombe par son pendant gauche à la Lippe, dont le front est couvert par un

vallon profond au milieu duquel coule un ruisseau; son pendant droit tombe dans la plaine de Souest; ses derrières sont de même escarpés, et toutes les avenues de sa circonférence sont si couvertes de bois, de haies et de difficultés, qu'il est très-difficile d'y pénétrer.

On parlait diversement de cette position dans nos armées. Les maréchaux étaient assez incertains sur ce qu'ils en devaient penser, et n'eurent garde de consulter plusieurs officiers-généraux, tels entre autres que MM. de Voyer et de Ségur qui avaient servi sous le maréchal de Contades, les campagnes précédentes; et le maréchal avait pris cette position où M. le prince Ferdinand n'avait pas osé l'attaquer.

Après quelques jours de repos à Souest, on tint un conseil de guerre où présidèrent les maréchaux, et où furent admis le marquis de Castries et le comte de Broglie, maréchaux-des-logis; M. le prince de Condé, et M. le lieutenant de Stainville, ce dernier apparemment comme frère du ministre. Il y fut résolu qu'on attaquerait M. le prince Ferdinand sur plusieurs points. M. de Broglie se chargea de la gauche des ennemis, et devait se diriger le long de la Lippe sur le village d'Altrop. M. le prince de Condé avait une attaque intermédiaire entre M. de Broglie et M. de Soubise. M. de Soubise devait se diriger sur Scheidingen. M. Duménil, lieutenant-général, eut une attaque sur le flanc droit de M. le prince Ferdinand, par le pen-

dant qui tombe dans la plaine de Souest; et M. le marquis de Voyer, lieutenant-général, fut chargé d'attaquer les derrières de la position des ennemis. Cette disposition arrêtée, on convint encore, avant de déterminer une attaque sérieuse, vu les difficultés du terrain, de faire des reconnaissances sur la position même de M. le prince Ferdinand, et à coups de fusil, pour être sûrs des débouchés; de manière que le premier jour ne devait être destiné qu'à se porter sur les différens points; le second à reconnaître, et le troisième à attaquer, si les maréchaux, après avoir acquis des connaissances suffisantes, et conféré ensemble, jugeaient la chose praticable.

Les armées s'ébranlèrent, et chacun se dirigea sur le point qui lui était assigné. J'étais de l'attaque de M. de Soubise, et, chemin faisant, nous entendîmes tirer du canon du côté de M. de Broglie, ce qui ne nous étonna pas, attendu qu'il devait s'emparer d'un château qui était sur son chemin. Ce canon continua, et nous étions déjà campés au lieu de notre destination, la nuit était venue, que nous l'entendions encore se soutenir avec autant de vivacité; même nous distinguions un feu de mousqueterie trop considérable pour l'attaque d'un château. Alors l'inquiétude prit à M. de Soubise. Il essaya d'envoyer des aides-de-camp pour être instruit de ce qui se passait à l'armée de M. de Broglie, sans qu'aucun pût passer, vu les difficultés du terrain, dans un pays inconnu, la nuit, où la

crainte de se perdre et d'être pris les arrêtait à chaque instant.

Je me jetai sur de la paille dans la chambre de M. de Castries, d'où je sortais de temps en temps, pour écouter si le feu de M. de Broglie ne cessait point, et je l'entendais toujours se soutenir de même. Enfin, entre deux et trois heures du matin, M. de Soubise envoya chercher M. de Castries. Je le suivis, et nous lûmes une lettre de M. le maréchal de Broglie qui mandait à M. de Soubise, qu'ayant attaqué le village d'Altrop, il l'avait emporté; que les ennemis avaient essayé de l'en chasser, mais qu'il s'y était maintenu; qu'il continuait d'être aux prises avec eux, et qu'il le priait d'agir pour ôter à M. le prince Ferdinand la facilité de tirer des troupes de son centre et de sa droite pour les diriger sur lui et l'accabler.

Dans l'instant, M. de Soubise fit prendre les armes à ses troupes, et les porta sur Scheidingen qu'il fit attaquer et qu'on emporta avec assez de facilité. La brigade de Piémont fut chargée de jeter un pont sur le ruisseau. Le canon tirait de notre côté et de celui des ennemis, et toutes les troupes étaient en panne, attendant que le pont fût construit pour passer le ruisseau et attaquer sérieusement.

Toute cette besogne ne laissa pas que de prendre du temps, et il pouvait être dix heures du matin à l'instant dont je parle. Je m'étais avancé en personne vers le pont pour reconnaître le débouché,

et ne m'y étant pas arrêté long-temps, je fus fort surpris, en revenant au régiment des gardes-suisses, de le trouver, ainsi que celui des gardes-françaises, en pleine marche de retraite. J'en demandai la raison à M. de La Saône, lieutenant-colonel des gardes-françaises, qui me dit, en s'approchant de mon oreille, que M. de Broglie était battu; qu'il venait de mander à M. de Soubise qu'il faisait sa retraite; que ce dernier allait aussi se retirer, et que la brigade des gardes marchait actuellement, pour se poster sur le flanc de sa marche et l'assurer.

Cet événement pourrait paraître extraordinaire, si l'on n'entrait dans le détail des causes qui l'ont produit. Lorsque M. de Broglie se chargea de l'attaque du côté de la Lippe, il avait ses vues. Jugeant que M. le prince Ferdinand ne tiendrait pas dans son poste, et qu'il se retirerait pendant la nuit, il voulut se mettre à portée de l'attaquer à la pointe du jour, tandis qu'il passerait cette rivière, son seul point de retraite, ou du moins d'entamer son arrière-garde; et pour cela, sans égard aux conventions qui avaient été faites de ne rien entreprendre véritablement que de concert, M. de Broglie serra les ennemis de très-près, pour qu'ils ne lui échappassent pas, et qu'il ne fût question que de lui dans cette affaire qui aurait été d'autant plus brillante, que, depuis quinze jours, M. de Soubise, quoique supérieur, était harcelé par M. le prince Ferdinand, au lieu que M. de

Broglie, tout en arrivant, aurait eu de l'avantage sur lui. M. le prince Ferdinand, qui n'eut point de connaissances des autres directions qu'on avait prises sur lui, et qui ne se vit insulté que dans un seul endroit, y porta des forces supérieures, en tirant des troupes de son centre et de sa droite, et contraignit M. de Broglie de se retirer avec perte.

Comme M. de Soubise ne s'attendait point à la conduite de M. de Broglie, il s'en tint à ce qui avait été arrêté dans le conseil de guerre, et il ne songea à attaquer que lorsque M. de Broglie le lui demanda. Mais le temps indispensablement nécessaire pour la disposition des troupes, qui étaient dans leurs tentes, et endormies, le firent arriver trop tard pour opérer une diversion utile à M. de Broglie, qui était déjà battu avant que M. de Soubise pût agir. Ce dernier fut même heureux que l'aide-de-camp que lui envoya M. de Broglie pour lui apprendre qu'il se retirait, ne se fût pas perdu, et qu'il fût arrivé à temps. Un peu plus tard, son attaque était engagée, et M. le prince Ferdinand n'ayant de nouveau qu'un seul point à défendre, y aurait encore porté toutes ses forces, et y aurait eu le même succès.

M. de Soubise fit sa retraite avec la plus grande tranquillité. Les ennemis ne détachèrent pas un seul homme après lui; il se retira sur l'abbaye de Paradis, où il campa. Son premier soin, en y arrivant, fut d'écrire à M. de Broglie : il lui manda que ce qui venait d'arriver n'était pas un événe-

ment fort important; qu'il était bien sûr que, dans cette occasion, il s'était conduit avec la sagesse et les talens qu'il lui connaissait; qu'il le priait de lui assigner un rendez-vous, pour savoir de lui-même comment les choses s'étaient passées, et comment il fallait les mander à la cour, où il ne dépêcherait pas de courrier qu'il n'eût eu l'entrevue qu'il lui demandait.

On assure, et je ne puis l'attester, que M. de Broglie n'agit pas avec la même franchise; car, dès le soir même de la journée de Fillinghausen, il envoya un courrier à Versailles, par lequel il se plaignait amèrement de M. de Soubise, attribuant à sa négligence et à sa lenteur à attaquer, le fâcheux succès de cette affaire.

Le déchaînement contre M. de Soubise fut général à la cour, comme à Paris, où le courrier de M. de Broglie avait porté la même impression. Il en résulta que la prédiction de M. de Choiseul s'accomplit. Fort peu de temps après Fillinghausen, M. de Soubise reçut ordre de remettre trente mille hommes de ses troupes à M. de Broglie; il ne resta plus qu'avec l'armée la moins forte, en état seulement de faire tête à M. le prince héréditaire, que M. le prince Ferdinand avait laissé sur le Bas-Rhin avec un corps, tandis que lui, avec le gros des troupes, s'était porté sur le Weser.

M. de Broglie ne voulut pas un seul officier-général de l'armée de M. de Soubise; et les trente mille hommes que ce dernier fut obligé de lui cé-

der, passèrent dans son armée sous la conduite de milord Drummond qui n'était alors que brigadier.

Les calculs des ambitieux sont souvent fautifs. La supériorité que désirait et qu'obtint M. de Broglie, en est une preuve. Quoique la saison ne fût pas fort avancée, dès le jour de Fillinghausen la campagne fut manquée; et c'était se charger de son mauvais succès, que d'avoir les forces supérieures, pendant le temps qui restait encore pour la terminer. On s'en prit à M. de Broglie de l'inutilité des efforts et des dépenses qu'on avait faites pour mettre des armées aussi considérables sur pied; d'ailleurs, les premières impressions qu'il avait données contre M. de Soubise se trouvèrent affaiblies chez les uns et détruites chez les autres, par les détails de la journée de Fillinghausen, lesquels étaient successivement arrivés, et avaient fait connaître la vérité. De plus, M. de Broglie était mal avec M. de Choiseul. Revenu à Paris, il crut qu'un mémoire justificatif lui ferait regagner dans le public tout ce qu'il y avait perdu; ce fut le prétexte que le ministre prit pour le perdre et le faire exiler, ainsi que son frère le comte de Broglie qui n'avait pas peu contribué à la conduite qu'il avait tenue pendant toute la campagne de 1761.

Bataille de Clostercamp, donnée le 16 *octobre* 1760.

Écrit en 1773.

Le maréchal de Broglie, commandant l'armée du roi, après avoir rassemblé ses troupes, partit de Francfort au commencement de la campagne de 1760, et vint camper à Grüemberg, d'où il passa l'Hom à la barbe des ennemis, et débuta par gagner le combat de Corbach, et par déposter le prince Ferdinand de Saxenhausen. Poussant toujours les ennemis devant lui, il les joignit à Wilhelmsthal, où ils se mirent en bataille, tandis qu'il occupait les hauteurs de Zirenberg. Dans cette position, M. de Broglie, au lieu de rester à la tête de ses troupes, eut le tort d'aller à Cassel qui venait d'être évacué. Le prince Ferdinand, profitant de son absence, d'ailleurs favorisé par la nuit et un épais brouillard qui s'éleva le matin, précipita sa marche par sa droite vers la Dimel, qu'il passa, vint comme un trait fondre sur M. de Muy campé avec son corps à Warbourg, et l'obligea, après quelque peu de résistance, à repasser cette rivière avec autant de perte que de confusion.

Dès cet instant la campagne du maréchal de Broglie fut manquée. Sur la nouvelle de la défaite de M. de Muy, il se porta, avec toute l'armée, à Obernstinguen, et se mit vis-à-vis de M. le prince

Ferdinand qui tenait depuis Warbourg jusqu'à Dringelborque, ayant la Dimel devant lui. M. de Broglie donna ordre à M. le comte de Lusace qui, avec son corps, avait poussé celui de M. de Kilmansec du côté de Cassel, de le chasser de Minden, qu'il tenait encore : ce qui fut exécuté ; et M. le comte de Lusace ayant passé le Weser, et s'étant porté en avant sur la rive droite de cette rivière, poussa des détachemens jusqu'à Goëttingen.

M. le maréchal de Broglie, après être resté quelque temps dans son camp d'Obernstinguen, se replia sur celui d'Immenhausen, d'où il renforça le corps de M. le comte de Lusace avec lequel il établit une communication, d'abord en tenant les bois de Sababor, et ensuite lorsqu'il fut rentré au camp retranché de Cassel, tout le long de la Fulde, depuis Cassel jusqu'à Minden.

Maître de la Hesse, il faisait tous ses efforts pour donner de la jalousie au prince Ferdinand par sa gauche, tâcher de lui faire passer le Weser et abandonner la Westphalie, pour venir défendre le pays de Hanovre et celui de Brunswick où plusieurs détachemens furent envoyés. Mais le prince Ferdinand, loin de donner dans ce piége, songea lui-même à porter un coup au maréchal, échec qui pouvait devenir funeste si le projet avait été aussi bien exécuté que conçu.

Il donna au prince héréditaire de Brunswick un gros détachement de son armée, avec ordre de se porter en toute diligence sur le Bas-Rhin, d'y as-

siéger Wesel, et de tâcher de le prendre avant qu'il pût être secouru; ce qui était d'autant plus aisé, que Wesel, quoique place du premier ordre alors (1), avait besoin de beaucoup de bras pour le défendre, par la quantité de ses ouvrages; que M. de Castella (2), qui y commandait, n'y avait que trois ou quatre bataillons; et que, si M. le prince héréditaire avait tenté plusieurs escalades dès le premier jour qu'il y est arrivé, il l'aurait infailliblement emportée. Ce succès lui eût été d'autant plus facile qu'il pouvait arriver au corps de la place par les fossés des ouvrages, à couvert de ces mêmes ouvrages, où la garnison trop faible n'aurait pu mettre un seul homme; que les bastions ont des flancs bas qui auraient rendu l'escalade très-facile, et qu'enfin le Bas-Rhin, totalement dégarni de troupes, livrait Wesel à ses propres forces. Cette place une fois emportée, le prince Ferdinand y aurait marché; et, passant le Rhin et la Meuse, il se serait porté en Flandre, où le pays ainsi que les places sans troupes lui auraient fourni une conquête aussi aisée que glorieuse, et très-fatale pour la France. Les subsistances, qui communément sont un empêchement insurmontable pour les expéditions de cette nature, ne l'auraient pas arrêté; il en pouvait tirer de Hollande autant qu'il aurait voulu.

(1) Le roi de Prusse en a fait depuis démolir la plus grande partie des fortifications.

(2) Lieutenant-général et colonel d'un régiment suisse.

Au lieu de brusquer la chose, le prince héréditaire s'amusa à faire tous les préparatifs d'un siége, à ouvrir la tranchée, à la grande portée du canon de la place; en un mot, à suivre la méthode ordinaire, aussi déplacée dans cette occasion qu'indispensable ordinairement. Une conduite différente aurait porté le coup le plus fatal et le plus irréparable. Quel parti restait-il à prendre au maréchal de Broglie? Certainement il ne pouvait arriver en Flandre en même temps que le prince Ferdinand qui tenait le chemin le plus court, et qui d'ailleurs avait prévu son opération et fait son arrangement en conséquence; au lieu que M. de Broglie, sans établissemens ni magasins, dans le cours de la longue route qu'il avait à faire, ne pouvant tirer ses subsistances d'aussi loin que les lieux où étaient ses dépôts, se serait vu arrêté à chaque instant. Pouvait-il suivre l'ennemi par un pays dévasté, où il n'aurait plus trouvé de fourrages et où il aurait rencontré des difficultés à chaque pas? Il ne lui restait d'autre ressource que de se diriger, le plus promptement qu'il aurait pu, sur Liège, chose bien difficile, pour ne pas dire impossible : les ennemis l'y auraient prévenu. Il pouvait du moins se diriger sur Sedan, et là, passant la Meuse, venir couvrir la France : car, quelqu'effort qu'il eût fait, jamais il n'aurait pu sauver la Flandre.

Le maréchal de Broglie, excellent pour concevoir et exécuter un projet audacieux, sachant donner une bataille; moins brillant pour la partie du

cabinet, surtout étant mal secondé par ses généraux et ses détailleurs qu'il s'aliène souvent; le maréchal de Broglie, dis-je, fut consterné lorsqu'il sut la marche du prince héréditaire. Il vit jusqu'où pouvait aller une pareille manœuvre, et qu'il était perdu si elle réussissait. Il jeta les yeux sur M. de Castries pour l'envoyer à tire d'aile avec un détachement de son armée au secours de Wesel. Indépendamment du talent qui devait faire donner la préférence à M. de Castries, une raison politique détermina ce choix, et, à coup sûr, le comte de Broglie eut grande part à ce conseil.

M. de Castries était neveu et tendrement aimé du maréchal de Belle-Isle, alors ministre de la guerre, qui détestait MM. de Broglie : ces derniers sentirent que c'était intéresser le ministre à la besogne, que d'en charger M. de Castries, et qu'ils acquéraient M. de Castries lui-même, en lui donnant une marque de confiance qui flattait également son amour-propre et son ambition.

Je servais comme maréchal-de-camp employé dans l'armée de M. de Broglie. M. de Castries me demanda pour aller avec lui. J'étais chargé, dans cet instant, de garder la Fulde, depuis Spikershausen jusqu'à Bonafurt : je reçus une lettre du comte de Broglie, maréchal-des-logis, qui me mandait, de la part de son frère, de me rendre en toute diligence à Cassel, pour y joindre les troupes qu'on avait mises aux ordres de M. de Castries, destinées pour le Bas-Rhin.

Quelque promptitude que je misse à exécuter cet ordre, les troupes étaient déjà parties ; et par les difficultés que j'éprouvai à me rendre à Cologne, en voiture, avec M. de Thiard qui avait la même destination que moi, il me fut aisé de juger ce que les troupes eurent à souffrir dans une marche aussi longue et aussi pénible, au travers de Westerwald, par une pluie continuelle et des chemins affreux, aucune précaution n'ayant été prise pour leur passage.

M. de Castries, qui montra dans toute la suite de son opération autant d'activité que de talent, eut surtout un mérite infini à être parti de Cassel dans les premiers jours d'octobre ; et, malgré les plus grandes difficultés, et sans qu'il y eût la moindre chose préparée, d'être parvenu à rassembler, le 13 du même mois, à Neuss, 31 bataillons et 32 escadrons, tant des troupes que M. de Broglie avait détachées de son armée, que de celles qui étaient venues de France.

Comme le secours de Wesel pressait, M. de Castella mandant sans cesse, par des espions, qu'on vînt, parce qu'il ne pouvait tenir, M. de Castries, malgré la fatigue des troupes et la quantité de malades et de traîneurs restés en arrière dans une marche aussi pénible, partit le 14 de Neuss, et vint camper à Mœurs. S'étant porté ce même jour, avec son avant-garde, composée du corps de Fischer, des deux régimens de dragons de Royal et de Thiange, et de la brigade de Rouargue, le tout

commandé par M. de Chabot, maréchal-de-camp; M. de Castries s'étant avancé, dis-je, jusqu'à Rhinberg, au bord du Rhin, sentit l'importance de ce poste, en même temps que la difficulté de le prendre l'épée à la main; car Rhinberg est entouré d'un rempart excellent, revêtu d'un fossé large et profond, rempli d'eau, et il y avait douze cents hommes pour le défendre.

Ce fut là que M. de Castries commença à sentir une vérité qui fut bien confirmée dans la suite de son expédition; c'est que, pour réussir, il faut surtout qu'un général soit aimé de ses officiers et de ses troupes, et qu'on ait confiance en son honnêteté. Ficher, partisan qui avait eu sa troupe détruite à l'affaire de M. de Muy, à Warbourg, venait d'en lever une toute nouvelle; homme de guerre, et voulant la gloire de M. de Castries, il lui dit qu'il n'y avait pas à balancer; qu'il fallait, coûte qui coûte, avoir Rhinberg, et qu'il allait y employer son corps: trop heureux de le sacrifier dans une occasion aussi importante, et pour l'État, et pour l'avantage de son général! En effet, il fit passer de ses gens à la nage, qui grimpèrent contre le pont-levis qu'ils parvinrent à abattre; la garnison, étant d'ailleurs extrêmement molle, du moment qu'elle vit que les Français avaient une entrée, ne songea plus qu'à se sauver par l'autre porte, et M. de Castries fut maître de Rhinberg.

Il hésita s'il ne tenterait pas d'embarquer sur le Rhin un secours capable de défendre Wesel et de

rebuter le prince héréditaire, qui n'avait pas laissé que de souffrir, de son côté, dans sa marche, et d'éviter par-là un combat toujours incertain, et dont la perte aurait entraîné celle de Wesel. Mais, ainsi qu'il arrive souvent à la guerre, attribuant à l'ennemi plus de prévoyance qu'il n'en a, il imagina qu'il avait eu la précaution de barrer le Rhin, et que son secours, non-seulement ne passerait pas, mais même serait compromis : il se détermina à risquer, sur des bateaux, six cents hommes et cent canonniers, aux ordres de M. de Boisclairau, lieutenant-colonel, qui passèrent sans nul obstacle, et arrivèrent pendant la nuit à Wesel, où ils causèrent une grande joie et rétablirent la confiance.

Le 15, M. de Castries s'avança sur le canal qui va de Gueldres à Rhinberg, et campa sa gauche où était la cavalerie, en arrière du village de Campesbruck, derrière un marais qui va du village à l'abbaye de Clostercamp; son front couvert par le canal, et sa droite par des terrains marécageux, et des canaux dans la direction de Rhinberg.

Le village de Campesbruck est composé de plusieurs maisons fort éloignées les unes des autres, dont les jardins, entourés de haies et de fossés, forment autant de retranchemens. Il a sur sa droite, eu égard à la position où nous étions, le canal de Rhinberg; sur son front, un bois de futaie clair, traversé de plusieurs chemins fort larges; et par-delà, des bruyères qui vont jusqu'à l'abbaye de Clostercamp, lesquelles sont traversées, à quel-

que distance de l'abbaye, par le canal de Gueldres. Sur sa gauche, le marais qui borde la futaie, et la bruyère qui s'étend jusqu'à l'abbaye, ce qui fait une espèce de boyau, formé d'un côté par le canal, et de l'autre par le marais; ce boyau se prolonge jusqu'à l'abbaye qui a à sa tête le village de Campesbruck, du côté où nous étions campés.

M. de Castries envoya Ficher, avec tout son corps, composé de deux mille hommes, s'emparer de l'abbaye de Clostercamp, et crut ce côté d'autant plus en sûreté, que deux mille hommes sont un objet, et que, les ennemis tentant quelque chose sur ce point, il aurait eu le temps d'être averti; d'autant que Clostercamp est un bon poste, et assez loin de Campesbruck, et que le terrain, fort large à l'abbaye, par le cours du marais et du canal, va en se rétrécissant jusqu'au village de Campesbruck, où le front est resserré.

J'étais de jour le 15, et c'était à moi, non-seulement à camper les troupes, mais à assurer leur position. On ne pouvait pas en prendre une meilleure, ni plus couverte, que celle que nous avions, et que M. de Castries avait choisie. Il n'y avait qu'un seul objet sur lequel j'hésitai, c'était de faire garder en force le pont qui était sur le canal, proche l'abbaye, au grand chemin qui conduit de Nuis à Clostercamp, qui traversait notre camp à la gauche de l'infanterie, entre elle et la cavalerie, et qui va de là, le long du marais, au travers de Campesbruck, de la futaie et de la bruyère, jusqu'à l'abbaye. Mais

il considérait l'épuisement où étaient nos troupes ; que, soit que nous marchassions aux ennemis, ou qu'ils vinssent à nous, il était de nécessité d'avoir une affaire, et que nous ne pouvions pas l'engager dans une position meilleure que la nôtre ; qu'en mettant un gros corps à ce pont, c'était le compromettre, vu son éloignement du camp ; car, en supposant que M. le prince héréditaire choisît ce débouché, il était aisé de prévoir qu'il y marcherait avec tout son corps, pour n'être arrêté par aucun obstacle, et pouvoir passer sur le ventre à tout ce qui tenterait de s'opposer à son passage. Toutes ces considérations me déterminèrent à laisser le pont sans garde, et reposer notre infanterie. D'ailleurs, Ficher, avec deux mille hommes à l'abbaye de Clostercamp, en avant de ce pont, me parut suffisant pour assurer ce point, indépendamment de l'ordre que M. de Castries donna, qu'au premier coup de fusil les grenadiers et chasseurs de la gauche de notre infanterie se porteraient au village de Campesbruck, en avant de la gauche du front de bandière ; ce qui était plus que suffisant pour arrêter l'ennemi au boyau que j'ai décrit, et donner le temps au reste des troupes d'avancer. Outre cela, j'avouerai ingénument que je ne soupçonnai jamais M. le prince héréditaire de nous attaquer de ce côté, où il y avait tant de précautions prises ; je m'attendais bien plutôt à le voir venir par notre droite, en jetant des ponts sur les vatergans et canaux qui traversaient tout le pays entre notre camp

et Rhinberg, dont nous étions éloignés d'une lieue. J'en étais si persuadé, que je chargeai M. de ***, et mon brigadier de piquet, de toute la gauche, pour ne m'occuper qu'à bien reconnaître le front et la droite de notre position, où je mis plusieurs postes, simplement pour être averti.

M. le prince héréditaire, sur la nouvelle de l'approche de M. de Castries, se détermina à prévenir son attaque, et parut avec la plus grande partie de ses forces et tout ce qu'il ne fut pas indispensable de laisser devant Wesel, le 15, sur les hauteurs de l'autre côté du canal, en avant de Rhinberg : il y demeura toute la journée en bataille, sans autre mouvement que d'envoyer des hussards assez près pour nous observer. Mais, dès que la nuit fut venue, il marcha par sa droite, à couvert du canal qu'il avait sur son flanc gauche; il tomba sur l'abbaye de Clostercamp, et chassa le corps de Fischer, qu'il coupa d'avec nous, de façon qu'il n'eut pas le temps de nous envoyer avertir.

Il y avait quelques maisons derrière notre camp, où M. de Castries avait mis son quartier-général; j'en occupais une avec M. de Thiard, maréchal-de-camp, et M. de Ségur, lieutenant-général, qui commandait la gauche que fermait la brigade d'Auvergne, à laquelle j'étais attaché. Nous nous étions mis sur de la paille, tout habillés. Vers les deux heures du matin, un nègre que j'avais entra dans la chambre où nous étions, et nous dit qu'on tirait quelques coups de fusil. Je lui demandai de quel

côté : il me répondit que c'était en avant du front du camp, ce qui ne me fit pas grande impression, j'y avais mis des postes du régiment de Normandie qui arrivait de France. Des nouveaux venus, effarouchés de la proximité de l'ennemi, tirent souvent sans savoir pourquoi. Je dis à mon nègre d'aller écouter de nouveau, et de revenir s'il entendait quelque chose ; il ne tarda pas à rentrer, et nous apprit que le feu augmentait, et qu'il venait du côté de l'abbaye de Clostercamp. Cela nous parut sérieux. Je fis appeler mon aide-de-camp, que j'envoyai aux nouvelles ; mais s'étant aventuré, il fut pris, et ne revint point.

Nous allâmes à la maison de M. de Castries ; nous le trouvâmes debout, averti comme nous de la fusillade, mais aussi peu instruit de ce qui l'occasionait ; il avait envoyé de tous côtés pour en être informé. Peu d'instans après, M. de Saint-Sauveur, qui faisait le détail de la cavalerie, entra, et nous dit que l'on ne tirait plus, que tout était tranquille ; que cependant nos troupes étaient sous les armes à la tête du camp ; ce qui détermina M. de Castries à attendre d'autres nouvelles. Dans le courant de la conversation, M. de Saint-Sauveur nous dit qu'il avait entendu tirer trois coups de canon du côté des ennemis ; il n'en fallut pas davantage pour nous faire juger que c'était un signal, et que sûrement M. le prince héréditaire était en mouvement pour tenter quelque chose : sur-le-champ nous nous rendîmes à la tête du camp.

Aux premiers coups de fusil, nos troupes avaient pris les armes, et M. de la Bartet, lieutenant-colonel du régiment d'Auvergne, en prévint son chef. Il faisait encore nuit très-noire, lorsque nous arrivâmes à la tête du régiment d'Auvergne qui, comme je l'ai déjà dit, fermait la gauche de notre infanterie; nous y trouvâmes M. de *** qui venait de placer les chasseurs et les grenadiers de son régiment dans les premières haies du village de Campesbruck, à quelques portées de fusil en avant, sur la gauche du front de bandière. Il représenta qu'ils avaient besoin d'être renforcés, n'étant pas suffisans pour garder le terrain où il les avait postés. M. de Ségur y porta le premier bataillon d'Auvergne; et s'étant avancé dans le village de Campesbruck, pour reconnaître, il y fut pris, et blessé de deux coups de sabre sur la tête, et d'un coup de baïonnette qui lui perça le cou. Il donna, n'y voyant pas clair, dans la colonne des ennemis qui occupaient déjà le village, et qui étaient venus par le grand chemin de Clostercamp. M. de Castries posta les trois bataillons du régiment d'Alsace, commandés par M. de Wurmser, sur la droite du premier bataillon d'Auvergne; et moi je me portai, avec les trois autres bataillons de ce régiment, tout-à-fait à la gauche, dans le grand chemin de Nuis à Clostercamp, par lequel on aurait pu prendre toute notre position en flanc. La gendarmerie était derrière moi, et successivement toute la cavalerie formait une seconde ligne.

A peine ces dispositions étaient-elles faites, le jour ne faisant que paraître, que le feu commença avec une vivacité incroyable, et ne se démentit pas un seul instant, pendant quatre heures que dura l'affaire.

Je ne faisais qu'occuper ma position, lorsque M. de Rochambeau, qui était resté avec moi, aperçut une colonne qui débouchait de la futaie de l'autre côté de Campesbruck, et qui, se dirigeant dans le marais, tâchait de nous tourner. Il courut aux quatre pièces de canon de son régiment, qu'il posta de façon qu'elles prirent cette colonne en écharpe. Ce feu, joint à celui que je fis faire à mes trois bataillons, la fit bientôt rentrer avec grande perte et désordre dans le bois, abandonnant dans le marais une des deux pièces de petit canon qu'elle avait avec elle, dont elle nous tirait avec assez de vivacité, mais sans succès, les coups portant trop haut. Auvergne retrouva cette pièce à la fin de l'affaire (1).

Tranquille de ce côté, me trouvant sur le flanc de l'attaque, je songeai à en profiter pour tomber sur l'ennemi, et venir au secours d'Alsace, du premier bataillon, et des grenadiers et chasseurs d'Auvergne qui soutenaient un feu horrible. Je disposai

(1) Le général Rochambeau, dans les Mémoires qui feront partie de cette collection, donne des détails intéressans sur cette affaire, et particulièrement sur l'action du chevalier d'Assas.

(*Note des nouv. édit.*)

mes trois bataillons en colonne le long du chemin, bordé sur la gauche par le marais, et sur la droite par des haies et un vatergan. Je le longeai par ma droite, et il me conduisit sûr le flanc droit des grenadiers anglais, qui étaient aux mains avec les troupes que je viens de nommer. Ils donnèrent, dans cette occasion, une preuve de cette valeur froide qui caractérise leur nation. Sans s'étonner de mon arrivée, toute leur droite fit, en reculant, une espèce de potence, et, m'attendant à bout touchant, ils me firent une décharge dont mon cheval fut tué. Dans cet instant, ma colonne, au lieu de suivre la direction que je lui avais donnée, et le premier peloton qui était déjà à la baïonnette avec les grenadiers anglais, dont on prit un colonel; ma colonne, dis-je, passa le vatergan sur la droite, et se jeta dans une maison d'où elle se tira, pendant assez long-temps, à bout touchant avec les ennemis qui, sentant l'importance de ce point, renforcèrent cette partie, et, détruisant les plus avancés, nous firent perdre le peu de terrain que nous avions gagné.

Inquiet sur l'issue de cette journée qui ne débutait pas d'une façon fort satisfaisante, je sortis des haies pour voir ce qui se passait à ma droite, où Alsace et les détachemens d'Auvergne combattaient toujours avec une fermeté digne de la plus grande admiration et des plus grands éloges. Mais ce qui me frappa le plus, ce fut le sang-froid de M. de Castries, que je joignis. Par ses dispositions, je com-

pris qu'il ne jugeait pas plus avantageusement que moi de l'affaire ; il donnait des ordres pour évacuer Mœurs où étaient le peu d'équipages que nous avions, et notre hôpital; il mandait à M. de Chabot, maréchal-de-camp, qui était dans Rhinberg avec deux régimens de dragons et la brigade de Rouergue, de se porter à un point qu'il lui indiqua sur nos derrières, pour faciliter notre retraite, en même temps qu'il faisait marcher la brigade de Normandie, pour attaquer dans une lacune qui était entre les grenadiers d'Auvergne et moi. De plus, il faisait avancer le régiment de Briqueville pour nous soutenir tous.

Normandie se porta, avec mollesse et confusion, à son point d'attaque, et lorsqu'il y fut, au lieu de foncer, il se mit à tourner en rond, comme font d'ordinaire les gens qui veulent lâcher pied, ce qui ne lui fut jamais possible. Tout ce qu'il y avait de gens de l'état-major, d'aides-de-camp, de volontaires, en un mot tout ce qui était à cheval, inspiré par le même attachement pour M. de Castries, vola à ce régiment, et forma derrière lui une barrière qui non-seulement l'empêcha de fuir, mais même le poussa sur l'ennemi.

Je jugeai que c'était le moment de tenter de mon côté un nouvel effort. Je rejoignis mes bataillons d'Auvergne, que je trouvai un peu reculés, derrière une haie très-bien accommodée, où M. de Rochambeau les avait postés. Je leur dis que ce n'était pas le moment de se mettre sur la défen-

sive, qu'il fallait encore donner un coup de collier; et les informant des nouvelles troupes qui allaient attaquer, je leur ajoutai, qu'ayant supporté tout le poids de la journée, il ne fallait pas en laisser l'honneur à d'autres. Je dois la justice à Auvergne, qui, sans contredit, est un des plus braves régimens que le roi ait à son service, que je n'eus pas besoin d'une plus longue harangue. Je vis l'ardeur briller dans les yeux du soldat et de l'officier. Ils ne débouchèrent pas de la haie où ils étaient renfermés, mais ils sautèrent par-dessus. En les disposant de même que la première fois en colonne, dans le chemin, pour recommencer la même attaque, je fus effrayé du peu de monde qui restait aux drapeaux. En vérité, il n'y avait presque plus personne.

M. de Castriès, voyant le peu de fond qu'il y avait à faire sur Normandie, donna ordre à M. de La Tour-du-Pin de longer avec les quatre bataillons de son régiment derrière Alsace, et, quand il l'aurait dépassé, de tomber sur le flanc gauche des ennemis. Comme M. de La Tour-du-Pin était aux trois quarts du chemin qu'il avait à faire pour exécuter ce mouvement, il reçut un coup de fusil au travers de la cuisse. On l'emporta sans qu'il dît à personne l'ordre qu'il avait reçu; cela fut cause que son régiment, ignorant la manœuvre dont il était chargé, s'arrêta tout court. M. de Castries qui s'en aperçut, et qui joint à beaucoup d'autres qualités militaires une grande activité, y courut à

toutes jambes, et, le conduisant lui-même, il le mena jusque sur les ennemis.

Le hasard fit que j'arrivais sur le flanc droit des ennemis, au même instant que M. de Castries parut sur le flanc gauche. Ne pouvant soutenir ces attaques combinées, ils se retirèrent avec tant de précipitation, que nous ne pûmes joindre une poignée de grenadiers anglais que je vis de loin, et qui demeuraient seuls en état de combattre, le reste ayant été détruit.

Il arriva alors ce qui arrive presque toujours à des Français victorieux : ce que je conservais d'Auvergne m'échappa, et se jeta dans le marais où je ne pus les suivre à cheval, pour s'emparer de la pièce de canon que les ennemis avaient abandonnée. Devenu inutile à cette troupe, je voulus au moins arrêter Normandie qui s'emportait en avant dans le plus grand désordre. Mais tous mes efforts furent inutiles : il ne se contenta pas de traverser, en courant, la futaie; mais il s'engagea encore assez avant dans la bruyère, où la cavalerie des ennemis était en bataille : elle tomba dessus, et le maltraita fort, en le ramenant.

Il aurait pu arriver de grands désordres, sans le régiment de Briqueville et quelques bataillons qui, s'étant ralliés, firent feu, et arrêtèrent l'impétuosité de la charge de cavalerie, qui se jeta tout-à-fait sur notre droite où elle trouva M. de Thiard, maréchal-de-camp, lequel, au moment du succès, s'était avancé sur la droite du village de Campes-

bruck, avec la brigade de cavalerie de Royal-Piémont, dans un espace qui est entre le village et le canal, afin d'être plus à portée de déboucher. Il chargea un escadron de dragons anglais qui plia, et auquel il prit un étendard.

M. de Lujeac, maréchal-de-camp, qui était à la tête de la gendarmerie, quoiqu'il se fût démis une épaule la veille en faisant une chute, étant poursuivi par des hussards, plaça dans cet instant quatre pièces de 16 tout-à-fait à la gauche, derrière le marais, dans un point qui voyait la bruyère. Ces pièces tirèrent avec tant de succès qu'elles en chassèrent les ennemis, qui repassèrent le canal, prirent le chemin de l'abbaye de Clostercamp, et se perdirent dans les haies et les arbres qui couvrent cette partie.

M. de Chabot, sorti de Rhinberg pour prendre la position que M. de Castries lui avait indiquée, sitôt qu'il apprit nos succès, y retourna promptement, craignant que les ennemis ne tentassent quelque chose sur ce point. Il y rentra au moment qu'ils s'y présentaient; mais, voyant que nous l'occupions, ils le tâtèrent mollement, et firent leur retraite, dans laquelle M. de Chabot leur fit quelques prisonniers.

L'indiscipline de notre infanterie donna le temps à celle des ennemis de se retirer et de repasser le canal. M. de Castries, voyant qu'il n'était plus en mesure de les poursuivre, donna quelques heures aux troupes pour se reposer, après lesquelles il se

mit en marche, passa le canal, et fut camper sur les hauteurs de Rhinberg. Je crois qu'il est difficile de citer une affaire d'infanterie plus vive et plus opiniâtre que celle de Clostercamp. Le champ de bataille était jonché de morts, sans qu'on vît un seul uniforme des ennemis sur notre terrain, ni un seul uniforme français sur celui des ennemis. On ne peut, certainement, trop admirer la vertu constante qu'il y eut des deux côtés; mais il y avait du nôtre un tel intérêt pour le général, que le dernier officier et le dernier soldat auraient plutôt péri que de céder. Bel exemple pour ceux qui commandent. Il ne leur suffit pas d'avoir des talens, s'ils ne savent inspirer à leurs troupes de l'estime et de l'attachement par une probité délicate qui maintient une discipline exacte; rendre justice au mérite de chacun, le faire valoir, en même temps excuser les fautes de ceux qui n'y tombent pas par négligence ou mauvaise volonté. M. de Castries, dans le courant de sa vie, de même qu'à la guerre, a réuni toutes ces qualités. Aussi doit-on s'attendre à le voir aller au plus grand, et triompher des jaloux qu'il ne peut manquer de faire.

Le 17 à la pointe du jour, M. de Castries se porta, avec la brigade liégeoise et un détachement de dragons, en avant, le long de la digue qui borde le Rhin. A trois quarts de lieue de Burich, il trouva les ennemis qui occupaient plusieurs censes et les haies de cette partie, qui est un pays extrêmement couvert et coupé de marais. Il ne jugea pas à propos

de pousser plus loin. Il ordonna à M. de Roquépine, maréchal-de-camp, qui commandait ce détachement, de se maintenir dans ce point, et il s'établit, entre les postes qu'il mit et ceux des ennemis, une fusillade assez vive, qui dura toute la journée, entremêlée de coups de canon.

M. de Castries fut reconnaître les débouchés du village de Boort, et ceux du grand chemin de Santen : il préféra celui de Boort, et fit venir à la tête des haies, à la naissance de la plaine de Burich, l'avant-garde de M. de Chabot, qu'il lia avec M. de Roquépine par des postes, et la brigade de la Couronne.

M. le prince héréditaire s'était retiré dans son camp retranché de Burich, de ce côté-ci du Rhin. A peine M. de Chabot était-il posté, qu'il vint le reconnaître à la tête de quelques troupes de cavalerie ; on lui tira du canon, et il se replia. Il nous le rendit sur quelques troupes de dragons qui s'avancèrent trop; toute la journée se passa en escarmouches. Il ne laissa pas que d'y avoir du monde de tué de part et d'autre. Nous tâtâmes Burich ; mais nous le trouvâmes si garni, que nous nous retirâmes. M. de Castries envoya ordre à l'armée de se mettre en marche ; il la fit camper en arrière du village de Boort.

Le 17 au soir, M. le prince héréditaire renvoya M. de Ségur et tous les prisonniers qu'il nous avait faits. Ils nous dirent que, malgré les propos qu'il tenait, ils étaient convaincus qu'il ne songeait

qu'à repasser le Rhin et à se retirer. Nous reçûmes nouvelle, dans la nuit, qu'il était en marche, et que c'était pour venir à nous. Nous prîmes les armes. L'infanterie resta à la tête de son camp, et la cavalerie fut mise en bataille, sur la bruyère d'Alpen.

Le 18, à la pointe du jour, M. de Chabot manda à M. de Castries que les ennemis marchaient par leur droite vers leur pont, qu'ils avaient abandonné Burich, et que ses patrouilles y étaient. Il suivit leur arrière-garde et leur fit quelques prisonniers. Lorsqu'il fut arrivé au-dessous du village de Gundric, où était leur pont, il voulut le canonner avec deux pièces de 8 qu'il avait avec lui; mais on lui répondit de l'autre côté du Rhin, avec vingt-deux pièces de gros canon, ce qui l'obligea non-seulement à se taire, mais à se mettre à couvert derrière la digue.

M. de Castries entra ce même jour dans Wesel. Il y fut reçu à juste titre comme un libérateur. Il est certain qu'il venait de remplir un objet aussi important que difficile, et qu'il ne fallait pas moins que ses talens, son activité, ses ressources, pour surmonter les difficultés qu'il rencontra à chaque pas. Il est nécessaire d'en avoir été témoin pour le croire. Tout militaire qui considérera que des troupes qui, parties le 2 de Cassel, sans aucunes précautions prises pour leur route, ont délivré Wesel le 18, après avoir gagné une bataille en chemin, pourra se former une idée de l'opération.

Un homme qui vient de rendre un aussi grand service devrait naturellement s'attendre qu'on lui en témoignera de la reconnaissance : M. de Castries éprouva tout le contraire. On lui donna, d'assez mauvaise grâce, le cordon bleu, c'est-à-dire la certitude d'être reçu lorsqu'il aurait l'âge, car il n'avait encore que trente-trois ans.

Quelques personnes prétendirent alors que M. de Choiseul, ministre des affaires étrangères, et dans ce moment lié avec le maréchal de Broglie, s'unit à lui pour rabaisser l'éclat de la victoire de Clostercamp aux yeux de la cour.

On réussit peut-être, dans les premiers instans, à diminuer la gloire de M. de Castries ; mais, quelque effort que puisse faire l'envie, la vérité triomphe toujours à la longue, et la journée de Clostercamp illustrera à jamais son nom.

Anecdotes sur le roi de Portugal, père du roi régnant aujourd'hui.

Écrit en 1771.

On aurait dit d'un particulier qui aurait ressemblé au roi de Portugal, qu'il était fou; on ne se permettait que de le trouver extraordinaire. Il faut pourtant convenir qu'au milieu de ses extravagances il avait des choses originales.

Il vivait publiquement avec une religieuse; et lorsqu'il allait chez elle, c'était toujours avec son confesseur et son médecin. Le médecin tâtait le pouls de Sa Majesté; et quand il le trouvait dans un état convenable, le roi passait la nuit avec la religieuse. Si, au contraire, le pouls n'était pas propre à la circonstance, le roi se faisait donner l'absolution par son confesseur, et revenait chez lui.

Une nuit que ce prince était avec sa religieuse, elle saisit, pour lui demander une grâce, un de ces momens où les amans, d'ordinaire, ne refusent rien. Voyant qu'il ne lui répondait pas: *Comment*, dit-elle, *pouvez-vous différer à m'accorder quelque chose que je désire ardemment; et seriez-vous capable de me refuser? — Non*, répondit-il, *je vous promets que demain j'en parlerai au roi.*

Ce prince assistait fréquemment à matines, chez

les Dominicains, ayant à la main un bâton de deux à trois pieds; et lorsqu'il apercevait quelque moine endormi, il lui jetait son bâton à la tête; et dans le moment, un frère lai partait, qui le ramassait, et le remettait à Sa Majesté.

Il paraît que l'esprit avait de l'attrait pour lui. Le marquis de Pontélima, homme de la première qualité de Portugal, se tira, par une saillie fort plaisante, d'une conversation vis-à-vis de ce prince, qui devenait assez embarrassante pour le marquis, d'autant que le roi commençait à se fâcher. Il s'agissait du pouvoir que les rois ont sur leurs sujets : le marquis prétendait qu'il a des bornes; et ce prince, n'en voulant admettre aucune, lui dit avec emportement : *Si je vous ordonnais de vous jeter dans la mer, vous devriez, sans hésiter, y sauter, la tête la première.* Le marquis, au lieu de répliquer, se retourna brusquement, prit le chemin de la porte. Le roi lui demanda avec étonnement où il allait : *Apprendre à nager, Sire*, lui répondit-il. Le roi se mit à rire, et la conversation finit.

Il n'entretenait, ni ne payait la solde à ses troupes; mais, en revanche, il leur avait donné la permission de demander l'aumône : aussi étaient-elles en si mauvais état, que très-souvent sa garde était couverte de haillons et nu-pieds. Lorsqu'il rencontrait de ses soldats, il les appelait *les pauvres disgraciés.*

Anecdote sur mon père.

Les gens modestes sont agréables aux autres; mais souvent ils sont la dupe de leur retenue. Mon père en est une preuve. Tout le monde a fait honneur au cardinal Alberoni, ou au baron de Goertz, du projet qu'eut Charles XII d'aller détrôner le roi d'Angleterre; je le croyais comme tout le monde : cependant il est de mon père, et j'en dois la preuve à M. de Rulhière qui, à portée de faire des recherches dans le dépôt des affaires étrangères, a découvert cette anecdote, et m'en a communiqué la preuve, en m'envoyant la copie de la dépêche de mon père au maréchal d'Uxelles, où il lui fait l'ouverture de ce grand dessein.

Mon père fut envoyé, en 1707, en Saxe, avec le caractère de ministre, pour offrir à Charles XII la médiation entre la France et ses ennemis. Le czar Pierre s'adressa aussitôt à lui pour demander la paix, et Auguste, roi détrôné de Pologne, en fit autant, pour obtenir, en qualité d'électeur de Saxe, la protection de ce même roi qui l'avait détrôné. C'est pendant le cours de toutes ces longues négociations, que mon père envoya la dépêche suivante au maréchal d'Uxelles. M. de Rulhière l'a copiée mot à mot sur l'original, dans les recueils

des affaires étrangères, au titre *Pologne*, 1716, première partie.

Dépêche du baron de Besenval au maréchal d'Uxelles, datée de Varsovie, le 26 février 1716.

« Monseigneur,

» Je reçois un honneur infini par la permission qu'il vous a plu me donner, dans votre lettre du 13 janvier, de vous entretenir indifféremment sur les matières qui auront rapport aux affaires générales, aussi-bien que de celles qui regardent mon emploi. Je profiterai, Monseigneur, de cette liberté, aux occasions qui pourront me rendre digne de votre estime.

» Il est vrai que le roi ne saurait se dispenser de s'intéresser au sort du roi de Suède, à cause des obligations contractées par les garanties des traités de Westphalie et d'Oliva; mais il est en même temps nécessaire que le roi de Suède écoute ses amis, et ne les mette pas hors d'état de lui rendre service, par des partis opposés à la possibilité. Il doit de plus considérer la nature des services que la situation de ses amis leur permet de lui rendre; et ne voulant pas s'y assujettir, les amis sont en quelque façon disculpés.

» Je ne sais si la pensée dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir, de laquelle je parle au roi dans ma lettre d'aujourd'hui, sera du goût du roi de Suède. Peut-être que celles tendantes à lui procurer les moyens de manier plus long-temps les

armes lui plairont davantage ; et je ne comprends pas comment, après avoir fondé si long-temps ses espérances sur l'assistance des Turcs, au péril de perdre ses États, comme il en a en effet perdu une bonne partie en poursuivant ses projets à la Porte, il n'a pas encore songé à se mêler des affaires d'Angleterre. Elles lui offrent de tout autres ressources : il pourrait contribuer au succès de l'entreprise du chevalier de Saint-George. Peut-être que peu d'aide emporterait la balance de ce côté-là, et avant que d'autres puissances eussent le loisir d'y remédier. Le roi de la Grande-Bretagne est d'autant plus ennemi de celui de Suède, qu'il s'est déclaré tel, sans en avoir eu le moindre sujet. Par conséquent, le dessein de s'en venger est juste ; mais le moyen de l'exécuter difficile. Toutefois les partis extrêmes, outre qu'ils ne déplaisent point au roi de Suède, sont d'usage dans la situation où il se trouve. Il pourrait, sous prétexte de faire une descente en Zélande, armer une escadre, y embarquer trois ou quatre mille hommes de ses meilleures troupes ; les munir, à l'aide des puissances intéressées à soutenir le Prétendant, de toutes les choses dont celui-ci a besoin, et profiter d'un bon vent pour l'aller joindre dans le temps où les Suédois seraient attendus aux portes de Copenhague. Une campagne doit décider des affaires d'Angleterre. La présence du roi de Suède, et les secours qu'il y amènerait, sans qu'ils puissent donner de l'ombrage pour l'avenir aux Anglais qui es-

timent ce prince et aiment les Suédois, détermineraient l'entreprise en faveur du chevalier de Saint-George, si elle peut réussir; et le roi de Suède, qui seul est capable de former un pareil projet, n'y risquerait pas tant qu'il a risqué dans ceux qu'il a formés en Turquie. »

Dans la lettre que m'écrit M. de Rulhière, en m'envoyant la copie de la dépêche de mon père, il ajoute : « D'après cette dépêche, on voit com-» bien il y a à réformer dans ce que M. de Vol-» taire dit à ce sujet, à la fin de son histoire de » Charles XII. » *Le premier qui découvrit ces intrigues*, écrit M. de Voltaire, *fut le duc d'Orléans, régent de France; il avait des espions dans toutes les cours de l'Europe : ce genre d'hommes, dont le métier est de vendre le secret de leurs amis, etc.... Le duc d'Orléans, lié avec le roi d'Angleterre par des engagemens personnels, lui découvrit les menées qui se tramaient contre lui.* « Il devient évi-» dent, continue M. de Rulhière, que M. le ré-» gent n'eut pas besoin de découvrir ce projet par » des espions; il l'avait lui-même suggéré au roi » de Suède, d'après les idées de M. de Besenval : » et quand il s'allia ensuite avec le roi d'Angle-» terre, il lui révéla ce que lui-même avait tramé. » Mais Charles XII n'en resta pas moins attaché » à ce projet, qui eût fait de si grands change-» mens en Europe, et dont il s'occupait quand » il fut tué. »

Intrigue de M. le duc de Richelieu avec mademoiselle de Charolais et mademoiselle de Valois.

Ecrit en 1777.

Madame de Ségur (1), contemporaine et amie de mademoiselle de Charolais et de mademoiselle de Valois, m'a conté toute l'histoire suivante, qu'elle tenait de ces deux princesses.

Le duc de Richelieu, depuis maréchal de France, joignait, dans sa jeunesse, à une figure charmante, infiniment d'esprit et de séduction. Il était audacieux, et peu scrupuleux en amour. En voilà plus qu'il n'en fallait pour avoir et tromper toutes les femmes, dans un temps où la galanterie faisait l'unique occupation de la cour et de la ville. Il était parvenu à plaire à mademoiselle de Charolais, conquête aussi flatteuse pour l'amour-propre que pour le sentiment. Mademoiselle de Charolais était alors dans sa première jeunesse, et, entre mille perfections que la nature lui avait prodiguées, elle avait des yeux d'une si grande beauté, qu'au bal ils perçaient sous le masque et la faisaient toujours reconnaître.

Il y avait déjà quelque temps que cette intrigue

(1) Mère du maréchal de Ségur.

durait, lorsque madame la duchesse de Lorraine, grand'mère de l'empereur d'aujourd'hui, vint à Paris. M. le duc d'Orléans, alors régent du royaume, employa tous les moyens possibles pour la bien recevoir; et dans les fêtes qu'il s'empressa de lui donner, mademoiselle de Valois sa fille parut, pour la première fois, en public.

Tout le monde fut ébloui de sa beauté, et M. de Richelieu ne fut pas des derniers à en être frappé. Tout autre que lui aurait regardé comme chimérique le projet de lui plaire, par la difficulté de réussir. Qu'on se représente une jeune princesse au sortir de l'enfance, fille du régent, du maître de la France, logée au Palais-Royal, ayant une vieille madame Desroches pour gouvernante, argus suranné qui ne la quittait pas, ni jour, ni nuit. Ce qui aurait rebuté tout autre, ne servit qu'à exciter davantage M. de Richelieu; il mit en œuvre toutes les ressources et les moyens qu'une grande adresse et beaucoup d'expérience purent lui suggérer pour instruire et convaincre mademoiselle de Valois de sa passion; et il parvint enfin à s'en faire aimer.

Si les assemblées publiques, plus fréquentes dans ce temps là qu'à l'instant où j'écris, lui facilitaient les moyens de faire parler le langage des yeux, de dire un mot en passant, ces moyens ne pouvaient satisfaire ni ses désirs, ni la fin qu'il se proposait. Pour se rapprocher de mademoiselle de Valois, il employait toute sorte de déguisemens : c'était l'ap-

parence d'un marchand, d'un garçon de boutique, d'un homme de peine, d'un galérien demandant du pain, qui lui fournissait la liberté d'exprimer par quelques mots la peinture du tourment qu'il endurait; mais, en amour, ces ressources ne sont que des palliatifs, des soulagemens passagers qui ne font qu'irriter les désirs.

M. de Richelieu imagina de gagner une Angélique, fille de garde-robe de mademoiselle de Valois, dont la haute taille ressemblait à la sienne. Sous ses habits, il hasarda ses fonctions, qui étaient de porter tous les soirs, dans un cabinet particulier où la princesse se déshabillait, ce qu'il fallait pour la coucher. Tous les yeux et surtout ceux de madame Desroches, qui d'ailleurs n'y voyait pas fort clair, furent trompés à ce déguisement. Mademoiselle de Valois seule reconnut son amant. On croit bien qu'elle ne tarda pas à passer dans son cabinet pour faire sa toilette, et qu'elle ne négligea pas de dire à madame Desroches qu'elle avait quelques lettres importantes à écrire avant de se coucher, ce qui fut pris pour bon; mais l'écriture se prolongeant outre mesure, madame Desroches que le sommeil gagnait criait de temps en temps : *Allons, princesse, couchez-vous donc; vous achèverez demain matin.* A quoi la princesse répondit : *Cela ne se peut, ma bonne; encore quelques instans, et je crois que j'aurai fini.*

Plus M. de Richelieu avait été heureux sous la forme d'Angélique, plus il sentait de privation de

ne pouvoir plus la prendre. L'amour est ingénieux et fécond en ressources : l'appartement de mademoiselle de Valois, au Palais-Royal, aboutissait sur la rue de Richelieu, à une maison voisine dont le mur était mitoyen. M. de Richelieu loua cette maison, fit percer le mur qui répondait au cabinet de mademoiselle de Valois, et se procura une porte qui était couverte par une grande armoire où la princesse serrait des confitures. Maître de se rapprocher ainsi de mademoiselle de Valois, je laisse à juger s'il ne mit pas à profit tous les instans.

Quelque cachée que fût cette intrigue, les yeux de la jalousie surent la pénétrer. Mademoiselle de Charolais, sur des indices assez forts qui lui firent naître des soupçons, voulut les approfondir; ce qui mit M. de Richelieu dans le cas d'éprouver des questions embarrassantes, des reproches et des scènes. Il donnait la préférence, dans son cœur, à mademoiselle de Valois, qui devait l'avoir, comme dernière en date; cependant il ne voulait pas perdre mademoiselle de Charolais; les conserver toutes les deux, au point où en étaient les choses, devenait extrêmement difficile. Il en forma le projet, et voici comme il s'y prit pour réussir.

Il fit le malade pendant quelque temps; et s'étant affublé de tout ce qui annonce un homme victime d'une jouissance indiscrète, ainsi équipé, il alla à un rendez-vous de mademoiselle de Charolais. Là, lui prodiguant toutes les démonstrations de la tendresse la plus vive, il lui ajouta qu'il se repro-

chait de lui avoir fait mystère de ce qui se passait entre mademoiselle de Valois et lui; d'autant que malheureusement il était dans un état qui ôtait tout soupçon d'infidélité; qu'il convenait que mademoiselle de Valois avait pris du goût pour lui, et que, de son côté, il s'était prêté à cette intrigue, dans la vue de profiter du crédit qu'elle avait sur M. le régent son père, pour avancer sa fortune; que la princesse était si vive et si audacieuse que, ne s'en souciant point du tout, et seulement pour l'éprouver, il lui avait proposé de louer une maison mitoyenne, et d'y percer une porte qui donnerait dans son appartement; qu'à son grand étonnement elle y avait consenti, et que très-souvent, par ce moyen, il allait la voir, la nuit, sans qu'il se passât autre chose que de lui dire beaucoup de galanteries qu'il entremêlait de commissions pour obtenir de M. le régent ce qu'il pouvait désirer.

Mademoiselle de Charolais, trompée par les apparences, crut aisément le malheur dans lequel M. de Richelieu disait être tombé. Elle lui en fit les reproches qu'elle était en droit de se permettre; mais, sachant jusqu'où les hommes poussaient la fatuité dans ce temps-là, elle ne voulut point ajouter foi à la facilité de mademoiselle de Valois, à moins d'en être convaincue par ses yeux. M. de Richelieu y consentit; et il fut arrangé qu'elle s'établirait dans la maison en face de celle qu'avait louée M. de Richelieu, d'où elle le verrait entrer pour pénétrer ensuite dans l'appartement de mademoiselle de Va-

lois. En effet, elle se rendit dans cette maison, à l'heure convenue, avec madame de Cézane, toutes les deux déguisées, et elles virent la porte de la maison qu'avait indiquée M. de Richelieu, s'ouvrir à son arrivée, et se refermer dès qu'il fut entré.

Mademoiselle de Charolais ne fut point encore persuadée. Dans sa première entrevue avec M. de Richelieu, elle lui dit que si les apparences étaient pour lui, rien ne prouvait que la maison où il était entré communiquât avec l'appartement de mademoiselle de Valois; que pour qu'elle le crût, il fallait qu'elle fût dans la maison, dans la chambre où était la porte de communication; qu'elle la vît s'ouvrir; qu'elle le vit entrer pour pénétrer chez mademoiselle de Valois; qu'alors, il ne lui resterait aucun doute. M. de Richelieu y consentit encore, en exigeant toutefois de mademoiselle de Charolais les réserves nécessaires pour ne la point compromettre, ni lui, ni mademoiselle de Valois; ce qu'elle promit.

D'après la convention, à quelques jours de là, ils s'embarquèrent tous deux dans un carrosse; et mademoiselle de Charolais fut forcée de revenir de son incrédulité, toutes choses s'étant passées comme l'avait annoncé M. de Richelieu.

En convenant que l'intrigue et la fausseté conduisent toujours à la haine, au mépris, il faut avouer aussi qu'elles produisent souvent des momens bien piquans. Qu'on se représente ce qui devait se

passer dans l'ame de M. de Richelieu, trompant tous les yeux, allant trouver une princesse de dix-sept ans, fille du maître de la France, gardée, soignée comme tel, dont la beauté faisait l'admiration de tout le monde, et ayant pour confident une autre princesse à peu près du même âge, dont les charmes ne cédaient en rien à la première, et dont il était également adoré. On ne peut que s'écrier : Pourquoi le mal a-t-il tant d'attraits? Cette pensée n'est pas neuve, mais sa justesse oblige de la répéter à tout moment.

Tandis que mademoiselle de Valois prodiguait des nuits aussi délicieuses à M. de Richelieu, on traitait de son mariage avec le roi de Sardaigne; et la chose était assez avancée, lorsqu'il arriva une catastrophe aisée à prévoir. Le mystère de la porte de communication se découvrit; et, malgré les précautions de M. le régent, cet événement fit un si grand bruit qu'il alla jusqu'en Piémont, où Madame, mère de M. le régent, eut la bêtise d'en écrire; ce qui rompit totalement la négociation du mariage.

A peu près dans ce temps-là, la Fillon, célèbre appareilleuse, découvrit une conjuration contre M. le régent, par l'indiscrétion d'un secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, qui faisait un souper de débauche chez elle. Le plan de la conjuration était d'ôter la régence à M. le duc d'Orléans pour la donner au roi d'Espagne qui devait venir en France. Madame la duchesse du Maine était à la tête de l'in-

trigue, et beaucoup de gens de distinction y étaient entrés, surtout des militaires qui avaient promis le secours de leurs régimens. M. de Richelieu était du nombre de ces derniers. A la première nouvelle qu'en eut M. le régent, il fit mettre à la Bastille tous les gens impliqués dans cette affaire, et M. de Richelieu y alla comme les autres.

M. le duc d'Orléans avait trop de génie pour ne pas sentir que, du moment que la conjuration était découverte, tout danger était passé. Son caractère doux l'éloignait également de toute vengeance, à plus forte raison de faire couler du sang. Cependant il mit cet événement à profit pour se défaire de mademoiselle de Valois, dont il était fort embarrassé, depuis l'éclat de la porte de communication.

M. le duc de Modène, moins délicat que le roi de Sardaigne, s'était proposé pour l'épouser : mais, constante dans ses sentimens pour M. de Richelieu, et trouvant trop de disproportion d'un roi à M. de Modène, d'ailleurs peu fait pour plaire, elle résistait à la volonté de son père qui désirait terminer ce mariage. Lorsqu'elle sut que M. de Richelieu était à la Bastille, elle alla se jeter aux pieds de M. le régent, pour lui demander sa grâce. Il la reçut avec cette sévérité qui en impose toujours dans la personne qui a toute l'autorité, à plus forte raison quand il y joint la qualité de père. Il lui répondit durement, *que M. de Richelieu s'était mis dans le cas de perdre la tête, et qu'il la perdrait; que ce-*

pendant il lui promettait sa grâce, à condition qu'elle épouserait M. de Modène.

Un jeune cœur, bien épris, sans expérience, n'hésite point à se sacrifier pour sauver son amant. Mademoiselle de Valois promit : mais bientôt, revenue de l'enthousiasme du moment, elle se livra à la douleur la plus profonde; et le jour qu'elle fut épousée par procuration, elle avait plus l'air d'une victime qu'on traîne au sacrifice, que d'une princesse qui marche aux autels de l'hymen. Tous les spectateurs étaient attendris de son sort. Il n'y eut que M. de Richelieu, à qui l'on avait rendu la liberté, qui, à l'inconséquence de se trouver à cette cérémonie, joignit celle de parler sans cesse à l'oreille de mademoiselle de Charolais, en regardant mademoiselle de Valois; ce qui révolta tout le monde.

Plusieurs années après, madame de Modène étant revenue en France, et s'étant rapprochée de mademoiselle de Charolais, ces deux princesses se confièrent mutuellement tous les détails qui regardaient M. de Richelieu, et conçurent pour lui une égale haine, qu'elles ont conservée jusqu'à la mort.

Aventure singulière.

M. de Roquefeuille, qui n'est ni aimable ni plaisant, pas même bon marin, quoique son métier fût de l'être, m'a conté une aventure fort singulière, qu'il dit tenir de M. de Vaugelas, lieutenant-colonel du régiment de Penthièvre.

Deux officiers de ce régiment, dont M. de Vaugelas a tû les noms, vivaient intimement; ils étaient dans une garnison qu'il n'a pas nommée non plus, et ils allaient fort souvent chez un vieux gentilhomme, veuf, qui n'avait qu'une fille âgée de 18 ans, très-jolie, et bon parti pour une garnison. Au bout de quelque temps, cette demoiselle devint grosse; le père, furieux, lui fit la question ordinaire, et lui demanda de qui était l'enfant? Sans s'émouvoir, elle lui répondit qu'il était de M. un tel, à moins qu'il ne fût de monsieur un tel, et nomma les deux amis en question. Le père suivit encore l'usage usité en pareil cas; il manda ces deux messieurs; et, leur ayant fait part de la situation de sa fille, il leur dit qu'ils vissent entre eux deux qui voudrait l'épouser; sans quoi il avait encore assez de force pour tirer vengeance de l'un et de l'autre. Ces officiers, revenus de leur surprise de se trouver rivaux, sans s'en être jamais doutés, n'hésitèrent point sur le parti qu'ils avaient à prendre, et chacun voulut

être le mari, avec tant d'acharnement, que jamais le vieux gentilhomme ne put obtenir qu'ils se cédassent la demoiselle l'un à l'autre. Dans cet embarras, le père proposa de laisser la chose au choix de sa fille, qui répondit, lorsqu'on l'instruisit de cette convention, que jamais elle ne prononcerait entre ces deux messieurs; qu'elle les aimait également, et qu'elle l'avait prouvé de reste; que par conséquent elle ne sacrifierait pas l'un à l'autre; qu'on n'avait qu'à arranger cette affaire comme on voudrait, qu'elle se soumettrait à tout, et que c'était assez faire pour elle. Nouvel embarras. Pour finir, on adopta le seul moyen à prendre, c'est-à-dire que les officiers tireraient au sort, et que celui qui aurait le billet noir épouserait; à quoi ils ajoutèrent une convention, qu'on ne dit pas au père; c'est que celui qui ne serait pas mari demeurerait amant, sans que l'époux pût jamais, sous aucun prétexte, y trouver à redire. Le traité fut exécuté avec une fidélité et un bonheur, pour tous les trois, que rien ne put troubler. Quelques années après, le mari étant mort, celui qui était resté amant épousa la veuve; ils vécurent fort long-temps ensemble, et n'éprouvèrent d'amertume que celle de la perte d'un ami, dont ils ne se consolèrent jamais.

Ce qui me ferait douter de la vérité de cette histoire, c'est qu'il est difficile de croire que le hasard ait rassemblé trois personnes d'un sens aussi droit, aussi profondes dans la connaissance de la

juste valeur des choses, et si fort dégagées des préjugés. Messieurs et mesdames, si vous vouliez mettre la raison à la place des bienséances, la justice à celle de l'amour-propre, et le bon sens à celle de tout votre esprit, il ferait meilleur vivre parmi vous.

Anecdote de Louis XIV avec M. de Nangis et M. le duc d'Orléans.

Écrit en 1773.

On a dit avec raison, de Louis XIV, que jamais aucun prince n'a su faire le roi comme lui. Il mettait à profit, pour sa considération, les moindres choses, auxquelles même tout autre n'aurait peut-être pas pensé; il en avait si bien contracté l'habitude, que tout naturellement il ne laissait échapper aucune occasion d'en imposer, et il y avait si bien réussi qu'aucune cour n'a été plus asservie que la sienne.

Je tiens de M. d'Estissac, que M. de Nangis, son frère de mère, pour qui Louis XIV avait beaucoup de bontés, lui ayant demandé un jour la permission de le suivre lorsqu'il allait tirer, ce prince lui répondit avec emphase : *Mais, Nangis, savez-vous bien ce que vous me demandez?* M. de Nangis, en courtisan habile, se confondit en excuses sur la liberté qu'il prenait, exagérant son audace de prétendre à une si grande faveur; mais il persista à obtenir une grâce qu'il osait espérer de son attachement, et qui le comblerait de gloire aux yeux de la cour. Le roi, après avoir réfléchi quelques instans, lui dit qu'il y consentait, mais à une condition, c'est qu'il n'en dirait mot. M. de Nan-

gis lui représenta qu'il était bien difficile de garder le secret sur une chose dont il y aurait tant de témoins : *Faites comme vous voudrez*, lui *répliqua le roi; mais je ne veux pas que cela soit su.* Peu de temps après, Louis XIV étant allé tirer, M. de Nangis profita de sa permission; ce prince le voyant venir de loin dans la plaine, demanda, avec chagrin, à M. de La Rochefoucauld, et à deux ou trois favoris intimes qui étaient à sa suite, quel était cet homme qui s'avançait? Ces messieurs, quoiqu'ils eussent reconnu M. de Nangis, lui répondirent qu'ils n'en savaient rien; et ayant couru au-devant de lui, comme pour le reconnaître, ils le conjurèrent de s'en aller, s'il ne voulait se perdre, le roi ayant montré du mécontentement de voir un homme assez audacieux pour s'approcher. M. de Nangis, sûr de son fait, sans leur répondre positivement, s'avança toujours; et lorsqu'il fut tout auprès du roi, les courtisans furent bien surpris d'entendre ce prince lui dire avec familiarité : *Regardez, Nangis, si vous avez jamais vu une chienne arrêter plus ferme que celle-là !*

Quoique Louis XIV fût certainement l'homme le plus vain qui ait jamais existé, cependant c'était encore plus par calcul que par ostentation qu'il marquait chaque jour, par des traits, ou semblables à celui que je viens de rapporter, ou capables d'accréditer les faveurs ou les récompenses qu'il accordait pour exciter le mérite. Un jour qu'un officier lui présentait un placet pour

avoir la croix de Saint-Louis, le roi lui répondit qu'il lui donnait une pension. L'officier lui répliqua qu'il aimerait mieux la croix. *Vraiment ! je le crois bien*, s'écria ce prince, en passant son chemin. M. le duc d'Orléans, depuis régent du royaume, en entendant l'exclamation du roi, se mit à rire. Ce prince, rentré dans son cabinet, l'appela et lui dit : *Mon neveu, quand je dis de ces choses-là, je vous prie de ne pas rire* : ce qui prouve qu'il sentait la valeur des choses, et par-là se sauvait du ridicule de l'exagération.

---

*Manie de M. le duc d'Orléans, fils du Régent, appelé d'*Orléans de Sainte-Geneviève.

M. LE DUC D'ORLÉANS, fils du régent, avait débuté dans le monde comme tous les jeunes gens, en se livrant aux passions qu'inspire la jeunesse ; il avait entretenu une fille de la comédie. Mais, revenant de ses égaremens, il se jeta dans la dévotion, qu'il poussa si loin qu'il remit au roi la charge de colonel-général de l'infanterie, et abandonna les places qu'il occupait dans les conseils, pour se retirer à Sainte-Geneviève où il pratiquait les exercices les plus austères de la piété ; il cherchait à s'instruire de la religion jusque dans les sources, en puisant dans les textes hébreux, langue qu'il avait apprise à cette intention.

Quoiqu'il eût tourné toutes ses pensées vers le ciel, cependant ayant naturellement le cœur tendre, sans transgresser les règles de la pudeur, il a eu jusqu'à sa mort des attachemens auxquels il se laissait aller avec d'autant plus de facilité, qu'ils n'attaquaient en rien ses principes de vertu, de continence, et que peut-être il ne se doutait pas des progrès que l'amour faisait dans son cœur.

Mademoiselle d'A*** fut celle qui lui inspira la passion la plus forte. Elle alla si loin, qu'afin d'accorder ses principes et ses désirs, il prit la résolution de l'épouser. S'étant rendu chez elle pour lui

en faire la proposition, il la trouva dans sa garde-robe; et dans l'intervalle qu'elle mit pour repasser dans sa chambre pour le recevoir, la ceinture de sa culotte cassa. M. le duc d'Orléans prit cet accident pour un avertissement du ciel qui n'approuvait pas cette union; et, de cet instant, il y renonça, sans pourtant rompre avec mademoiselle d'A***.

Cette anecdote montre, de reste, que l'esprit de ce prince, altéré par les macérations et par des dispositions naturelles, n'était pas dans un état fort sain : la suite le prouva encore mieux. A quelque temps de là, mademoiselle d'A*** étant morte, il ne voulut jamais le croire, disant que le roi l'avait fait soustraire, pour l'empêcher de l'épouser.

Cet événement lui frappa tellement l'imagination, qu'ainsi que je l'ai déjà dit, il ne voulut plus croire qu'on mourût. Son altesse royale sa mère ayant perdu la reine d'Espagne sa fille, et par conséquent sœur de M. le duc d'Orléans, morte aux Carmélites de la rue de Grenelle où elle s'était retirée, envoya ce prince pour se convaincre par ses yeux de cet événement; et ce ne fut qu'après avoir touché et retourné plusieurs fois le corps de sa sœur, qu'il fut persuadé qu'en effet elle ne vivait plus.

Après avoir perdu mademoiselle d'A***, M. le duc d'Orléans, qui avait pris du goût pour madame de G***, ne voulut jamais ajouter foi à la mort de cette dame. M. d'Argenson, son chancelier, fut toujours obligé de porter dans ses comptes la pension que ce prince lui faisait, quoiqu'elle ne vécût plus.

M. le duc d'Orléans entra dans une colère violente, lorsque M. d'Argenson lui annonça qu'elle venait d'expirer; il refusa même de se rendre à la démarche que fit la maréchale de G*** de le mener sur le tombeau de madame de G*** sa fille; il persista toujours à dire que cela ne pouvait être, et qu'on le trompait.

M. de Silhouette, l'un des successeurs de M. d'Argenson dans la charge de chancelier de M. le duc d'Orléans, ayant choqué, par un oubli assez simple, la faiblesse de son maître, que cependant il n'ignorait pas, se tira d'affaire assez plaisamment. Dans un compte qu'il rendait à ce prince, de quelques prétentions pécuniaires que la maison d'Orléans avait à former sur l'Espagne, il cita le feu roi d'Espagne. A cette expression, M. le duc d'Orléans fronça le sourcil et lui dit avec colère : *Monsieur, qu'est-ce que c'est que* feu? *Le roi d'Espagne n'est pas mort. Certainement,* répondit M. de Silhouette sans se déconcerter; *mais c'est un titre que les rois d'Espagne prennent.* La chose passa, ce qui est d'autant plus extraordinaire, que M. le duc d'Orléans était un prince instruit.

Sa manie ne se bornait pas à croire qu'on ne mourût point; elle s'étendait aussi sur les naissances, auxquelles il n'ajoutait pas plus de foi. Jamais il ne fut possible de lui persuader que madame la duchesse de Chartres (1), sa belle-fille, était accou-

(1) Mademoiselle de Conti, qui avait épousé M. le duc de Chartres.

chée d'un fils; ce qui obligea M. le duc de Chartres de demander au roi que M. Joly de Fleury, procureur-général, assistât juridiquement aux secondes couches de madame la duchesse de Chartres, qui, pour cette fois, eut une fille (1), et d'en dresser un procès-verbal authentique, qui parât dans la suite aux inconvéniens qu'aurait pu faire naître l'incrédulité de M. le duc d'Orléans. Il la porta jusqu'au tombeau; car étant au lit de la mort, son confesseur exigea qu'il reconnût ses petits-enfans, lui refusant le viatique, à moins qu'il ne se soumît à cette condition. Ce prince, malgré sa piété, ne le voulut pas, et la tête s'étant embarrassée, il mourut sans être administré. Les dévots ont fort blâmé la conduite de ce confesseur. Je laisse aux théologiens à décider cette question.

(1) Mariée, dans la suite, à M. le duc de Bourbon.

Mariage de M. le duc de Chartres avec mademoiselle de Penthièvre.

Écrit en 1771.

Les biens immenses dont Louis XIV avait accablé M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse, étaient au moment de se réunir sur la tête de M. de Lamballe et de mademoiselle de Penthièvre, seuls enfans qui restassent à M. le duc de Penthièvre, fils unique de M. le comte de Toulouse et de mademoiselle de Modène, morte à la fleur de son âge. M. le prince de Dombes, fils de M. le duc du Maine, était mort sans s'être marié, et il ne restait plus que M. le comte d'Eu son frère, qui de même avait gardé le célibat, et dont l'âge avancé annonçait une fin qui ne pouvait pas être éloignée.

Les choses étaient dans cette position en 1768; et mademoiselle de Penthièvre ayant atteint l'âge d'être mariée, ceux qui pouvaient y prétendre se mirent sur les rangs.

L'abbé de Breteuil, chancelier de M. le duc d'Orléans, désirait fort de la faire épouser à M. le duc de Chartres; et la réputation de l'abbé, qui n'avait pas toujours été sans tache, fit dire dans le public que M. de Penthièvre lui avait promis beaucoup d'argent pour faire réussir ce mariage; ce qui

était faux. L'abbé trouva la plus grande résistance de la part de M. le duc d'Orléans, élevé dans l'horreur pour les bâtards, que les princes voient toujours avec chagrin jouir du même rang qu'eux, et marcher presque leurs égaux. Il trouvait d'ailleurs que le bien de mademoiselle de Penthièvre n'était pas assez fort pour surmonter sa répugnance; car il est reçu, en France, que les opinions et les préjugés sur les mariages doivent toujours céder à une certaine proportion d'argent; et la somme plus ou moins forte détermine le blâme ou l'approbation publique.

L'abbé de Breteuil, quoique persistant dans son opinion, ne serait jamais venu à bout de déterminer M. le duc d'Orléans, sans un événement qui ébranla ce prince. M. de Lamballe tomba dans une maladie fâcheuse, suite du libertinage auquel il s'était livré; bientôt il fallut en venir à une opération dangereuse; et fort peu de temps après, les chirurgiens annoncèrent qu'il y avait tout à craindre pour sa vie. La mort de M. de Lamballe laissait mademoiselle de Penthièvre héritière de près de trois millions de rente après M. de Penthièvre, en y comptant la succession de M. le comte d'Eu, qu'elle devait recueillir. M. le duc d'Orléans ne résista point à cet appât, qui triompha de ses préjugés et de sa répugnance; et, déterminé à la demander pour son fils, il en parla à M. le duc de Choiseul, pour le prier de conduire cette affaire. Ce ministre était plus à portée que qui que ce fût de la me-

ner à bien. Indépendamment de la considération dont jouit toujours le ministre en faveur, il était des amis particuliers de M. de Penthièvre qui avait beaucoup de confiance en lui.

M. de Choiseul avait de l'attachement pour M. le duc d'Orléans; mais, connaissant sa faiblesse qui le faisait souvent agir d'après la façon de penser de ceux qui lui parlaient les derniers, il lui demanda en grâce de faire ses réflexions, avant de l'engager dans des démarches qui le compromettraient infiniment, si jamais il venait à changer d'avis. Il lui fit envisager tout ce qu'il y avait pour et contre cette affaire; et, le trouvant affermi dans son dessein, il ne songea plus qu'à se conduire en conséquence.

M. le duc d'Orléans n'était pas le seul qui pensât à mademoiselle de Penthièvre. M. le prince de Condé la désirait ardemment pour M. le duc de Bourbon son fils, et il s'adressa de même à M. de Choiseul, pour la lui faire obtenir. Ce ministre ne lui cacha point les engagemens qu'il avait avec M. le duc d'Orléans, et qu'étant d'ailleurs serviteur de M. de Penthièvre, il ne pouvait s'empêcher de lui conseiller de la donner plutôt au premier prince du sang, qu'au second. Quoique M. le prince de Condé fût extrêmement piqué de ce refus, ainsi qu'il l'a bien montré depuis, pour lors il dissimula son ressentiment; personne ne connaissant mieux ce grand principe, que, pour réussir, il ne faut jamais désespérer d'une affaire, ni l'abandonner qu'elle ne soit totalement terminée.

En conséquence de l'engagement que M. de Choiseul avait pris avec M. le duc d'Orléans, il fut trouver M. de Penthièvre, qu'il n'eut pas de peine à déterminer, et qui, s'abandonnant totalement à lui, lui remit un état exact de tous ses biens. Il alla même jusqu'à lui confier son testament, pour que tous ses papiers fussent examinés par les gens d'affaires de M. le duc d'Orléans. Ce prince fut moins touché de cette façon noble et franche de procéder, que de la modicité de la dot que M. de Penthièvre donnait à sa fille, qu'il ne fut jamais possible de lui faire porter au-delà de cinquante mille écus de rente, pour le moment, la faisant d'ailleurs jouir de tous ses droits sur sa succession. Cependant M. le duc d'Orléans aurait passé sur cet article, toujours dans l'espoir de la mort de M. de Lamballe, qui paraissait certaine.

L'affaire était en bon train, et semblait devoir ne pas tarder à s'arranger. Il ne s'agissait que d'avoir le consentement du roi; ce fut le plus difficile. Les souverains, qui sont dans leurs États si supérieurs aux autres, devraient naturellement être à l'abri de la jalousie, puisque, d'un seul mot, ils peuvent abaisser tout ce qui leur fait ombrage : cependant, il n'y en a point qui ne soient offusqués, ou de l'excessive opulence, ou de la trop grande considération à laquelle leurs sujets parviennent quelquefois, surtout lorsque ces sujets se rapprochent du trône. Au mouvement de jalousie que le roi était disposé à avoir contre M. le duc d'Orléans, se joi-

gnait encore l'idée qu'un jour M. le duc de Chartres réunirait aux biens de la maison d'Orléans, ceux que lui procurerait le mariage qu'il allait contracter : celà devait s'élever à plus de six millions de rente ; fortune que n'auraient jamais, ni M. le comte de Provence, ni M. le comte d'Artois, ses petits-fils. Son amour-propre se trouvant blessé par plusieurs objets, M. de Choiseul eut une peine infinie à lui arracher un consentement qu'il ne donna qu'à regret ; et même, pour le déterminer, ce ministre fut obligé d'aller jusqu'à lui dire qu'il n'était pas en droit d'empêcher M. de Penthièvre de donner sa fille à M. le duc de Chartres.

Le consentement du roi obtenu, il ne restait plus aucun obstacle. Cependant il en survint un auquel on ne devait pas s'attendre et qui rompit tout. M. de Lamballe eut un mieux considérable dans son état ; et les gens que M. le duc d'Orléans avait apostés pour lui rendre compte exactement de sa situation, lui rapportèrent qu'on pouvait le regarder comme sauvé. Il n'en fallut pas davantage à ce prince pour le faire changer. Il ne voulait de mademoiselle de Penthièvre qu'au cas que M. de Lamballe mourût ; et, prenant la modicité de la dot pour prétexte, il exigea qu'on n'en parlât plus. Cependant, embarrassé de son changement, il le laissa attribuer par le public (qui ne lui accordait guère de penser par lui-même) à M. le comte de Pons Saint-Maurice, son premier gentilhomme de

la chambre, qui, en effet, avait toujours montré un grand éloignement pour ce mariage.

On peut aisément juger de l'indignation de M. de Penthièvre, auquel on faisait éprouver le traitement qu'on emploie ordinairement avec les gens à argent, et qui d'ailleurs n'avait pas à se louer des honnêtetés et des prévenances de M. le duc d'Orléans, pendant le cours de cette affaire. Mais rien n'égala la colère de M. de Choiseul, qui se voyait également compromis vis-à-vis de M. de Penthièvre et vis-à-vis du roi. Il fit les reproches les plus amers à M. le duc d'Orléans, et lui promit que de sa vie il ne se mêlerait de ses affaires. Il fut trouver le roi pour lui proposer de faire épouser mademoiselle de Penthièvre à M. le comte d'Artois (1). Il y avait beaucoup de bonnes raisons à alléguer en faveur de ce mariage; M. de Choiseul n'en omit aucune, mais inutilement. La vanité du roi l'emporta constamment sur tout ce qu'il put lui dire, et ce prince demeura ferme dans l'opinion que ce serait mésallier un petit-fils de France, que de lui faire épouser pour de l'argent une fille de race bâtarde.

M. le prince de Condé était trop attentif à ses intérêts, pour ne pas profiter de la circonstance. Il renouvela, dans cet instant, ses sollicitations au-

(1) Ce ministre était mieux informé que M. le duc d'Orléans de la situation de M. de Lamballe, et savait bien qu'il n'en pouvait pas revenir.

près de M. de Choiseul, afin de le déterminer à parler pour M. le duc de Bourbon. Ce ministre, qui devait de l'intérêt à M. de Penthièvre, ne pouvait s'empêcher de trouver que sa fille ne serait pas assez bien mariée à M. de Bourbon. Cependant, piqué contre M. le duc d'Orléans, il offrit à M. le prince de Condé ses services pour lui-même; mais ce prince le remercia, en lui disant : *Qu'il aimait trop son fils pour lui faire le tort de se remarier.*

Un fait assez singulier, c'est la passion que mademoiselle de Penthièvre avait conçue pour M. le duc de Chartres. Elle ne l'avait jamais vu qu'une fois, chez madame de Modène, je crois, où M. le duc de Chartres lui avait donné la main pour la mener à son carrosse. En rentrant dans son couvent, elle dit qu'elle n'en épouserait jamais d'autre, et elle n'a cessé depuis ce temps de tenir le même langage, quoique dans ce temps-là il y eût peu d'apparence à l'accomplissement de ses désirs. Instruite que les espérances d'un mariage tant souhaité étaient évanouies, et qu'on songeait à lui faire épouser M. le comte d'Artois, elle déclara à M. de Penthièvre que jamais elle n'y donnerait son consentement, et que, s'il voulait la forcer, elle irait se jeter aux pieds du roi pour le supplier de ne pas contraindre son inclination, et la rendre malheureuse le reste de ses jours; que jamais elle n'aurait d'autre époux que M. le duc de Chartres, fermeté d'autant plus extraordinaire en elle, qu'on

ne pourrait trouver un caractère plus doux et plus timide que le sien.

Le meilleur état de M. de Lamballe ne s'étant point soutenu, son mal empira de façon qu'en fort peu de temps il le conduisit au tombeau. M. le duc d'Orléans sentit vivement la faute qu'il avait faite, d'avoir manqué une aussi grande affaire, qu'il avait peu d'espoir de renouer, s'étant aliéné M. de Penthièvre et M. de Choiseul, et sachant que ce dernier avait des vues pour M. le comte d'Artois. Cependant il chargea l'abbé de Breteuil d'essayer d'en parler à M. de Choiseul, et surtout à la duchesse de Grammont, sœur de ce ministre, qui avait beaucoup de crédit sur son esprit. M. le duc d'Orléans révoltait souvent ses amis par la faiblesse de son caractère, et le peu de noblesse qu'il mettait quelquefois dans sa conduite; mais il se les attachait par la bonté extrême qui était le fond de son caractère, et par les services qu'il leur rendait, autant que sa timidité pouvait le lui permettre. D'un autre côté, M. de Choiseul était facile; et plus son premier mouvement était prompt, moins il avait de durée. Ces dispositions facilitèrent à l'abbé de Breteuil les moyens de renouer un mariage qui avait souffert tant de contradictions. M. de Penthièvre, quoique devant être grièvement blessé de la conduite qu'on avait tenue envers lui, fit cependant réflexion que sa fille ne pouvant espérer d'épouser un petit-fils du roi, ne trouverait jamais une alliance plus brillante ni plus avanta-

geuse que celle de M. le duc de Chartres, à laquelle d'ailleurs une inclination bien déterminée la portait : toutes ces raisons concoururent enfin à la conclusion de ce mariage, qui se célébra à Versailles, au mois de mai de l'année 1769.

Anecdote du président de Montesquieu et de milord Chesterfield.

Le président de Montesquieu, voyageant en Italie, fit la rencontre de milord Chesterfield, que la même curiosité y avait conduit. Il le connaissait antérieurement, et avait avec lui les liaisons que deux hommes de génie ne manquent guère de prendre, quand ils se sont une fois connus. Ils s'associèrent et convinrent de continuer leur route ensemble. La conversation, en voiture, tomba bientôt sur la différence des Anglais aux Français; le président, donnant la préférence à sa nation, se fondait sur la supériorité d'esprit; le milord, en l'accordant aux Français, se retranchait sur le bon sens qu'il attribuait supérieurement aux Anglais : il s'ensuivit grande dispute sur la prééminence de ces deux qualités. Milord Chesterfield mettait à soutenir son opinion, un flegme qui ne faisait qu'aiguillonner la vivacité naturelle du président. Comme la matière était ample, et les adversaires bien propres à défendre leur cause, elle était souvent agitée, sans que ni l'un ni l'autre se laissât convaincre.

Ils arrivèrent à Venise, et la curiosité de M. de Montesquieu, pour tout voir et tout approfondir, le mettait sans cesse en activité. Dès le grand ma-

tin, il visitait les monumens, les bibliothèques, les cabinets; il entrait dans les cafés, y liait conversation, s'informait des moindres détails du gouvernement et de la société; rentré chez lui, il mettait par écrit les plus petites circonstances, et chaque jour confiait son ouvrage à milord Chesterfield.

Il y avait déjà quelque temps que le président travaillait, et son ouvrage touchait à sa fin, lorsqu'un inconnu demanda à lui parler en secret. Étant introduit, il s'étendit beaucoup sur son attachement pour les Français, par les services qu'il en avait reçus, et ajouta que ce sentiment l'avait déterminé à le venir avertir qu'il prît garde à lui : que l'inquisition, inquiète des mouvemens qu'il se donnait, avait pris la résolution d'envoyer se saisir de ses papiers; que si l'on y trouvait la moindre chose sur le gouvernement, c'était fait de sa personne. M. de Montesquieu, effarouché de cet avis, se confondit en remercîmens, donna de l'argent à l'inconnu, et n'eut rien de plus pressé que de jeter son travail au feu.

Il courut dans la chambre de milord Chesterfield pour lui faire part de ce qui venait de lui arriver. Milord, sans s'émouvoir, lui répondit qu'il y avait beaucoup d'esprit dans sa conduite, que cependant, s'il y avait mis un peu plus de bon sens, il aurait pu juger qu'il était bien extraordinaire qu'un homme qui ne le connaissait point prît autant d'intérêt à lui, et vînt lui donner un avis au

risque de se perdre, si jamais la chose venait à être sue; que d'ailleurs, ayant noté lui-même que les délibérations de l'inquisition étaient impénétrables, il n'était pas vraisemblable qu'un homme de bas étage eût pu les découvrir; qu'enfin, ces idées combinées auraient dû le conduire à juger que l'avis de l'inconnu n'était qu'un tour de milord Chesterfield, et par conséquent à ne pas brûler son ouvrage, ce qu'un Anglais n'aurait certainement pas fait.

On juge de l'étonnement de M. de Montesquieu et de ses regrets, qui doivent nous en laisser beaucoup.

De la maréchale de Luxembourg, petite-fille du maréchal de Villeroi.

Mademoiselle de Villeroi, que l'on désigne petite-fille du maréchal de ce nom, pour la distinguer, était fille du duc de Villeroi, qui avait mené une vie si obscure, que je doute qu'il soit jamais fait mention de son existence, hors dans la généalogie de cette famille. Mademoiselle de Villeroi épousa en premières noces le duc de Boufflers, et en secondes le maréchal de Luxembourg. On ne peut mieux en donner une idée qu'en rapportant la chanson de M. de Tressan, qui la peint trait pour trait.

Sur l'air : *De l'amour tout subit les lois.*

Quand Boufflers parut à la cour,
On crut voir la mère d'amour :
Chacun s'empressait à lui plaire ;
Et chacun l'avait à son tour ;

Mais l'amour n'est plus dans ses bras.
Luxembourg reste seul, hélas !
Assez sot pour être fidèle
Au peu qu'elle a d'appas.

En vain, son frère Villeroi,
Pour elle prit le noble emploi,
Auprès de notre roi,
De gagner son cœur et sa foi :

Quand Boufflers, etc.

Un esprit trop mêlé d'humeur,
Catin outrée ou précieuse,
Le mensonge ou la noirceur
Enfin l'ont rendue odieuse;
Et, pour comble d'horreur,
Son état nous fait mal au cœur.

Quand Boufflers, etc.

En effet, du côté de la figure, madame de Boufflers était une des femmes les plus accomplies qui eût jamais paru; son esprit était agréable et plein de grâces. Mais tous ces avantages étaient ternis par une inégalité, une humeur qui la conduisaient à faire à chaque instant des scènes embarrassantes, dans l'instant où l'on devait le moins s'y attendre, et le plus souvent sans aucun sujet. D'ailleurs, sa méchanceté et sa noirceur la rendaient aussi dangereuse dans le commerce de la vie, que son humeur était fâcheuse dans la société. Un libertinage outré, dans tous les genres, auquel elle se livra, détruisit promptement ses charmes sans changer ses goûts, et répandit sur l'extérieur de sa personne des traces que M. de Tressan rappelle si durement dans les derniers vers de sa chanson.

La licence de la régence avait fait dégénérer la galanterie de la cour de Louis XIV, en libertinage effréné. Au commencement du règne du roi, les hommes n'étaient occupés qu'à augmenter authentiquement la liste de leurs maîtresses, et les femmes à s'enlever leurs amans avec publicité; et sur ces objets, le mensonge suppléait souvent au défaut de réalité. Les maris, réduits à souffrir ce

qu'ils n'auraient pu empêcher sans se couvrir du plus grand des ridicules, avaient pris le parti sage de ne point vivre avec leurs femmes. Logeant ensemble, jamais ils ne se voyaient; jamais on ne les rencontrait dans la même voiture; jamais on ne les trouvait dans la même maison, à plus forte raison réunis dans un lieu public. En un mot, le mariage était devenu un acte utile à la fortune, mais un inconvénient dont on ne pouvait se garantir qu'en en retranchant tous les devoirs. Si les mœurs y perdaient, la société y gagnait infiniment. Débarrassée de la gêne et du froid qu'y jette toujours la présence des maris, la liberté y était extrême; la coquetterie mutuelle des hommes et des femmes en soutenait la vivacité, et fournissait journellement des aventures piquantes. L'attrait du plaisir qui en faisait la base, en bannissait toute espèce de langueur; et l'exemple continuel des plus grands déréglemens autorisait à braver les principes et la retenue.

D'après ce tableau, on croira facilement que ce n'était point la passion, encore moins l'estime, qui faisait les inclinations. *Avoir* pour les hommes, *enlever* pour les femmes, étaient les vrais motifs qui faisaient attaquer et se rendre. Aussi, l'on se quittait avec autant de facilité qu'on s'était pris. Souvent, il n'était question que d'une passade d'un ou plusieurs jours, sans que des deux côtés on abandonnât ce qu'on avait en titre, et sans autre point de vue que de se vanter pour les hommes,

et de se livrer aux plaisirs, à la gaieté, à l'occasion, pour les femmes. Quelquefois, mais la chose était rare, le goût succédait à la jouissance, et l'on continuait à vivre ensemble, avec des ménagemens mutuels,; alors on qualifiait une telle inclination du titre de *respectable*, et l'on était craint dans la société, par la contrainte et l'ennui que ne pouvaient manquer d'y causer deux personnes qui n'y étaient plus occupées que des sentimens réciproques qu'elles s'inspiraient. La retenue qu'il fallait observer avec eux, d'après leur façon de penser, était gênante.

Mademoiselle de Villeroi, qui venait d'épouser le duc de Boufflers, fut nommée dame du palais de la reine, au mariage du roi, et débuta à la cour avec tous les avantages et les inconvéniens qu'on a dits, au moment où le déréglement des mœurs se soutenait dans sa plus grande force. Il faudrait des volumes pour raconter tous les excès dans lesquels le libertinage la fit donner, et les noirceurs où la méchanceté de son caractère l'a entraînée. Quelques traits de sa vie suffiront pour la faire connaître, et justifier la chanson de M. de Tressan.

Si la licence de la régence avait corrompu les mœurs, la dévotion de la fin du feu roi, et la pruderie de madame de Maintenon, avaient bien fait des collets montés. De ce nombre était la maréchale de Boufflers, dame d'honneur de la reine, belle-mère de la duchesse de Boufflers, qui veillait sa belle-fille de très-près, et qui n'aurait pas entendu raillerie sur

la galanterie. Tromper un argus de cette nature, était un attrait de plus pour la duchesse de Boufflers. On croit que M. de Fimarcon est le premier auquel elle se soit rendue. Mais comme les rendez-vous avec une jeune femme qui vient de se marier sont presque impossibles, M. de Fimarcon imagina de se mettre laquais de madame de Boufflers, et il fut plusieurs jours dans sa maison, portant sa livrée.

Un tel début, que M. de Fimarcon fut des premiers à publier, promettait trop pour que tous les hommes ne s'empressassent pas auprès de madame de Boufflers, surtout dans un temps où il suffisait qu'une femme eût eu une aventure, pour que tout le monde voulût l'avoir. Bientôt M. de Fimarcon eut des successeurs; et madame de Boufflers devint une femme qu'il fallait que tout homme de bon air mît sur sa liste.

M. de Riom, trop bien partagé de la nature pour n'avoir pas été l'écuyer favori de madame la duchesse de Berry, était devenu par-là un homme à la mode, et avait acquis un ton dans la société, qui lui donnait de la prépondérance : il reprocha au duc de Luxembourg de n'avoir pas encore songé à madame de Boufflers; et c'en fut assez pour que ce dernier se mît sur les rangs. Madame de Boufflers ne le fit pas languir long-temps; mais elle mit une condition au marché : c'est que M. de Luxembourg, avant que de quitter madame de No... avec laquelle il vivait, lui ferait un enfant. Ces deux dames se détestaient, et je crois que la meilleure rai-

son qu'on en puisse donner, c'est qu'elles avaient également des droits pour plaire.

La méchanceté de madame de Boufflers n'était pourtant pas trop bien imaginée; car jamais madame de No... ne permettait à ses amans les précautions que communément les autres femmes exigent ; et son mari était si peu contrariant, qu'il a toujours accepté sans difficulté et sans humeur tous les enfans qu'elle lui a donnés, et qu'il savait bien n'être pas de lui, à l'exception de madame de La Guiche, que madame de No... avait eue de M. le duc, et que M. de No... ne voulut jamais adopter.

Quoi qu'il en soit, M. de Luxembourg tint la parole qu'il avait donnée, la grossesse de madame de No... s'étant déclarée en même temps que celle de madame de Luxembourg sa femme. Madame de Boufflers était chez la reine, où il y avait beaucoup de monde ; en voyant entrer M. de Luxembourg, elle se mit à chanter assez haut pour être entendue : « *C'est le père à tretins, c'est le père à tre-* » *tous.* »

Si madame de Boufflers avait été plus retenue, et que son caractère eût été moins affreux, on aurait dû la plaindre ou l'envier ; car la nature l'avait formée de façon qu'il lui était bien difficile de résister. Elle dit à la vicomtesse de Rochechouart, de qui je le sais, qu'étant chez la reine, et ne s'attendant point à voir M. de Luxembourg qui était à son régiment, on vint l'avertir qu'il en était arrivé furtivement, et qu'il l'attendait dans son apparte-

ment : elle courut aussitôt pour l'aller joindre, et fut obligée de s'arrêter deux fois en chemin. Qu'il y a loin de là à nos femmes honnêtes d'aujourd'hui qui disent, tant qu'on veut, qu'à peine ont-elles connaissance de ces pauses-là ! Chaque siècle a sa mode.

M. de Riom, qui avait engagé M. de Luxembourg à prendre madame de Boufflers, jugeant que la chose avait assez duré, lui représenta qu'il se devait de la quitter ; mais il le trouva, pour cette fois, indocile à ses avis, et en eut, pour toute réponse, *qu'il était amoureux*.

Si M. de Luxembourg avait été un simple particulier, on l'aurait trouvé trop borné pour avoir jamais été de rien, et même pour qu'on se liât avec lui ; mais c'était un grand seigneur, fort riche, qui en imposait par son faste, et qui joignait à la considération de son nom, l'utilité dont il était dans la société par la dépense qu'il y faisait, par les facilités qu'on trouvait chez lui pour le plaisir ; ce qui lui faisait jouer un rôle que certainement il ne devait qu'à sa position.

Madame de Boufflers, sentant tout l'avantage d'avoir un amant bête et opulent, chercha à fixer M. de Luxembourg, sans lui faire aucun sacrifice. Elle y réussit d'autant plus aisément, qu'à l'habitude qu'ont les femmes de prendre l'empire, se joignait la supériorité qu'elle avait sur lui. Elle se forma une société de madame de Luxembourg, femme de son amant, de la duchesse de La Vallière, et de tous les

hommes de bon air de ce temps-là. On soupait cinq ou six fois la semaine dans la rue Cadet, à la petite maison de M. de Luxembourg, où tout ce que la bonne chère peut avoir de plus recherché se joignait à la licence la plus forte. Lorsque le vin échauffait les têtes, et surtout celle de madame de Boufflers, qui, dans quelque lieu qu'elle soupât, sortait rarement de table de sang-froid, on se mettait à parler ce qu'on appelait *anglais*, c'est-à-dire, qu'on tenait les propos les plus libres, où l'on nommait chaque chose par son nom; et le plus souvent on ne se quittait point sans quelques complaisances mutuelles des hommes et des femmes, qui allaient même jusqu'aux dernières faveurs. Madame de Boufflers l'emportait toujours sur ses compagnes; et M. de Luxembourg n'en voyait rien, ou croyait sur cela tout ce que madame de Boufflers voulait; il joignait à un aveuglement stupide, l'indécence d'être le témoin des déréglemens de sa femme.

Ces passades de gaieté n'empêchaient pas madame de Boufflers d'en avoir de plus suivies. Le comte de Pons Saint-Maurice, alors chevalier de Pons, fut un de ceux que je me rappelle dans le nombre prodigieux d'hommes dont madame de Boufflers s'est passé la fantaisie. Elle lui donna rendez-vous chez elle; mais, soit mauvaise disposition, faiblesse, ou, comme les hommes disent toujours en pareil cas, excès de passion, il fit d'inutiles tentatives pour remplir son attente. Madame de Boufflers,

trop expérimentée, et qui avait d'ailleurs trop de dédommagemens pour prendre le ton de colère ou d'ironie, opposa inutilement, pendant huit jours de suite, une patience dont il y a bien peu d'exemples, à un froid que rien ne put surmonter, et eut le mérite singulier de rester amie de M. de Pons, après avoir renoncé à ses vains efforts.

Elle ne bornait point ses goûts aux hommes de la société; les histrions, et peut-être des gens plus obscurs encore, ont eu part à ses faveurs. Le duc de Duras, alors duc de Durfort, en eut envie : il prit le temps d'une absence de M. de Luxembourg, pour arranger un souper, où il fit venir Chassé (1), comme chanteur. Lorsque le vin eut, à l'ordinaire, excité madame de Boufflers, elle se prit de fantaisie pour cet acteur, et lui fit les agaceries les plus fortes. Chassé, de son côté, se livrait à sa bonne fortune, lorsque les gens du souper, et surtout M. de Durfort, qui n'avait point fait cet arrangement pour les plaisirs de ce comédien, le fit sortir de table, et le renvoya. Madame de Boufflers entra dans la plus violente colère; et, s'arrachant des bras de ceux qui voulaient la retenir, toute échevelée, et dans le plus grand désordre, courut jusque dans la rue après Chassé, en criant de toute sa force : *Je le veux, je le veux!*.... M. de Durfort eut toutes les peines du monde à la ramener.

(1) Acteur de l'Opéra, d'une très-belle figure, et qui avait tout ce qui convenait à madame de Boufflers.

Ce fut dans l'abandon d'une vie aussi dissolue, que madame de Boufflers atteignit l'âge où le défaut de moyens de plaire oblige les femmes de renoncer à la galanterie. La dévotion ou le bel esprit sont communément les ressources qu'elles emploient pour tenir à la société, s'y faire remarquer, et même y dominer encore. Madame de Boufflers en avait une plus simple. Madame de Luxembourg était morte; M. de Luxembourg, plus porté par son nom que par ses talens, ses services, et même sa valeur, était devenu maréchal de France. Madame de Boufflers songea à l'épouser, et n'eut besoin, pour avoir son consentement, que de lui dire qu'elle le voulait. Le public même était si accoutumé à considérer M. de Luxembourg comme nul, qu'il trouva ce mariage tout simple, et ne parut s'en occuper que par la curiosité qu'il témoigna sur la conduite que tiendrait à l'avenir la nouvelle maréchale de Luxembourg. Elle avait annoncé à ses intimes qu'elle voulait viser à la considération, et agir en conséquence. Voici comme elle s'y prit.

La chose du monde que madame de Luxembourg aime le mieux, c'est de souper hors de chez elle, surtout chez des hommes. Fort peu de temps après son mariage, M. de La Vaupalière, qui n'était point encore marié, lui donna une fête, où il tâcha de rassembler ce qu'il y avait de plus aimable en hommes. La maréchale, oubliant, pour ses projets de considération, que le sang-froid est ce qui convient le mieux, but du vin comme à son ordinaire,

et se prit de goût pour le comte de Frise. La mode commençait d'aller après souper se promener sur le boulevard : la maison de La Vaupalière en était proche; et l'on y fut. On entra chez les Fantoccini (1). Madame de Luxembourg, tenant le comte de Frise sous le bras, s'y oublia au point de lui faire les caresses les plus expressives, d'une manière si ostensible, que le pauvre maréchal de Luxembourg fut obligé de se lever de sa place pour l'avertir qu'elle prît garde, que tout le monde avait les yeux fixés sur elle.

Madame la duchesse d'Orléans étant accouchée à Saint-Cloud (2), madame de Luxembourg y vint; j'y étais, ainsi que beaucoup d'autres gens qui s'empressèrent de faire compliment à M. le duc d'Orléans. Il y eut un de ces soupers de trente personnes, plus propres à inspirer la réserve que la gaieté. La maréchale de Luxembourg y fut à son ordinaire; et n'ayant apparemment personne à côté d'elle à sa convenance, en sortant de table, elle s'occupa beaucoup d'un petit page qui, effectivement, était de la plus jolie figure du monde. Telle a toujours été madame de Luxembourg, se livrant à tout ce qui pouvait avoir rapport à l'objet qui l'entraînait sans cesse, et ne connaissant plus de bornes, lorsque la table l'avait échauffée. Pour qu'il ne manquât rien à la soirée de Saint-Cloud, lorsque tout le monde fut sorti, elle resta avec M. le duc

(1) Marionnettes très-jolies, connues sous ce nom.
(2) D'une fille, mariée, dans la suite, au duc de Bourbon.

d'Orléans, le comte de Croix et moi, dans l'appartement des goulottes, où, faisant apporter des liqueurs, elle en but avec nous jusqu'à six heures du matin, que nous regagnâmes nos chambres, à grand'peine.

Voilà en abrégé quels furent les pas que madame de Luxembourg fit vers la considération. Je ne me suis proposé que de rapporter quelques traits de sa vie, en différens genres. Indépendamment de ce qu'il serait bien difficile d'être instruit de tous les excès dans lesquels elle a donné, on peut juger, par ceux que j'ai détaillés, qu'on serait certainement aussi révolté de les lire, que je le serais moi-même de les écrire.

Il me reste à parler de sa méchanceté. Il s'est peu passé de jours, de quarts-d'heure, qu'elle n'ait marqués par quelques traits de ce genre, quelquefois inspirés par l'humeur, mais, le plus souvent, par la noirceur de son ame. Aussi, jamais n'a-t-elle pu se flatter d'avoir un ami, et s'est-elle toujours fait des ennemis, de ses connaissances. La duchesse de La Vallière est celle qui a tenu le plus long-temps à ses inégalités et à ses perfidies. Son caractère facile la portait à passer à madame de Luxembourg ses méchancetés, ainsi qu'à partager le désordre où elle vivait. Mais madame de La Vallière a été forcée de finir, comme tout le monde, par se brouiller avec elle, et ne la plus voir. L'horrible méchanceté à laquelle madame de Luxembourg s'est portée vis-à-vis de madame de Robecq, suffira pour faire connaître de quoi elle est capable.

Madame la princesse de Robecq, fille du maréchal de Luxembourg, était d'une figure charmante, et n'a jamais eu d'amant que M. de Stainville (1), si ce n'est Larivée, acteur de l'Opéra, que le public lui a donné ; je ne sais si c'est à tort ou à raison, mais du moins sur des apparences fondées, attendu la familiarité où elle vivait avec lui pendant l'absence de M. de Stainville, en ambassade à Rome. Dans les commencemens du mariage de madame de Luxembourg, il était tout simple que madame de Robecq, devenue sa belle-fille, cherchât à se lier avec elle. Le début alla assez bien ; mais bientôt les noirceurs que madame de Luxembourg lui fit, ainsi qu'à M. de Stainville, les brouillèrent ensemble ; et elles ne se voyaient presque plus, lorsque des crachemens de sang réitérés ayant attaqué la poitrine de madame de Robecq, la mirent en peu de temps au point d'être sans ressource. L'usage veut que, dans quelque disposition intérieure qu'on soit, le degré de parenté oblige de fatiguer de sa présence un malheureux moribond, et qu'on le force d'ajouter à ses souffrances, celle de voir quelqu'un qu'il hait, et dont il est sûr d'être haï. Madame de Luxembourg remplit ce devoir vis-à-vis de madame de Robecq; mais, loin d'être attendrie par le spectacle touchant de voir une jolie créature descendre dans le tombeau à la fleur de l'âge, et de chercher à la distraire des terreurs que lui causait la mort, non-seulement elle la contra-

(1) Depuis duc de Choiseul, et ministre.

riait, mais même, par des propos détournés, elle cherchait à lui faire connaître son état, pour le lui rendre plus affreux. Elle mit le comble à tant de barbarie, deux jours avant la mort de madame de Robecq, qui ne parlait déjà plus. En entrant dans sa chambre, elle dit, assez haut pour que la malheureuse mourante pût l'entendre : *qu'on ne pouvait y tenir, qu'on y sentait le cadavre à en être suffoqué.* D'après ce fait, on peut juger de l'âme de madame de Luxembourg, et de ce qu'on doit en attendre.

Le maréchal de Luxembourg suivit d'assez près sa fille, et la maréchale le regretta plus par l'atteinte que sa perte portait à sa position, que par l'attachement qu'elle avait pour lui. Depuis ce temps, elle s'est maintenue dans la société avec une sorte de prépondérance; car tel est ce pays-ci : pourvu qu'on soit opulent, et qu'on porte un beau nom, non-seulement tout s'oublie, mais même on peut jouir d'une vieillesse considérée, après la jeunesse la plus méprisable. Mille exemples prouvent ce que j'avance; et madame de Luxembourg aurait suivi la route commune, sans son caractère, qui la fera à jamais autant craindre que détester. Je ne lui connais qu'un seul mérite, c'est la manière dont elle a élevé la duchesse de Lauzun, sa petite-fille : il est vrai qu'elle a trouvé un excellent fonds; mais on ne peut disconvenir qu'elle ne soit un chef-d'œuvre d'éducation, et la femme la plus parfaite qu'on ait connue.

Madame de Gontaut, fille du maréchal de Grammont, manque, par sa faute, d'être maîtresse du roi; quelques anecdotes sur son compte; caractère du duc de Gesvres.

Écrit en 1771.

Il y avait quatre ou cinq ans que le roi était marié. Toutes les femmes en droit de plaire crurent que le moment était arrivé d'attaquer le cœur d'un jeune prince qui n'avait encore rien aimé. Entre toutes celles qui se mirent sur les rangs, madame de Gontaut, fille du maréchal de Grammont, qui avait épousé M. de Gontaut, fils du maréchal de Biron, fut celle qui avait le plus de titres pour mériter la préférence.

Jamais la nature n'avait formé un visage plus beau ni plus parfait. La taille, la gorge, les pieds et les mains n'y répondaient point. Mais un grand art à cacher leurs défauts rendait certainement madame de Gontaut la plus belle femme de son temps, et celle qui avait le plus de réputation. Son caractère audacieux et sans préjugés devait la conduire au but où elle aspirait. De plus, elle était portée par une cabale, et l'intrigue touchait à la conclusion de si près, que le maréchal et la maréchale de Biron, gens qui pensaient comme dans l'ancien temps, et qui ne voulaient point être les témoins

du déshonneur de leur belle-fille, et de la honte qui pourrait en rejaillir sur leur famille, songeaient sérieusement à se retirer dans leur terre de Biron.

La reine, dont madame de Gontaut était dame du palais, s'aperçut bientôt de ses vues. Elle en eut une jalousie affreuse, et, n'osant pas la maltraiter ouvertement, elle essaya de diminuer les moyens qu'elle avait de plaire. Elle ne la voyait presque point qu'elle ne trouvât quelque chose à redire à sa coiffure; et, sous prétexte de la raccommoder, elle la dérangeait de son mieux.

Si près du bien qu'elle désirait, madame de Gontaut, en un instant, le perdit pour jamais, par son inconsidération et sa méchanceté. Voici comment la chose arriva. Le maréchal de Biron mariait une de ses filles, et le roi, qui avait de la bonté pour lui, étant allé à la chasse, chargea le duc de Gesvres, premier gentilhomme de la chambre, de lui faire porter, de sa part, du gibier pour la noce.

Le duc de Gesvres, dont l'impuissance avait fait tant de bruit, était un de ces êtres rares qui paraissent de temps en temps dans le monde. Il avait publiquement toutes les façons des femmes; il mettait du rouge; on le trouvait chez lui, ou dans son lit, jouant de l'éventail, ou à son métier, faisant de la tapisserie. Il aimait à se mêler de tout; son caractère était précisément celui d'une *caillette*. Avec tout cela, parvenu à un certain âge, sans changer de façon d'être, il avait de la considération : toute la cour abondait chez lui. On ne menait

pas une jeune mariée à Versailles, qu'on ne la lui présentât. Le roi le traitait bien, et ses ridicules ne lui en donnaient pas.

Chargé d'une marque de bonté du roi pour le maréchal de Biron, il fit la commission lui-même. Le maréchal, pour reconnaître son attention, eut celle de le prier à la noce. Au milieu du souper, madame de Gontaut, qui ne l'aimait pas, interpella M. de Lauzun, son fils, alors fort jeune, et qui naturellement était pâle : *Mon fils*, lui dit-elle, *je vous trouve bien des couleurs aujourd'hui ; par hasard, auriez-vous mis du rouge?* Il lui répondit que non, et que cela ne lui arrivait jamais. *Eh bien! si vous dites vrai*, reprit-elle, *frottez-vous avec votre serviette, pour faire voir à tout le monde que vous n'en avez pas ; car rien n'est si affreux pour un homme, ni ne le couvre d'un plus grand ridicule.*

En disant cela, elle regardait fixement M. de Gesvres, qui sentit parfaitement la méchanceté, mais qui n'en fit pas semblant, se réservant de chercher l'occasion de s'en venger. Elle ne fut pas éloignée. Dès le lendemain, le roi ayant loué madame de Gontaut devant lui, il convint des charmes de sa figure, et ajouta que c'était bien dommage que des apparences aussi séduisantes couvrissent un sang entièrement gâté par la débauche la plus effrénée. Il n'en fallut pas davantage au roi pour ne plus songer à madame de Gontaut, quelque effort qu'elle ou ses partisans fissent auprès de ce prince, si occupé de sa santé, que le moindre dérange-

ment qu'il y ressentait, auquel même tout autre ne prendrait pas garde, suffisait pour lui donner l'humeur la plus sombre.

Puisque je parle de madame de Gontaut, je vais rapporter quelques anecdotes sur son compte. Je crois que jamais personne ne reçut de son père et de sa mère le traitement qu'elle en éprouva. Elle logeait chez eux dans les commencemens de son mariage, et s'étant promptement décidée à prendre un amant, elle avait donné la préférence à M. de Charlu qui, pour la voir, se déguisait en garçon-perruquier. Un jour la maréchale de Grammont le rencontra sur l'escalier, et ne le reconnaissant point, elle dit, en rentrant, au maréchal de Grammont, qu'elle venait de voir un perruquier de la plus jolie figure du monde. M. de Grammont ne s'y méprit point; et ayant éclairci le fait, ils furent l'un et l'autre chez le maréchal et la maréchale de Biron, auxquels ils dirent que leur fille était une femme galante qui recevait dans leur maison M. de Charlu déguisé, et qu'ils venaient le leur dire, pour qu'ils missent ordre à sa conduite. Le maréchal de Biron était un bon homme; mais la maréchale était haute, exigeante, difficile, et même insupportable à vivre; cependant, dans cette occasion, elle se conduisit mieux qu'on ne devait s'y attendre. Elle répondit à madame de Grammont qu'elle avait peine à croire ce qu'elle lui disait de madame de Gontaut; mais que, quoi qu'il en fût, il fallait prendre toutes les précautions imaginables, pour que son mari

n'eût aucune connaissance de cet événement. Le maréchal et la maréchale de Grammont, voyant qu'ils ne gagnaient rien sur M. et Mme de Biron, avertirent leur gendre de ce qui se passait. La dépravation des mœurs était si grande dans ce temps-là, que les femmes dont les hommes se souciaient le moins étaient les leurs; il était du bon air de ne point vivre avec elles, et c'eût été se couvrir du plus grand ridicule que d'en être jaloux, à plus forte raison de faire un éclat. La rigidité de M. et de Mme de Grammont n'aboutit à autre chose qu'à faire prendre de nouvelles précautions à madame de Gontaut, et de nouveaux déguisemens à M. de Charlu.

L'audace du caractère de madame de Gontaut se porta à un trait de hardiesse dont peu de femmes auraient été capables. Il y eut un bal à la cour, pendant la minorité du roi. Ces sortes de fêtes sont toujours sujettes à de grandes tracasseries, par la prééminence que veulent y avoir les femmes titrées, avantage contre lequel s'élève avec raison la noblesse. Il fut décidé que le roi ne danserait qu'avec des duchesses; madame de Gontaut, qui n'était point encore titrée, ne confia son projet à personne; mais aussitôt que les menuets furent finis, pour lesquels l'usage est de nommer, elle se leva de sa place, et, belle comme le jour, elle alla faire une grande révérence au roi. Ce prince, à qui l'on avait fait la leçon, fut extrêmement embarrassé. Le maréchal de Villeroi, son gouverneur, ne savait à quoi

se déterminer : tout le monde avait les yeux attachés sur cet événement (1), lorsque M. le duc d'Orléans, le régent, alla dire au roi qu'il fallait qu'il dansât, et, la contre-danse finie, il lui dit encore d'aller reprendre madame de Gontaut, conduite de M. le régent qui charma la noblesse. Elle ne fut pas moins contente de madame de Gontaut, qui pourtant a prouvé par la suite qu'en cette occasion elle consulta plus sa propre vanité que les intérêts de la cause commune ; car, ayant été titrée, elle s'est montrée plus acharnée qu'aucune duchesse à leurs prétentions.

Madame de Gontaut toujours belle (car elle l'a été jusqu'au dernier moment), mais parvenue à ce point où les plaisirs et la foule d'adorateurs abandonnent les femmes, sans qu'elles perdent le désir d'occuper et de dominer ; madame de Gontaut, dis-je, prit le seul parti qui reste aux femmes galantes pour être encore remarquées ; elle quitta le rouge et se mit dans la dévotion. Ce nouveau genre de vie la rapprocha de M. le duc d'Orléans, fils du régent, qui, après avoir débuté dans le monde

(1) Quoique je tienne cette anecdote du maréchal de Grammont, du duc de Grammont, son beau-frère, cependant madame de Ségur m'a dit que madame de Gontaut ne fit point cette démarche de son chef, et qu'elle y fut autorisée par M. le régent, avec qui la chose était probablement arrangée. Il y a lieu de croire que madame de Ségur, que M. le duc d'Orléans aimait beaucoup, a été instruite de ce qui s'est passé à cet égard. Cette version diminue de la hardiesse que madame de Gontaut fit paraître dans cette occasion.

comme tous les jeunes gens, donna l'exemple d'une conversion outrée, qui le conduisit à abandonner le conseil, et à remettre au roi la charge de colonel-général de l'infanterie, pour se retirer à Sainte-Geneviève. Ce prince, comme on en a dit un mot, page 121, sans s'en douter, devint amoureux de madame de Gontaut, et y passait la plupart de ses soirées avec le comte d'Argenson, alors son chancelier, depuis ministre de la guerre; et, comme la vie réglée qu'il menait exigeait qu'il se retirât de bonne heure, il lui arrivait assez souvent, en s'en allant, de dire à madame de Gontaut : *Mon chancelier vous dira le reste*; commission dont M. d'Argenson s'acquittait très-ponctuellement; car il y avait déjà du temps qu'il vivait avec elle, et très-dévotement elle l'a eu jusqu'à sa mort, qui fut occasionée par une maladie de poitrine; fin assez commune, dans ce temps-là, des femmes qui avaient vécu comme madame de Gontaut.

De M. de Pezay.

Écrit en 1779.

M. de Pezay, qui s'appela d'abord *Masson*, était d'une naissance obscure. Il avait une sœur qui avait épousé M. de Cassini, officier dans les gardes-du-corps. Elle était assez jolie, et avait de la voix; elle débuta dans le monde par être coquette et avoir des amans. La fin du règne de Louis XV, et M. de Maillebois avec qui elle vécut, en firent une intrigante.

M. de Pezay commença par être aide-de-camp de M. le prince de Rohan, pendant la guerre de 1756. Je le connus alors: il était doucereux, complaisant, avait de l'esprit et faisait des vers assez joliment. On le priait volontiers à souper; là, il récitait ses productions, et surtout des élégies qu'il avait faites, sur la préférence que madame Miton, femme d'un capitaine aux gardes, avait donnée au prince de Marsan sur lui. A la paix, il s'établit dans une petite maison au faubourg Saint-Germain, où il continua le métier de bel esprit, vivant avec Dorat, fatiguant, quiconque y consentait, de ses petites poésies, et étroitement lié avec M. de Maillebois, dont les cliens n'ont jamais été que gens de cette espèce.

Sa sœur s'étant mise dans l'intrigue, l'y entraîna aussi. Il vivait avec la femme de M. de Montbarey,

depuis prince et ministre de la guerre. On sent que la fortune de M. de Montbarey lui facilita bien des moyens.

Je n'ai encore parlé que de ce que M. de Pezay montrait dans la société. L'ambition développa en lui beaucoup de fausseté, d'audace et d'insolence. La façon dont il gagna la confiance de Louis XVI le prouve. A son avénement au trône, il lui écrivit, et lui manda qu'ayant été en correspondance avec le feu roi, il se croyait engagé, par le serment qui lie tout sujet vis-à-vis de son souverain, à continuer de l'informer de tout ce qu'il croirait utile pour le bien de son service, et qu'à moins d'un ordre contraire, positif, il serait exact à remplir ce devoir. L'exposé était faux; jamais M. de Pezay n'avait écrit, ni eu le moindre rapport avec le feu roi.

Cette première lettre demeura sans réponse. M. de Pezay ne se rebuta pas: il récrivit, et manda que, puisque S. M. ne lui avait fait donner aucun ordre, il regardait ce silence comme une approbation tacite. Cette seconde lettre n'eut pas plus de succès que la première: la troisième fut plus heureuse. Il est vrai qu'il prit le roi par son endroit sensible; il commença à lui dire du mal de plusieurs personnes. S. M. écrivit de sa main, *j'ai lu*, et la lui renvoya. Dans celles qui suivirent, le roi commença à faire des objections sur ce qu'elles contenaient: de là à la confiance, il n'y eut plus qu'un pas. M. de Pezay ne tarda pas à le faire, et à gagner beaucoup d'influence.

En attaquant le roi, M. de Pezay ne négligea pas M. de Maurepas. La chose était moins difficile de ce côté, par le goût que ce ministre a toujours eu pour toutes les espèces qui l'ont flatté, par la facilité avec laquelle il a toujours adopté leurs projets, quelqu'insensés qu'ils fussent; preuve convaincante de son insuffisance, et de l'ombrage qu'il a toujours pris de tout homme qui, par sa consistance ou ses entours, pouvait lui tenir tête.

Bientôt M. de Pezay eut beaucoup de part à la confiance du roi, et une grande influence dans les choix et sur les affaires. On croit que c'est lui qui a fait nommer d'abord M. de Cluny au contrôle général, et, à sa mort, M. Necker. Il s'est lourdement trompé sur le compte du premier; jusqu'ici, il paraît qu'on lui a une grande obligation d'avoir fait nommer le second.

M. de Maurepas éprouva avec M. de Pezay, ce qu'on éprouve presque toujours avec les intrigans: à peine fut-il ancré, qu'il n'épargna pas plus ce ministre vis-à-vis du roi, que tout le reste. En lui démontrant son incapacité et ses fautes qui, il faut en convenir, étaient journalières, il le traitait de vieux radoteur, et l'accablait d'épithètes dans ce genre. Il en vint au point que M. de Maurepas commença à le craindre.

Je fus informé assez promptement de la correspondance de M. de Pezay avec le roi, et du crédit qu'il prenait. J'en fis avertir la reine; elle en parla au roi, qui rejeta ce fait avec dédain, en lui disant:

Croyez-vous que je me compromette avec de pareilles espèces?

M. de Pezay, parvenu à un certain point, s'ennuya de l'obscurité dans laquelle il vivait; il désira une place qui l'en tirât, et on le fit inspecteur des côtes. Dans la tournée qu'il fit, il n'y eut sortes d'excès et d'insolences auxquelles il ne se portât, tenant tête à tout le monde, et même aux ministres. A son retour, il tomba malade, et mourut peu de temps après, à la grande satisfaction de beaucoup de gens, et surtout de M. de Maurepas, qui fit tout au monde pour avoir sa correspondance avec le roi; car, comme je l'ai dit, S. M. renvoyait à M. de Pezay ses lettres, en même temps que ses réponses. Le comte de Maillebois, attentif à saisir toutes les occasions de plaire aux gens en place, et de se tirer du bourbier où l'on peut bien dire qu'il s'était plongé lui-même, s'offrit à M. de Maurepas pour tâcher de lui procurer cette correspondance tant désirée : il la lui apporta peu de temps après, se l'étant procurée par le moyen de madame de Cassini, et c'est là le vrai motif de l'espèce d'intérêt que M. de Maurepas lui a montré depuis.

Je tiens tout ce que je viens de rapporter, du cardinal de Rohan, trop ami de M. de Maurepas, et trop intrigant lui-même, trop en correspondance avec les *espèces*, pour n'avoir pas été instruit de la première main. Je pourrais rapporter encore d'autres circonstances de la vie de M. de Pezay;

mais le détail est trop bas, et le héros trop abject, pour m'y arrêter. Je me suis borné à écrire une anecdote assez singulière, et piquante pour la curiosité, qui doit bien servir de leçon à ceux qui sont en place, et leur apprendre que, s'ils sont souvent trompés par les gens d'une certaine étoffe, du moins n'ont-ils rien à se reprocher, et sont-ils quelquefois plaints; au lieu qu'en mettant en jeu de vils sous-ordres, comme M. de Pezay, la bassesse de leurs principes les porte toujours à l'ingratitude la plus noire. Il en arrive que celui qui les a élevés, en devenant le jouet de leur perfidie, devient encore l'objet de la moquerie publique. Si un ministre connaissait ses vrais intérêts, il ne ferait aucun cas de sa place, et ne s'occuperait qu'à la bien remplir; c'est le meilleur moyen de la conserver, de passer des nuits plus tranquilles, de se retirer en emportant les regrets des honnêtes gens, et de rentrer dans la société avec de la considération.

L'aventure de M. de Pezay donne aussi matière à bien des réflexions sur le caractère du roi, et fait juger combien il est important qu'il ne soit entouré que de gens qui n'abusent pas de sa facilité, qui corrigent en lui les impressions de l'éducation affreuse qu'il a eue, et qui ne détériorent pas tout ce qu'il possède de qualités pour faire un excellent roi.

Aventure plaisante.

Écrit en 1781.

On a remarqué qu'au moral, ainsi qu'au physique, chaque chose a sa naissance, son accroissement, son période, son décroissement et sa fin. Il paraît aussi que le système du monde est renfermé dans un cercle de produits que les causes physiques et morales ne peuvent outre-passer ; de là vient que, dans la nature, ainsi que dans les sociétés, on ne voit rien de stable que les lois primitives, et que les modifications se succèdent, ou insensiblement ou tout-à-coup, suivant les circonstances, et se remontrent souvent à peu près semblables, et quelquefois les mêmes.

Laissons le physique, et, ne nous attachant qu'au moral, considérons que les sociétés passent successivement du trouble au calme, du courage à la faiblesse, de la dissolution à la retenue, du sérieux à la gaieté. Sous la régence, et sous une partie du règne de Louis XV, les Français ne songeant qu'au plaisir, n'existaient que pour la gaieté. Cette façon d'être produisait sans cesse des aventures plaisantes, qui se racontaient plus plaisamment encore, ce qui remplissait la société de vers, de chansons, de niches, de galanteries gaies, d'aventures

ridicules dans tous les genres. Tout cela se renouvelant chaque jour, rendait Paris un séjour charmant, où l'on accourait de toutes parts, et que l'on ne quittait qu'avec le plus grand regret.

Le luxe, dans le temps dont je parle, était bien éloigné des progrès étonnans et rapides qu'il a faits depuis. Un jeune homme se serait alors autant ridiculisé par des recherches de commodité, qu'il croirait se dégrader aujourd'hui en ne se les procurant pas. Il n'était reçu que pour des gens d'un certain âge, d'un certain rang, ou infirmes, d'avoir en propre des voitures à eux dans les voyages; la jeunesse allait ou à cheval, ou dans les voitures publiques.

M. de Saint-André, mort lieutenant-général, employé à Strasbourg, s'étant embarqué dans un de ces carrosses publics pour revenir à Paris, y lia connaissance et amitié avec un jeune homme, dont le nom n'est pas venu à ma connaissance, qui faisait même route que lui. J'ai encore connu ce M. de Saint-André; c'était un grand homme, d'une belle figure, qui avait l'air fort austère, ne riant jamais; extérieur qui ajoutait infiniment de piquant aux idées gaies, aux extravagances dont il était sans cesse occupé.

Compagnon de voyage d'un jeune homme à peu près de son âge, avec lequel il se lia comme je viens de le dire, ils s'entretinrent mutuellement de leurs familles et de ce qui pouvait les intéresser. M. de Saint-André apprit de son nouvel ami, qu'il

était actuellement en chemin pour épouser, en arrivant à Paris, une riche héritière, fille unique d'un ami intime de son père. Moins les jeunes gens s'arrêtent sur le même point de vue, par la légèreté de leur âge et le peu d'objets importans qui sont à leur portée, plus ils détaillent lorsque le hasard leur procure quelque chose de sérieux qui les intéresse. Aussi M. de Saint-André fut-il parfaitement mis au fait, et de la famille de son nouvel ami, et de celle de sa prétendue. Ce jeune homme n'étant occupé que de son objet, en parlait incessamment et n'omettait aucun des détails qui avaient rapport à lui, tant pour le passé que pour le présent et l'avenir.

Ce genre de conversation conduisit les deux amis jusqu'à Paris. Étant arrivés, ils furent chercher un logement commun à l'hôtel d'Angleterre, dans la rue de Richelieu. A peine s'y établissaient-ils, qu'il prit à l'ami de M. de Saint-André une colique de *miserere*, qui toujours augmentant, malgré tous les secours qu'on s'empressait à lui donner, le mit au tombeau en moins de deux heures de temps.

M. de Saint-André, attendri du sort de ce malheureux jeune homme, n'ayant pu le sauver, crut qu'il fallait s'acquitter des devoirs qu'exigeait de lui la circonstance. En conséquence, sachant que le défunt était attendu le même matin chez son futur beau-père, il se munit de tous les papiers qu'il trouva dans ses poches, de son portefeuille, et s'achemina pour se rendre chez le beau-père, afin

de lui remettre ses papiers et l'instruire du malheur qui était arrivé.

Jusque-là tout allait fort bien. Tout était dans l'ordre des procédés qui se seraient vraisemblablement soutenus jusqu'à la fin, sans une circonstance qui fit perdre à M. de Saint-André les bonnes résolutions qu'il avait prises. Arrivé à la porte du beau-père de son ami, les domestiques, instruits de l'attente d'un gendre, et voyant un jeune homme inconnu se présenter, ne doutèrent point que ce ne fût celui qu'on attendait, et coururent l'annoncer comme tel au maître de la maison qui, de son côté, accourut au-devant de M. de Saint-André, le serra dans ses bras, et, sans lui donner le temps de lui parler, l'entraîna dans la chambre de sa femme, et le lui présenta comme gendre, et à sa fille comme mari.

M. de Saint-André ne résista point à l'idée d'être tout cela et d'en tirer parti, pour son amusement. Il joua parfaitement son personnage. Il remit au beau-père et à la belle-mère les lettres dont le défunt était chargé pour eux; et étant instruit à fond, il répondit parfaitement à toutes les questions qu'on lui fit. Il réussit principalement auprès de la jeune demoiselle qui, du coin de l'œil, détaillait avec complaisance la belle figure que la nature lui avait donnée. On vint avertir que le dîner était servi. M. de Saint-André fut placé auprès de sa prétendue; le père et la mère transportés se livrèrent à cette joie pure que donne le parfait

contentement. La jeune personne se tenait dans la réserve, ne parlait point, répondait à peine, et rougissait souvent. M. de Saint-André était galant et empressé avec elle, attentif et prévenant avec le père et la mère, toujours sérieux dans le maintien, aimable et gai dans le propos.

Le dîner fini et le café pris, la conversation devint plus sérieuse. On parla d'arrangement, et l'on entra dans tous les détails qui regardent un nouveau ménage qui s'établit. Au plus fort de la conversation, M. de Saint-André se leva, et prenant son chapeau, fit mine de s'en aller. *Où allez-vous donc*, lui dit le beau-père ? « J'ai, répondit- » il, une affaire qui m'oblige de vous quitter. — » Comment ? quelle affaire pouvez-vous avoir dans » une ville où vous venez pour la première fois, » et où vous ne connaissez personne ? — Tout » cela est vrai ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il » faut absolument que je m'en aille. — Ah ! je vois » ce que c'est : vous voulez aller chercher de l'ar- » gent chez un banquier. Premièrement, vous » croyez bien que je ne vous en laisserai pas » manquer, et que j'en ai fort à votre service. » D'ailleurs, si vous voulez absolument en avoir » de votre banquier, je puis vous donner quel- » qu'un qui fera vos affaires, et vous ne nous pri- » verez pas du plaisir de vous posséder. — Non, » ce n'est point cela du tout. C'est quelque chose » où ma présence est absolument nécessaire. » Tout en parlant, M. de Saint-André marchait

toujours du côté de la porte. Il se trouva dans l'antichambre, où le beau-père l'avait suivi. « Maintenant que nous sommes seuls, continua M. de » Saint-André, et que ces dames ne peuvent nous » entendre, je vous dirai que ce matin, fort peu » de temps après être arrivé, il m'est survenu » un accident. J'ai été attaqué d'une colique dont je » suis mort. J'ai donné parole pour être enterré à » six heures; vous sentez que je ne puis me dispenser du rendez-vous; et que n'étant point connu » dans ce pays où je débute, si je manquais d'exactitude, ce serait me donner un vernis de légèreté qui pourrait me faire du tort. »

On se représentera facilement l'étonnement avec lequel le beau-père écoutait M. de Saint-André. Peut-être ne trouva-t-il pas l'image d'un enterrement d'un excellent goût. Cependant l'idée en général lui parut tellement extravagante, qu'il rentra dans la chambre, en riant si fort, qu'il eut beaucoup de peine à apprendre à sa femme et à sa fille ce qui lui paraissait si plaisant. Tout en s'entretenant de cette plaisanterie, six heures sonnèrent, même sept; on commença à s'étonner de ne point voir revenir le jeune homme. A sept heures et demie passées, le beau-père s'impatientant, envoya à l'hôtel d'Angleterre savoir ce qu'il était devenu. Le domestique chargé de la commission l'ayant demandé sous son véritable nom, les gens de l'hôtel d'Angleterre lui dirent, *qu'il était arrivé à neuf heures du matin, qu'il était mort sur les*

onze, et qu'on l'avait enterré à six du soir. Il serait difficile de rendre la surprise où cette réponse jeta le beau-père, sa femme et leur fille. L'histoire finit là et n'apprend point si cette famille fit d'autres perquisitions, et à quoi elles aboutirent; ce qu'il importe peu de savoir.

Je ne dirai plus qu'un mot, pour comparer les temps. Si, aujourd'hui qu'on exige dans la société un masque d'hypocrisie et de respect pour les préjugés, qui ne sert qu'à dissimuler les vices, les travers et les extravagances, toujours les mêmes dans tous les siècles; si aujourd'hui, dis-je, un jeune homme se permettait une folie pareille, il n'en faudrait pas davantage pour le perdre de réputation. Dans le temps dont je parle, l'aventure parut plaisante, et tout le monde en rit. C'est que malheureusement la chaîne des variations a ramené le tour de la tristesse; je souhaite, pour le bonheur général, qu'on se débarrasse de son cortége : elle disparaîtra bientôt.

Anecdote sur le canal de Languedoc.

Écrit en 1774.

Riquet, auteur de la famille des Caraman, ainsi que du canal de Languedoc, avait autant de ressources dans l'esprit que de talens, quoique l'on prétende que le projet de ce canal lui ait été donné par son jardinier, un de ces êtres extraordinaires dans lesquels la nature se plaît quelquefois à placer les qualités les plus rares, et souvent à les y enfouir. Quoi qu'il en soit, le sieur Riquet présenta le projet de son canal à M. Colbert, qui l'approuva après un mûr examen, et l'attache des gens les plus experts dans ce genre. Toute chose en règle, il ne fallait plus que de l'argent pour mettre la main à l'œuvre. Riquet demanda des avances : Colbert, en ce moment dans la détresse, lui dit que non-seulement il était dans l'impossibilité de lui donner un sou, mais même qu'il ne pouvait l'aider de son crédit. Riquet ne se rebuta point, et eut recours à l'adresse. Il répondit au ministre que, puisqu'il ne pouvait venir à son secours, il imaginait un moyen qui infailliblement lui en procurerait, s'il voulait s'y prêter. Colbert lui demanda ce que c'était; Riquet lui dit qu'étant occupé de renouveler le bail des fermes, il ne lui demandait que la permission

de pouvoir entrer dans son cabinet, lorsqu'il y serait enfermé avec les gros bonnets de la ferme; Colbert y consentit.

En effet, quelques jours après, le ministre ayant chez lui une assemblée de fermiers-généraux, Riquet tourna la clef du cabinet, y entra, et s'assit dans un coin, sans dire mot à personne et sans que personne lui parlât. Il remarqua, comme il l'avait bien jugé, un peu d'inquiétude sur les physionomies de ces messieurs, de le voir là. On devait juger qu'il n'usait de tant de liberté, qu'à titre de ces gens que les ministres emploient quelquefois pour approfondir les choses; surveillans toujours fâcheux pour des traitans, et qu'il leur importe de captiver.

Au sortir de l'assemblée, il fut accosté par quelques-uns des fermiers-généraux, qui cherchèrent à pénétrer d'où lui venait l'entrée du cabinet de M. Colbert, et à quelle fin il en usait. Il leur répondit assez froidement qu'il était bien aise de voir par lui-même comment les choses se passaient, et les quitta brusquement, ce qui les confirma dans l'opinion que Riquet avait la confiance du ministre, et qu'il fallait le gagner.

Les choses s'étant passées de même à une seconde assemblée, Riquet fut encore accosté après la séance. On ne lui fit plus de questions, mais on lui parla de son canal, dont on exalta l'invention et l'utilité, et l'on finit par offrir de lui prêter 200,000 francs; il répondit tout aussi brusquement

que la première fois, en tournant le dos, qu'il n'avait pas besoin d'argent.

Une telle réponse, en style ordinaire, signifie qu'en effet on ne veut point d'argent; mais dans les circonstances pareilles à celles-ci, cela veut dire ce n'est pas assez. Les fermiers-généraux le comprirent, et à la sortie d'une troisième assemblée, ils proposèrent un prêt de 500,000 francs. Alors, le visage de Riquet se dérida; il remercia beaucoup ces messieurs, en leur disant toutefois qu'il ne pouvait accepter leur proposition sans l'agrément du ministre; il rentra dans son cabinet, et lui rendit compte de ce qui venait de se passer. Colbert ne put s'empêcher de rire de la sottise des fermiers-généraux et de l'adresse de Riquet : il dit à ce dernier qu'il pouvait prendre l'argent qu'on lui offrait. Ces 500,000 francs ont été les premiers fonds du canal de Languedoc, un des plus beaux ouvrages qui soit sorti de la main des hommes, qui a procuré une fortune aussi immense à Riquet et à ses descendans, et non moins d'avantages et de richesses au Languedoc.

Aventures de la société.

Pour donner une idée des mœurs du moment que je peins (instans heureux où, loin de s'occuper d'événemens sinistres tels que ceux qui ont empoisonné la fin de notre carrière, on ne s'occupait que d'amour et de plaisirs), je vais raconter une aventure dans laquelle je n'ai joué que le second rôle; mais qui n'est pas sans intérêt, et qui prouve jusqu'où peut aller la séduction d'un roué.

Madame de Blot avait tout ce qu'on peut désirer pour la figure : traits charmans, fraîcheur de teint, légèreté de taille, dents éclatantes, quoiqu'un peu longues, cheveux distingués; enfin rien ne lui manquait. Se trouvant placée dans une maison où se rassemblait journellement la jeunesse la plus vive et la plus brillante, où l'on n'était occupé que de plaisirs, sous les auspices de madame la duchesse d'Orléans, dont les mœurs étaient peu recommandables, il était naturel de croire que madame de Blot, suivant les exemples qu'elle avait sans cesse devant les yeux, donnerait dans tous les travers, et ne démentirait point le sang dont elle était sortie, je veux dire celui de madame de C***, sa grand'mère, et celui de ses tantes. Cependant, par une de ces bizarreries qu'on ne peut ni calculer ni définir, elle sut se garantir; et, quoique dans la première jeunesse et

sans guide, elle se fit d'elle-même des principes dont elle ne s'écarta point. Ces heureuses dispositions, qu'elle tenait, ainsi que ses autres avantages, des mains de la nature, cessèrent par la lecture de Clarisse, qui parut dans ce temps-là, et qui lui fit joindre l'esprit romanesque à l'esprit de retenue. Bientôt elle outra les sentimens d'amitié, de délicatesse et de décence, et devint prude vétilleuse, de femme estimable qu'elle aurait été.

Cette facon d'être prêtait à la plaisanterie, et les hommes ne l'épargnaient pas; mais, comme madame de Blot sauvait le ridicule, les femmes même de conduite repréhensible exaltaient madame de Blot, espérant s'honorer et dissimuler leurs torts, par l'hommage qu'elles rendaient à la vertu.

Il ne manquait plus qu'un Lovelace au genre qu'avait embrassé madame de Blot : elle le trouva bientôt dans la personne du comte de Frise, jeune seigneur allemand, qui s'était trouvé fort jeune à la tête d'une grande fortune qu'il avait dissipée. Presque ruiné à la fleur de son âge, il chercha des ressources, et les trouva par le crédit du maréchal de Saxe, son oncle, qui jouissait de la considération que donne une suite de succès brillans à la tête des armées. Le comte de Frise avait une figure agréable, beaucoup de fatuité, infiniment d'esprit; il était très-aimable dans la société, où il captivait les femmes avec d'autant plus de facilité, que, n'ayant point de principes, il les affichait tous, et que n'étant pas dominé par le désir il mettait l'em-

portement, le sang-froid, la louange et le blâme à leur place; en un mot, qu'il savait user envers elles des avantages qu'elles ont ordinairement sur nous. Pour rendre le roman complet, il fallait encore un Belfort, et j'en remplis le rôle, sans en avoir le dessein. M'étant intimement lié avec le comte de Frise, je lui inspirai assez de confiance pour me laisser toujours voir ce qui se passait dans son ame; j'en étais souvent révolté, je lui faisais quelquefois des représentations; mais, entraîné par la faiblesse que j'avais pour lui et par la séduction, je ne pouvais m'en détacher.

M. de C*** passait sa vie dans une terre qu'il possédait près Chambord, ce qui mit le comte de Frise et M. de C*** en relation ensemble. M. de C*** avait épousé mademoiselle de ***, qui n'avait aucun avantage du côté de la taille, étant petite et courte. Son visage était long et sa bouche assez mal, avec des dents blanches; mais ses yeux étaient charmans. Elle avait les cheveux plantés à merveille, un beau teint, une gorge parfaite, un joli pied, un ensemble on ne peut pas plus piquant. Peu de femmes ont poussé l'esprit naturel et acquis aussi loin qu'elle; son éloquence est persuasive et agréable : quoiqu'elle aime à parler, et qu'elle parle beaucoup, jamais on ne se lasse de l'entendre, parce qu'elle sait s'amuser d'une misère, comme traiter profondément le sujet le plus abstrait, et qu'elle n'outre ni n'affecte rien, ce qui est cause qu'elle plaît toujours. Elle a cepen-

dant un défaut dans la société : c'est de s'emparer de la personne de marque, lorsqu'elle en rencontre, et d'oublier tout le reste. Personne n'a jamais poussé la coquetterie plus loin ; mais avec une décence et une mesure qui amenaient tous les hommes à ses pieds, de quelqu'âge qu'ils fussent, et qui lui en faisaient des amis, lorsqu'ils voyaient qu'ils ne pouvaient être ses amans. Son éducation avait été mauvaise, ce qui joint à de la hauteur l'avait rendue impolie et personnelle, et la livrait à tout plein de manies sans qu'elle tombât dans le ridicule, parce que le naturel ne l'abandonnait jamais. Capable de concevoir et de conduire les plus grandes affaires, aimant même y être de quelque chose, la crainte de la moindre gêne les lui faisait éloigner ; cette façon d'être la portait presque toujours à rejeter ce qu'on lui proposait : était-elle engagée à quoique ce fût, elle s'y livrait, et y était parfaite. Une grande justesse dans l'esprit l'avait conduite à des principes dans lesquels elle était d'autant plus affermie qu'ils n'étaient en elle ni l'ouvrage du naturel, ni celui de l'éducation, ainsi que je l'ai déjà dit, mais d'un calcul exact et réfléchi ; en un mot, madame de C*** était la femme la plus aimable et la plus essentielle que j'aie connue.

M. le maréchal de Saxe, qui aimait les femmes à la folie, et qui pourtant, à l'exception de madame de Blot, n'avait jamais eu que des filles, ne put résister aux charmes de madame de C***, qu'il vit

souvent à ce château; il lui fit l'aveu de ses sentimens, et ne s'occupa que de lui plaire. Il arriva ce qui arrive ordinairement: c'est que l'oncle fit tous les frais, et que le neveu en profita. Pour supplanter son oncle, le comte de Frise n'eut qu'à se proposer. D'après son caractère, on croira aisément que ce fut plutôt l'occasion que la passion qui le détermina. De son côté madame de C*** se rendit plus à l'impression que fait sur un jeune cœur le premier hommage reçu d'un homme qui a des droits pour plaire, qu'à un goût décidé. Unie à un vieux mari, dépourvue d'entours et d'amis qui auraient pu la guider, comment madame de C*** aurait-elle résisté à l'adresse du comte de Frise ?

M. le duc d'Orléans (1), bon, facile, égal dans la société, de peu d'esprit, mais doué d'assez de bon sens; capable d'amitié, plus par bonhomie que par sentiment; voyant assez juste loin de l'occasion, et faisant toujours mal par faiblesse lorsqu'elle était arrivée; prodigue de l'argent des caisses de ses trésoriers, surtout pour ses fantaisies, et avare de celui de sa poche, et pour les dépenses qu'il avait sous les yeux; peu scrupuleux à tenir sa parole; M. le duc d'Orléans, dis-je, était alors dans sa première jeunesse : il avait débuté par être éperdument amoureux de sa femme, qui ne tarda pas à lui préférer M. de Melfort, et d'une façon si authentique, que M. le duc d'Orléans s'en aperçut promp-

(1) Père du dernier, mort sur l'échafaud le 6 novembre 1793.

tement, et en ressentit un violent chagrin; mais bon, et faible surtout, il s'en tint à gémir, et s'accoutuma tellement à cette idée, qu'il y devint insensible. Quoiqu'un peu gros pour songer à plaire, il ne se rendit point justice. Ayant composé sa société de gens aimables et de bon ton, qui presque tous avaient des femmes, délaissé de la sienne il imagina de devenir aussi homme à bonne fortune. D'abord, il s'adressa à ces habituées des salons qui, consommées dans la galanterie, n'y ont plus de mérite que celui de la facilité, et cela alla fort bien; mais il s'avisa de devenir ou de croire devenir amoureux de madame de Blot, et cela alla fort mal.

Qu'on se figure, avec les principes qu'avait adoptés madame de Blot, l'exagération et l'exaltation de ses sentimens, ce que c'était pour elle d'être en butte aux poursuites de M. le duc d'Orléans, homme sans agrément, et prince. Ce n'est pas qu'elle en fût fâchée dans le fond; une femme voit avec satisfaction les sentimens qu'elle inspire; mais *il ne fallait pas que la femme de César fût soupçonnée*; et c'est à quoi elle mit toute son attention, au grand regret de son mari, aux affaires duquel il aurait fort convenu qu'elle eût eu d'autres principes; façon de penser dont même il ne se cachait pas trop.

M. le duc d'Orléans m'aimait beaucoup, et ne me cachait rien de ce qui se passait dans son ame. Cependant, sans me faire mystère de son goût pour

madame de Blot, il choisit le comte de Frise pour confident en titre. L'occasion de faire une perfidie était trop belle pour que le comte la laissât échapper. Loin de parler pour M. le duc d'Orléans, il parla pour lui. M. le duc d'Orléans s'en douta, et il en fut peiné; le public s'en aperçut, et la chose fit du bruit. M. de C***, ami et dupe du comte de Frise, s'empressa de venir à Bagnolet (1), où M. le duc d'Orléans était avec sa suite, ses amis, la cour et la ville, qui venaient journellement à cette campagne; M. de C***, dis-je, avertit le comte de Frise des propos qu'on tenait, du tort qu'ils lui faisaient, et lui parla avec la force que lui inspirait l'honnêteté de ses principes. Le comte de Frise, à qui il n'en coûtait pas plus de jouer l'honnête homme, que d'être roué, et qui adoptait l'un ou l'autre rôle, suivant les gens à qui il avait affaire, et suivant ce qu'il pensait lui mieux convenir, eut l'air de déférer aux avis de M. de C***, et mit de la réserve dans sa conduite.

Il n'eut pas besoin de s'observer long-temps. Bientôt M. le duc d'Orléans, qui n'était pas fort épris, se détacha de madame de Blot pour madame de B***, prude, tracassière, intrigante, ainsi qu'elle l'a prouvé depuis; car dans ce temps-là elle venait d'être mariée, et ne mettait dans la société qu'une assez jolie figure et un extérieur très-doux. Elle

(1) Maison de campagne charmante, dont M. le duc d'Orléans avait hérité, et qu'il a vendue. Elle est détruite aujourd'hui.

était fille de madame de Vireville, une de ces habituées de la maison dont j'ai parlé ci-devant, et dont M. le duc d'Orléans avait été occupé. Quoique M. le duc d'Orléans se soit donné beaucoup d'airs, et ait fait bien des confidences sur le compte de madame de B***, il est fort problématique qu'elle s'y soit rendue. Il faut pourtant convenir, ou qu'il était plus amoureux, ou que madame de B*** a mis plus d'art à le captiver que madame de Blot; car elle le retint bien plus long-temps dans ses fers, et sut mettre ce temps à profit pour elle et pour sa famille.

M. le duc d'Orléans, dans de nouveaux liens, rendit au comte de Frise la liberté d'attaquer ouvertement madame de Blot; et c'est à cette époque que commença véritablement un roman calqué sur celui de Clarisse. Même tendresse, mêmes incertitudes et mêmes combats dans madame de Blot; même adresse et même noirceur dans le comte de Frise, employant tous les moyens possibles pour atteindre le dénoûment; et, souvent prêt à le saisir, il en reculait l'instant pour faire durer l'intrigue et les tourmens.

Tout se réunit pour flatter son caractère méchant, qui avait besoin d'être remué, et qui ne se plaisait que dans l'activité. Madame de C*** était sensible aux soins que lui rendait son mari, homme d'une figure et d'un caractère très-noble, aimable dans la société, où cependant il mettait trop d'esprit, avec une indifférence portée jusque sur les

choses qui, pour n'être pas personnelles, cependant n'en affectent pas moins tout le monde

Le comte de Frise joignit à la satisfaction de pouvoir tourmenter une de ses maîtresses, celle de pouvoir être jaloux d'une autre : il employait vis-à-vis de madame de Blot tout ce que l'art, la séduction et l'intrigue peuvent fournir; et auprès de madame de C***, tout ce que la scène tragique renferme de noblesse et de grands sentimens; ce qui convenait assez aux personnages à qui il avait affaire.

Cependant il s'en fallait bien qu'il fût aussi tranquille dans le fond, sur le compte de madame de C***, qu'il l'aurait peut-être voulu : il ne pouvait s'empêcher de lui rendre justice, de l'estimer, et de la mettre au premier rang parmi les femmes; l'idée de la perdre le révoltait; cependant il ne voulait point renoncer à madame de Blot, dont la conquête flattait autant son amour-propre, que ses soins pour en triompher étaient analogues à son caractère.

J'étais le confident de ses plus secrètes pensées. Souvent il m'envoyait chercher, et je le trouvais enfermé chez lui, où il avait persuadé à madame de Blot qu'il était au moment de se donner la mort. Là, nous composions des lettres, ou plutôt des volumes qui, pour être du style le plus pathétique, ne nous portaient pas moins à des rires immodérés, par le contraste de la tranquillité d'ame du comte de Frise, avec la peinture des agitations

que nous lui supposions, et le penchant que j'ai toujours eu à la gaieté. La chose prenait une autre tournure lorsqu'il s'agissait de madame de C***. J'ai déjà dit qu'indépendamment de ce que le comte de Frise en était véritablement affecté, il avait adopté le ton noble pour cet objet; par conséquent, il ne fallait pas sortir du genre.

M. de Beauv..., son rival, n'avait pas pris le ton d'un amant commun qui cherche, en se cachant, à supplanter celui qui est en titre : il avait marché ouvertement. Madame de C*** en avait instruit le comte de Frise; et, sans lui dissimuler son penchant, l'avait convaincu qu'elle resterait fidèle à ses sermens. On sent de reste quel champ cette conduite ouvrait à la grandeur d'ame, à la noblesse et à la générosité.

Madame de C*** avait plus d'esprit qu'il n'en fallait pour entretenir les choses sur le même pied, s'il était possible de contenir long-temps un homme fort amoureux, et de lui persuader de se contenter de grands sentimens et de privations, lorsqu'il désire du retour et des jouissances. Dans les fréquentes conversations du comte de Frise et de M. de Beauv..., ce dernier prit enfin de l'humeur, et parla d'en venir à la décision du sort des armes, ce qui ne déroge point au système du grand tragique. Madame de C***, effrayée, comme de raison, mit en avant son intérêt, et le tort que pourrait faire à sa réputation un combat dont elle serait l'objet. Cette considération fit tomber les armes de la main

des champions. Cependant madame de C*** employa tout son art à prolonger ce calme heureux entre les rivaux : elle était habile, et employa comme dernière ressource la grandeur d'ame affectée du chevalier, à qui elle eut recours. Quoique la réputation du comte de Frise, sur la bravoure, n'eût jamais reçu d'atteinte, et que même il se fût déjà battu, cependant je crus m'apercevoir que les voies de fait n'étaient pas de son goût. Il était heureux et possesseur ; par conséquent c'était à lui à être le plus doux et le plus sage. Il joua très-bien ce rôle. Enfin il arriva un matin chez moi, avec la contenance et le ton de voix théâtral : — « Seigneur, me dit-il, je viens de remporter sur moi » une grande victoire ; je sors de chez madame » de C***, à qui j'ai rendu sa foi ; j'accorde à C*** » et Beauv... des jours heureux qu'ils me devront, » et qu'ils vont consacrer au bonheur et à la re» connaissance. — Seigneur, lui répondis-je, C*** » et Beauv... vont se moquer de vous ; mais puisque » tel est l'arrêt du sort, remettons nos épées dans » leurs fourreaux, et ne songeons plus qu'à tour» menter madame de Blot. »

Ce fut, en effet, la seule occupation du comte de Frise. Ayant triomphé de tout, il ne lui restait plus à obtenir que ce que les femmes ont le plus de peine à accorder. A force de demander toujours la même chose, il touchait au moment de l'avoir, et je l'en félicitais. — « Cœur vulgaire, me dit-il, » esclave des sens, pensez-vous qu'un homme tel que

» moi s'avilisse par une jouissance ordinaire? C'est » sur l'ame et non sur les sens que je prétends ré- » gner. Je ne dis pas qu'un jour je ne couronne » madame de Blot, si elle le mérite par sa cons- » tance à soutenir les épreuves; mais il n'en est » pas temps encore; elle s'est un peu pressée de » vouloir se rendre; il faut y mettre ordre, et je » vais partir pour l'Allemagne. »

J'avoue que quelqu'accoutumé que je fusse au caractère du comte, ce trait m'étonna. Il m'apprit que, quelqu'outrés que nous paraissent souvent les caractères que les auteurs mettent sur la scène, il n'en est point qui ne se trouvent dans la nature. A peu de jours de-là, le comte de Frise se mit en chemin pour Dresde, n'ayant d'autre but, dans son voyage, que celui qu'il m'avait dit, et emportant avec lui la satisfaction des larmes que madame de Blot avait répandues à l'instant de son départ. Ce fut de Dresde qu'il m'écrivit la lettre suivante, qui servira à le faire encore mieux connaître. Elle est moitié en vers, moitié en prose: la poésie entrait pour beaucoup dans nos occupations.

Lettre du comte de Frise au baron de Besenval, écrite de Dresde.

Heureux baron, dont le destin
Naguère me faisait envie,
Sachez qu'en ce climat lointain,
Aux bords glacés de ma patrie,
De mes ennuis j'ai vu la fin.

Loin de Doris, loin de Délie (1),
Je succombais à mon chagrin,
Quand d'une raison réfléchie
Empruntant le flambeau divin,
Je m'égarai dans un chemin
Qui conduisait vers la Folie.
De gens de tout état suivie,
Elle y marchait d'un air badin,
Parlait grec, français et latin,
Et tenait ouvert, dans sa main,
Un gros recueil de poésie.
Je la vis; mais fuyant soudain:
Non, non, vous me lorgnez en vain,
Lui dis-je, ô ma très-douce amie!
Vous suivre n'est pas mon dessein,
Car j'attends la Philosophie
Qui m'a promis un cœur d'airain:
Oui, je l'attends, et dès demain.
Soit, reprit-elle; mais enfin
Je connais bien votre Sophie:
Souvent du jour au lendemain,
A l'attendre on passe sa vie.
Lors, avec un souris malin,
Venez, dit-elle, je vous prie;
Ce soir, à Corine, à Sylvie,
Je donne un souper clandestin,
Et qui tient un peu de l'orgie:
Allons, marchons: jusqu'au matin
Nous y boirons du vin d'Hongrie.
Qu'eussiez-vous fait, baron charmant?
Vin d'Hongrie et femme nouvelle,
C'est pour vous un attrait puissant;
Songez encor que l'immortelle,
Par je ne sais quel ascendant,
Malgré moi m'entraînait vers elle.

---

(1) Les deux femmes qu'il avait laissées à Paris.

Jamais je ne la vis si belle,
Et je la suivis en sautant.
Enfin, baron, dans ce moment,
J'oubliai la beauté cruelle
Qui m'aime et qui fait mon tourment.
Baron, j'oubliai même celle
Qui de son sexe est l'ornement;
Et vous, des amans le modèle,
Vous en eussiez fait tout autant.

« Je voulais vous écrire en vers tout ce qui m'est » arrivé depuis que j'ai cessé de vous écrire en prose; » mais je ne m'en sens ni la force, ni la volonté; » contentez-vous donc de ceux-ci qui ne m'ont » coûté que ce qu'ils valent, et surtout dispensez-» moi de suivre la métaphore. La description du » temple de la Folie trouverait cependant bien ici » sa place, et vous savez par vous-même que les » descriptions conviennent et ne coûtent rien aux » poëtes. Mais pourquoi vous peindre ce que vous » connaissez si bien?

Né dans l'enceinte de ce temple,
Vous en connaissez les détours;
Souvent vous y prêchez d'exemple,
Et vous l'encensez tous les jours.

» J'en reviens donc au récit simple de mes aven-» tures, que je vous ferai, s'il vous plaît, sans poé-» sie, en vers cependant, mais en vers à ma ma-» nière et à la vôtre. Vous saurez donc que ma » constance étant à bout,

Enfin, j'ai pris une maîtresse,
J'en ai pris deux, j'en ai pris trois:
Trois à Dresde, et deux à Lutèce,
Font cinq de bon compte, je crois.

Si ne trouvez le nombre honnête,
Voyez la vôtre seulement
Deux ou trois heures tête à tête,
Puis m'en parlerez savamment.

» Oui trois, je n'en rabattrai pas une. Vous allez » me demander pourquoi je me suis précisément » arrêté à ce nombre, et je serais assez tenté de » vous répondre, à l'imitation de Tyran-le-Blanc, » que c'est en mémoire de la sainte Triuité; mais, » outre qu'il est mieux de ne pas mêler *sacra pro-* » *fanis*, il est aussi plus vrai et plus digne de ma » candeur de vous avouer que c'est faute d'avoir » eu le génie d'en concilier davantage ; ce n'est » même que par degrés que j'en suis venu là. » D'abord, tout mon *plaisir* était d'être *triste;* » mais comme ce plaisir ne saurait en être un à la » longue, je m'en ennuyai bientôt; je crus qu'il » convenait de voir mes amis; je les vis, et je » m'enivrai avec eux.

» J'avais placé ici quatre bien mauvais vers, et » vous en serez plus surpris, baron, que de ma » marche qui doit vous paraître assez simple; elle » vous le paraîtrait encore davantage, si vous con- » naissiez les gens qui la conduisaient.

» Duhren, que vous connaissez cependant un » peu, est un de ceux qui ont le plus contribué à » ma guérison, c'est-à-dire, au retour de ma gaieté. » C'est un homme singulier : l'étude de son mé- » tier (1), qu'il possède comme s'il n'en avait ja-

---

(1) Il était dans le service, en Saxe.

» mais cultivé d'autrès, ne l'a pas si fort absorbé,
» qu'il n'ait eu le temps d'être poëte, philosophe,
» homme à bonnes fortunes.

Dès mon enfance il fut mon maître;
Par son exemple, au champ de Mars,
J'appris à mépriser mon être;
Et paisible dans nos remparts,
C'est lui qui dans mon cœur fit naître
Le goût des voluptés, des arts.
Savant sans daigner le paraître,
Au philosophe, au géomètre,
Il joint les dons de notre état,
Et même ce serait un fat,
Si, par hasard, il fallait l'être.

» Je dois donc une grande partie de ma reconnaissance à ce grand homme. Le comte de Schomberg (1), tout triste qu'il est, et Martange (2), dont vous m'avez souvent ouï parler, ont fait le reste.

Vous aimeriez fort ce Martange;
Ainsi que vous il rit de tout,
Ainsi que vous il boit, il mange;
D'un jeune objet, beau comme un ange,
Ainsi que vous il vient à bout.

---

(1) Le comte de Schomberg, saxon d'origine, attiré en France par le chevalier de***, eut, à la mort du chevalier, le régiment de dragons allemands, qui avait été mis sur pied des débris des houlans, et qui n'ont duré qu'autant que lui. Le comte de Schomberg est devenu, depuis, inspecteur de cavalerie et maréchal-de-camp.

(2) M. de Martange, français d'origine, était simple capitaine d'infanterie. Étant réformé, il mourait de faim. Le chevalier de***

Tous les jours nouvelle maîtresse,
Bon estomac, esprit joyeux,
Composent toute sa richesse,
Et sans fortune il est heureux.

» Mais revenons aux dames de mon cœur; il est
» bien juste d'en dire quelque chose : commençons
» par la première.

Brune, avec le teint d'une blonde,
A peine a-t-elle atteint quinze ans;
Simple et vraie en ses sentimens,
Elle ignore le train du monde,
Et la malice des amans,
Qu'on ignore alors qu'il est temps
D'en faire une étude profonde,
Et qu'on apprend à ses dépens.

» Ajoutez à cela tout ce qu'une ame tendre, la
» modestie et l'amour peuvent prêter de grâces
» aux Grâces mêmes, et vous vous formerez une
» image au-dessous de l'original.

Lorsque je lui parle d'amour,
Son front modeste se colore
Du vif incarnat de l'aurore
Qui brille au matin d'un beau jour.

---

l'ayant connu, il le prit en amitié, à cause de son esprit et de sa gaieté; il le mena en Allemagne, où il lui procura de l'emploi dans les troupes. Il y servit avec distinction pendant le commencement de la guerre de 1756. Les Saxons détruits, il repassa en France avec M. le comte de Lusace, dont il était devenu le conseil. Il y parvint au grade de maréchal-de-camp; mais, ayant fait un mauvais mariage sous le ministère de M. de Choiseul, il déchut totalement, et vit actuellement dans la misère.

» Réellement, baron, elle est charmante; il est
» affreux de la tromper........ Mais la gloire!

Céder à son penchant volage,
Aimer et chanter à notre âge,
Je le veux bien, rien n'est plus doux;
Mais dans un cœur porter la rage
Pour prix de l'amour le plus doux,
Par air suivre un barbare usage,
De sang-froid jurer à genoux
Un indigne et perfide hommage,
D'un scélérat c'est là l'ouvrage.
Mais les hommes s'en mêlent tous:
Il faut hurler avec les loups;
C'était la devise d'un sage.
Que dirait-on sur ce rivage,
Si l'on ne parlait pas de nous?

» C'est ainsi, à peu de chose près, que je raisonnais, avant de me laisser aller tout-à-fait à l'enchantement de l'amour-propre, qui me criait du fond du cœur: Rends-la malheureuse; c'en est une de plus. Je résistais, et mille fois je me suis dit:

Ah! si mon cœur du sien connaissait bien le prix,
Je n'aurais point d'autre maîtresse.
Par le nœud des vertus et par l'amour unis,
Des Philémons et des Baucis
Nous rappellerions la jeunesse
Aux yeux de l'univers surpris;
Et quand la froide vieillesse
Aurait glacé nos sens flétris,
Nous logerions encor dessous nos cheveux gris,
L'ame tendre des vrais amis,
Et de l'amour pour la sagesse.

» Il ne faudrait avoir qu'une ame pour écouter

» de pareils sentimens : mais apparemment que je
» n'en ai point, car ils ont glissé sur mon cœur,
» comme l'eau glisse sur le marbre. Ayez donc des
» remords pour moi, baron ; ayez des remords....
» ou plutôt épargnez-vous les ; le ciel, qui est quel-
» quefois juste, a pourvu cette fois au repos de l'in-
» nocence et..... Voici comment la dame dont j'ai
» l'honneur de vous parler est au pouvoir d'un
» monstre, monstre de laideur, monstre de jalou-
» sie, monstre de sottise, et, qui pis est, le plus
» vigilant de tous les monstres :

Son front large est armé de deux cornes naissantes;
Tout son corps est couvert d'écailles jaunissantes.

» Tel qu'il est, il fait très-bien son devoir de
» monstre et de mari. Sa maison n'est pas plus ac-
» cessible qu'un château de roman, ou qu'un rocher
» battu des vagues de la mer. Encore si c'était pour
» la dévorer qu'il la garde si bien ; mais c'est bien
» pis.

Ah ! si j'avais du vieux Persée
Les talonnières, le cheval,
Ou seulement sa bonne épée,
Ou bien sa Gorgone attachée
Au milieu de l'écu fatal,
Traversant la voûte azurée,
Ainsi que lui, par l'animal
Je commencerais ma tournée ;
Puis, vers moi la nymphe amenée,
Comme Andromède irait au bal ;
Et la nuit la plus fortunée
Me ferait oublier le mal
Et les travaux de la journée.

» Voilà, mon pauvre baron, où j'en suis depuis » deux mois; et pour peu que je fusse entêté, je » pourrais bien en rester là ma vie.

En attendant nous nous lorgnons:
Quand je parais, un doux sourire,
De loin me dit: Nous nous aimons.
Quelquefois elle ose le dire,
Quelquefois elle ose l'écrire.....
Et quelquefois nous nous baisons.

» Mais jamais on n'a tant parlé d'une femme qu'on » n'a pas eue. Passons à la seconde, seconde en » date, et dernière en qualité. Celle-ci est une » femme tout ordinaire : elle m'a pris, parce que » je me suis présenté; elle me garde jusqu'à ce qu'il » s'en présente un autre : nous ne nous aimons » point, mais nous sommes convenus de nous dire » tout le contraire.

Au demeurant elle est bien blanche,
Accorte d'esprit et d'humeur;
Allant au prêche le dimanche,
Et des esprits ayant grand'peur.

» Telle enfin qu'elles sont partout. Malheu- » reusement, comme il n'y a point de bonheur » parfait, celui que je pourrais goûter avec elle est » troublé par la fureur qu'elle a pour les romans; » quelquefois ils lui échauffent l'imagination au » point qu'elle ne fait pas difficulté de me dire » qu'elle voudrait être aimée à la manière des dames » qui y sont célébrées. Ce ne serait rien; mais elle » veut aussi que je ressemble à leurs amans. Un

» jour que j'étais assez ennuyé de me voir comparé » à ces messieurs, avec toute sorte de désavan- » tage, et qu'elle me priait de porter un juge- » ment sur leur mérite, j'écrivis sur ses tablettes:

Vous aimez donc la troupe vaine
De ces gothiques romanciers,
Où sont chantés des chevaliers
Qui vantent l'ennui de leur chaîne
A leurs fidèles écuyers;
Qui, suivis de quelques lauriers,
Le jour galopent dans la plaine,
Et la nuit, à l'abri d'un chêne,
S'endorment sur leurs boucliers?
Quant à moi, je ne suis, Climène,
Guère plus touché de leur peine
Que jaloux de leurs oreillers;
Dans un fauteuil, petite reine,
Je veux, tranquille en mes foyers,
Moins de plaisir et moins de peine.

» A cet égard mes vœux sont exaucés, car elle » me donne peu de peine, et encore moins de plai- » sirs.

» Passons à la troisième....... Mais ici ma main » s'arrête........ Elle se refuse à vous ouvrir le sanc- » tuaire des plus grands crimes et des plus grands » plaisirs; mais mon amitié, qui ne se refuse à rien, » vous apprendra tout. Votre curiosité s'allume; » calmez votre impatience, je pars pour Paris.

Avant que l'Alcion ait paru sur vos rives,
Au dieu qui règne en vos climats,
J'aurai soumis quelques captives,
En marchant de loin sur vos pas;

Alors je vous dirai tout bas
Ce qu'ici mes muses craintives,
Ami, ne vous apprendront pas.

» Adieu, baron, je finis; ma verve est tarie jus-
» qu'à sa source; je vous verrai avant qu'il soit un
» mois; veillez à mes intérêts. »

En effet, à fort peu de temps de là, le comte de Frise revint à Paris; son retour combla de joie madame de Blot. Madame de C*** le revit avec plaisir. Il n'était plus pour elle un amant tyrannique et gênant; il avait pris le caractère d'un ami aimable, et son cœur n'était connu que de moi. D'après la lettre que je viens de rapporter, on jugera facilement que son séjour en Saxe nous donna ample matière à conversation gaie. Ce n'était pourtant que l'épisode de nos tête-à-tête, car l'objet principal était le martyre de madame de Blot, auquel j'avoue, peut-être à ma honte, que je me prêtais avec satisfaction; car je ne pouvais souffrir qu'une femme qui, dans le fond, ne valait pas mieux que les autres, qui se livrait aux mêmes faiblesses, eût acquis dans la société une prééminence qu'elle ne devait qu'à un maintien prude, à un vernis romanesque, qui avaient tellement fasciné les yeux, que les femmes, si avares de louanges, les prodiguaient à madame de Blot, et la citaient toujours pour modèle, soit dans les dissertations de vertu, soit dans les exemples de conduite.

La scène, de gaie qu'elle était, ne tarda pas à de-

venir tragique. M. de Castries eut la rougeole. D'après l'usage, ses amis les plus particuliers le gardèrent, du nombre desquels je fus, ainsi que le comte de Frise. M. de Castries se rétablit promptement; mais le comte de Frise tomba malade : la rougeole, que les médecins avaient d'abord annoncée, se tourna bientôt en petite vérole, qui ne put sortir; et le cinquième ou sixième jour de la maladie, paraissant mieux, tout-à-coup il perdit la tête, devint furieux, et mourut en deux heures de temps.

Je fus véritablement affligé de la mort du comte de Frise. Personne ne connaissait mieux que moi le fond de son ame; mais plus il l'avait rendue impénétrable à tout autre, plus sa confiance m'avait rapproché de lui. D'ailleurs, il était infiniment aimable et gai; en voilà plus qu'il n'en fallait pour m'y attacher. Il fut généralement regretté dans le premier moment; mais quelques ouvertures, quelques faits éclaircis, donnèrent lieu à de plus grands éclaircissemens encore, et bientôt le caractère du comte se dévoilant, fit voir à chacun qu'il avait été sa dupe. L'humeur se joignant à la vérité, sa mémoire fut ternie, et sa réputation mise à sa véritable place.

L'exagération de sentiment de madame de Blot eut un vaste champ pour s'étendre; la décence ne s'opposant point à un vif penchant du cœur, et surtout aux regrets, on peut juger jusqu'où elle poussa les démonstrations des siens. Elle s'y abandonna

d'autant plus, qu'elle fut moins éclairée sur la nature de l'amant qu'elle perdait. Quoique plus instruit que qui que ce fût de tous les détails de l'intrigue, confident du cômte, je n'avais jamais été le sien; par conséquent je m'en tins dans le monde à ces apitoiemens qu'on ne sent jamais, mais sur lesquels il faut s'appesantir pour faire montre de bon cœur; car les hommes en général et les Français en particulier, approfondissent peu et se contentent des apparences.

La matrone d'Éphèse nous est un exemple qu'il n'est point de douleur qui n'ait un terme, et qu'il n'est point de souvenir qui tienne à la présence réelle. A Dieu ne plaise que je me permette, sur le compte de madame de Blot, l'idée peu délicate qu'un soldat l'eût distraite! mais M. de Castries, jeune, d'une jolie figure, jouissant dans le monde et dans le militaire d'une réputation agréable; auquel on accordait des talens, et qui s'annonçait pour devoir aller au grand, en voilà plus qu'il n'en fallait pour fixer l'attention et l'amour-propre de madame de Blot. Je ne doute pas que M. de Castries, de son côté, n'ait fait ce qu'il fallait pour tourner en sa faveur les différens moyens de consolation, que vraisemblablement il lui présentait. Quel qu'en ait été le motif, après le temps que la décence exigeait pour la douleur, et le mystère dont se couvrent toujours les commencemens d'une intrigue, on vit M. de Castries quitter authentiquement madame de L***, avec laquelle il vivait

depuis long-temps, pour s'attacher à madame de Blot.

Ce n'était pas une petite affaire pour lui. Tout ce qu'une tête peut renfermer de chaleur, une femme d'inconséquence, se trouvait réuni en madame de L***. Amie, ou ennemie outrée; germe de dévotion, écarts de tête, idées sans fondemens et sans suites, enthousiasme du moment, gaieté, humeur, caprices; voilà son caractère qui se démêlait facilement en une journée. Une heure, un instant, sans principes et sans arrêt, la moindre chose la déterminait ou la faisait changer. Une telle maîtresse avait causé bien des embarras à M. de Castries, qui joignait à une manière d'être très-réservée, celle que doit adopter un homme qui vise au grand; et qui ajoutait à cela l'obligation de soutenir le rôle et la délicatesse de Grandisson, auquel on l'avait comparé; car, dans ce temps-là, les romans anglais nouvellement traduits tournaient la tête à toutes les femmes, dirigeaient l'opinion des sociétés; et les caractères distingués en étaient appliqués à ceux qui en étaient jugés dignes. M. de Castries eut donc à remplir, du côté de madame de Blot, les devoirs d'une nouvelle passion, et, de celui de madame de L***, ceux de l'amitié la plus tendre, en dédommagement d'un sentiment qui n'existait plus. Il y a peu d'hommes honnêtes qui n'aient été dans cette position. Quant à moi, j'ose dire que je la trouve tout-à-fait insupportable, et elle le devient d'autant plus, qu'on a affaire à des têtes moins

raisonnables. Je suppose que M. de Castries eut beaucoup à souffrir. Il est pourtant venu à bout de contenir madame de L***, quant à l'extérieur ; car, pour les tête-à-tête, je pense bien qu'ils étaient des plus orageux ; mais enfin il parvint à être l'amant de madame de Blot, et à rester l'ami intime de madame de L***. Voilà vraiment un tour de force.

Revenons à M. d'Ennery, frère de madame de Blot. Il était d'une taille avantageuse ; sa physionomie était ouverte et agréable, son caractère franc et honnête. De l'aptitude aux détails et aux affaires l'avait tourné de ce côté, et l'avait rendu plus homme d'État qu'aimable dans la société, où cependant il n'était pas déplacé. Il avait débuté dans le régiment des gardes-françaises, où se jetaient beaucoup de jeunes gens fortunés, mais sans nom. Trop à l'étroit pour les talens qu'il sentait en lui, il chercha à les faire ressortir, et il acheta une charge de maréchal-des-logis. Bientôt il se fit connaître : il servit avec distinction pendant la guerre de 1756, et mérita la confiance de MM. de Broglie, de Castries, et de M. le prince de Condé.

La paix, qui se fit en 1762, laissa M. d'Ennery, devenu maréchal-de-camp, dans l'inaction. Tourmenté par l'ambition, il chercha les moyens d'être employé. Il n'y en avait qu'un, celui de commander dans les colonies. Il se mit sur les rangs, et la chose ne tenait plus qu'au grade de lieutenant-général qu'il demandait, lorsqu'il vint me con-

sulter. Je lui représentai « qu'étant à la queue des » maréchaux-de-camp le grade qu'il demandait » révolterait d'autant plus, et lui ferait autant » d'ennemis qu'il y avait de gens sur le corps » desquels il passerait ; qu'il ne fallait, dans » aucun cas, se mettre ses camarades à dos, » qu'on retrouvait cette disposition dans tous les » temps de sa vie ; qu'un grade anticipé était une » chose flatteuse, lorsqu'une action d'éclat en était » le motif, et fermait la bouche aux cris ; mais que » la faveur, ou un commandement dans les colo- » nies, qui était déjà regardé comme une grâce, » aggraverait encore l'humeur, et exciterait d'au- » tant plus contre lui, que ce n'étaient point les » grades, mais le personnel qui faisait la réputa- » tion, et qu'on n'était recherché que lorsqu'on » en était au point d'atteindre aux premiers rangs; » que ce personnel et ces talens faisaient tout, et » l'ancienneté peu de chose, pour ne pas dire rien; » qu'en un mot, voilà comme il fallait parvenir, » et non pas par un commandement dans les colo- » nies, qui était un moyen de fortune pour les » gens d'une classe subalterne ; que c'était s'y ran- » ger que de l'adopter ; que d'ailleurs un chef de » colons ne pouvait être qu'un fripon autorisé, ou » un réformateur sévère ; que, dans le premier » cas, on s'enrichissait en se perdant de réputa- » tion ; que, dans le second, on devenait l'horreur » du pays, dont les menées triomphaient auprès » des ministres, presque toujours dupes de leurs

» commis, même pour ce qui se passe sous leurs » yeux; à plus forte raison pour ce qui est dans un » si grand éloignement; que quand bien même il » surmonterait autant d'écueils, tout au moins per» drait-il sa santé dans des climats aussi malsains, » et que, s'il n'y périssait pas, ce qui serait plus » court, il en reviendrait avec une santé languis» sante qui le rendrait incapable de tout, et par » conséquent fort malheureux. »

Quelque vraies, quelque solides que fussent mes réflexions, je parlais à un ambitieux; je ne persuadai pas M. d'Ennery. Sans obtenir le grade de lieutenant-général, qu'on ne voulut jamais lui accorder, M. d'Ennery partit pour aller commander à la Martinique et à la Guadeloupe. Ses talens, son intégrité et son application, par un bonheur singulier, l'emportèrent sur ce que l'attention suivie qu'il mit à maintenir le bon ordre, l'avantage de la colonie, et le service du roi, l'obligèrent d'employer de sévérité. Tout retentissait des éloges de M. d'Ennery, qui acquérait de l'éclat par les amis qu'il avait dans la société, auxquels se joignaient ceux de madame de Blot, sa sœur, qui avait des fanatiques, et qui, après avoir été ridiculisée par M. de Choiseul et madame de Grammont, avait su les captiver de façon qu'ils la portaient aux nues; ce qui lui avait acquis le suffrage de tous les gens attachés à M. de Choiseul, qui composaient la partie la plus brillante de la société.

Lorsque M. d'Ennery fut envoyé à la Martinique,

M. de Nolivos fut nommé pour commander à Saint-Domingue : il ne se comporta pas moins bien ; mais, n'ayant pas autant d'entours que M. d'Ennery, on ne parla point de lui. A l'occasion d'une querelle avec un capitaine de vaisseau, où il avait toute raison, on le desservit dans les bureaux, qui prévinrent M. de Boyne, alors ministre de la marine, lequel ayant affaire à un homme isolé, dont il n'avait rien à craindre, selon la coutume de messieurs les ministres, préféra de l'écraser, à être juste, en se faisant une querelle avec la marine. M. de Nolivos fut rappelé ; et M. de Boyne, pour mieux constater sa disgrâce, et le triomphe des marins, ne voulut jamais le présenter au roi, à son retour, ainsi que c'est l'usage. M. de Nolivos, qui, en montant dans son vaisseau pour revenir, avait été accompagné par toute la colonie, avec des marques d'estime, de reconnaissance et de regrets, arriva a Paris, avec la tache de la disgrâce du ministre, et se vit réduit à traîner une vie obscure, chargé du blâme du plus grand nombre, qui ne juge que sur les apparences, et surtout sur le dire de la cour, n'ayant pour lui qu'un petit nombre de gens justes et instruits.

M. d'Ennery fut choisi pour remplacer M. de Nolivos, et passa du commandement de la Martinique à celui de Saint-Domingue. Il s'y distingua de même, et ses succès, prônés par ses amis à Paris, y firent grand bruit ; mais sa santé ne put soutenir la malignité du climat ; il eut une maladie qui fit craindre pour sa vie ; il échappa cependant, mais sa ma-

ladie eut des suites; et sa mission étant remplie, on le vit revenir avec des jambes enflées, un visage vieilli, et une sorte de décrépitude.

Pendant qu'il commandait à Saint-Domingue, je me rappelle qu'étant à Chanteloup, avec plusieurs amis de M. de Choiseul, dans une de ces conversations où la confiance et la liberté laissent tout l'essor à l'imagination, nous fîmes, par plaisanterie, M. de Choiseul premier ministre, en lui laissant la liberté de composer à sa volonté le reste du ministère. Il se prêta à notre idée : il nous fit part de bonne foi des gens qu'il placerait dans les différens départemens, et nomma M. d'Ennery pour celui de la marine : d'une voix unanime, on applaudit à son choix.

J'aimais et j'estimais beaucoup M. d'Ennery, sachant qu'avec les Français, qui n'approfondissent jamais rien et qui saisissent avec avidité tous les nouveaux objets, souvent il ne faut que leur en montrer pour les leur faire adopter. Désirant servir M. d'Ennery, j'essayai de faire part, en confidence, à plusieurs personnes, de l'opinion qu'en avait M. de Choiseul. Je trouvai même façon de penser dans tous ceux à qui j'en parlai : bientôt il n'y eut plus qu'une même voix, qui fut que M. d'Ennery était seul capable d'être ministre de la marine.

Il arriva de Saint-Domingue, le public étant dans ces dispositions; il fut également bien accueilli à la cour et à la ville. Valeur intrinsèque, il avait beaucoup perdu, et par la jalousie qu'il excitait

et une marque de zèle pour son service, dont il lui saurait gré, et dont il le récompenserait. M. d'Ennery s'embarqua donc de nouveau, pour être la victime de son ambition, emportant les regrets de ses amis, qui cependant convenaient unanimement qu'il ne pouvait refuser, après les avances de son maître; comme si les volontés et les paroles d'un roi devaient faire taire toute autre considération. Il faut bien que cette absurdité soit nécessaire au bonheur général, car elle domine également dans toutes les têtes (1).

---

(1) M. d'Ennery mourut à Saint-Domingue, dans ce second voyage.

Exil du duc de La Rochefoucauld, grand-maître de la garde-robe.

Écrit en 1771.

Une fièvre maligne qui prit au roi à Metz, et qui le mit à toute extrémité, pendant la campagne de 1744, ouvrit un vaste champ aux intrigues des courtisans opposés à madame de Châteauroux. L'évêque de Soissons, premier aumônier de S. M., abusant de la faiblesse naturelle du caractère de ce prince, augmentée par la maladie, par la crainte des punitions éternelles, le porta à des réparations plus scandaleuses mille fois que ne l'avait été la vie peu décente qu'il avait menée avec cette maîtresse, à la face de son armée, pendant toute la campagne. Il lui fit demander pardon à sa cour du scandale qu'il avait donné ; il l'excita à ordonner, avec la dernière dureté, que madame de Châteauroux et madame de Lauraguais fussent sur-le-champ chassées de Metz ; ordre qui fut si ponctuellement et si authentiquement exécuté, que ces deux sœurs auraient peut-être été déchirées par le peuple, si le maréchal de Belle-Isle ne leur eût prêté un de ses carrosses, dans lequel elles se dérobèrent à l'acharnement public.

Le roi revint des portes du tombeau, et son retour à Paris fut marqué par une joie si vive et si pure de ses peuples, qu'il n'y en a peut-être

pas un second exemple dans l'histoire. Ce devrait être une furieuse leçon pour les souverains, si ces gens-là pensaient comme les autres hommes.

Il y a un proverbe italien qui dit : *passato il periculo, gabbato il santo.* « Lorsque le péril est » passé, on se moque du saint. » Le roi justifia ce proverbe. La même faiblesse qui lui avait fait traiter madame de Châteauroux avec tant d'ignominie, le ramena à ses pieds dès qu'il se porta bien, et que l'enfer s'éloigna de ses regards. D'abord il lui écrivit; l'envie de la revoir prit bientôt le dessus, et le jour de son retour à la cour était marqué, lorsqu'elle tomba malade, elle-même, d'une fièvre maligne qui la mit en peu de jours au tombeau, non sans soupçon de poison. On dit, dans ce temps-là, que M. de Maurepas, alors ministre, avec qui elle était fort mal, chargé par le roi de lui porter la lettre qui lui annonçait son rappel, y avait glissé une poudre empoisonnée. M. de Maurepas n'a jamais mérité qu'on se permît cette idée sur son compte. On peut facilement attribuer toutes sortes de noirceurs et de méchancetés à ceux qui habitent la cour; mais le poignard et le poison ne sont point, grâce au ciel, dans les mœurs de ce siècle, et surtout dans celles des Français.

On croira facilement que madame de Châteauroux, mortellement offensée, employa les premiers instans du retour de son crédit, à la vengeance contre ceux qui s'étaient déclarés contre elle, à Metz. La liste des proscrits aurait été plus

considérable, si elle avait eu plus de temps. Un des premiers sur qui tomba sa colère, fut le duc de La Rochefoucauld, grand-maître de la garde-robe. M. de Maurepas, de qui il était ami, lui dit de la part du roi de s'en aller à sa terre de La Roche-Guyon ; cet ordre manquait de la formalité nécessaire. Il n'était donné que verbalement à M. de Maurepas, au lieu qu'il est nécessaire qu'il soit accompagné d'une lettre-de-cachet. M. de Maurepas le fit remarquer au duc de La Rochefoucauld, et lui offrit, en faisant faire cette attention à S. M., de lui parler en sa faveur et de tâcher de faire limiter le temps. M. de La Rochefoucauld le remercia, lui dit qu'il se tenait pour dûment exilé; que ses enfans étant en bas âge, il pourrait, d'ici à dix ans, leur procurer dans sa terre l'éducation dont ils avaient besoin ; qu'à cette époque, il aviserait à ce qu'il y aurait de plus convenable à faire. En effet, il partit pour La Roche-Guyon, y reçut tous les gens qui voulurent l'y aller voir ; il venait à Paris toutes les fois que ses affaires l'exigeaient, y couchait plusieurs nuits avec l'attention seulement de n'y voir personne : et au bout des dix ans qu'il s'était imposés, il revint, sans en demander la permission, s'établir avec sa famille à Paris, où il vécut avec ses amis, jusqu'à sa mort, sans avoir fait la moindre démarche pour retourner à la cour, et sans que le roi ait trouvé à redire à sa conduite qui, il en faut convenir, n'a pas été celle que tient ordinairement un exilé.

Disgrâce de M. d'Argenson, ministre de la guerre, en 1757; ce qui l'occasiona; conjectures sur le renvoi de M. de Machault, disgrâcié le même jour.

La haine de madame de Pompadour pour M. d'Argenson était publique : ses efforts continuels pour le faire renvoyer, et son peu de succès dans ce projet suivi, ont dû paraître une chose extraordinaire. Louis XV, ennuyé de ses inutiles tentatives, lui fit dire par madame de Soubise, en 1754, qu'il avait du goût pour ce ministre, et qu'habitué à son travail et à ses formes, elle lui ferait plaisir de ne plus le tourmenter sur cet objet. Femme, et dissimulée par une longue habitude de la cour, madame de Pompadour fut plus réservée d'après cet avertissement; elle n'osa plus attaquer ouvertement M. d'Argenson, et se contenta de le desservir, dans toutes les occasions qui se présentèrent.

Cette tactique n'est pas nouvelle, et la patience dans la haine la fait presque toujours triompher.

Les choses se maintinrent dans cet état jusqu'à l'assassinat du roi par Damiens, en 1757. Ce prince, plus troublé qu'il ne devait l'être de la légère blessure qu'il avait reçue, crut apaiser le mécontentement qu'il supposait, en livrant les rênes de l'État à M. le dauphin, dont il dit avec plus de faiblesse que de dignité, *qu'il gouvernerait mieux*

que lui. On assure même qu'à l'instant où ses médecins n'avaient pas la plus légère inquiétude, la sienne était telle, que croyant expirer, il se faisait donner à tous momens l'absolution par l'abbé de Rochecour, aumônier de quartier.

Le grand talent, à la cour, est de bien juger les circonstances, et de savoir en profiter. M. d'Argenson se trompa dans celle-ci; il devait penser que la terreur peu motivée du roi passerait aussi vite qu'elle était venue, et qu'il chercherait à se ressaisir du pouvoir avec la même promptitude qu'il l'avait abandonné. Telle est la marche de toutes les ames faibles. Le ministre oublia cette vérité. Dans le premier conseil qui se tint après l'assassinat du roi, M. d'Argenson proposa (devant M. le dauphin qui présidait), que les ministres allassent travailler chez ce prince, comme lieutenant-général du royaume, jusqu'à l'entier rétablissement du roi. Il résulta de cette faute que M. le dauphin, peu susceptible d'ambition, ne sut aucun gré au ministre de sa démarche, et que le roi, à peine convalescent, sentit revenir dans son cœur toute la déplaisance que lui avait toujours inspirée son fils, qu'il l'écarta des affaires, et ne pardonna jamais à M. d'Argenson la marque de dévouement qu'il lui avait donnée dans cette occasion. Quand on ose être ingrat, au moins faudrait-il être plus adroit.

Le public, qui se plaît toujours à donner aux événemens une autre cause que la véritable, supposa que le renvoi de M. d'Argenson tenait à une lettre

assez légère qu'il avait écrite sur le compte du roi, et dont madame de Pompadour lui avait donné connaissance; il est peu vraisemblable qu'un homme en place se permette une légèreté de cette nature; j'aime mieux croire, comme M. de Choiseul me l'a dit, que M. d'Argenson ayant déjà perdu dans l'esprit du roi, par sa conduite auprès de M. le dauphin, dut enfin sa disgrâce à une cause beaucoup plus probable.

Quelque temps après l'assassinat du roi, madame de Pompadour avait envoyé chercher Janet, intendant des postes (1), pour lui recommander de soustraire, dans les extraits des lettres qu'il porterait à Sa Majesté, tout ce qui pouvait lui rappeler un événement aussi funeste. Janet lui dit qu'*il se conformerait à ce qu'elle lui prescrivait*. Cependant il rendit compte à M. d'Argenson, sur-intendant des postes, de ce qu'elle avait exigé de lui. Ce ministre entra dans la plus violente colère, lui demandant par quel motif il *prenait des ordres de madame de Pompadour*, et le menaçant de le faire *mettre en prison* s'il cachait la moindre chose au roi. Janet retourna sur-le-champ chez madame de Pompadour, à laquelle il apprit la colère et les ordres de M. d'Argenson, contre lesquels la prudence l'empêcha d'insister.

Le ton impérieux du ministre fit penser à la fa-

(1) La poste ouvrait les lettres, et, tous les dimanches, l'intendant en portait des extraits au roi.

vorite qu'il était mieux auprès du roi qu'elle n'avait cru. On parlait, dans le public, des marques de confiance accordées à M. d'Argenson par le monarque. Elles se bornaient, à la vérité, à une clef que le roi lui remit pour aller chercher des papiers à Trianon. Mais enfin, comme le prince n'avait pas voulu voir madame de Pompadour depuis sa blessure, elle ne pouvait juger du point où en étaient les choses; et craignant même, après cette absence, d'être renvoyée, elle se contenta de demander une entrevue à M. d'Argenson, dans laquelle elle comptait bien sonder ses dispositions, et se raccommoder avec lui, s'il lui était possible, et par-là se mettre à l'abri, dans sa disgrâce, des persécutions du plus mortel de ses ennemis.

M. d'Argenson était seul, avec le président Hénault, quand il reçut le billet de madame de Pompadour, qui le priait de passer chez elle. Son premier mouvement fut de se refuser à l'entrevue; mais le président le détermina à s'y rendre.

Il avait raison : une maîtresse éloignée n'est pas encore à dédaigner, et l'amour a des caprices et des retours aussi prompts que la fortune.

Voici exactement le dialogue qui s'établit entre le ministre et la favorite.

Madame de Pompadour. — « Je suis surprise,
» Monsieur, de l'ordre que vous avez donné à Ja-
» net. Je ne puis concevoir quelles sont les raisons
» qui peuvent vous déterminer à vouloir remettre
» sous les yeux du roi un événement dont le sou-

» venir est pénible pour lui. Ce n'est pas sans avoir » pris l'avis de tous les ministres, que je me suis » décidée à parler à Janet. »

M. d'Argenson. — « Madame, je dois la vérité » au roi, et aucune considération dans le monde » ne peut me porter à m'écarter de mon de- » voir. »

Madame de Pompadour. — « Voilà de grands » principes; mais vous me permettrez de vous dire » qu'ils sont hors de saison dans cette occasion, » et que l'intérêt puissant de la tranquillité du roi » doit l'emporter sûr tout autre calcul. »

M. d'Argenson. — « Je ne changerai point d'o- » pinion, Madame, et je suis surpris que, n'ayant » aucun ordre à donner, vous prétendiez vous » mêler d'un détail qui me regarde seul. »

Madame de Pompadour. — « Il y a long-temps, » Monsieur, que je connaissais vos dispositions » pour moi : je vois bien que rien ne peut les faire » changer..... J'ignore comment tout ceci finira; » mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il faudra » que *vous ou moi nous nous en allions*...... »

A ces derniers mots, M. d'Argenson fit une profonde révérence, et sortit sans proférer une parole.

Le roi fut encore quelques jours sans voir madame de Pompadour. Il garda son lit beaucoup plus long-temps que ses médecins ne l'exigeaient, poussa même jusqu'à la minutie les soins que sa convalescence rendait inutiles. Enfin un jour l'es-

calier qui conduisait chez madame de Pompadour vint frapper sa vue; il s'en éloigna, y revint encore. L'habitude a beaucoup de puissance sur tous les hommes; celle qu'elle exerçait sur Louis XV était remarquable. Il y céda de même dans cette circonstance, et se trouva, presque sans s'en douter, dans l'appartement de sa maîtresse. Après les premiers instans accordés, non à des faveurs qui ne servent pas toujours au crédit, mais à allumer des désirs qui l'assurent, madame de Pompadour songea à sa vengeance. Comme elle ignorait à quel point était encore M. d'Argenson dans l'esprit du roi, ce fut avec beaucoup d'adresse et de ménagement qu'elle parla de le disgracier. On juge bien qu'elle n'oublia pas de raconter sa dernière conversation avec le ministre, le peu d'intérêt qu'il avait témoigné pour la tranquillité de son maître : se voyant écoutée, bientôt elle peignit avec énergie la manière peu séante, cruelle même, avec laquelle M. d'Argenson l'avait traitée; peut-être les larmes allaient-elles venir à son secours, lorsque le roi lui dit avec beaucoup de tranquillité, qu'il était tout disposé à renvoyer M. d'Argenson, et que ce serait dès qu'elle le jugerait à propos. Madame de Pompadour fut plus que surprise du peu de résistance du roi pour ce qu'elle désirait.

Elle chercha long-temps quelle pouvait en être la cause, et ne fut pas, sur ce point, plus instruite que le public.

Il paraît probable que le roi ne pardonna pas à

M. d'Argenson l'avis qu'il avait ouvert, dans le conseil, en faveur de M. le dauphin; et par un calcul de prudence pour l'un, et de vengeance contre l'autre, M. de Machault et M. d'Argenson se trouvèrent renvoyés le même jour, sans que les yeux peu perçans vissent de rapports entre les causes de la disgrâce du garde-des-sceaux et du ministre de la guerre. Ce n'est pas la première fois que l'on peut remarquer à quel point les rois, malgré leur puissance, sont eux-mêmes forcés de recourir à des moyens d'adresse et de fausseté, qui ne semblent être le partage que de leurs courtisans.

Dans les premiers momens qui suivirent l'assassinat du roi, ce prince, plus frappé qu'il ne devait l'être de cet événement, crut nécessaire d'éloigner madame de Pompadour. Resté seul avec M. de Machault, après le pansement de sa légère blessure, il le chargea, comme un ami de la favorite, non pas de lui intimer cet ordre de sa part, mais de lui conseiller, comme de lui-même, de prendre ce parti noble et nécessaire.

M. de Machault remplit sa mission avec adresse. Mais madame de Mirepoix étant présente à l'entretien, s'opposa fortement au conseil que M. de Machault semblait n'offrir que de lui-même. Elle représenta à madame de Pompadour que c'était donner gain de cause à ses ennemis, et ajouta même qu'il y avait des occasions où il valait mieux risquer d'être chassé que de quitter la partie trop tôt.

Madame de Pompadour resta donc. Plus les folles

terreurs du roi s'éloignèrent, plus il se rapprocha de sa maîtresse. De ce moment, M. de Machault lui déplut comme confident de son secret, et de la faiblesse avec laquelle il avait voulu renvoyer sa favorite. Le monarque ne chercha que l'occasion de se défaire de ce ministre importun; et, ce qui paraît certain, c'est qu'il la saisit, lorsque madame de Pompadour lui demandant le renvoi de M. d'Argenson, le roi répondit : *Oui, si vous consentez à celui de M. de Machault.*

On a presque la certitude que Louis XV chargea même madame de Pompadour d'écrire les deux lettres de congé aux deux ministres, qui furent exilés dans la même matinée. On ajoute une particularité qui semble donner un air de vérité à cette anecdote; c'est que, lorsque madame de Pompadour montra ces deux lettres au roi, il ne changea rien à celle qu'on adressait à M. de Machault; mais qu'il corrigea celle qui était destinée à M. d'Argenson, et qu'il la rendit aussi sèche que dure, malgré les vives représentations de la favorite.

Ainsi, dans toute cette affaire, M. d'Argenson avait voulu sacrifier le roi à M. le dauphin, pour prolonger son pouvoir. Le roi avait voulu sacrifier sa maîtresse à l'opinion et aux terreurs qui agitaient sa pensée. M. de Machault consentait à sacrifier madame de Pompadour, son amie, en lui donnant un conseil qui pouvait plaire au monarque. Et tout fut enfin sacrifié à l'amour; ce qui arrive et arrivera toujours.

De M. le duc de Choiseul, ministre d'État.

Il y a des gens qui ont toujours l'à-propos; il y en a même qui en ont dans leur existence. M. de Choiseul est de ce nombre. Jamais homme n'arriva plus à temps pour son bonheur et son éclat. Louis XV, par son caractère, sa faiblesse, et par quelques qualités, fut précisément le monarque nécessaire à la gloire de son ministre. Sous Louis XIV, M. de Choiseul eût paru mesquin: tout n'est que comparaison; et le siècle et le monarque étaient trop imposans pour lui. Sous Louis XV, au contraire, tout s'étant amoindri, jusqu'au trône même, il se trouva dans son cadre. Il n'aurait, sous d'autres rapports, nullement convenu à Louis XVI, qui le rappela de son exil, sans s'en servir. Il n'arriva donc, ni trop tôt, ni trop tard. Savoir naître à temps, est souvent le secret et la cause réelle de beaucoup d'existences brillantes qui nous éblouissent.

Portrait de M. le duc de Choiseul.

M. le duc de Choiseul est d'une taille médiocre. Quoiqu'il soit laid, sa figure a quelque chose d'agréable; son maintien est ouvert. Il a des façons nobles, pleines de grâces; sa confiance est extrême,

et cependant ne le préserve pas d'une sorte d'embarras facile à discerner. Personne n'a peut-être possédé autant que lui l'art de séduire. Il joint à une locution facile, les grâces qui donnent ce charme nécessaire pour persuader. Toujours vivement entraîné par le moment, il est tellement pénétré du sentiment qui l'anime, qu'il le communique rapidement aux autres, ou qu'il abonde dans leur sens avec la même facilité, si c'est leur idée qui le frappe. Il résulte de cette disposition un agrément très-rare pour tous ceux qui traitent des affaires avec lui, même pour ceux qui sollicitent des faveurs, d'autant plus difficiles à obtenir de son obligeance, que l'entrée de son cabinet en est une très-précieuse par sa rareté.

S'il est prompt à recevoir des impressions, elles s'effacent aussi avec la même rapidité; son inconcevable légèreté, en faisant beaucoup d'inconstans, lui a donné beaucoup d'ennemis. Le plus petit obstacle qu'il rencontre, la plus faible considération, lui font oublier ou violer la promesse la plus solennelle. Sacrifier un homme, dans ce cas, ne lui paraît autre chose qu'écarter un léger écueil qui suspend la marche rapide à laquelle la fortune l'a toujours accoutumé.

Capable d'assez grandes idées, il ne pouvait se plier aux détails minutieux : aussi, possédant à la fois les trois portefeuilles, il fut beaucoup plus brillant dans le ministère des affaires étrangères, que dans ceux de la guerre et de la marine, qui se

composent de parties sèches et peu faites pour répondre à l'étendue de son esprit. Le militaire est cependant conduit par lui avec autant de sagesse que d'éclat, ainsi que la marine, qu'il a vivifiée ; mais il a trouvé mille secours dans l'enthousiasme qu'il a su inspirer à plusieurs personnes éclairées qui lui dévouent et leurs soins et leurs veilles, autant par attrait pour lui, que par le désir de servir leur pays.

Comme il se sentait des talens supérieurs, il avouait facilement, dans les commencemens de son ministère, les fautes dans lesquelles sa précipitation l'avait engagé : mais il perdit de cette noble franchise, lorsqu'une plus longue habitude du travail lui donna moins d'excuses pour ses erreurs, et compromettait plus son amour-propre qui, chez lui, est poussé à l'excès.

Naturellement jaloux, il dirige, de son cabinet, les travaux des généraux et des ambassadeurs. Jamais on ne l'entend louer publiquement ceux même qu'il aime le mieux, et sa politique secrète fut de n'en élever aucun au point de lui faire ombrage. D'après ce caractère, les sous-ordres ont toujours plus de pouvoir sur lui, que beaucoup de gens qu'il aurait dû consulter. Un commis plein de talent ne pouvait jamais lui inspirer aucune inquiétude ; d'un mot il peut l'anéantir, et sa besogne paraît être naturellement la sienne.

Il a plus la réputation d'être bon ami, qu'il ne l'est en effet. D'après sa facilité de manquer à la

parole qu'il a si souvent donnée, son extrême personnalité lui fait refuser avec sécheresse à un ami ce qu'il accorde avec faiblesse à un étranger, par l'embarras de déplaire au dernier, et l'habitude de se livrer à ses caprices pour ceux sur lesquels il peut compter.

Au reste, il est bon, compatissant et facile. En revenant à la charge auprès de lui, et surtout en sachant bien prendre son moment, on est presque toujours sûr d'obtenir ce qu'on désire de lui, ou du moins les compensations de la grâce qu'il a promise et non accordée.

D'après ce que je viens de dire, il est aisé de juger qu'il n'est point ennemi dangereux : le sentiment de la haine et de la vengeance est si inconnu à son cœur, que, pendant dix ans de ministère et du plus grand crédit, il n'a fait de mal à qui que ce soit ; exemple peut-être unique de modération. Ce n'est pas qu'il ne s'emportât facilement, mais il revenait de même ; et le désir de réparer ses torts de vivacité, devenait très-utile à ceux contre lesquels il avait exercé sa colère.

Cette colère et sa légèreté étaient plus fâcheuses, lorsqu'on n'en était pas témoin. Souvent il s'oubliait au point de parler des gens qu'il aimait le mieux, avec un dénigrement offensant. Ces écarts passagers n'influaient point sur le fond de sa façon de penser pour les gens qu'il déchirait ; mais ces propos rapportés lui faisaient des ennemis irréconciliables, et blessaient mortellement ses amis. Il

n'y en a presque pas qui n'aient eu à se plaindre de lui dans ce genre.

Au reste, un commerce aisé, une gaieté intarissable, le rendent parfaitement aimable dans la société. Jamais il n'y porte cette pédanterie détestable qui suit souvent les hommes en place, et avec laquelle ils se font si gauchement valoir sur les services qu'ils rendent. Son plus grand défaut est une indiscrétion telle que ses amis les plus intimes doivent bien plus les secrets qu'il leur dit à sa légèreté, qu'à une confiance intérieure dont jamais il n'a besoin.

Il lui est souvent arrivé de renouveler à la même personne une confidence, sans se rappeler qu'il l'avait déjà faite.

Inaccessible aux conseils, jamais il n'en a demandé; et lorsque l'intérêt, l'amitié, la reconnaissance, ont forcé quelques-uns de ses amis à lui donner des avis, si par hasard il les suivait, c'était toujours avec l'affectation de ne point avouer qu'il les eût reçus; et cette affectation était quelquefois si maladroite, qu'elle en devenait risible. Aussi sa présomption est poussée à l'extrême; et l'on aperçoit à chaque instant la différence infinie qu'il met entre lui et les autres hommes.

A la vérité, sa noblesse, ses formes, empêchant cette présomption d'être aussi choquante pour les autres, le préservent du ridicule; et l'élégance de mœurs qu'il possède au dernier degré, fait oublier qu'il manque de politesse; chose que l'on pardonne

plus aisément, il est vrai, à l'homme puissant, et dont on peut tout attendre.

Un des plus grands torts pour un homme en place, est de laisser les femmes prendre un trop grand crédit sur lui : c'est un reproche qu'on lui a fait avec assez de justice. En effet, il s'en occupa beaucoup trop; il a échoué auprès de celles qu'il a désirées. Il possède beaucoup de chaleur et d'empressement, n'a nulle fatuité. Plus séduisant que fidèle, généreux jusqu'à la prodigalité, mais sans ostentation; on voit qu'il réunit à peu près ce qui réussit le plus auprès du beau sexe, et ce qui, joint à un grand crédit, fait excuser à ses yeux de n'être pas le plus bel homme du siècle.

En le considérant sous des rapports plus graves, il est souverainement noble dans sa façon de penser; il a toujours conservé auprès du roi, avec lequel il a long-temps vécu dans la plus grande familiarité et la plus grande confiance, un respect qu'il sied si bien de garder pour son maître, surtout lorsqu'il est accompagné de la franchise noble avec laquelle il lui parle et le conseille toujours.

Jamais on ne l'a vu s'abaisser à de viles intrigues de cour, ménager ou caresser des valets; moyens qui ne sont que trop usités par les courtisans pour soutenir leur crédit. Souvent aussi était-il le dernier à apprendre les orages qui se formaient contre lui, et ce n'était qu'à la dernière extrémité qu'il songeait à les combattre, et de la seule manière qui fût digne de lui, en allant directement au roi,

auprès duquel il déjouait d'un mot les intrigues les mieux ourdies contre sa faveur toujours soutenue.

Enfin, il a succombé sous les efforts d'une favorite bien peu faite pour l'abattre; mais sa disgrâce a été le plus beau moment de sa vie, parce que dans cette lutte jamais son caractère ne s'est démenti, qu'il ne s'est pas permis la moindre démarche contraire à l'honneur, à la délicatesse, et qu'enfin sa chute a été celle du parti de l'honnêteté, dont il était le chef.

Pour achever d'un seul trait le portrait de M. de Choiseul, on peut dire qu'il a les plus grandes qualités et beaucoup de défauts si déterminés en lui, que le temps seul peut y apporter des changemens que ne produiront jamais ni les événemens ni la nécessité.

Pour donner une idée juste de M. de Choiseul, je me plais à le suivre dans les détails de sa vie politique et particulière. Voilà une anecdote que j'ai recueillie, et qui développe son caractère.

Anecdote de l'ambassade de M. de Choiseul à Rome.

Ecrit en 1773.

L'USAGE est à Rome que, dans la salle des spectacles, le gouverneur de Rome a la loge du fond, réputée la meilleure, sur laquelle même sont les armes du pape; l'ambassadeur de France a celle à côté, à la droite; et le reste des ambassadeurs à droite et à gauche, suivant le rang qu'ils tiennent. Ensuite la noblesse romaine tire au sort toutes les autres.

Cet usage, qui avait toujours subsisté, fut détruit peu de temps avant l'arrivée à Rome du duc de Choiseul, revêtu de la qualité d'ambassadeur de France. Les dames romaines, choquées de la préférence qu'on accordait aux ministres étrangers, prirent le moment où il s'en trouvait fort peu auprès du pape Benoît XIV, pour représenter qu'il n'était pas juste que des étrangers prissent le pas sur elles, et qu'ils n'auraient pas lieu de se plaindre si on les soumettait au sort pour leurs places au spectacle, ainsi que les nationaux.

M. de Choiseul ayant appris cette innovation, en porta les plaintes les plus vives. Comme on ne connaissait point encore la vivacité de son carac-

tère, on chercha plutôt à les éluder qu'à y avoir égard; sur quoi il déclara nettement que s'il n'avait pas satisfaction, il allait repartir. On crut que ce n'était qu'une vaine menace faite pour effrayer; mais le pape ayant envoyé à l'hôtel de l'ambassadeur de France, on lui rapporta qu'en effet on y travaillait à faire des ballots. Cela ne laissa pas que d'en imposer à S. S., qui voyant l'homme à qui il avait affaire, prit le parti de lui donner satisfaction.

Il envoya chercher M. de Choiseul; et joignant la douceur aux caresses, il lui dit que puisqu'il était aussi attaché à avoir sa loge, il passerait par-dessus toutes considérations pour le satisfaire, et qu'il la lui rendait avec plaisir.

Le pape fut un peu surpris, lorsqu'au lieu de remercîmens auxquels il devait naturellement s'attendre, M. de Choiseul lui répondit que cela ne suffisait pas, qu'il se tenait pour offensé qu'on lui eût ôté sa loge, et que, *pour réparation, il exigeait qu'on lui donnât celle du gouverneur.*

Benoît XIV était un homme aimable et de beaucoup d'esprit, mais d'une vivacité qui allait jusqu'à la pétulance. Cette demande le mit dans la plus violente colère; loin qu'elle en imposât à M. de Choiseul, non-seulement il persista dans ce qu'il exigeait, mais il déclara que s'il ne l'obtenait pas, il partirait.

Le pape s'étant radouci, lui représenta qu'il demandait une chose sans exemple, contraire à

tous les usages, et qui pouvait tirer à conséquence; que pourtant, pour lui montrer combien il était disposé à faire ce qui pouvait lui être agréable, puisqu'il désirait aller dans la loge du gouverneur de Rome, il chargerait Arquinto, qui l'était alors, de lui en faire les honneurs; soin qu'il prendrait lui-même, si son caractère ne lui interdisait de paraître au spectacle.

Le pape ne gagna pas plus par la douceur qu'il ne l'avait fait par la colère. M. de Choiseul lui dit que ce n'était point d'aller dans la loge du gouverneur qu'il désirait, mais de l'avoir à lui, d'en faire ôter les meubles du gouverneur pour y mettre les siens, qu'en un mot il était offensé; que comme tel il lui fallait une réparation, et qu'il ne pouvait se contenter que de celle qu'il exigeait.

De quelque façon que Benoît s'y prît, il ne put rien gagner; et pour avoir la paix, il fut forcé de consentir à tout. M. de Choiseul eut la loge du gouverneur en propre, y fit mettre ses meubles, la garda un an; après quoi il reprit la sienne, et les choses rentrèrent dans l'ordre accoutumé.

On croira facilement qu'Arquinto fut vivement blessé de la condescendance du pape, qu'il ne mit pas le pied au spectacle pendant tout le temps qu'il fut privé de sa loge, et qu'il conserva dans le cœur un grand éloignement pour la France, et le plus vif ressentiment contre l'ambassadeur.

M. de Choiseul, qui sentait de reste les dispositions où il devait être, fut fort intrigué lorsque,

quelque temps après, il apprit que Benoît qui aimait Arquinto voulait le nommer à la place de secrétaire d'État, vacante par la mort du cardinal Valenti. M. de Choiseul qui, dans ce moment, était occupé à terminer une affaire importante, comprit facilement que par vengeance il la ferait manquer, s'il parvenait au ministère, et qu'ensuite il le trouverait sans cesse dans son chemin. Il résolut de ne pas perdre un moment, et de tout mettre en usage pour empêcher sa nomination.

Il alla trouver le pape et lui représenta qu'il était forcé de s'opposer de tout son pouvoir à ce qu'Arquinto ne parvînt au ministère, par les dispositions qu'il lui connaissait contre sa cour et contre lui personnellement; que d'ailleurs, sur le point de terminer une grande affaire qui avait donné tant de peine à amener à sa conclusion, ne fallût-il que la reprendre du commencement et en instruire un nouveau ministre, cela seul devrait suffire pour ne pas se presser d'en nommer un, surtout lorsque le choix tombait sur Arquinto qui, à coup sûr, la ferait échouer.

Benoît, loin de déférer à ses représentations, lui allégua et sa volonté et les raisons qui le déterminaient. M. de Choiseul persista. La conversation s'étant échauffée peu à peu entre deux hommes aussi vifs, le pape lui dit qu'il était assez singulier que chez lui il ne fût pas le maître de prendre qui lui plaisait le plus et lui convenait le

mieux. M. de Choiseul lui répondit avec chaleur; ce qui mit Benoît dans un tel transport de colère, que, s'étant levé avec fureur de son fauteuil, il prit M. de Choiseul par le bras, et l'y poussant, il s'écria : *Fa el papa; fais le pape.* M. de Choiseul, sentant peut-être que Benoît n'avait pas tort dans le fond, lui répliqua : *Non, Saint Père; remplissons chacun notre charge; continuez à faire le pape, et moi je ferai l'ambassadeur.* Voyant d'ailleurs qu'il ne pourrait jamais empêcher Benoît de nommer Arquinto, il se retourna assez adroitement en faisant sentir au pape combien il était important qu'il fût bien avec ce nouveau ministre : qu'il n'y voyait qu'un seul moyen; c'était qu'il allât de ce pas annoncer à Arquinto sa nomination, et lui dire que c'était à sa sollicitation qu'il obtenait cette place.

Le pape, facile comme sont tous les gens violens après que la colère est passée, et qui d'ailleurs aimait M. de Choiseul et voulait ménager la France, y consentit. M. de Choiseul en sortant de son audience se rendit chez Arquinto avec la quantité de carrosses et tout l'apparat de ce qu'on appelle en Italie *l'infiocchi*, et lui annonça qu'il venait d'obtenir qu'il fût secrétaire d'État. Quelque éloignement qu'Arquinto eût pour M. de Choiseul, une telle nouvelle fit sur lui l'effet que produisent toujours les grandes faveurs de la fortune; l'éclat de son succès dissipa tous les nuages; il oublia les sujets de plainte qu'il avait contre

M. de Choiseul, et rien n'altéra plus leur intelligence pendant le cours de son ambassade.

Quelque temps avant la mort du cardinal Valenti, déjà malade et paralytique, M. de Choiseul reçut une dépêche de sa cour, qui le chargeait d'obtenir du pape d'écrire une lettre à M. de Beaumont, archevêque de Paris, pour l'engager à ne plus exiger dans son diocèse des billets de confession pour administrer les mourans : rigueur qui excitait de grands troubles, dont la constitution *Unigenitus* était le motif, et qui aurait pu conduire à de plus grands troubles encore, par la connaissance que les tribunaux séculiers auraient pu prendre de la conduite de l'archevêque.

La négociation était assez délicate; car c'était demander au pape d'agir contre la constitution que naturellement il doit soutenir; d'ailleurs cette démarche sortait des formes ordinaires, le pape ne faisant jamais que répondre et n'écrivant le premier que par bulle, qui est un ordre ou une décision authentique, et non pas une invitation particulière, ainsi qu'on en désirait une.

Malgré ces difficultés que M. de Choiseul sentait fort bien, il alla chez le cardinal Valenti auquel il communiqua le contenu de la dépêche. Il le trouva récalcitrant, comme il s'y était attendu. Aux raisons qu'on vient de détailler, M. de Choiseul lui opposa la fermentation qui pouvait s'élever dans le royaume, et le risque même que pouvait y courir l'influence du pape sur les matières de

religion, si une fois les tribunaux séculiers prenaient connaissance de cette affaire. Enfin il fit tant, qu'il détermina le cardinal Valenti qui lui promit d'en parler dès le soir même au pape qui venait tous les jours chez lui, ce cardinal ne pouvant plus sortir de son fauteuil.

En conséquence, M. de Choiseul fit demander une audience au pape pour le lendemain. Avant que de s'y rendre, il alla chez le cardinal Valenti, pour savoir de lui ce qu'il avait fait la veille. Ce ministre, qui peut-être avait changé d'avis, lui dit que le pape lui avait parlé de tant d'affaires, qu'il n'avait pas eu le temps de l'entretenir de celle-là. M. de Choiseul, qui se douta de ce que signifiait cette réponse, lui répliqua que cela ne faisait rien; qu'il allait de ce pas faire sa proposition à sa sainteté. Valenti, sans entrer dans aucun détail, lui demanda simplement qu'il fût chargé de l'expédition de la lettre, au cas que le pape consentît à l'accorder.

L'heure de l'audience étant arrivée, M. de Choiseul monta chez le pape auquel il fit sa demande, ajoutant qu'il en avait conféré avec le cardinal Valenti qui y trouvait bien quelques difficultés qu'il détailla, mais qui, dit-il, lui paraissaient entraîner moins d'inconvéniens que n'en aurait un refus. Benoît, avec son impétuosité ordinaire, lui répondit que Valenti ne savait ce qu'il disait, qu'il était paralytique; que pour lui, il ne voyait aucune raison qui pût l'empêcher de donner la

lettre qu'on désirait, et que, pour abréger, il allait faire venir un secrétaire et la lui dicter.

Pendant qu'il l'écrivait, M. de Choiseul descendit chez le cardinal Valenti. Celui-ci le voyant entrer, lui demanda s'il venait lui apporter l'ordre de faire la lettre en question. « Non, lui répondit » M. de Choiseul; le pape est actuellement occupé » à la dicter à son secrétaire, et je remonte dans » un moment pour la prendre et la faire partir. » *Ah! mon Dieu!* s'écria Valenti, en frappant sur sa table; *il va écrire une hérésie!*

Les anecdotes suivantes ne sont pas non plus sans intérêt, et peignent tour à tour et le talent et le bonheur de M. de Choiseul.

Anecdotes singulières sur la paix conclue en 1762.

Écrit en 1772.

Le duc de Bedford, envoyé par la cour de Londres à Paris, pour y traiter la paix, joignait à de l'esprit, à de la vivacité et de bonnes intentions, un caractère audacieux et franc. Un tel homme ne pouvait manquer de convenir et de plaire au duc de Choiseul. Quoique ce ministre ne fût alors chargé que des départemens de la guerre et de la marine, et qu'il eût remis celui des affaires étrangères au duc de Praslin son cousin, cependant il avait conservé la correspondance avec l'Espagne, et possédait d'ailleurs trop de crédit et trop de prépondérance dans l'administration, pour n'être pas l'ame de la négociation et celui qui décidait de tout.

Après plusieurs conférences, soit particulières entre le duc de Choiseul et le duc de Bedford, soit générales avec M. de Praslin et les ministres des puissances intéressées à la paix, on était convenu de tout; il ne restait plus qu'un seul point en litige. Les Anglais voulaient déterminément avoir une garnison anglaise dans les îles de Terre-Neuve, de Miquelon et de Saint-Pierre; chose à laquelle

la France ne pouvait consentir, à moins que de renoncer pour jamais à la pêche de la morue.

Le duc de Choiseul et le duc de Bedford s'étant réunis pour traiter définitivement ce point, ce dernier déclara que, si on ne lui accordait pas la garnison qu'il demandait, tout était rompu, ayant positivement dans ses instructions de ne jamais se départir de cet objet. « En ce cas, lui répondit M. de Choiseul, *la guerre;* et vous pouvez partir quand il vous plaira. »

Ce propos tenu avec chaleur excita la vivacité du duc de Bedford qui, comme on l'a déjà dit, n'était pas difficile à émouvoir, et occasiona entre deux hommes également prompts une conversation très-aigre. Au milieu de cette altercation, le duc de Bedford s'arrêtant tout-à-coup : « Il faut, dit- » il à M. de Choiseul, que je vous conte une his- » toire qui m'est arrivée. J'ai été, ces jours passés, » me promener au pavillon de Bouret (1)..... » M. de Choiseul, un peu étonné de la transition, et ne sachant trop à quoi l'attribuer, l'interrompit, en le priant assez sèchement de lui épargner la narration. « Écoutez-moi jusqu'au bout, reprit M. de

(1) Bouret était un financier favori de M. de Machault, auquel ce ministre avait procuré des places qui lui avaient fait faire, en très-peu de temps, une fortune immense qu'il dissipa en aussi peu de temps, en se livrant à toutes sortes de dépenses folles. La plus forte de ses extravagances fut de faire construire un pavillon pour le roi, au-dessus de Croix-Fontaine, où il obtint de S. M. de venir une fois par an faire son rendez-vous de chasse ; il y fit des dépenses immenses, qui achevèrent de le ruiner.

» Bedford sans s'émouvoir. Je vous disais donc, » poursuivit-il, que j'ai été me promener, ces » jours passés, au pavillon de Bouret. Surpris d'y » trouver autant de magnificence, et surtout au » salon qui serait même frappant dans le palais » d'un monarque, je me suis étonné qu'un parti- » culier eût pu faire une dépense aussi excessive. » Il est vrai, m'a répondu M. Bouret, que cela me » coûte quelque argent; mais, Monsieur, *c'est* » *pour le roi.* » M. de Choiseul, perdant de nouveau patience, interrompit pour la seconde fois M. de Bedford, en s'écriant: « Et que font, Mon- » sieur, à la paix de l'Europe, et à moi, le pa- » villon de Bouret et ses dépenses? — Je vous ai » déjà prié, Monsieur, reprit M. de Bedford, de » m'écouter jusqu'au bout. Du pavillon, M. Bou- » ret me mena dans les jardins où, me faisant re- » marquer les transports prodigieux de terre qu'il » a faits, les terrasses immenses qu'il a construites, » il a encore bien plus excité ma surprise, et je » n'ai pu m'empêcher de lui témoigner mon éton- » nement que sa fortune eût pu suffire à tant de » choses. Il m'a répondu qu'en effet ses dépenses » avaient été énormes; mais enfin, Monsieur, » a-t-il ajouté encore, *c'est pour le roi*. Eh bien! » je vous dis de même, poursuivit M. de Bedford; » il n'y aura point de garnison dans les îles de » Miquelon et de Saint-Pierre. Il m'en coûtera » peut-être la tête; mais, Monsieur, *c'est pour* » *le roi.* »

M. de Choiseul ne revint de la surprise que lui avait causée un pareil dénoûment, que pour sauter au cou de M. de Bedford; et, dès cet instant, la paix fut conclue. Ce que M. de Bedford avait prévu arriva. On voulut le rechercher en Angleterre, sur ce qu'il avait outrepassé ses instructions dans un objet aussi important; mais, soutenu par un parti puissant, il l'emporta sur les gens qui voulaient le perdre.

M. de Choiseul éprouva, dans le cours de cette négociation, une marque de confiance de la part de M. de Grimaldi, ambassadeur d'Espagne, d'autant plus flatteuse, qu'on peut hardiment avancer qu'elle a eu moins d'exemples.

Dans le moment le plus intéressant des pourparlers de la paix, M. de Grimaldi apprit qu'il y avait eu une conférence entre M. de Choiseul, le duc de Bedford, M. de Stahremberg, ambassadeur de l'empereur, et le commandeur de Solar, ambassadeur de Sardaigne. On peut aisément juger dans quelle perplexité le jeta cette découverte; il ne douta nullement que l'Espagne, si souvent dupe de la France, ne fût encore jouée. Il courut sur-le-champ chez M. de Choiseul, auquel il fit les plaintes les plus amères, et finit par lui dire qu'il allait dépêcher un courrier à sa cour, pour l'informer de ce qui se passait. M. de Choiseul, sans s'émouvoir, lui répondit qu'en effet les apparences pouvaient l'inquiéter, mais que sa parole devait le rassurer : qu'il la lui donnait; que

non-seulement il ne se tramait rien contre l'Espagne, mais même qu'il ne signerait jamais la paix, qu'elle ne fût parfaitement contente, et qu'elle n'eût tout ce qu'elle désirait; qu'en conséquence, il exigeait qu'il n'envoyât point de courrier, qui ne servirait qu'à renverser un édifice si difficile à élever au point où il en était, et où il ne manquait plus que la dernière main. M. de Grimaldi eut assez de discernement et de courage pour le croire, et il s'en trouva bien.

Ce seul trait suffit, ce me semble, pour faire l'éloge d'un ministre qui inspire assez de confiance en ses lumières et sa probité, pour déterminer un ambassadeur à la conduite que tint M. de Grimaldi.

Don que les provinces firent au roi, de vaisseaux et d'argent.

Écrit en 1772.

Dans le premier travail que le duc de Choiseul fit avec le roi, lorsqu'il fut chargé du département de la marine, ce ministre représenta à Sa Majesté le mauvais état où il avait trouvé cette partie, dénuée de vaisseaux et de matériaux propres pour en construire; inconvénient peut-être moindre que l'esprit d'indiscipline qui régnait parmi les officiers de ce corps. Il lui ajouta que le moment d'une guerre n'était pas celui qu'il fallait choisir pour corriger tant de vices, mais qu'à la paix il comptait bien s'appliquer sérieusement à remettre sur un bon pied une partie aussi intéressante pour la monarchie; que, jusqu'à cet instant, il pensait qu'il fallait risquer ce qu'on avait, parce qu'au fait, si on le perdait, on ne perdrait pas grand'chose.

Le roi, qui l'avait écouté sans l'interrompre, lui répondit, en souriant et en haussant les épaules: « Mais il faut que vous soyez fou; j'ai entendu » tenir le même propos à tous les ministres de la » marine, sans qu'aucun ait jamais pu parvenir à » en rien faire. Croyez-moi, renoncez à vous » flatter d'en venir à bout. »

Les gens qui connaissent le roi trouveront que ce propos est bien de lui : mais il doit paraître bien étrange à ceux qui, sous l'idée de roi, renferment celle d'administrateur. Voilà cependant le maître sous lequel j'ai vu fleurir la France pendant quarante ans. Aussi faut-il en revenir à ce que disait le pape Benoît XIV : *Est-il besoin d'autre preuve de l'existence d'une Providence, que de voir prospérer le royaume de France sous Louis XV ?*

Le duc de Choiseul ne négligeant aucun des moyens de donner le plus d'activité possible à son nouveau département, imagina d'écrire au cardinal de la Roche-Aimon, alors archevêque de Narbonne, et présidant les états de Languedoc, qu'il croyait qu'il devait être aussi utile à l'État qu'agréable au roi, que dans une séance, après un tableau du délabrement des forces maritimes et des finances, il proposât à la province de faire présent d'un vaisseau au roi. Il lui ajoutait que, soit que cette proposition fût accueillie ou rejetée, il lui demandait de la faire comme venant de lui, et que jamais on ne pût pénétrer que la cour en eût eu la moindre connaissance. M. de la Roche-Aimon n'eut pas le temps d'achever le discours qu'il avait préparé. A peine l'assemblée eut-elle pénétré où il en voulait venir, qu'il fut interrompu, et le vaisseau fut accordé par acclamation. Bientôt Marseille suivit l'exemple du Languedoc, et la Bretagne celui des pays méridionaux. Toutes les provinces, à l'envi les unes des autres, contribuèrent ainsi que

les corps de métiers de Paris. Je tiens de M. de Choiseul, qu'indépendamment de la construction de quatre vaisseaux, le total de la contribution s'était monté à treize millions d'argent comptant. En vérité, avec une telle nation, il faut que le gouvernement soit absurde ou coupable, pour que la France ne tienne pas le premier rang de l'Univers.

Non-seulement les provinces donnèrent, dans cette occasion, des marques distinguées d'un zèle rare, mais M. de Choiseul m'a dit qu'il recevait journellement des lettres de particuliers qui lui offraient de l'argent. Il en eut une entre autres d'un simple gentilhomme de Champagne, du nom duquel malheureusement il ne s'est pas souvenu, et qui lui mandait que, n'étant pas riche et ayant des enfans, il n'était pas trop en état de donner; que cependant, comme ils étaient encore en bas âge, il pouvait se passer de mille écus qu'il avait amassés, et qu'il les lui envoyait pour être employés au service du roi. M. de Choiseul lui répondit que Sa Majesté, après les avoir acceptés, les lui restituait, pour qu'ils aidassent à l'éducation de ses enfans, qui ne pouvaient manquer, avec un tel père, de lui rendre un jour de grands services. M. de Choiseul ajoutait que lorsqu'ils seraient en âge, il n'avait qu'à s'adresser à lui, qu'il les placerait, soit dans le service de terre, soit dans celui de mer, et qu'il se chargeait volontiers de leur fortune. M. de Choiseul, disgracié, eut le chagrin de recevoir à Chanteloup une lettre de ce gentilhomme, qui lui mandait que ses

enfans se trouvant en âge de servir, et lui n'étant plus à la cour, il avait écrit à tous les ministres l'un après l'autre, réclamant les titres qu'il avait pour qu'on leur donnât de l'emploi; mais que, n'ayant pas reçu une seule réponse à des sollicitations réitérées, il le priait de les protéger pour leur faciliter l'entrée au service de quelque puissance étrangère. C'est ainsi que des ministres incapables et dignes de punition dégoûtent les citoyens les plus zélés, et font perdre à l'État des sujets dont l'étranger profite.

Anecdote sur le roi d'Espagne.

Écrit en 1772.

J'ai déjà dit plus haut que quoique le duc de Choiseul, en prenant le département de la marine, eût remis celui des affaires étrangères au duc de Praslin, il avait toujours conservé la correspondance d'Espagne. Vers la fin de la guerre de 1757, il y avait envoyé le chevalier de Bauteville, pour une commission particulière. Il s'y trouva lorsque la nouvelle de la prise de la Havane, par les Anglais, arriva à Madrid.

M. de Wall, ministre des affaires étrangères de cette cour, fut extrêmement embarrassé de divulguer cette nouvelle, et surtout de la dire au roi. Les Espagnols regardaient avec quelque sorte de raison la Havane comme imprenable; et leur annoncer cette perte, c'était attérer la nation. M. de Wall confia sa perplexité au chevalier de Bauteville, et ils résolurent entre eux de tenir la chose secrète, du moins pendant quelques jours; moyen puéril, dont les hommes se servent quelquefois pour se tromper eux-mêmes dans les adversités. L'instant arriva pourtant où il fallût parler, par la crainte qûe cette fâcheuse catastrophe ne s'apprît par les lettres de France et d'Angleterre même. Le

chevalier de Bauteville étant sur le point de partir pour revenir en France, M. de Wall choisit le moment où il lui ferait prendre congé du roi, pour annoncer ce malheur à son maître. En effet, après les complimens ordinaires, M. de Wall, prenant la parole, lui dit : « J'ai une fâcheuse nouvelle à apprendre à Votre Majesté; les Anglais sont maîtres de la Havane. » Le premier mouvement du roi fut une exclamation de surprise et de chagrin, mais le second fut de se tourner vers le chevalier de Bauteville, et de lui dire : « Assurez le roi mon cousin » que je suis prêt à faire de plus grands sacrifices » encore pour son service. » Il faut convenir que c'était bien pour l'intérêt seul de la France que l'Espagne avait pris part à la guerre, qui ne devait jamais la toucher en rien; et l'y engager, est un de ces miracles que le duc de Choiseul pouvait seul opérer, par l'ascendant de son génie, et le crédit prodigieux qu'il avait acquis dans le cabinet de Madrid.

Principe de la haine des Jésuites contre M. le duc de Choiseul.



Écrit en 1771.

M. LE DUC DE CHOISEUL, d'abord connu sous le nom de comte de Stainville, et qui ne fut fait duc que par la suite, avait étudié chez les jésuites, qui voulurent l'engager dans leur société : il résista à l'espérance d'être recteur ou provincial, et vécut dans le monde sans aucune relation avec ces pères, et encore moins avec les jansénistes.

Lorsqu'en 1753 il fut nommé ambassadeur à Rome, ils cherchèrent à connaître ses dispositions à leur égard. Ils surent un propos qu'il avait tenu chez M. Rouillé, alors ministre des affaires étrangères. Le père Laugier venait de prêcher devant le roi un sermon plein de traits hardis et violens contre les jansénistes, les parlemens et le ministère. On voulait punir ce jésuite; on craignait le crédit de la société; et comme on ne parla d'autre chose pendant plusieurs jours, le comte de Stainville, ennuyé de l'importance qu'on mettait à cette affaire, dit qu'il fallait chasser le jésuite de Versailles, et ne plus parler de sermons et de jansénistes. C'était après souper qu'il tint ce propos; et quoiqu'il n'y eût chez M. Rouillé que trois ou quatre personnes, il fut su des jésuites, qui le

firent passer à Rome, où il fut enregistré dans le livre de mort (1).

Un ambassadeur de France, à Rome, est obligé de voir beaucoup de religieux ; la plupart viennent chez lui pour obtenir sa protection ; les jésuites y venaient pour lui offrir la leur. Le comte de Stainville, pendant son séjour à Rome, vit indifféremment des jacobins, des capucins, des carmes, des jésuites ; fit des politesses à tous, plus à ces derniers qu'aux premiers, persuadé qu'il y avait plus de gens de mérite chez eux que dans les autres ordres. Parmi ceux qui fréquentaient sa maison, étaient le père *le Gallic*, assistant-général ; le père *Flachard*, procureur-général ; le père *Boscovitz*, célèbre mathématicien ; le père *Levirani*, et le père *Forestier*, ex-provincial de Paris. Quelques-uns d'entre eux dînaient chez lui deux ou trois fois par semaine, les autres y venaient très-souvent après dîner.

Il faut convenir que leurs assiduités ne leur attiraient que des égards et des attentions ; jamais l'ambassadrice ne voulut leur confier le soin de sa conscience, ni l'ambassadeur les affaires du roi.

Un autre incident alarma peut-être la société sur les dispositions secrètes de l'ambassadeur. Le bailli de Solar, ambassadeur de Malte à Rome,

---

(1) Registre de proscription que tenaient les jésuites, où était inscrit le nom de tous ceux qui leur étaient opposés, et à la perte desquels ils travaillaient sans cesse.

était devenu l'ami intime du comte de Stainville; il était fort lié avec le père *Paciaudi*, théatin, aujourd'hui bibliothécaire de l'infant duc de Parme. Il le présenta au comte de Stainville, qui l'attira chez lui. Ce père *Paciaudi* est un homme d'esprit et de beaucoup de savoir; mais il n'aime pas les jésuites, qui le haïssent comme tout bon chrétien doit haïr les personnes convaincues ou soupçonnées de jansénisme. Dès qu'ils le virent introduit chez l'ambassadeur de France, leurs visites devinrent plus fréquentes; on voulut savoir si le hasard seul les multipliait. Le père *Paciaudi* fut prié à dîner pendant une semaine entière, et tous les jours de cette semaine il parut des jésuites à l'hôtel de l'ambassadeur.

Le comte de Stainville ne s'était pas douté jusqu'alors qu'il pût jamais avoir le moindre intérêt à démêler avec la société. Il était plein d'estime pour plusieurs écrivains qu'elle a produits; à l'égard du corps entier, il n'avait certainement ni amour ni haine. Je ne sais si c'est un grand bonheur d'aimer les jésuites avec passion; mais ce ne devrait pas être un crime de n'avoir pour eux que de l'indifférence. Quoi qu'il en soit, l'ambassadeur fut un jour bien étonné d'apprendre qu'il était leur ennemi: ce fut le père *le Gallic* qui l'éclaira sur des sentimens qu'il ignorait lui-même. Ce jésuite, dont la vertu égalait la piété, lui dit qu'ils savaient bien qu'il n'était pas de leurs amis, et lui en donna pour preuve ce qu'il avait dit chez M. Rouillé, au sujet

du père *Laugier*. Le comte de Stainville fut surpris de cette confidence, et ne changea rien à l'accueil qu'il faisait aux jésuites.

Dans ces circonstances, il fut chargé d'une négociation assez délicate. L'assemblée du clergé de France, de 1755, venait de consulter Benoît XIV, sur la conduite qu'on devait tenir envers les appelans, lorsqu'il était question de leur administrer les sacremens de l'Église. De la réponse du pape dépendait la cessation des troubles du royaume, et des divisions qui s'étaient élevées entre les évêques et les parlemens. Le comte de Stainville, chargé par le roi de solliciter cette réponse, eut plusieurs conférences avec Benoît XIV, et il fut convenu que l'avis du pape serait consigné dans une lettre encyclique ou circulaire, adressée aux évêques; mais qu'auparavant la question serait agitée dans une congrégation de cinq ou six cardinaux. On choisit, pour cet effet, ceux du sacré Collége qui avaient le plus de savoir; mais il se trouva que trois de ces cardinaux étaient suspects à la société : c'étaient le cardinal *Spinelli*, l'un des hommes les plus respectables par ses vertus, ses mœurs et ses lumières; le cardinal *Passionei*, célèbre parmi tous les savans de l'Europe; *Tamburini*, l'un des plus grands théologiens d'Italie. Les autres commissaires étaient plus portés pour la société, et le cardinal *Landy*, entre autres, lui était entièrement dévoué.

Le projet de la lettre encyclique, arrêté par ces

cardinaux, fut envoyé en France, présenté au conseil, et discuté dans un comité, à la tête duquel étaient le cardinal de La Rochefoucauld et M. Gilbert de Voisins. On y fit quelques changemens qui furent presque tous approuvés par la congrégation établie à Rome; il était extrêmement difficile de ménager, dans une lettre destinée à rapprocher deux partis divisés par des haines théologiques, le respect que l'on doit en même temps à la constitution *unigenitus*, aux libertés de l'église gallicane, à la sainteté des sacremens, à l'ordre public. Cependant les lumières et la bonne foi de tous ceux qui eurent part à la lettre encyclique aplanirent bientôt les difficultés; et depuis la publication de cette espèce de décret, on n'a plus entendu parler de refus de sacremens, ni des troubles qui en étaient les suites.

Les jésuites n'avaient pu voir d'un œil tranquille une négociation qui, en prévenant les abus occasionés par la constitution *unigenitus*, leur ferait perdre le fruit de quarante ans de travaux. Ils n'avaient aucun accès auprès de Benoît XIV qui ne les aimait pas; ils n'en avaient aucun auprès des cardinaux qui pouvaient le plus influer dans la décision du pape. L'ambassadeur de France aurait pu du moins traîner cette négociation en longueur; mais c'était lui qui en était l'ame, et qui en pressait la conclusion, en employant tout le crédit qu'il avait auprès du pape et du ministre de France. Il faisait pis encore, il avait dédaigné de consulter

les jésuites, dans une occasion qui leur était personnelle, puisqu'il s'agissait de leur ôter de la main les sacremens et la bulle même. Quand ils virent qu'ils ne pouvaient mettre obstacle à ses succès, ils attendirent en repos le temps de la vengeance.

Lorsque le comte de Stainville fut nommé ambassadeur à Vienne, ils commencèrent à répandre dans Rome des doutes sur sa religion. Lorsqu'en 1758 il fut appelé au ministère, ils disaient tout haut, dans cette ville, que la religion était perdue en France; enfin, dans la seconde année de son ministère, ils firent présenter au roi un mémoire contre lui, par M. le dauphin, et dans ce mémoire il était accusé d'avoir formé le projet de détruire les jésuites.

Ils n'avaient pas plus épargné le cardinal *Spinelli* qui s'était trouvé à la tête de la conspiration où fut approuvée la lettre encyclique : ils publièrent d'abord contre lui des écrits qui furent supprimés par le saint-office, et ils n'auraient cessé de le poursuivre, si sa mort, arrivée quelques années après, ne l'eût dérobé à leur ressentiment.

Intrigue de M. de La Vauguyon contre M. le duc de Choiseul, en 1760.

Écrit en 1771.

Il y avait deux ans que M. le duc de Choiseul était ministre des affaires étrangères, ami intime de madame de Pompadour, qui l'avait porté à cette place; honoré de la plus grande faveur et de la confiance du roi, bien avec M. le dauphin, et recherché de tout le monde qui s'empresse à captiver un ministre dans son début, lorsqu'il reçut une de ces atteintes inévitables pour les gens en place, et d'autant plus révoltante qu'il devait moins s'y attendre.

M. de Choiseul n'ayant alors aucune province dans son département, n'allait que rarement au conseil des dépêches, et seulement lorsqu'il s'agissait de quelque affaire majeure qui intéressât tout le royaume. M. le dauphin l'envoya chercher pour lui demander de se trouver au premier qui se tiendrait; qu'il était instruit qu'il y serait question des congrégations des jésuites que le parlement attaquait. En le priant d'être favorable à cette société, il le questionna sur ce qu'il en pensait. M. de Choiseul lui répondit : « Qu'ayant été élevé chez elle, » il ne lui était point opposé; que quant à l'affaire » des congrégations, comme il y avait assisté lui-

» même, pendant qu'il était au collége, il n'y » voyait aucun inconvénient, et que M. le dau- » phin pouvait être sûr qu'au conseil, où il se trou- » verait, d'après ses ordres, il les soutiendrait. » M. de Choiseul ayant à son tour demandé à M. le dauphin son opinion sur les jésuites, ce prince lui répondit avec tant de chaleur et d'enthousiasme sur leur compte, qu'il ne put s'empêcher de lui dire, avec cette liberté qui lui est si propre : *Ah ! fi ! Monsieur ! un dauphin peut-il être aussi chaud pour des moines ?*

Quelques jours après le conseil des dépêches où M. de Choiseul tint la parole qu'il avait donnée à M. le dauphin, il vit que ce prince remettait un mémoire au roi, lorsqu'il allait entrer dans sa garde-robe. Il ne fit nulle attention à cette démarche ; mais s'étant aperçu de quelque contrainte dans la contenance du roi, vis-à-vis de lui, il en parla à madame de Pompadour qui le rassura. Cette contrainte de la part du roi se soutint ; M. de Choiseul en reparla de nouveau à madame de Pompadour ; et ayant remarqué de l'embarras dans ses réponses, il la poussa au point qu'elle lui avoua que M. le dauphin avait remis au roi un mémoire fait par M. le Févre d'Amécour, conseiller au parlement, dans lequel on dévoilait une intrigue de lui (M. de Choiseul), avec le parlement, pour la destruction des jésuites en France. Ce mémoire entrait dans le plus grand détail sur les menées de M. de Choiseul, citant M. l'abbé Chauvelin comme

son agent dans le parlement. On y trouvait tout le plan qu'on se proposait pour le renvoi de la société; et ce qu'il y a de particulier, c'est que tous les faits et les exposés de ce mémoire étant faux et controuvés, il semble qu'ils aient servi de règle dans la conduite qu'on a tenue lorsqu'en effet on a chassé les jésuites. Indépendamment des imputations qui faisaient la base du mémoire, on n'y avait pas négligé ce qui pouvait offenser personnellement le roi; car on y faisait dire à M. de Choiseul, qu'on ne s'embarrassât pas de l'opposition que S. M. pourrait mettre dans les premiers instans; que sa faiblesse ordinaire le livrerait bientôt à l'opinion de ceux qui avaient du crédit sur lui : que, quant à M. le dauphin, il avait un caractère polonais, plein de fanatisme et d'effervescence, mais sans fond; ce qui ne produirait qu'un orage qui s'en irait en poussière.

M. de Choiseul, aussi indigné que surpris de ce qu'il venait d'apprendre, ne balança pas un moment. Dès le lendemain, il demanda un travail au roi, dans lequel, après avoir arrangé ce qu'il désirait qui fût fait avant de quitter sa place, il remit sa démission à S. M., en lui disant que puisqu'elle n'avait pas jugé à propos de lui communiquer le mémoire qu'on lui avait donné contre lui, ce manque de confiance le mettait hors de mesure de la pouvoir servir dorénavant; que d'ailleurs il la suppliait de trouver bon qu'il traduisît M. d'Amécour devant le parlement, les chambres assem-

blées, et que là on *jugerait qui était coupable, et qui serait puni*. Le roi parut embarrassé de la résolution de M. de Choiseul; il le pria de ne point faire de démarches auprès du parlement, et surtout de reprendre sa démission qu'il ne voulait absolument point accepter; il accompagna tout cela de propos obligeans, auxquels M. de Choiseul répondit que puisque ses services étaient agréables à S. M., il les continuerait; qu'il s'abstiendrait de porter l'affaire au parlement, puisqu'elle ne le voulait pas; mais toutefois à une condition, c'est qu'elle trouvât bon que devant tous les ministres rassemblés, le premier président et le lieutenant de police, il interrogeât M. d'Amécour sur le fait en question, et que ses réponses fussent écrites par le lieutenant de police, pour être ensuite mises sous les yeux de S. M.; que cela fait, il osait la supplier de faire venir M. d'Amécour en sa présence, M. de La Vrillière en tiers, pour lui faire de nouveau des questions que M. de La Vrillière mettrait par écrit. M. de Choiseul lui demanda encore la permission d'avoir une explication avec M. le dauphin, et le roi consentit à tout ce qu'il voulut.

En conséquence, M. de Choiseul ayant rassemblé tous les ministres, le premier président, le lieutenant de police et M. d'Amécour, il demanda à ce dernier :

D. Me connaissez-vous, Monsieur?

R. Oui, Monsieur, pour avoir été une seule fois

chez vous, vous parler au sujet d'un mariage que vous désiriez qui se fît.

D. Avons-nous jamais traité ensemble aucune affaire qui ait regardé les jésuites ?

R. Non : je me rappelle seulement que le jour que je fus chez vous, comme je m'en allais, vous me fîtes une plaisanterie sur leur compte.

D. Le mémoire qu'on a donné au roi contre moi est-il de vous ?

R. Non, Monsieur.

D. En avez-vous eu connaissance ?

R. Oui, pour avoir été vivement sollicité de prendre part à cette affaire, sans avoir voulu y consentir.

D. Par qui ?

R. Je le dirai au roi, s'il veut m'accorder une audience.

Je puis répondre que je rends bien exactement les mots de l'interrogatoire. M. de Choiseul, de qui je tiens le fait que je rapporte, me l'a montré.

Après que M. d'Amécour eut signé sa déposition, M. de Choiseul fit entrer l'abbé Chauvelin, qu'il avait de même fait venir ; et lui ayant demandé combien il y avait de temps qu'ils ne s'étaient vus, après avoir été fort liés, l'abbé lui répondit qu'il y avait sept ans.

Peu de temps après cet interrogatoire, M. d'Amécour fut introduit par M. de La Vrillière à l'audience du roi, où il répéta les mêmes choses auxquelles S. M. ne put s'empêcher de s'écrier, en

portant la main devant ses yeux : *Ah ! mon fils m'a menti !*

Le fait bien éclairci, M. de Choiseul alla chez M. le dauphin : ce prince fut extrêmement embarrassé dans l'explication qui fut vive de la part de M. de Choiseul, et qu'il termina par lui dire : *Peut-être, Monsieur, serai-je assez malheureux pour être un jour votre sujet ; mais certainement je ne serai jamais à votre service* : propos qui irrita M. le dauphin à tel point, qu'il s'en plaignit au roi, qui lui répondit : *Mon fils, vous avez tellement blessé M. de Choiseul, qu'il faut lui tout passer.*

On découvrit que toute cette intrigue avait été tramée par M. le duc de La Vauguyon, affilié et partisan outré des jésuites, et que le mémoire avait été fait par un jésuite, préfet de M. de Saint-Maigrain, et un nommé *Pérès*, ex-jésuite, roué, intrigant, vendu à M. de La Vauguyon, et logeant chez lui. Il est bien difficile de se persuader que la société des jésuites en général n'ait pas eu de part à cette menée, quoique M. de Choiseul m'ait dit qu'il en était convaincu, et qu'elle était uniquement l'ouvrage de M. de La Vauguyon, avec lequel pourtant il était bien éloigné de se croire brouillé, puisque le voyant souvent il avait toujours fait les choses qu'il lui avait demandées. Il s'est cependant rappelé qu'il avait pu le choquer sans en avoir eu l'intention, et voici comment. M. de La Vauguyon désirait d'entrer dans le conseil ; et pour montrer qu'il en était capable, il avait remis un mémoire sur

l'administration, à madame de Pompadour, qui le communiqua à M. de Choiseul, sans lui dire de qui il était. Ce ministre, après l'avoir lu, le lui rendit, en lui disant que non-seulement il n'avait pas le sens commun, mais même qu'il était de quelqu'un qui ne savait pas la géographie. M. de Choiseul a soupçonné madame de Pompadour d'avoir rendu ce propos de M. de La Vauguyon qui vraisemblablement ne le lui a pas pardonné.

Je ne sais de quoi il faut plus s'étonner, ou de rencontrer une ame assez noire pour controuver une fausseté pareille à celle que M. de La Vauguyon a inventée contre M. de Choiseul, assez hardie pour la produire; ou de voir un roi assez indifférent, pour non-seulement ne pas punir authentiquement un méchant, mais encore lui laisser entre les mains l'éducation des princes ses petits-fils!

Dernière intrigue qui détermina la disgrâce du duc de Choiseul; détails sur l'abbé de La Ville.

Écrit en 1771.

Les Espagnols, mécontens de ce que les Anglais avaient fait un établissement et bâti un fort dans l'île de Falkland, qu'ils prétendaient être sur leur terrain, venaient d'y envoyer une frégate et des troupes qui, après avoir canonné le fort, s'en rendirent maîtres, et firent la garnison anglaise prisonnière.

Cette nouvelle, parvenue à Londres, y causa une grande fermentation. Sur-le-champ, il y eut des ordres donnés pour équiper une flotte, et la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre parut inévitable.

L'Espagne la désirait fort; ses colonies, suffisamment garnies de troupes, sa marine en bon état, des finances bien réglées, lui donnaient un grand avantage sur les Anglais pris au dépourvu; et le droit du jeu était qu'elle soutînt une démarche que vraisemblablement elle n'avait pas faite au hasard, et dont il lui était aisé de prévoir les suites. D'ailleurs, la circonstance était d'autant plus favorable, que les Anglais étaient actuellement en mésintelligence avec leurs colonies de la Nouvelle-Angleterre, qui faisaient des tentatives pour méconnaître la métropole; événement qui ne peut

manquer d'arriver par la suite des temps, surtout si la France a des ministres des affaires étrangères aussi attentifs, que l'était le duc de Choiseul, à fomenter ces divisions.

Ce ministre, sentant de reste qu'il était impossible à la France de ne pas prendre part à une guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, quand bien même le pacte de famille ne l'y aurait pas engagée, mit tout en œuvre pour l'empêcher. Autant l'Espagne se trouvait dans une situation avantageuse, autant la France était hors d'état d'armer, quoique, depuis huit ans de paix, la vigilance de M. de Choiseul eût donné au royaume une armée mieux équipée et plus disciplinée qu'on eût jamais vu; qu'il eût fait fortifier Brest et Toulon qui n'étaient pas à l'abri d'un coup de main avant son ministère, et qu'il eût remis la marine sur un assez bon pied. Cependant elle n'était certainement pas de force vis-à-vis celle des Anglais, je ne dis pas seulement en nombre, mais en talens; car son indiscipline est peut-être la seule chose sur laquelle on puisse reprocher à M. de Choiseul de n'avoir pas apporté l'attention qu'il aurait dû. Une raison plus forte encore devait faire regarder la guerre comme le plus grand malheur qui pût arriver à la France; c'était ses finances. Elles étaient à un tel point de délabrement, et le crédit si perdu, par les opérations de l'abbé Terray (1), que, bien loin de pou-

(1) Nouvellement contrôleur-général.

voir se flatter de fournir aux dépenses d'une guerre, le roi ne pouvait satisfaire à ses engagemens, et manquait journellement aux plus solennels. D'après cet exposé, on croira facilement que tout devait porter M. de Choiseul à employer les ressources de son génie vis-à-vis de l'Angleterre, et tout le crédit qu'il avait en Espagne, pour amener les choses à un accommodement.

L'éloignement des cours de Londres et de Madrid, le temps prodigieux que demandait une réponse, prolongée encore par des répliques inévitables, avant que de convenir des moindres articles préliminaires qui devaient mener à tomber d'accord sur le fond de l'affaire, firent que plusieurs mois s'écoulèrent à envoyer des courriers qui ne concluaient rien.

La cabale acharnée à perdre M. de Choiseul n'eut garde de manquer une si belle occasion de lui nuire dans l'esprit du roi, qui craignait souverainement la guerre. On lui dit que le duc de Choiseul, pour se rendre nécessaire dans un moment où il voyait son crédit diminuer, non-seulement avait excité l'Espagne à une démarche aussi vive que celle d'attaquer l'île de Falkland, ce que certainement elle n'aurait pas fait sans son aveu (1), mais même

(1) Personne n'ignorait le crédit prodigieux que M. de Choiseul avait sur le roi d'Espagne, dont il se vantait lui-même, au point que je lui ai ouï dire qu'il était plus sûr de sa prépondérance dans le cabinet de Madrid que dans celui de Versailles.

qu'il traînait la négociation en longueur pour donner la guerre, s'il voyait qu'il ne pût pas se soutenir autrement.

Le roi, qui lisait toutes les dépêches du duc de Choiseul, d'ailleurs témoin des soins qu'il prenait pour procurer un accommodement, ne fit pas grand état des premiers propos qu'on lui tint sur ce sujet. Cependant, à force de s'entendre répéter les mêmes choses par une maîtresse qui l'avait subjugué, et par le chancelier, en qui il commençait à prendre confiance; le roi, dis-je, qui voyait que rien ne se terminait, commença à avoir de l'incertitude; et il faut convenir qu'à sa place beaucoup d'autres en auraient eu de même; car, en réfléchissant, il n'était guère vraisemblable que l'Espagne se fût portée à attaquer l'Angleterre, sans que M. de Choiseul, qu'elle consultait sur tout, en eût eu connaissance. Je ne puis pas dire avoir aucune notion pour ou contre cette opinion, et je n'en juge que sur l'apparence, qui me semble assez forte pour l'emporter sur la partialité que j'ai pour M. de Choiseul.

Du moment qu'on fut parvenu à inspirer des doutes au roi, il fut facile d'en jeter sur toute la conduite de son ministre, et de lui attribuer de l'éloignement pour l'accommodement, ce qui pourtant se contredisait; car, en convenant qu'il fût possible que M. de Choiseul eût amené les choses au moment de la guerre pour devenir nécessaire, il était de son intérêt de maintenir la paix, que

le roi désirait ardemment : et, en rendant ce service à l'État, de mettre ce prince dans le cas de la reconnaissance, et de lui conserver ses places.

Plus la cabale sentait l'avantage que M. de Choiseul retirerait du maintien de la paix, plus elle fit d'efforts pour ne lui en pas donner le temps. On avait bien jeté des doutes dans l'esprit du roi, mais on ne le déterminait à rien ; et dans cette occasion, comme dans toutes celles où il faut prendre un parti, son caractère faible et soupçonneux le laissait dans l'incertitude. Madame du Barry lui répétait sans cesse que si l'accommodement de l'Espagne et de l'Angleterre n'était pas fait, c'est que M. de Choiseul ne le voulait pas, et que tant qu'il serait en place les choses subsisteraient de même. Le roi écoutait, sans défendre ni accuser M. de Choiseul, et surtout sans rien décider. Enfin, madame du Barry lui dit que puisqu'elle ne pouvait le persuader, il était de l'intérêt de l'État et de son repos de s'éclaircir ; qu'il envoyât chercher l'abbé de La Ville ; qu'il le questionnât, avec ordre de lui dire la vérité ; que ce témoin ne pouvait lui être suspect, puisqu'il était commis de M. de Choiseul, chargé de la partie dont il était question.

L'abbé de La Ville avait débuté dans le monde par être jésuite ; il avait ensuite abandonné cette société, pour être prêtre séculier. Placé précepteur auprès des enfans de M. de Fénélon, il le suivit en cette qualité dans son ambassade de Hol-

lande, où bientôt son esprit et ses intrigues l'emportèrent facilement sur le peu de talent et l'esprit borné de M. de Fénélon. L'abbé devint l'homme de confiance, et fut fait secrétaire d'ambassade. Il demeura long-temps en Hollande avec succès, sous ce titre, et n'en fut rappelé que pour avoir une place de principal commis dans le bureau des affaires étrangères : il y eut bientôt de la considération et de l'influence, par l'acquis que lui avaient donné une longue application, une grande expérience dans les affaires, et le besoin qu'avaient de ses lumières cette suite de ministres nommés au hasard, et bientôt renvoyés pour leur incapacité, ou par intrigue.

Les choses changèrent, lorsque M. de Choiseul vint en place. Ses talens supérieurs pour la politique le mettaient au-dessus des conseils et du besoin de secours, faisant ses dépêches lui-même, et de sa propre main, pour peu qu'elles fussent intéressantes; les sous-ordres dans cette partie n'étaient plus avec lui que de simples secrétaires, auxquels il donnait des ordres, sans les laisser pénétrer dans ses vues, et encore moins leur permettre de donner leur avis. Une telle conduite ne devait pas plaire à l'abbé de La Ville, pour lequel même (je ne sais par quelle raison) M. de Choiseul montrait de l'éloignement, le traitant assez mal, et lui donnant des mortifications. Ce ministre eut souvent le tort d'indisposer ainsi ses subordonnés et de les garder; dangereuse inconsé-

quence qui tenait entièrement à la légèreté de son caractère. La pente naturelle de son esprit le portait à blesser, à humilier même ceux qui dépendaient de lui; mais la bonté de son cœur se refusait à perdre qui que ce fût.

Les ennemis de M. de Choiseul étaient trop attentifs à tout ce qui pouvait lui nuire et servir leurs vues, pour qu'ils ne profitassent pas des dispositions de l'abbé de La Ville, que vraisemblablement ils déterminèrent aisément à tenir le langage qu'ils lui prescrivirent. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi le fit venir dans son cabinet, le vendredi 21 décembre 1770, et lui demanda où en étaient donc les négociations pour maintenir la paix, et quelles étaient les intentions de M. de Choiseul? L'abbé répondit qu'il ne pouvait en rendre compte à S. M., parce que ce ministre faisait toutes ses dépêches de sa main, et ne les communiquait à personne; mais que si elle voulait être instruite des dispositions intérieures de M. de Choiseul, elle n'avait qu'à lui ordonner de faire une lettre pour le roi d'Espagne, qui déclarât à ce prince qu'elle voulait absolument la paix, et qu'aucune considération ne lui ferait prendre part à la guerre, si elle se déclarait; que, si ce ministre obéissait sans réplique, c'était une preuve que ses desseins étaient purs; qu'au contraire, s'il faisait des objections à cette démarche, il montrerait de reste qu'il voulait tout brouiller.

La trame était adroitement ourdie, et ne pou-

vait manquer d'avoir son effet; car il était facile de calculer que M. de Choiseul, qui venait d'expédier un courrier en Espagne, avec des propositions d'accommodement, répondrait au roi qu'avant d'écrire à cette cour, il fallait attendre la réponse qu'on ferait au dernier plan d'arrangement qu'on lui avait envoyé; que, s'il était accepté, la lettre devenait inutile; que, s'il était refusé, on serait toujours à temps de l'écrire.

Au sortir de cette conversation, le roi entra dans le conseil, où M. de Choiseul ayant commencé à entamer l'affaire d'Espagne, ce prince l'interrompit, avec un certain tremblement dans le menton, qui était toujours la marque sûre du trouble de son intérieur; il l'interrompit, dis-je, pour lui ordonner de lui faire la lettre au roi d'Espagne. M. de Choiseul ne manqua pas de lui faire la réponse qu'on avait prévue. Le roi ne répliqua pas un seul mot; et, ayant levé le conseil plus tôt que de coutume, il fit de nouveau appeler l'abbé de La Ville, et lui commanda de faire une lettre au roi d'Espagne, pour prévenir ce prince qu'il allait faire des changemens dans son ministère. Il enjoignit de plus à l'abbé de tenir la chose secrète; et le lundi suivant, 24 décembre, M. de Choiseul fut exilé.

Pour récompenser l'abbé de La Ville, on obtint du roi de le faire lecteur de M. le dauphin, sous le prétexte de donner des notions de politique à ce prince; mais, dans le fond, par la certitude que la haine de l'abbé pour M. de Choiseul le por-

terait à lui donner de mauvaises impressions contre ce ministre, et l'espoir qu'on préviendrait ce que madame la dauphine (1), fort portée pour lui, pourrait faire en sa faveur.

---

(1) Antoinette d'Autriche.

Comment le duc de Choiseul perdit la charge de colonel-général des Suisses, et les suites de cet événement.

Écrit en 1772.

Le duc de Choiseul étant disgracié et exilé, se douta bien que ses ennemis emploîraient tout au monde pour lui faire ôter la charge de colonel-général des Suisses. Indépendamment du relief qu'ils pensaient qu'elle jetait sur sa personne, elle lui donnait l'avantage de travailler, si ce n'est avec le roi, du moins avec M. le dauphin qui, dans l'ordre des choses possibles, peut ne pas tarder à monter sur le trône, le roi ayant soixante-deux ans, et étant fort usé par une vie désordonnée, qu'il semble encore abréger dans les bras de madame du Barry, femme qui connaissait toutes les ressources de la volupté la plus lubrique, et qui ne ressemblait point aux autres favorites.

Un autre point de vue pouvait encore exciter les ennemis de M. de Choiseul à lui enlever sa charge; c'est qu'en déterminant le roi à la lui ravir, si M. de Choiseul, se fondant sur l'inamovibilité de cette place, refusait de donner sa démission, c'était un moyen d'irriter le roi contre lui, de le porter à le faire mettre à la Bastille, et de l'engager à des persécutions qui auraient flatté la haine de MM. d'Aiguillon, de La Vauguyon, et de ma-

dame de Marsan, acteurs principaux de la cabale qui lui était opposée.

Le premier voyage que je fis à Chanteloup, un mois après l'exil de M. de Choiseul, je m'entretins beaucoup de cet objet avec lui. Il me dit que si on lui demandait sa charge pour quelqu'un qui ne lui fût pas désagréable, et qu'on voulût lui faire un bon parti, il n'était point du tout éloigné de s'en démettre; ce qui me parut assez simple. M. de Choiseul, qui avait été maître de la France, et qui avait traité les plus grands objets, ne pouvait pas être fort flatté de l'administration de vingt-six bataillons, ni d'un petit travail avec le roi, qui ne pouvait rien ajouter à la considération prodigieuse qu'il s'était acquise en Europe, ni jeter un grand lustre sur la carrière qu'il avait encore à remplir.

J'avais toujours été persuadé, ainsi que tout le public, de l'inamovibilité de la charge de colonel-général des Suisses; et ce qui s'est passé sous le ministère du cardinal de Richelieu, vis-à-vis de M. de Bassompierre, revêtu de cette charge, était bien fait pour confirmer cette opinion. Curieux cependant de m'éclaircir sur ce point, je demandai à M. de Choiseul à voir sa patente, et je fus fort surpris d'y trouver, après l'énumération des appointemens et des prérogatives de cette charge accordée à M. de Choiseul, la phrase suivante : *Et le tout pour en jouir, tant qu'il nous plaira.* Ce qui surprendra ceux qui ne connaissent point M. de Choiseul, c'est qu'il fut aussi étonné

que moi de cette phrase; mais ceux qui le connaissent, trouveront que la légèreté de n'avoir jamais lu sa patente, lui ressemble parfaitement. Je fus atterré de cette découverte, et je me doutai, dès lors, qu'on s'en servirait en temps et lieu.

Nous avions, dans le régiment des gardes-suisses, un M. de Zurlauben, capitaine, et, de plus, de l'académie des Inscriptions, prodige de mémoire et de lecture, que je ne puis mieux faire connaître qu'en rapportant ce qu'en disait mademoiselle de Lussan : elle prétendait que c'était une bibliothèque immense, dont le bibliothécaire était un sot. Qu'on joigne à cela une figure et un esprit gauches, nulle notion de principes d'honnêteté: voilà ce qu'était M. de Zurlauben, qui s'imaginait avoir des sujets de plainte contre M. de Choiseul, parce qu'il ne lui avait pas donné autant de pensions qu'il croyait en mériter. Cet homme était, comme tous ses semblables, très-bienvenu chez M. de La Vauguyon, et je ne doute point que ce ne fût par son ordre que Zurlauben avait fait un mémoire pour prouver l'amovibilité de la charge de colonel-général des Suisses, dont on parla peu de temps après l'exil de M. de Choiseul. Je n'ai point vu ce mémoire, quelques recherches que j'aie pu faire; mais je suis bien convaincu qu'il a existé.

Il se répandait de temps en temps, dans le public, des bruits qu'on allait ôter à M. de Choiseul sa charge; ils tombaient ensuite. On ajou-

tait que, quelqu'effort qu'on fît auprès du roi sur cet objet, il ne voulait pas en entendre parler; ce qui n'est pas dénué de vraisemblance, car le roi a trop d'usage pour ne pas discerner ce qui est bien d'avec ce qui est mal : d'ailleurs, accoutumé à un gouvernement doux, par l'indifférence qu'il met aux trois quarts des choses, et l'avis des gens qui l'ont conseillé jusqu'à la disgrâce de M. de Choiseul, son premier mouvement est de se refuser aux violences et aux choses injustes; mais bientôt sa faiblesse vis-à-vis de sa maîtresse ou du ministre qui le gouverne, prend le dessus, et il cède. Cependant, il a combattu plus long-temps qu'on n'aurait dû s'y attendre, dans l'affaire du généralat des Suisses; et les ennemis de M. de Choiseul ne sont parvenus à leur but qu'en employant des moyens dont la suite ne peut être inspirée que par une haine, une méchanceté, aussi profondes que la leur.

Quoique je susse, en général, les dispositions de M. de Choiseul pour sa charge, cependant je n'ai appris que depuis les démarches qu'il a fait faire par M. du Châtelet.

M. du Châtelet lui avait les plus grandes obligations; il l'avait nommé successivement aux ambassades de Vienne et d'Angleterre; il lui avait fait obtenir le cordon bleu, et le régiment du roi, pour ainsi dire malgré le roi lui-même, qui ne l'aimait pas. D'ailleurs, M. du Châtelet était ami de M. d'Aiguillon; ayant été au collége ensemble, ils avaient

toujours conservé des liaisons intimes que jamais M. du Châtelet n'avait interrompues, dans les circonstances critiques où M. d'Aiguillon s'était trouvé; et même il n'avait pas voulu le sacrifier à M. de Choiseul, lorsque M. d'Aiguillon, sorti de la crise violente, commençait à devenir un ennemi en crédit et dangereux; ce qui avait fort déplu à M. de Choiseul, trop gâté alors pour admettre de partage. Il en résulta que M. du Châtelet eut le vernis d'une conduite douteuse, chose qui ne lui avait pas fait honneur dans le monde, mais dont il s'est bien lavé, comme on va le voir.

D'après cet exposé, on conçoit que M. du Châtelet était l'homme le plus propre, par sa position, à être utile aux intérêts de M. de Choiseul. Ce fut aussi lui qu'il en chargea, et en conséquence M. du Châtelet fut trouver M. d'Aiguillon à Compiègne. Après plusieurs propos qui ne signifiaient rien, il fit tomber la conversation sur la charge de colonel-général des Suisses, et lui demanda s'il était vrai qu'on travaillât à l'ôter à M. de Choiseul; qu'il en courait bien quelque bruit, mais qu'il n'y ajouterait foi qu'après avoir su de lui ce qui en était. M. d'Aiguillon lui répondit qu'il n'y avait rien de si vrai; qu'on en parlait sans cesse au roi, et qu'en effet il était bien difficile qu'un homme exilé conservât et exerçât une charge de cette importance. M. du Châtelet repartit que si l'intention du roi était en effet de l'ôter à M. de Choiseul, et qu'il voulût lui en donner un dédommagement convenable, il

serait le premier à le porter à donner sa démission; qu'il se sentait même capable de courir à Chanteloup, et de se jeter à ses genoux, pour le déterminer, au cas qu'il voulût faire des difficultés. Il n'y en eut pas davantage de dit pour le moment.

Comme rien n'est plus ténébreux que la marche de l'iniquité, personne n'a pu savoir la suite de toutes les démarches qui ont été faites pour ôter la charge de colonel-général des Suisses à M. de Choiseul; et ce n'est que par la différence de celles que l'on a pu savoir, et le temps que le roi a mis à se décider, qu'on a pu présumer la répugnance de ce prince pour cette injustice.

Dans le temps que M. du Châtelet avait avec M. d'Aiguillon la conversation qu'on vient de rapporter, Zurlauben était en Suisse, chargé d'une commission secrète de MM. d'Aiguillon et de La Vauguyon, pour tâcher de déterminer les Cantons à demander un autre général, en leur représentant combien il était contraire à leur intérêt d'avoir, à la tête de leurs troupes, un homme dans la disgrâce, et, de plus, exilé de la cour. Quoiqu'en général les Suisses fassent marcher leur avantage bien avant toutes les autres considérations, et même avant tout principe, je leur dois la justice qu'en cette occasion, non-seulement ils ne voulurent pas se prêter à cette démarche, mais même qu'ils eurent horreur de la commission et du commissionnaire; de manière que Zurlauben fut contraint de s'envelopper dans le voile de ce mystère, qui couvre

toujours l'infamie, et qu'il n'osa l'entr'ouvrir qu'aux gens de sa trempe.

La cour était à Fontainebleau, lorsque Zurlauben revint; quoiqu'il eût entièrement échoué dans son message, il y a lieu de croire que n'apportant rien de satisfaisant de la part de la Suisse, du moins il dit que le vœu de la nation était qu'on lui donnât un autre général. Quand bien même il ne l'aurait pas dit, on peut s'en rapporter aux gens qui l'avaient employé pour le faire écrire au roi.

Précisément dans ce temps-là, M. de Choiseul, désirant de savoir où il en était pour sa charge, avait prié M. du Châtelet d'aller à Fontainebleau pour sonder de nouveau M. d'Aiguillon, et lui demander s'il l'autorisait à instruire M. le duc de Choiseul de leur conversation de Compiègne. En effet, M. du Châtelet demanda à M. d'Aiguillon s'il était encore question de la charge de colonel-général des Suisses. Ce dernier lui répondit qu'on tourmentait le roi plus que jamais; que quant à lui, il persistait à penser qu'il fallait que M. de Choiseul s'en démît; mais qu'en même temps son avis était qu'on lui fît un pont d'or; et, ayant réfléchi un moment: *Cela vaut bien deux millions*, dit-il. *Au demeurant*, ajouta-t-il à M. du Châtelet, *j'ai fait part au roi de votre opinion sur cet objet; et que vous pensez comme moi, que, si l'on fait un bon traitement à M. de Choiseul, il faut qu'il donne sa démission.*

M. du Châtelet fut confondu de cette infidélité; il fit des reproches amers à M. d'Aiguillon de l'avoir

compromis en abusant d'une conversation intime, où l'on croit pouvoir tout dire à son ami. Il s'en tint là sans lui demander, comme c'était son projet, la permission de communiquer ce qui se passait à M. de Choiseul, jugeant, par les propos de M. d'Aiguillon, qu'on avait envie de traiter l'affaire à l'amiable, et à des conditions avantageuses; dans lequel cas il crut qu'il valait mieux voir venir, que de faire des avances.

J'allai à Chanteloup, dans le mois de décembre 1771, et je m'y trouvai avec M. du Châtelet. Nous fûmes tous bien surpris de voir arriver une lettre de M. d'Aiguillon à M. du Châtelet, par laquelle il lui mandait que le roi s'était déterminé à ôter la charge de colonel-général des Suisses à M. de Choiseul, cette charge n'ayant jamais été inamovible, comme on avait voulu essayer de le persuader; que cependant S. M. voulait bien lui accorder des dédommagemens; qu'ainsi, on pouvait former des demandes; mais qu'on songeât à ne pas les rendre exorbitantes, parce qu'on ne ferait par-là qu'aliéner les bontés du roi. M. d'Aiguillon ajoutait qu'il ne parlait ni d'après lui, ni pour lui; et à la fin de la lettre, il y avait de la main du roi : *Ce que dessus est ma façon de vouloir.*

M. de Choiseul opposa à la dureté de cette lettre, le courage et le sang-froid qui ne l'ont jamais abandonné dans aucuns des événemens fâcheux qu'il a eu à essuyer. La seule chose qu'il se permit, fut de me dire : « *Au moins ma charge ne sera pas*

» *donnée, comme je le craignais, à***** (me dé-
» signant injurieusement M. le prince de Condé). »
Sur-le-champ, il écrivit au roi, avec noblesse, et cependant avec soumission, et lui demanda, vu le mauvais état de ses affaires, et d'après sa permission de proposer des dédommagemens pour sa charge : premièrement sa liberté, ensuite une portion de la forêt d'Haguenau, en litige (1) entre le roi et le grand bailliage dont M. de Choiseul était revêtu; en troisième lieu, l'accomplissement d'un arrangement qui lui avait été accordé, pour payer une partie de ses dettes, pendant qu'il était encore dans le ministère (2), et qui n'avait pas eu d'exécution, cet arrangement manquant de quelques formalités lors de son exil. Je crois qu'il ajoutait encore quelques demandes en argent comptant; mais pour que les retranchemens, que l'on fait toujours aux prétentions, portassent sur cet objet, plutôt que sur les autres.

Si M. de Choiseul reçut avec modération ce coup, il n'en fut pas de même de madame de Choiseul. Elle mit dans cet événement beaucoup d'indignation, et l'exagération souvent très-noble de son caractère. Elle dit à M. du Châtelet, que M. de Choiseul chargea de remettre sa lettre au

---

(1) Cet objet pouvait valoir 30,000 livres de rentes, et une coupe extraordinaire estimée 800,000 livres.

(2) Cet arrangement aurait produit 180,000 livres à M. de Choiseul.

roi, que quant à elle, elle ne voulait point de ses bienfaits; que si, par hasard, il était question de lui assurer une pension après son mari, elle le priait de faire en sorte que cela ne fût point, parce qu'elle la refuserait : voulant faire voir à toute la terre, si elle avait le malheur de le perdre, la veuve de M. de Choiseul réduite à se mettre dans un couvent. Ce propos, quelque singulier qu'il soit dans la bouche de madame de Choiseul, le devient encore davantage dans celle de mademoiselle Croizat.

En arrivant à Versailles, M. du Châtelet fut descendre chez M. d'Aiguillon, auquel il dit les dispositions de M. de Choiseul, et la teneur de la lettre qu'il l'avait chargé de remettre au roi. M. d'Aiguillon parut un peu surpris de son arrivée, comptant apparemment que cette affaire serait traitée par lettre, et passerait uniquement par lui, au moyen de quoi il aurait pu la tourner à son gré. Il dit à M. du Châtelet qu'on était fort loin de compte; que le roi ne donnerait à M. de Choiseul qu'une pension de 50,000 francs sur la charge, dont 30,000 reversibles à madame de Choiseul, et 200,000 francs d'argent comptant, et que sûrement il n'aurait pas davantage; que d'ailleurs il n'avait qu'à lui donner sa lettre; qu'il se chargerait de la remettre au roi, chose que M. du Châtelet lui refusa. Puis, étant entré en matière sur le fond de l'affaire, il ne put jamais faire sortir M. d'Aiguillon du ton ministériel, et d'une aigreur qu'il poussa

plusieurs fois jusqu'à la vivacité, tant que dura l'entretien.

M. du Châtelet sortit, outré de voir jusqu'à quel point M. d'Aiguillon le compromettait, en le choisissant pour négociateur dans une affaire qu'il voyait bien qu'il tâcherait de tourner tout au plus mal pour M. de Choiseul; ce qui ne manquerait pas de lui donner dans le monde le tort de sacrifier l'ami dans la disgrâce à l'ami tout-puissant; et ce qui le blessait d'autant plus, qu'indépendamment de son intérêt particulier, celui de M. de Choiseul l'affectait véritablement.

Dans cette perplexité, il courut chez madame du Barry avec laquelle il avait assez de liaisons, pour y avoir recours. Animé comme il l'était, il lui peignit avec chaleur l'énormité de l'injustice qu'on faisait à M. de Choiseul, la dureté et la mauvaise foi avec lesquelles on traitait vis-à-vis de lui; et retombant ensuite sur ce qui lui était personnel, il lui fit voir la fâcheuse situation dans laquelle M. d'Aiguillon le réduisait, et combien il abusait de l'amitié qui avait toujours été entre eux.

Madame du Barry lui répondit fort bien, et entra dans toutes ses raisons. Elle lui dit que, quoiqu'elle eût beaucoup à se plaindre de M. de Choiseul, elle ne devait être comptée pour rien; que M. de Choiseul avait attaqué en elle le goût du roi, et que c'étaient là ses véritables torts; que cela ne l'empêcherait pourtant pas de tâcher de

lui procurer le meilleur traitement possible, et qu'elle le lui promettait.

M. du Châtelet lui répliqua que, émue par la force des vérités qu'il lui avait alléguées, et par l'injustice qu'on voulait commettre, elle abondait dans son sens; mais qu'il craignait que, lorsque M. d'Aiguillon viendrait lui tenir un langage contraire, elle ne changeât de façon de penser et n'oubliât ses promesses. Elle le rassura et lui dit qu'il pouvait compter sur sa parole.

Le lendemain M. du Châtelet, profitant des entrées qu'il a chez le roi, fut dans son cabinet attendre qu'il y vînt pour se mettre au conseil, et saisir cet instant pour lui donner la lettre de M. de Choiseul. Dès que le roi entra et l'aperçut, il vint à lui, et le prenant à l'écart, il lui dit: *Vous n'avez qu'à vous adresser à M. d'Aiguillon pour tout ce qui regarde l'affaire de M. de Choiseul: c'est lui que j'ai chargé de la terminer;* et, le quittant brusquement, il ne lui donna pas le temps de lui répliquer un seul mot, encore moins de lui remettre la lettre de M. de Choiseul.

M. du Châtelet, infiniment affligé de la tournure que prenait sa négociation, retourna chez M. d'Aiguillon qu'il trouva dans les mêmes dispositions, et monté sur le même ton. Il était de plus muni d'une lettre qui lui remettait l'affaire entre les mains, et dans laquelle il était assez durement exprimé qu'on ne voulait pas accorder plus de 50,000 francs de pension, dont 30,000

reversibles à madame de Choiseul, et 200,000 francs d'argent comptant.

Ne pouvant obtenir autre chose, M. du Châtelet dépêcha un courrier à M. de Choiseul, par lequel il l'informa fort au long de tout ce qu'on vient de détailler. Il lui ajoutait que, vu les dispositions où il voyait les choses, il jugeait qu'on voulait le pousser pour le fâcher, dans l'espérance qu'il refuserait sa démission, et qu'alors on porterait le roi aux dernières rigueurs; qu'incessamment on le chargerait vraisemblablement de lui demander cette démission; qu'il se pressait de lui en donner avis, pour qu'il eût le temps de faire ses réflexions; qu'il le conjurait de bien peser le parti auquel il se déterminerait; que, si c'était celui de la résistance, il devait s'attendre à tout; qu'au reste n'ayant pu parvenir à donner sa lettre au roi, il l'avait jetée au feu, préférant ce parti à celui de la remettre à M d'Aiguillon.

J'étais encore à Chanteloup, lorsque le courrier de M. du Châtelet arriva; et je dois la justice à M. de Choiseul, qu'il n'hésita pas un instant. Il écrivit au roi une lettre très-succincte, où il lui mandait que ce n'était que d'après ses ordres qu'il avait demandé des dédommagemens de sa charge de colonel-général des Suisses; qu'ayant appris par M. du Châtelet, qu'il avait chargé de remettre sa lettre à Sa Majesté, qu'elle n'avait pas voulu la recevoir, et qu'elle persistait à désirer sa démission, il lui remettait cette charge qu'il tenait uni-

quement de ses bontés, s'en rapportant entièrement à elle pour les dédommagemens, si elle jugeait à propos de lui en accorder. Il joignit sa démission à cette lettre, et fit repartir le courrier sur-le-champ.

M. du Châtelet, muni de cette démission, se trouva fort soulagé de n'avoir plus à craindre pour M. de Choiseul les persécutions qu'il aurait éprouvées, s'il s'était déterminé à la résistance. L'appréhension de M. du Châtelet, ainsi que celle de plusieurs des amis de M. de Choiseul, n'était pas fondée dans cette occasion. Le parti de la démission pure et simple, était le plus noble dans les circonstances où il se trouvait; on devait être bien sûr que ce serait celui auquel il donnerait la préférence.

J'ai oublié de dire que, dans la dernière entrevue entre M. du Châtelet et M. d'Aiguillon, il y avait eu beaucoup d'aigreur de part et d'autre, M. du Châtelet n'ayant pu se taire sur les griefs personnels qu'il avait de sa conduite vis-à-vis de lui. Cependant il coupa court sur cet objet, en lui disant que, dans cet instant, il n'était question que des intérêts de M. de Choiseul; que, quant à ce qui le regardait, c'était une autre affaire qu'il traiterait dans son temps. Fort en froid avec M. d'Aiguillon, et s'en méfiant comme de raison, il ne lui fit point part qu'il eût la démission de M. de Choiseul.

Cependant, désirant que le roi fût instruit qu'il

en était dépositaire, pour qu'il ne refusât pas, comme la première fois, de prendre la lettre dont il était chargé, ce qui l'aurait renvoyé à M. d'Aiguillon, il alla chez madame du Barry pour le lui dire, certain qu'elle le redirait au roi. Il fut encore fort content de la conversation qu'il eut avec elle; il lui parla de même avec véhémence des intérêts de M. de Choiseul, et des plaintes qu'il avait à former contre M. d'Aiguillon; il alla jusqu'à attaquer son caractère, à remontrer à madame du Barry le tort qu'elle se faisait en suivant ses conseils qui la conduisaient à faire des choses qui lui attiraient la haine, au lieu qu'elle serait aimée si elle ne se guidait que par ses propres mouvemens. Madame du Barry lui répondit qu'on se trompait; qu'il ne fallait pas croire que personne eût de l'autorité sur elle; que, quant à ce qui regardait M. de Choiseul, elle en avait parlé au roi; qu'elle espérait qu'on lui donnerait plus, c'est-à-dire 60,000 francs de pension sur la charge, et 100 mille écus d'argent comptant. M. du Châtelet ayant demandé si c'était seulement une espérance, ou bien une certitude, elle lui dit qu'elle croyait pouvoir l'en assurer.

Pour ne point interrompre le fil du discours, je n'ai pas dit que M. du Châtelet avait mandé à M. de Choiseul, par son premier courrier, qu'il croyait que ce serait M. le comte de Provence qu'il aurait pour successeur dans la charge de colonel-général des Suisses; que même quelqu'un

de sa maison le lui avait dit en confidence. En effet, quand je revins à Paris, je trouvai public que M. le comte de Provence avait écrit une lettre au roi, par laquelle il lui demandait d'être colonel-général des Suisses. On savait aussi que M. d'Aiguillon avait été enfermé trois heures avec lui, pour composer cette lettre; ce qui donna lieu de croire que les ennemis de M. de Choiseul, ne pouvant déterminer le roi à lui ôter sa charge, avaient employé cette démarche pour l'y porter. La cabale avait eu d'autant moins de peine à y engager M. le comte de Provence, que ce prince était favorable au parti qu'on appelait vulgairement de *madame du Barry*, et que, quoique jeune encore, il calculait ses démarches avec art, disons même avec un peu d'artifice (1).

M. du Châtelet, pour s'acquitter de sa nouvelle commission, fut, comme la première fois, attendre le roi dans son cabinet; et lorsqu'il parut, il lui présenta la lettre de M. de Choiseul, en lui disant : « J'ai l'honneur de remettre à S. M. quelque » chose qui, je crois, lui sera agréable, puisque » c'est la démission de M. de Choiseul. » Le roi lui répondit : *Vous êtes bien vif, monsieur du Châtelet;* il répliqua : *Sire, je le suis toujours, lorsqu'il s'agit de remplir mes devoirs.*

Les ennemis de M. de Choiseul furent un peu

(1) Il est probable que M. de Besenval n'avait point, sur ce fait, des renseignemens bien exacts, et l'on voit, par ce passage même, que le zèle de son amitié l'égare. (*Note des nouv. édit.*)

déconcertés de sa conduite. Lorsque madame de Marsan apprit qu'il avait envoyé sa démission pure et simple, elle s'écria avec transport : *Il n'est donc pas possible de rendre cet homme-là malheureux!* Ce mot est de caractère.

Tout demeura suspendu, et comme dans l'oubli, pendant quelques jours. M. du Châtelet, en étant inquiet, écrivit à M. d'Aiguillon, pour lui demander où en était cette affaire. Il lui répondit, avec sécheresse et ironie : « Que vraisemblablement il le savait mieux que qui que ce fût, et que si lui-même en voulait savoir des nouvelles, ce serait à lui qu'il s'adresserait. » Voulant apparemment lui faire sentir que, puisqu'il la traitait directement vis-à-vis du roi et de madame du Barry, sans l'y admettre, il n'y prenait plus aucun intérêt.

M. du Châtelet lui récrivit pour lui demander un rendez-vous, et n'en reçut point de réponse. Ce silence augmenta d'autant plus son inquiétude, que, précisément dans ce temps-là, il reçut par la poste une lettre de M. de Choiseul, dans laquelle il faisait le tableau de sa position, et celui de tout ce qu'il avait à essuyer, après avoir servi l'État utilement et sans reproche pendant douze ans. Il y avait dans cette lettre des choses directes pour le roi, d'une grande force. M. de Choiseul avait exprès choisi la poste, instruit de reste que tout ce qui allait par cette voie était remis par des copies, ou des extraits, sous les yeux de S. M. : et que c'était le moyen de lui faire connaître que, quoiqu'il se fût

conduit par des motifs nobles et modérés, cependant il sentait jusqu'à quel point il devait être ulcéré des traitemens qu'il éprouvait.

Cette démarche, qui aurait pu être utile vis-à-vis de tout autre, devenait infructueuse auprès du roi, qui pouvait sentir combien il était injuste, mais qui n'écoutait que sa faiblesse pour les gens qui le gouvernaient, malgré les reproches intérieurs qu'il pouvait se faire. Cette démarche, dis-je, assez mal vue, et que vraisemblablement M. de Choiseul se permit pour satisfaire son indignation, pouvait avoir des suites fâcheuses, en indisposant le roi, et donnant matière aux ennemis de M. de Choiseul de détruire le bon effet que devait naturellement produire l'envoi de sa démission. M. du Châtelet, qui le sentait, craignit que ce ne fût la cause du refroidissement qu'il voyait. Pour s'en éclaircir, il fut à Choisy, où était le roi, et débuta par se présenter à l'appartement de madame du Barry. On lui dit qu'il était impossible de la voir dans ce moment. Ayant insisté pour une autre heure, on lui répondit que cela ne se pouvait de toute la journée, ce qui le confirma dans l'opinion que tout était perdu.

Il descendit dans le salon, fort tourmenté; et quand le roi et tout le monde y fut rassemblé, il s'approcha de madame du Barry, et lui dit qu'il avait désiré de la voir pour savoir où en était l'affaire de M. de Choiseul; qu'il fallait pourtant que cela finît, et qu'il comptait toujours que ce serait de la manière dont elle le lui avait dit, la dernière

fois qu'il l'avait vue. Madame du Barry lui répondit d'une façon vague, embarrassée, et pour le coup il crut que la chose était sans ressource.

Agité, mais examinant tout, il remarqua que madame du Barry prenait M. d'Aiguillon à part, et par leurs gestes il jugea qu'ils avaient une conversation animée. Un moment après, madame du Barry le quittant brusquement, en se retournant, dit assez haut pour être entendue : *Il faut bien que cela soit comme cela.* Elle s'approcha ensuite du roi qui était à la cheminée, et lui ayant parlé bas quelques instans, elle appela M. d'Aiguillon. Ils eurent tous les trois une conversation qui se termina assez promptement, et l'on entendit le roi leur dire, en les quittant pour se mettre au jeu : 60 *mille francs de pension, et* 100 *mille écus d'argent comptant.*

Peu de temps après, M. d'Aiguillon vint à M. du Châtelet et lui dit : *Le roi m'a chargé de vous dire, Monsieur, qu'il accordait à M. de Choiseul* 60 *mille francs de pension sur la charge de colonel-général des Suisses, dont* 50 *mille reversibles à madame de Choiseul, et* 100 *mille écus d'argent comptant.* M. du Châtelet fut bien soulagé en apprenant cette nouvelle, à laquelle il ne s'attendait point du tout. Il chercha et trouva l'occasion de remercier madame du Barry; elle lui dit que, d'après la façon dont M. de Choiseul avait donné sa démission, le roi s'était déterminé, de lui-même, à lui accorder cette augmentation.

Ce fut à la fin du mois de décembre 1771, que cette affaire fut consommée; et tout étant arrangé du côté de M. de Choiseul, on fut fort étonné, pendant plusieurs jours, de ne point voir nommer M. le comte de Provence, que tout le monde était convaincu devoir être son successeur. On ne savait que penser de ce que les partisans de ce prince, et toute sa maison, niaient qu'il eût écrit au roi pour demander la charge de colonel-général des Suisses, et d'entendre dire aux créatures de M. d'Aiguillon, qu'il était contre la bonne politique de revêtir de cette charge un prince aussi près du trône. On sut bientôt que M. le dauphin, excité par madame Adélaïde sa tante, avait fait une scène à M. le comte de Provence; qu'il lui avait reproché en termes fort durs le tort de demander la place d'un autre. Il avait fini par lui dire qu'il pouvait prendre cette place; mais qu'il y fît ses réflexions, car il ne le lui pardonnerait jamais. Ce ton de décision et d'autorité consterna M. le comte de Provence, et encore plus les gens qui le conseillaient, et qui déterminèrent ce prince à dire au roi qu'il ne voulait plus être colonel-général des Suisses.

Le désistement de M. le comte de Provence ouvrit la porte à plusieurs prétendans. Le maréchal de Soubise fut un des plus ardens, et naturellement il y avait beau jeu : car anciennement le roi lui avait promis cette charge que M. de Choiseul lui avait enlevée par le crédit de madame de Pompadour. M. d'Aiguillon, n'osant se mettre sur

les rangs, poussa en avant le maréchal de Richelieu, soutenu par madame du Barry, dans l'espérance qu'à la mort du maréchal, qui ne pouvait être éloignée, cette place lui reviendrait. Pendant deux ou trois jours, il y eut une grande fermentation à la cour sur cet objet.

Enfin, sans que j'aie pu en savoir précisément le motif, qui cependant n'est autre, je crois, que les sollicitations de madame Adélaïde, le roi envoya chercher M. le comte d'Artois, qui, peu accoutumé à être mandé hors pour quelques réprimandes, crut qu'il allait être bien grondé, et arriva tout tremblant dans le cabinet du roi. Il fut fort surpris, quand S. M. lui dit qu'elle le faisait colonel-général des Suisses. Sa frayeur avait été si grande, que dans le premier instant il ne témoigna pas la joie qu'il a montrée depuis, et qui est très-naturelle à un enfant de quinze ans qui voit des officiers et des soldats sous ses ordres. Tout le monde fut ravi de ce choix, et de la petite disgrâce qu'essuyait M. le comte de Provence qu'on n'aimait pas.

M. le comte d'Artois étant encore trop jeune pour administrer par lui-même, il fut décidé que, jusqu'à ce qu'il fût en âge, M. d'Affry, colonel des gardes-suisses, aurait tout le détail et le travail avec le roi, et que le comte d'Artois signerait simplement les expéditions.

M. du Châtelet, ulcéré au dernier point contre M. d'Aiguillon, mais qui ne s'était rien permis de personnel, tant qu'avait duré la négociation de

l'affaire de M. de Choiseul, aussitôt qu'elle fut finie eut avec M. d'Aiguillon, dans son cabinet, une explication des plus vives : il lui reprocha la façon dont il l'avait compromis, et toute sa conduite en général. Il affecta même de dire, en sortant, assez haut pour être entendu de tout ce qui était dans l'antichambre, que c'était pour la dernière fois qu'il mettait les pieds chez lui. Ce trait couronna la façon dont M. du Châtelet avait agi depuis le commencement de cette affaire, dans laquelle il ne s'est jamais démenti un instant, en montrant autant de noblesse et de fermeté, que d'intérêt empressé pour son ami malheureux et opprimé.

De tout cela, on peut conclure que l'étoile qui semble présider à la destinée de M. de Choiseul, ne s'est pas plus démentie dans cette occasion, que dans mille autres. Car, à quoi ont abouti toutes les menées de ses ennemis? A lui faire ôter une charge dont il se souciait fort peu, et à lui en laisser le revenu. 60,000 livres de pension et 100 mille écus à fonds perdus font bien 90,000 livres de rente : sa place ne les lui valait pas tout-à-fait. Un petit-fils du roi ne craint pas de demander sa charge, et, par un événement hors de toute vraisemblance, non-seulement il ne l'a pas, mais M. de Choiseul a la satisfaction de voir qu'il est contraint de s'en désister, avec la mortification qui suit une petite manœuvre avortée. Cependant, pour qu'il ait l'agrément d'être remplacé par un petit-fils de France,

il s'én trouve un autre auquel on donne sa charge, prince de la plus grande espérance, et successeur qu'il ne sera point embarrassé de rencontrer, si jamais il revient à la cour. M. d'Aiguillon, acteur principal de l'intrigue, n'en retire d'autre fruit que de voir augmenter la haine publique contre lui, et de perdre un ami de tous les temps; tandis que M. de Choiseul voit dissiper les nuages qu'il avait sur le compte de ce même ami. Le cardinal de Mazarin, lorsqu'il s'agissait de charger quelqu'un d'une commission, s'informait moins de ses talens, que *s'il était heureux :* il avait bien raison; il y a des gens à qui tout tourne bien.

Une remarque assez singulière, c'est que le cardinal de Richelieu, arrière-grand-oncle de M. d'Aiguillon, persécuta M. de Bassompière, arrière-grand-oncle de M. de Choiseul, pour la charge de colonel-général des Suisses, qu'il lui fit ôter. Il est étrange que le même événement soit arrivé cent ans après, entre les deux arrière-petits-neveux.

Anecdote sur le renvoi des Jésuites.

Écrit en 1777.

Tout le monde a cru que c'était le duc de Choiseul qui avait fait renvoyer les jésuites. Je tiens de lui que ce fut à un voyage de Choisy qu'il entendit parler de cette affaire pour la première fois.

Le roi ayant reçu un paquet du chancelier de Lamoignon, qui contenait le premier arrêté que le parlement ait fait contre cette société, démarche proposée et rédigée par M. de Laverdi, alors conseiller de grand'chambre, et depuis contrôleur-général, ce prince le communiqua à M. de Choiseul, et lui demanda ce qu'il en pensait. M. de Choiseul répondit qu'il serait assez difficile de dire sur-le-champ son opinion sur plusieurs objets que renfermait l'arrêté, qui tous demandaient beaucoup de réflexions; mais que ce n'était pas là l'état de la question : qu'il fallait, avant tout, savoir s'il voulait conserver les jésuites, ou s'en défaire. Que si son intentiou était de les chasser, il n'y avait qu'à laisser faire le parlement; que si, au contraire, il prétendait les garder, il fallait sur-le-champ casser l'arrêté du parlement, parce qu'alors l'affaire changerait de nature, la chose devenant une querelle particulière du souverain avec son

parlement, querelle qui traînerait, mais où le souverain aurait gain de cause. Que, si on attendait, bientôt ce premier arrêté serait suivi d'autres qui engageraient tellement le compromis, qu'il ne serait plus possible de s'en tirer. Le roi adopta ce dernier avis, et répondit au chancelier que son intention était qu'il cassât l'arrêté du parlement.

Il s'en fallait de beaucoup que les lumières du chancelier fussent aussi étendues que celles de M. de Choiseul. Au lieu de suivre l'ordre du roi, il lui écrivit une nouvelle lettre, où il lui mandait qu'il n'était pas encore temps de prendre des partis violens. Il en arriva ce que M. de Choiseul avait prévu. A la première démarche contre les jésuites, le parlement en ajouta beaucoup d'autres, et l'affaire fut tellement engagée, qu'il fallut bien la suivre. Pendant cet intervalle, M. de Choiseul avait eu le temps de faire des réflexions qui le portèrent à être lui-même contre les jésuites; et de nouveau consulté par le roi, il lui dit qu'il fallait absolument se défaire de ces gens-là. *Soit*, lui répondit le roi en riant, *je ne serai pas fâché de voir le père Desmarets en abbé* (1). Dans tous les traits de la vie de ce prince, on retrouve la même insouciance et le même caractère indéfinissable.

(1) Le père Desmarets, jésuite, confesseur du roi.

Mort du roi Louis XV.

Écrit en 1774.

Le roi se trouva mal le 28 avril 1774, au petit Trianon, dans un de ces voyages de deux ou trois jours, dont il essayait sans cesse de remplir l'inutilité de sa vie, pour chasser le désœuvrement et l'ennui qui le suivaient partout. Madame du Barry, craignant que la moindre inquiétude sur son état ne rappelât en lui cette terreur du diable, qui se réveillait au plus petit prétexte, et ne lui fît demander un confesseur, voulait le déterminer à rester à Trianon. Là, entourée de cette vile partie de courtisans qui s'était déclarée en sa faveur, elle n'avait rien à craindre de la famille royale, ni des intrigues qu'on aurait pu faire contre elle. Mais M. d'Aiguillon, trouvant cette conduite trop hasardée, l'engagea à ramener le roi à Versailles, où il revint, d'après l'avis de La Martinière, premier chirurgien de S. M., qui opina pour ce retour, avec son honnêteté, sa franchise et sa brutalité ordinaires.

Tous les symptômes, et l'accablement surtout, ainsi que quelques faiblesses, firent juger aux médecins de la cour, de même qu'à Leroi et Bordeu, qu'on avait appelés de Paris, que ce serait une

maladie; mais qui que ce soit ne se douta de la petite vérole, d'autant qu'on était persuadé que le roi l'avait eue. En effet, dans sa jeunesse, il eut à Fontainebleau une éruption à la peau qui, quoique qualifiée de *petite vérole*, n'y ressemblait point, puisque, le cinquième jour de la maladie, il était déjà levé et convalescent.

Dans cette opinion, la faculté ordonna une saignée du bras, et l'émétique. Le mal de tête et des reins, les vomissemens et la fièvre ne diminuant point, on réitéra la saignée, le 29 au soir, qu'on fit très-copieuse. On a depuis attribué à cette saignée la mauvaise marche de la maladie, et enfin la mort du roi, comme ayant été faite dans le commencement de l'éruption. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la nuit, fort peu de temps après cette dernière saignée, la petite vérole se déclara. Les médecins l'annoncèrent.

Cette nouvelle causa une grande agitation à la cour et à la ville. M. d'Aiguillon, madame du Barry, les courtisans qui s'étaient déclarés pour eux, ainsi que la multitude de fripons, d'intrigans et d'espions dont ils avaient peuplé la cour, et qui formaient la leur, éprouvèrent les plus vives alarmes sur l'état du roi. Une petite vérole à soixante-quatre ans était une raison suffisante pour leur en causer. A cette inquiétude se joignait encore celle du moment des sacremens. Ils se rappelaient Metz, la pusillanimité du roi, la manière dont madame de Châteauroux avait été chassée; et calculaient juste en

redoutant cet instant, et en craignant encore davantage la mort du roi, qui mettait sur le trône un jeune prince et une jeune princesse, bravés par madame du Barry, que M. d'Aiguillon délaissait pour cette maîtresse, et qui étaient journellement éclairés et aigris par leurs entours, sur les outrages qu'on leur faisait, et l'abandon où ils vivaient. Ce qu'on appelait les *barriens* et les *aiguillonistes*, avaient donc contre eux deux chances à redouter. L'une des deux était presque inévitable.

Précisément, ces deux chances, par un effet contraire, faisaient renaître les espérances des opprimés et des honnêtes gens, qui ne pouvaient prétendre à rien sous une administration où l'on ne voulait que de ces hommes corrompus, vendus à la faveur, et prêts à tout faire. La barrière était d'autant plus forte, que M. d'Aiguillon, qui était parvenu à prendre tout le crédit, n'accordait aucune grâce, qu'elle n'eût passé par madame du Barry, et qu'on ne se fût adressé à elle pour l'obtenir. A l'intérêt particulier, se joignait la haine personnelle qu'on portait généralement à ce ministre, dont le caractère dur et malfaisant lui avait tellement aliéné les esprits, qu'on ne l'avait vu entrer dans le ministère qu'avec le plus grand chagrin et la plus grande frayeur, et qu'on ne soupirait qu'après l'instant qui l'en chasserait.

Le peuple, surchargé d'impôts pour fournir à la déprédation des finances, dissipées en luxe, et englouties par la cupidité de la maîtresse et des in-

trigans qui l'entouraient, d'ailleurs indigné du désordre où vivait ce prince, regardait le moment de sa fin comme le seul moyen de sortir d'oppression, et s'en expliquait hautement dans les rues.

Telles furent les différentes impressions que la maladie du roi produisit sur les esprits, sans que qui que ce fût témoignât le moindre intérêt pour lui, tant il était perdu dans l'opinion générale. Il n'y eut que le duc de Noailles et le maréchal de Soubise qui furent ou firent semblant d'être affligés. Toujours avec lui depuis sa plus tendre jeunesse, comblés de ses faveurs, en ayant été constamment bien traités, ils lui devaient des démonstrations d'attachement, quand bien même ils n'en auraient pas éprouvé.

Dès que la petite vérole fut déclarée, toute communication fut interceptée entre le roi et la famille royale, dont aucun n'avait eu cette maladie, à l'exception de madame la dauphine. Il n'y eut que madame Adélaïde, madame Victoire et madame Sophie, qui crurent devoir à leur père de s'enfermer avec lui. Ce courage et cette piété filiale, qui méritaient certainement des éloges, ne firent pas grand effet; outre que ce siècle, porté à blâmer avec acharnement, par cette même raison se refuse à la louange, l'objet de ce dévouement était plus qu'indifférent, ce qui ternissait l'éclat du sacrifice. D'ailleurs, Mesdames n'étaient pas aimées; elles avaient donné, en trop d'occasions, des

preuves de la faiblesse de leur caractère et du peu de sincérité qui en est la suite, pour n'avoir pas cessé depuis long-temps d'être intéressantes; surtout madame Adélaïde et madame Victoire; la première, gouvernée par madame de Narbonne, et la seconde par madame de Durfort, toutes deux dames d'atour. Madame Sophie, qui joignait à la figure la plus déplaisante, l'esprit le plus médiocre, était un personnage entièrement passif. Les princes se partagèrent. M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, et M. le comte de La Marche s'enfermèrent avec le roi. M. le duc de Chartres et M. le duc de Bourbon restèrent avec M. le dauphin. M. le prince de Conti avait défense de paraître à la cour.

Quelque maladie qu'aient les princes, jamais ce qui les entoure, ni les médecins, ne conviennent qu'ils soient mal, que lorsqu'ils sont morts. La flatterie et la politique les conduisent jusqu'au tombeau. Quoique la petite vérole du roi fût confluente et d'assez mauvaise espèce, qu'il eût beaucoup de fièvre et des redoublemens, ainsi que des disparates, on publiait, les premiers jours, que cela allait à merveille. M. d'Aiguillon, madame du Barry, et leurs partisans, s'en flattaient; le parti opposé le craignait. Comme ce dernier espérait beaucoup des sacremens, et que la décence seule exigeait qu'ils fussent administrés dans une maladie de cette nature, il ne cessait de les demander, et l'on entendait crier au scandale, des

hommes et des femmes qu'on savait ne pas croire en Dieu.

Mais tous ces cris étaient impuissans ; le parti anti-barrien et anti-aiguilloniste était composé de gens honnêtes, peu faits pour l'intrigue, et qui, par honnêteté, s'étant éloignés de ce qu'ils appelaient le tripot de la cour, avaient perdu tout moyen d'y produire aucune révolution ; et de femmes incapables de conduite, inconsidérées dans leurs propos, qui les rendaient odieuses à leurs adversaires et dangereuses pour leurs amis.

M. d'Aiguillon, au contraire, avait rempli Versailles de gens à lui, et gagné tous les entours, de manière que rien ne pouvait se faire, ni revenir au roi, que de son consentement. Il était d'autant plus sûr de réussir, qu'il dirigeait seul, et sans paraître, ses intrigues, qu'il n'avait point de confident, et que par conséquent il ne craignait aucune indiscrétion. Assignant à chacun son rôle, sans l'instruire du but qu'il se proposait, il l'atteignait, sans que les gens qu'il mettait en mouvement sussent, la plupart du temps, l'effet qu'ils devaient produire. Ceux qui le servaient lui étaient entièrement dévoués. S'étant rangés sous l'étendard de madame du Barry, ils sentaient que leur existence dépendait de celle de la maîtresse et du ministre.

C'est ce qui fit que M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, d'année, les premiers jours de la maladie, sous prétexte

qu'il y avait trop de monde dans la chambre du roi, aima mieux renoncer aux devoirs de sa charge, et s'éloigner du chevet du lit de son maître, que de courir risque, en laissant entrer ceux qui en avaient le droit, que quelqu'un ne dît un mot qui eût pu faire rentrer le roi en lui-même, et le déterminer à la cessation du scandale. Il eut même, à ce sujet, une altercation très-forte avec M. le prince de Beauvau, capitaine des gardes, qui, dans la chaleur de la dispute, taxa ces arrangemens de *platitude*, et qui satisfit ensuite à la vanité blessée de M. d'Aumont, en déclarant que ce mot ne tombait que sur les *arrangemens*, et non sur la personne; distinction qui pacifia tout.

M. d'Aumont laissait donner l'ordre, dans la chambre, à Laborde, valet de chambre de quartier, mauvaise tête, homme insolent, vendu au parti du Barry, qui, faisant exactement sortir tout le monde, le soir, allait chercher la favorite, et l'amenait au lit du roi, d'où, autant qu'on a pu le savoir, elle sortait peu contente, le roi, soit accablement, soit aliénation d'idées, ou indifférence, lui montrant peu d'empressement et de plaisir à la voir.

Les gens qui désiraient du changement, voyant tout accès fermé auprès du roi, n'eurent plus guère d'espérance qu'en l'archevêque de Paris. En effet, il était simple de croire qu'un archevêque, dans des circonstances pareilles, se transporterait à Versailles, et, remplissant ses devoirs, parlerait de

sacremens à un roi qui prend le titre de très-chrétien et fils aîné de l'Église. On était d'autant plus fondé à le penser, que M. de Beaumont, archevêque de Paris, attaché aux jésuites autant qu'on peut l'être, souvent exilé pour défendre leur cause, de peu d'esprit et fort entêté, comme les gens dont les lumières sont courtes, avait toujours eu la réputation et la conduite d'un prélat pieux et d'un homme de bien. On s'étonnait de ne le point voir arriver, malgré l'état fâcheux où il se trouvait, tourmenté des douleurs de la pierre.

Enfin il s'annonça pour le lundi matin 2 mai. M. le duc d'Orléans, qui ne penchait pour aucun parti, et qui voulait surtout afficher la neutralité, crut de son devoir de parler à madame Adélaïde, comme à celle qui devait donner l'ordre; car M. le dauphin n'était compté pour rien par qui que ce fût, et personne ne songeait seulement qu'il était dans les possibles que, sous peu de jours, il devînt le maître. M. le duc d'Orléans demanda à cette princesse ce qu'elle pensait sur les sacremens, et s'il n'était pas temps de s'en occuper. Elle lui répondit que c'était aux médecins à en décider, et sur-le-champ ils furent assemblés. Ils prononcèrent unanimement que, dès les premiers instans, ils les avaient proposés aux grands-officiers, mais que ces messieurs n'avaient pas osé le prendre sur eux; que dans le moment présent de la suppuration, ce serait causer une révolution, et donner le coup de la mort au roi. On sent bien que c'était M. d'Ai-

guillon qui répondait par leur voix. Si tous n'étaient pas entièrement à lui, il en avait du moins le plus grand nombre à sa dévotion : ce qui restait n'osait parler. Madame Adélaïde, qu'on soupçonnait grandement d'être gagnée pour ce ministre, saisit avec vivacité le danger que l'on ferait courir à son père ; et disant qu'elle craignait que l'archevêque, qui allait arriver, ne fît quelques démarches, elle pria M. le duc d'Orléans de ne le point quitter pendant tout le temps qu'il serait dans la chambre du roi, et de l'empêcher de rien dire qui pût l'effrayer.

Peu de gens étaient instruits de ce fait, au moyen de quoi on avait les yeux ouverts sur la conduite de M. de Beaumont, les uns par intérêt, les autres par simple curiosité.

Enfin il arriva le lundi matin, ainsi qu'il l'avait fait dire. Comme on prenait garde à tout, aussitôt qu'il parut on vit le maréchal de Richelieu s'empresser de sortir de l'appartement du roi, et aller au-devant de lui jusque dans la salle des gardes ; là le tirant à part, ils s'assirent sur une banquette. On remarqua le maréchal lui parler avec une grande véhémence, et des gestes animés ; quoiqu'on n'entendît pas ce qu'il disait, il n'était pas difficile de juger qu'il cherchait à le détourner de la proposition des sacremens, et, par la contenance embarrassée de l'archevêque, qu'il allait manquer à son devoir. L'indécence de ce tableau attira les

regards de tout le monde, et successivement chacun voulut s'en convaincre par ses yeux.

M. d'Aumont s'était déjà trop distingué depuis le commencement de la maladie, pour ne pas paraître dans cet événement. Il ne tarda pas à se mettre en tiers dans la conversation ; et après qu'elle eut encore duré quelque temps, prenant l'archevêque entre eux deux, ils l'introduisirent dans la chambre du roi, où était M. le duc d'Orléans. Il y resta un quart d'heure, et tout se borna en questions réciproques sur la santé. Il fallait, pour achever le scandale, qu'au lieu de rester à Versailles, l'archevêque s'en retournât à Paris : c'est à quoi il ne manqua pas.

D'après la différente disposition des esprits, on peut juger que les uns triomphèrent, et que les autres accablèrent l'archevêque, qui en effet méritait bien quelque blâme. Ceux qui cherchaient à l'excuser, disaient qu'à la rigueur la proposition des sacremens ne le regardait point, et que c'était l'affaire du grand aumônier. M. le cardinal de La Roche Aimon, grand aumônier de France, chargé de la feuille des bénéfices, s'était élevé aux premières dignités de l'Église, par une conduite souple et par une certaine indifférence sur le choix des moyens. Il avait fort négligé l'estime de son corps, au sein duquel il avait essuyé quelques amertumes. Il était à la dévotion de M. d'Aiguillon et de madame du Barry ; il l'avait prouvé de reste, en plusieurs occasions. La plupart des évêques qui se

donnaient l'air de désapprouver sa conduite, n'en étaient peut-être pas fâchés dans le fond du cœur, et en profitaient pour leurs affaires particulières et pour celles du clergé.

Cependant, dans une occasion aussi décisive pour la religion, ils crurent devoir faire des démarches. Plusieurs furent le trouver, et lui parlèrent avec la fermeté convenable à leur caractère, à la circonstance, à la dureté qui leur était familière avec lui. Le cardinal se trouva dans le plus grand embarras. Résister aux évêques, c'était se perdre, si le roi en mourait; leur céder, c'était manquer à M. d'Aiguillon et à madame du Barry; par conséquent, se perdre aussi, si le roi en revenait.

Dans cette perplexité, il suivit son caractère ordinaire, et demeura attaché au ministre et à la maîtresse, en disant aux évêques qu'après la décision des médecins il ne pouvait proposer les sacremens ouvertement, mais qu'il veillerait à saisir la moindre occasion pour en profiter; et depuis cet instant, lorsqu'il allait chez le roi, ce qui lui arrivait plusieurs fois par jour, il s'approchait de son lit, et lui parlait si bas, que personne ne pouvait l'entendre. Par ce moyen, il se procurait la facilité de donner, en rapportant ses propos, la version qui convenait à chacun.

Quoique le roi allât de plus mal en plus mal, les bulletins étaient toujours bons; et il n'y avait que les gens de l'intérieur, et leurs amis les plus

intimes, qui sussent la vérité; encore ces mêmes gens de l'intérieur étaient-ils trompés par les médecins, auxquels il n'échappait pas un seul propos dont on pût inférer la moindre chose. Cependant ils mirent, dans le bulletin du 2 au 3 mai, le mot de *délire;* ce qui choqua tellement M. d'Aiguillon, qu'il arriva le matin chez le roi, où il fit une scène publique à la faculté, alléguant qu'il ne savait comment annoncer cette nouvelle dans les pays étrangers. Jusque-là, M. d'Aiguillon n'avait paru en rien; il s'était contenté de faire agir les siens. Depuis ce moment, il se conduisit à découvert, et montra une fermeté et un courage qui surprirent d'autant plus, qu'on ne l'en croyait pas capable.

Plus il agissait ouvertement, et plus ceux qui lui étaient opposés désespérèrent de voir aucun changement favorable. On conçut qu'il n'y avait plus de ressource que la mort du roi, et tous les vœux se dirigèrent de ce côté; car on ne croyait pas qu'il eût assez de tête pour que la peur du diable lui fît demander un confesseur et chasser sa maîtresse; ce qui aurait détruit le ministre, qui ne tenait qu'à elle : par conséquent on mit tout son espoir dans l'événement.

Au moment qu'on se croyait le plus éloigné de la catastrophe, elle s'opéra par le moyen auquel on avait le moins de confiance. Madame du Barry ayant été, à son ordinaire, introduite dans la chambre, par Laborde, le 4 au soir, elle fut un peu surprise d'entendre le roi lui dire : « *Madame, je*

suis mal; je sais ce que j'ai à faire. Je ne veux pas recommencer la scène de Metz; il faut nous séparer. Allez-vous-en à Ruel, chez M. d'Aiguillon; soyez sûre que j'aurai toujours pour vous l'amitié la plus tendre. On peut juger de l'impression que ce discours fit sur elle : le trouble qu'on remarqua sur son visage, en sortant de la chambre, apprit plus son arrêt, que le propos du roi, qui a été répété tel que je le rapporte, sans certitude qu'il se soit servi des mêmes paroles.

Bientôt il se répandit un bruit sourd de ce qui venait de se passer. Ceux qui désiraient le renvoi de la maîtresse, et qui formaient le plus grand nombre, furent d'autant plus agités, que, sans détails et sans être sûrs du fait, ils ne pouvaient l'approfondir. Ceux qui perdaient tout, en perdant madame du Barry, plus instruits et plus agités encore, dissimulaient, et n'avaient garde de divulguer la moindre circonstance d'un événement qui faisait triompher le parti opposé.

La perplexité dura jusqu'au lendemain 5, à trois heures après midi, que madame du Barry monta en voiture. La joie fut pourtant diminuée, en la voyant partir pour Ruel. On sentait de reste que n'étant qu'à deux lieues de Versailles, si le roi en revenait, M. d'Aiguillon, qui avait audacieusement pris toute l'autorité, la lui ramènerait au chevet de son lit, et qu'elle serait reçue à bras ouverts par un homme qui ne connaissait de loi que ses goûts, de bienséance que sa volonté, et qui n'avait de carac-

tère que celui que lui donnaient les gens qui l'entouraient.

Le départ tant souhaité de madame du Barry, en considérant le lieu où elle se retirait, devint un nouveau sujet d'inquiétude et de chagrin, d'autant mieux fondé, qu'on ne pouvait plus rien se promettre des sacremens qu'il était dorénavant libre d'administrer, sans même parler de la maîtresse, puisqu'elle n'était plus dans le même lieu. Si ce qui se passait était l'ouvrage de M. d'Aiguillon, il faut convenir que la chose était dirigée de main de maître. Quoi qu'il en soit, les anti-aiguillonistes prirent d'autant plus d'assurance, qu'il n'y avait de ressources que dans la mort du roi, et ne se cachèrent pas trop d'y mettre tout leur espoir.

D'après cette façon de penser, l'attention se borna à savoir exactement son état. Quoique les médecins et les courtisans tinssent toujours les mêmes propos, cependant il perçait que cela allait mal, et même les médecins osèrent convenir que la nature ne faisait rien du tout, et que ce n'était qu'à force d'art et de remèdes qu'ils parvenaient à produire des effets bien légers. Les gens vrais qui entraient dans la chambre, disaient que le roi n'avait pas sa tête; il faut pourtant avouer qu'elle lui revenait par intervalles. Ce qu'il dit à madame du Barry était certainement d'un homme dans tout son bon sens; il y a lieu de croire qu'il était à lui dans la nuit du 5 au 6, qu'il demanda l'abbé Moudou, son confesseur.

Comme c'était le tour de M. de Duras, premier gentilhomme de la chambre, à veiller, et qu'il était ennemi déclaré de M. d'Aiguillon, on le fit venir sur-le-champ. Il y a grande apparence que si c'eût été à M. d'Aumont ou à M. de Richelieu de passer la nuit, ils auraient essayé d'éloigner la confession; peut-être même M. de Fronsac, survivancier de M. de Richelieu, son père, ne se serait-il pas mieux conduit. Dans les premiers temps que madame du Barry fut à la cour, malgré la façon de penser de son père et ses mauvais traitemens, M. de Fronsac s'était montré ferme, et avait tenu avec les honnêtes gens; mais depuis quelque temps il était changé, et s'était entièrement retourné du côté de son cousin, M. d'Aiguillon, et de madame du Barry.

Le roi resta une heure tête-à-tête avec l'abbé Mondou; et, lorsqu'on rentra dans sa chambre, il dit qu'il recevrait ses sacremens le lendemain. La Martinière lui représenta que, puisqu'il avait fait les frais de se confesser, il valait mieux achever tout de suite ce qu'il y avait encore à faire; qu'il serait tranquille ensuite. Le roi, sans répondre, ordonna qu'on allât chercher M. d'Aiguillon.

Fort peu de gens ont su que c'était pour lui confier que son confesseur avait déclaré qu'il ne lui donnerait point l'absolution tant que sa maîtresse serait aussi près de lui, et pour ordonner à ce ministre de dire de sa part à madame du Barry de

s'en aller à Chinon, terre appartenant à M. de Richelieu.

M. d'Aiguillon, sentant que tout était perdu, si cet éloignement avait lieu, répondit au roi qu'il y avait sûrement du mal-entendu; qu'il allait parler au cardinal de La Roche-Ajmon et à l'abbé Mondou, et qu'il se chargeait d'arranger cette affaire. En effet, il courut chez le cardinal qu'il détermina aisément. Il eut plus de peine vis-à-vis de l'abbé Mondou. Cependant, soutenu par le cardinal, il en vint à bout, sans qu'on ait su par quel moyen. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi fut communié le 6, à six heures du matin. Il témoigna une grande impatience de voir arriver les sacremens, envoyant plusieurs fois M. de Beauveau à la fenêtre, pour voir s'ils n'étaient point en chemin.

Ce fut le cardinal de La Roche-Aimon qui, en qualité de grand-aumônier, les lui administra. On remarqua que la cérémonie achevée, comme le cardinal se retournait pour s'en aller, l'abbé Mondou le tira par son rochet, et lui dit quelque chose à l'oreille. Le cardinal, élevant sur-le-champ la voix, dit tout haut que le roi était dans les sentimens les plus purs du christianisme, se repentant des sujets de scandale qu'il avait pu donner, et qu'il était dans l'intention de les éviter à l'avenir. Sur quoi le maréchal de Richelieu, d'une voix assez haute pour être entendue de tout le monde, gratifia le cardinal de l'épithète la plus insultante.

L'action de l'abbé Mondou a fait juger que peut-

être cet abbé n'avait consenti à donner l'absolution sans un plus grand éloignement de madame du Barry, que sous la condition d'un témoignage public qui pût mettre une barrière entre elle et le roi, s'il en revenait; et que le cardinal, chargé de ce témoignage, quoiqu'étant convenu de la démarche avec le confesseur, avait promis de la soustraire aux partisans de la maîtresse; mais qu'arrêté, pressé par le confesseur, il n'avait pu s'y refuser; conduite qui revenait trop à son caractère, pour qu'elle ne lui fût pas attribuée.

Dès cet instant, tout fut dit. Il n'y eut plus de matière à intrigues : la mort ou le rétablissement du roi furent les seuls buts où tendaient les vœux, suivant les différens intérêts. La maison de M. d'Aiguillon était le centre où se réunissaient les gens qui tenaient à lui et à madame du Barry, et où, suivant le style de cour, on ne se permettait seulement pas de dire que le roi fût en danger. Dans celle de madame de Be***, de madame de Te*** et de madame de Br***, par un excès contraire, on se réjouissait ouvertement au plus petit détail fâcheux qui perçait de l'état du roi; et il ne manquait pas de gens qui, tristes chez M. d'Aiguillon, et gais dans les maisons que je viens de citer, rapportaient mutuellement à chaque parti ce qui se passait dans l'autre. Ces délations auraient occasioné bien des proscriptions, si le roi en fût revenu, par le caractère méchant et vindicatif du ministre.

Les choses demeurèrent à peu près dans cet état, jusqu'au 9 au soir, qu'on crut que le roi ne passerait pas la nuit, et qu'on lui donna l'extrême-onction. On se parlait à l'oreille, de pourpre et de gangrène, et l'infection dans sa chambre était affreuse ; ce qui, joint à tant d'autres motifs, et surtout au peu d'intérêt qu'on prenait à sa personne, faisait qu'on désirait ardemment que cela finît. Je tiens du duc de Liancourt, que, voyant un valet de garde-robe répandre des larmes, il lui dit : « *Eh » bien ! vous pleurez votre maître ?* » A quoi ce valet avait répondu tout haut : « *Oh ! pour cela » non ; si je pleure, c'est sur mon pauvre cama- » rade, qui n'a jamais eu la petite-vérole, qui va » la gagner, et qui en mourra.* »

Le roi passa encore la nuit. Il se répandit même un bruit, le 10 au matin, qu'il y avait eu une évacuation, et qu'il allait mieux. Mais les médecins, qui le faisaient vivre depuis plusieurs jours, à force d'art et de choses vivifiantes, ne purent le soutenir plus loin que le 10 mai, à deux heures après-midi, qu'il expira. Dès qu'il fut mort, chacun s'enfuit de Versailles. Il n'y resta que le duc d'Ayen, survivancier de son père, capitaine des Écossais, dont le droit est de garder le roi mort ; le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, d'année ; le grand-aumônier, et M. de Dreux, grand-maître des cérémonies. On se dépêcha d'enfermer le corps dans deux cercueils de plomb, qui ne continrent qu'imparfaitement la peste qui s'en exhalait ; quel-

ques prêtres, dans la chapelle ardente, furent les seules victimes condamnées à ne pas abandonner les restes d'un roi qui, par le désordre honteux de ses mœurs, l'indifférence pour ses devoirs et pour ses sujets, s'était rendu l'objet de la haine presque générale.

J'étais de garde auprès de lui lors de sa mort, et j'eus la curiosité de me mêler parmi le peuple qui remplissait les cours pendant cet événement. Le Français, naturellement gai, frivole et bon, ne témoigne point les mouvemens qui l'agitent, par ces traits grossiers et féroces qu'on remarque chez les autres peuples. De plus, celui de Versailles se ressent du séjour de la cour, et en a contracté la retenue et la politique. Je n'entendis aucun propos; mais il était aisé de remarquer le contentement sur tous les visages.

Le corps fut conduit deux jours après à Saint-Denis, et le convoi ressembla plus au transport d'un fardeau dont on est empressé de se défaire, qu'aux derniers devoirs rendus à un monarque. Comme le roi était mort d'une maladie contagieuse, on ne put observer les cérémonies, et toutes les bêtises ruineuses qui se pratiquent en pareille occasion. Le cercueil fut mis dans un grand carrosse; un autre menait le duc d'Ayen et le duc d'Aumont; un troisième, le grand-aumônier et le curé de Versailles. Une vingtaine de pages et une cinquantaine de palefreniers à cheval, portant des flambeaux, sans être en noir, non plus que les

carrosses, composaient tout le cortége, qui partit au grand trot, à huit heures du soir, et arriva à Saint-Denis à onze heures, au milieu des brocards des curieux qui bordaient le chemin, et qui, favorisés par la nuit, donnèrent carrière à la plaisanterie, caractère dominant de la nation. On ne s'en tint pas là : épitaphes, placards, vers, tout fut prodigué pour flétrir la mémoire du feu roi.

Celle que je vais rapporter se trouve dans quelques recueils du temps; elle est dure, mais écrite avec assez de force et de facilité.

Te voilà donc, pauvre Louis,
Dans un cercueil, à Saint-Denis!
C'est là que ta grandeur expire.
Depuis long-temps, s'il faut le dire,
Inhabile à donner la loi,
Tu portais le vain nom de roi,
Sous la tutelle et sous l'empire
Des tyrans qui régnaient pour toi.

Étais-tu bon? C'est un problème
Qu'on peut résoudre à peu de frais.
Un bon prince ne fit jamais
Le malheur d'un peuple qui l'aime :
Et l'on ne peut appeler bon
Un roi sans frein et sans raison
Qui ne vécut que pour lui-même.

Voluptueux, peu délicat,
Inappliqué par habitude,
On sait qu'étranger à l'État,
Le plaisir fit ta seule étude.
Un intérêt vil en tout point,
Maîtrisait ton ame apathique;
Et du pur sang d'un peuple étique
Tu nourrissais ton embonpoint.

On te vit souvent à l'école
De plus d'un fourbe accrédité,
Au mépris de ta majesté,
Te faire un jeu de ta parole.
Au milieu même de la paix,
Sur l'art de tromper tes sujets
Fonder ton unique ressource,
Et préférer dans tes projets,
A l'amour de tous les Français,
Le plaisir de vider leur bourse.

Tu riais de leur triste sort:
Et riche par leur indigence,
Pour mieux remplir ton coffre-fort,
Tu vendais le pain de la France.
Tes serviteurs mourant de faim,
A ta pitié s'offraient en vain:
Leur plainte n'était point admise.
L'infortune avait beau crier;
Prendre tout et ne rien payer
Fut ta véritable devise.

Docile élève des cagots,
En pillant de toutes manières,
Même parmi les indévots,
Tu disais parfois des prières.
Des sages ennemi secret,
Sans goût, sans mœurs, et sans lumières,
En deux mots voilà ton portrait.

Faible, timide, peu sincère
Et caressant plus que jamais
Quiconque avait su te déplaire,
Au moment que, de ta colère,
Il allait ressentir les traits:
Voilà, je crois, ton caractère.

Ami des propos libertins,
Buveur fameux, et roi célèbre
Par la chasse et par les catins:
Voilà ton oraison funèbre.

Exil du duc d'Aiguillon.

Écrit en 1776.

Le duc d'Aiguillon, après la mort du roi, avait, ainsi que les autres ministres, tenu quelque temps dans ses deux places de ministre de la guerre et des affaires étrangères, qu'il avait réunies en sa personne sous le règne précédent. Mais, vu de mauvais œil par le nouveau roi Louis XVI, et surtout par la reine; d'ailleurs, étant un objet de jalousie pour son oncle, le comte de Maurepas, venu à la tête des affaires, sans autre titre, toutefois, que celui de conseil du roi; le duc d'Aiguillon, dis-je, sentant de reste sa position, peut-être poussé par M. de Maurepas, avait donné la démission de ses places, vers le milieu de l'année 1774. Il fut remplacé par le comte de Muy pour la guerre, et M. de Vergennes pour les affaires étrangères.

Le duc d'Aiguillon, retiré du ministère, vivait mécontent à Paris, avec le très-petit nombre d'amis qu'il a toujours eus, mais à la tête d'une cabale, composée de gens obscurs et en sous-ordre, qui, échauffant le bas public, jetaient de la fermentation dans les esprits, occasionaient un débordement de propos, de libelles, de vers et de chansons, où le roi et surtout la reine n'étaient pas ménagés.

Dans ce temps-là se plaidait, au Châtelet, le procès criminel du duc de Guines, procès intenté par un de ses secrétaires, nommé *Tort*, et dont le moteur caché était le duc d'Aiguillon.

La reine protégeait ouvertement le duc de Guines, et le duc d'Aiguillon avait pour lui M. de Vergennes et M. de Maurepas, qui, content de voir son neveu éloigné des affaires, d'ailleurs mal avec la reine, n'était pas fâché de lui donner des dégoûts, dont le duc de Guines aurait été la victime sans l'adresse et la fermeté que la reine, aidée des conseils de la comtesse Jules de Polignac, mit dans toute la suite de cette affaire, malgré la légèreté de son caractère. Les ministres agissaient en dessous, et portaient des coups fourrés ; la reine les parait, en allant directement au roi, et faisant, d'un mot, souvent révoquer le lendemain, ou quelques heures après, ce qui avait été accordé par la haine et la méchanceté.

Des circonstances m'avaient encore plus rapproché de la reine. Elle me traitait avec beaucoup de bonté et de confiance, me parlant de tout ce qui l'intéressait. Je lui représentai avec force le danger qu'il y avait pour elle de laisser subsister une cabale aussi inquiétante, ayant à sa tête le duc d'Aiguillon, dont le caractère méchant, vindicatif et profond, devait lui faire tout craindre; indépendamment de l'importunité de se voir chansonnée à tout instant, de voir ses moindres démarches empoisonnées ou tournées en ridicule,

par cette foule d'émissaires que le duc d'Aiguillon tenait toujours à ses gages. Je lui fis comprendre la nécessité d'éloigner un tel homme. En effet, c'était le seul à redouter. M. de Maurepas était trop léger pour être méchant. Élevé à la cour, il en connaissait à fond l'esprit et les menées. D'un caractère extrêmement gai, tout se peignait en plaisant à son imagination; personne n'était à l'abri de ses sarcasmes : mais voilà tout ce qu'on avait à en craindre. Il n'aimait point M. d'Aiguillon, il le redoutait même, et ne tenait à lui que par la dépendance où il était de madame de Maurepas, sa femme, qui avait l'amitié la plus vive pour monsieur et madame d'Aiguillon, et qui le soutenait dans toutes les occasions. M. de Vergennes, ministre de fortune et sans entours, faisait peu d'ombrage.

La reine sentit combien il lui était important de se défaire de M. d'Aiguillon. Il y avait peu de prétextes pour l'exiler; je lui conseillai de mettre en avant, vis-à-vis du roi, l'audace avec laquelle il avait poussé le duc de Guines, quoiqu'il ne pût douter de la protection qu'elle lui accordait; et de lui bien faire comprendre qu'on ne devait jamais s'attendre à aucun repos, tant qu'on laisserait un tel homme dans le milieu de Paris, d'où il était prudent de l'éloigner. Je lui fis envisager encore qu'elle réussirait d'autant plus aisément, que sûrement M. de Maurepas, qui avait tout crédit sur le roi, n'y mettrait aucun obstacle, parce qu'il serait

ravi d'être défait, sans y avoir part, d'un neveu qu'il n'aimait point, qu'il craignait, et qu'il ne ménageait que par soumission aux volontés de madame de Maurepas.

L'intérêt de la reine aurait suffi pour me faire attaquer M. d'Aiguillon que je n'avais aucune raison personnelle de haïr; mais d'autres considérations m'y portaient encore. C'était lui qui était l'auteur de la chute de M. de Choiseul; il convenait à mon sentiment de l'en punir. Je ne pouvais me flatter d'aucun espoir de retour pour M. de Choiseul, tant que M. d'Aiguillon serait à portée de pouvoir quelque chose; et en l'éloignant, je croyais rendre un grand service à mes amis, en particulier.

D'après mes conseils, la reine se mit à travailler contre M. d'Aiguillon. Le roi personnellement, et par tout ce qui lui en revenait, était mal disposé pour lui. D'un caractère faible, méfiant, arrivant sur le trône sans avoir la moindre notion des affaires, il n'était pas difficile de lui donner des impressions; il était encore plus aisé d'en faire prendre à la reine, pour laquelle il avait tout le goût qu'une femme aimable et remplie de grâces peut inspirer, lorsqu'elle sait mettre en jeu tout ce qu'elle possède d'adresse et de séduction, et qu'elle a la facilité de parler aussi souvent et aussi long-temps qu'elle veut à son mari.

Elle ne parvint cependant à son but qu'au bout de six semaines. M'ayant pris à part à une chasse, où je lui faisais ma cour, elle m'apprit qu'enfin on

allait dire à M. d'Aiguillon de se rendre à Verret jusqu'à nouvel ordre, sans suivre toutefois la méthode ordinaire d'une lettre-de-cachet, prise en telle horreur, que le nom seul suffisait pour révolter tout le monde. Je fus peu satisfait de cette nouvelle. Je fis envisager à la reine que c'était presque manquer son coup, que de ne l'envoyer qu'à Verret, dont la proximité lui laisserait la facilité de conserver ses liaisons, de diriger les siens, et de rester aussi redoutable que dans le sein de Paris; qu'il fallait qu'il allât à Aiguillon: que son éloignement le mettrait hors de mesure de continuer ses intrigues, dont le fil, une fois rompu, ne se renouerait pas aisément, et donnerait de la tranquillité. La reine me répondit que la chose était arrangée, qu'il lui serait bien difficile de revenir sur cela, que cependant elle verrait. Je lui répliquai que ce parti était absolument indispensable, si elle voulait travailler utilement pour elle et pour les honnêtes gens.

Les choses étant dans cette position, l'époque du sacre du roi arriva, et l'on partit pour Reims. Quoiqu'obligé de m'y rendre, j'eus les yeux ouverts sur M. d'Aiguillon; je sus qu'il était toujours à Paris, tournant en ridicule l'ordre qu'il avait reçu d'aller à Verret, et affectant de dire dans ses sociétés que son projet était bien de l'exécuter, mais que rien ne pressait, et qu'il se donnerait le temps de finir ses affaires. Je mis à profit cette conduite; j'en fis voir toute l'insolence à la reine,

et je lui conseillai d'en instruire le roi, auquel elle devait faire sentir qu'il était temps d'en imposer à un homme aussi dangereux que plein d'audace, et que c'était le moment d'emporter, auprès du roi, Aiguillon au lieu de Verret. Je lui ajoutai que l'instant était d'autant plus favorable, que M. de Maurepas, qui n'était point venu à Reims, ne pourrait le défendre; qu'en un mot, il n'y avait pas un moment à perdre.

Quelques heures après cette conversation, un valet de chambre de la reine me glissa dans la main un billet de cette princesse, où elle me mandait : « *J'ai parlé au roi : enfin, il commence à » se douter que M. d'Aiguillon pourrait bien se » moquer de lui, et je crois qu'il va y mettre » ordre.* » Le jour même le roi envoya chercher M. le duc de La Vrillière, ministre de la maison, pour lui témoigner tout son mécontentement, et le chargea de mander de sa part au duc d'Aiguillon, de se rendre à Aiguillon jusqu'à nouvel ordre.

Je m'attendais bien que cet événement ferait grand bruit, et qu'il y aurait des gens qui crieraient contre; mais j'étais bien loin de penser que ce seraient ceux qui tenaient à M. de Choiseul qui feraient plus de clameurs. Tous proscrits sous le règne précédent, par la prépondérance de M. d'Aiguillon, ils n'avaient échappé eux-mêmes à l'exil, que par la fatigue du feu roi à faire du mal, et par la crainte de dévaster sa cour. Le sentiment de vengeance et de justice fut étouffé par une

compassion philosophique, que les femmes qui s'étaient érigées en législateurs outrèrent, ainsi qu'elles outrent toujours tout. On n'entendait que les mots de *tyrannie*, de *justice exacte*, de *liberté du citoyen* et de *lois*. On se demandait avec un peu plus de raison, ce que M. d'Aiguillon avait fait de plus que lorsque le roi était monté sur le trône, et pourquoi, puisqu'il le trouvait coupable, il avait attendu si long-temps à le punir? Quelque impatienté que je fusse, je laissais dire, j'avais obtenu ce que je croyais de mieux pour la reine et pour tout le monde : il ne me restait plus qu'à veiller à ce que ces propos ne fissent aucune impression sur elle, et à éloigner, le plus que je pourrais, le retour de M. d'Aiguillon.

La reine m'avertit plusieurs fois qu'il y avait des gens qui le sollicitaient. Je lui représentai toujours le danger qu'il y avait pour elle de s'y prêter, et que si jamais quelques circonstances la forçaient à y consentir, il fallait du moins que ce fût avec des entraves qui la missent à l'abri des menées de M. d'Aiguillon contre sa sûreté et son repos.

La reine me témoignait trop de bontés, pour ne pas exciter la jalousie. Je m'aperçus de quelque refroidissement de sa part, au voyage de Fontainebleau, de l'année 1775. Je me doutai qu'on m'avait fait des tracasseries; j'eus une explication avec elle, qui fut froide et réservée de sa part, ne voulant entrer dans aucun détail, et d'après laquelle je me bornai à être son courtisan, sans plus

me mêler que des choses dont elle me parlerait. Comme tel, elle continua à me traiter parfaitement bien : mais je vis que j'avais beaucoup perdu du côté de la confiance, ce qui me détermina encore à plus de retenue, soit qu'en effet on m'eût desservi, soit que ce ne fût qu'un mouvement de légèreté de la reine : ce qui pouvait fort bien être.

Vers la fin de l'année 1776, madame de Chabrillant, fille du duc d'Aiguillon, mourut entre ses bras à Aiguillon; tout le monde le plaignit. La comtesse Jules de Polignac, dont j'étais fort ami, m'avait souvent parlé de la crainte où elle était, que, vu le crédit de M. de Maurepas, et la faiblesse du roi, on ne vît tout-à-coup revenir M. d'Aiguillon, sans la participation et même à l'insu de la reine. Elle désirait trouver quelque prétexte que cette princesse pût saisir, pour le faire revenir. La comtesse Jules me consulta sur celui qui s'offrait; je lui répondis comme il faut répondre aux gens qui ont la voix prépondérante, et qui se laissent gagner par la timidité; car rien n'est pis que de faire prendre des partis de force aux gens qui n'en ont pas. Je lui dis qu'en effet la circonstance était favorable; mais que si l'on croyait inévitable de rappeler M. d'Aiguillon, il fallait du moins le lier, de façon qu'il fût moins dangereux.

Très-peu de temps après la mort de madame de Chabrillant, on fit dire à M. d'Aiguillon que la reine, touchée de sa situation, et désirant le tirer

d'un lieu où tout lui rappelait la perte qu'il venait de faire, avait obtenu du roi qu'il fût libre, et la permission de revenir à Paris, sous la condition toutefois de ne point paraître à la cour, ni de faire aucune fonction de sa charge de capitaine des chevau-légers. M. d'Aiguillon reçut cette nouvelle avec hauteur; il répondit qu'il se regarderait toujours dans la disgrâce, tant qu'on mettrait quelque restriction à sa liberté, et qu'il n'en profiterait que suivant que l'exigeraient ses affaires. Il se conduisit en conséquence, demeurant toujours à Aiguillon.

J'ai dit, en parlant de l'exil de M. le duc d'Aiguillon, que les circonstances m'avaient rapproché de la reine. Sans être régulièrement ni belle, ni jolie; sans être bien faite, l'éclat du teint de cette princesse, beaucoup d'agrément dans le port de sa tête, une grande élégance dans toute sa personne, la mettaient dans le cas de le disputer à beaucoup d'autres femmes qui avaient reçu plus d'avantages de la nature, et même de l'emporter sur elles. Son caractère était doux et prévenant. Facilement touchée par les malheureux, aimant à les protéger, à les secourir en toute occasion, elle montrait une ame sensible et bienfaisante, et réunissait deux qualités assez rares à rencontrer ensemble, celle de se plaire à rendre service, et de jouir du bien qu'elle avait fait. Un grand attrait pour le plaisir, beaucoup de coquetterie et de légèreté, peu de gaieté naturelle, l'empêchaient d'être aussi bien dans

la société que ses qualités essentielles et son extérieur l'annonçaient. Rien absolument de déterminé dans sa façon de penser. Sa familiarité nuisait à sa considération ; et le maintien que les circonstances ou les conseils lui faisaient souvent prendre, choquaient dans la femme aimable : acception sous laquelle elle avait trop accoutumé à la considérer. De là venait que chacun en était quelquefois mécontent, et qu'on en disait souvent du mal, en s'étonnant d'en dire.

Quant à moi, les bontés et la confiance qu'elle me témoignait m'attachèrent à elle sans réserve : en lui parlant le langage convenable à une femme de vingt ans, je ne m'occupai, sans prendre sur ses plaisirs, que je sentais bien devoir toujours avoir la préférence, je ne m'occupai, dis-je, qu'à lui faire jouer le rôle, et lui donner la consistance la plus convenable à sa gloire et à assurer son bonheur. Je lui en supposais l'étoffe, que je me flattais de développer.

Je venais de faire exiler M. d'Aiguillon. On était alors à Reims, pour sacrer le roi. Dans le compliment que je fis à la reine, sur l'éloignement d'un homme aussi dangereux pour elle, je lui fis envisager qu'il ne fallait regarder cet événement que comme un premier pas vers le crédit ; que, pour le constater et le rendre invariable, il était nécessaire de faire des ministres sur lesquels elle pût compter, et je l'avertis qu'il se présentait une occasion qu'il ne fallait pas laisser échapper ;

que j'étais certain qu'enfin M. de La Vrillière, cédant à l'opinion publique, allait demander à se retirer, et rendre vacante la place de ministre de la maison ; qu'il fallait faire quitter la marine à M. de Sartines, pour passer à cette place, et faire M. d'Ennery ministre de la marine. « Indépen-» damment, dis-je à la reine, de ce que M. d'En-» nery réunit toutes les qualités nécessaires à ce » département, et le suffrage de tout le monde, » j'en réponds à V. M. comme de moi-même; et » la meilleure preuve que je puisse lui en donner, » c'est que je le lui propose. » En effet, si j'étais bien aise de mettre M. d'Ennery au grand jour et à sa vraie place, j'avais de même en vue de servir la reine, en lui attachant un homme qui, tout en servant l'État, ne lui aurait jamais manqué; j'en étais bien sûr.

La reine ne me fit aucune objection, et adopta mon idée. Cependant, comme elle avait eu quelques nuages sur le compte de M. de Sartines, que je venais de dissiper tout récemment, elle ne voulut faire aucune démarche sans en avoir prévenu ce ministre et sans son consentement. Je me chargeai de lui parler, pour le déterminer.

J'allai le trouver à Reims dès le soir même ; et, après être entré dans les plus grands détails sur les dangers et les inconvéniens du ministère de la marine, je lui peignis, autant en beau qu'il me fut possible, la position du ministre de la maison, de qui tout ce qui était sous les yeux du roi ainsi

qu'une grande partie de la cour, semblait ressortir. Je lui fis envisager que cette place, sans être exposée à ces grands événemens d'État, qui entraînent souvent la chute d'un ministre, avait un journalier actif qui rendait le ministre de la maison un personnage intéressant; que beaucoup de gens dépendaient de lui; qu'il ne dépendait de personne; que la meilleure preuve que je pusse lui en donner, était le temps immense que M. de La Vrillière l'avait été, malgré tout ce qu'on avait fait pour l'attaquer, et ce qu'il avait fait lui-même pour être chassé. J'ajoutai que la reine désirait qu'il quittât la marine pour le département de la maison, et qu'elle lui saurait gré de sa complaisance; qu'elle m'avait chargé de traiter cette affaire avec lui, et de lui rapporter sa réponse. Je ne lui cachai pas que S. M. voulait M. d'Ennery pour son successeur. A quoi aurait servi de lui en faire mystère? C'était un moyen de lui inspirer de la confiance, en lui en montrant beaucoup. M. de Sartines me parut étonné de mon discours, et très-attaché au département de la marine, dont il me fit une apologie complète. Cependant, après deux heures de conversation, j'en obtins le consentement que je désirais, et la parole qu'il irait trouver le roi, pour lui demander le changement que la reine souhaitait, démarche que je le priai de remettre jusqu'à l'instant que je l'avertirais de la faire. Je rendis compte de ma conversation à la reine qui, comme une jeune princesse sans expé-

rience, crut la chose terminée. Pour ne la pas effaroucher par le détail de ce qui restait encore à faire, je la laissai dans son erreur, et je m'occupai de ce qu'il restait à surmonter, qui n'était pas le moins difficile.

M. de Maurepas n'était point venu à Reims; il était à Pontchartrain. Choisi par le roi pour lui donner sa confiance et pour en faire son gouverneur, je sentais de reste qu'un seul mot de lui suffisait pour renverser la machine la mieux calculée, et qu'il fallait le gagner. Je n'avais aucun accès auprès de lui : je cherchai des entours, et personne ne me parut plus propre que M. de Castries, pour lui parler. Dans ce temps-là, ils étaient fort bien ensemble. M. de Castries aimait beaucoup d'Ennery, en faisait cas; d'ailleurs, j'étais bien sûr qu'il se prêterait à tout ce que je voudrais. En effet, je le trouvai très-disposé en sa faveur; il approuva beaucoup mes idées et les démarches que j'avais faites pour le porter au ministère de la marine; mais quand je lui proposai de retarder son voyage en Flandre, commandement qu'il avait pris je ne sais pourquoi, et qu'il fut obligé de quitter peu après; quand je lui proposai, dis-je, de retarder son voyage pour parler à M. de Maurepas, il n'y voulut jamais consentir : car voilà comme sont les hommes; leur amour-propre les pousse à participer aux choses, sans vouloir, quand il s'agit des autres, leur sacrifier la moindre contrainte, le plus petit dérangement dans ce qui leur convient.

J'avais aussi communiqué mes projets au duc de Choiseul qui avait abondé dans mon sens. Il aimait d'Ennery; d'ailleurs, dissimulant très-bien le désir qui subsistait au fond de son cœur, de revenir à la place où il avait été; merveilleusement secondé dans cette apparence par sa gaieté inaltérable et sa légèreté, il adoptait volontiers tout ce qui mettait en place les gens qu'il croyait lui être attachés, comme si les gens parvenus n'eussent pas été les premiers et les plus ardens à l'éloigner, connaissant davantage le peu de fond qu'il y a à faire sur sa reconnaissance, et combien il est dominé par son amour-propre et sa personnalité! Le duc de Choiseul, approuvant mes idées, se refusa de même à aucune démarche, à aucun des moyens qui étaient en son pouvoir pour m'aider.

Le sacre terminé, la cour revint à Versailles, et tout le monde à Paris. Je tentai, mais vainement, auprès de plusieurs personnes, de m'étayer. Je trouvai partout le même esprit; c'est-à-dire, qu'en louant la fin que je me proposais, et me refusant d'agir, on se conservait la facilité de paraître si les choses en venaient au point d'un succès infaillible, et de ne point se compromettre jusqu'au moment qu'elles prendraient une tournure certaine.

Dès cet instant, j'eus mauvaise opinion de mon entreprise. Cependant je ne me décourageai point, d'après le principe que j'ai, qu'il ne faut abandonner tout but que l'on se propose qu'après qu'il ne reste

plus aucun chemin pour y parvenir. La chose pressait. M. de La Vrillière avait donné sa démission ; et M. Turgot, contrôleur-général, dont l'incapacité réelle et le caractère vain commençaient à l'emporter sur une réputation accréditée par quelques hommes fanatiques, et surtout quelques femmes qui le sont toujours, et soutenue par un extérieur méthodique, une vie recueillie; M. Turgot, dis-je, instruit que d'Ennery était sur les rangs pour le ministère de la marine, et sentant combien un tel homme était à craindre pour lui, mit tout en usage pour l'éloigner.

M. Turgot tenait encore dans ce moment à M. de Maurepas. Il ne lui fut pas difficile de lui faire envisager le danger de laisser parvenir d'Ennery, homme également redoutable par son caractère décidé, par ses liaisons avec M. de Choiseul, et parce qu'il aurait été mis de la main de la reine, avec laquelle M. de Maurepas n'était pas bien, et qu'il craignait jusqu'à la puérilité, calculant aussi mal le caractère et les moyens de cette princesse, que sa prépondérance personnelle; mais rien ne pouvait détruire en lui l'impression d'avoir été la victime de madame de Pompadour, et chassé par elle.

L'instant du dénoûment étant arrivé, je vis qu'il fallait agir tout seul, et risquer le tout; c'est ce que je fis. J'imaginai de produire l'effet que je me proposais, en profitant de la position où la reine et M. de Maurepas se trouvaient vis-à-vis l'un de l'autre. Je représentai à la reine que l'éloi-

gnement où elle vivait de ce ministre, homme de confiance, conseil, et même gouverneur du roi, nuisait certainement aux affaires, était une égale gêne pour tous les trois, et faisait tort au rôle qu'il lui convenait de jouer, les dispositions de M. de Maurepas le portant sans cesse à contre-carrer les choses qu'elle désirait; qu'il l'emportait presque toujours par son crédit auprès du roi, ce qui ne pouvait manquer de lui donner des déboires continuels qui nuisaient à sa considération; que j'étais persuadé que, si elle voulait faire un seul pas vers lui, elle le trouverait disposé à tout ce qu'elle pourrait vouloir, parce qu'au fait cet état de guerre continuelle devait être fatigant pour M. de Maurepas, dont la situation ne pouvait être brillante et agréable, qu'autant qu'il aurait à un même degré l'amitié et la confiance du roi et de la reine; qu'il se trouverait le conseil de l'un et de l'autre; et qu'en même temps qu'il leur apprendrait à régner, il serait également le confident et le médiateur des petites dissensions qui pourraient naître entre eux.

La reine sentit la force de ce raisonnement, et me demanda ce qu'il y avait à faire. « Profiter de » la circonstance, lui répondis-je, pour être bien » avec M. de Maurepas, et pour en obtenir le mi- » nistre que vous désirez. Il faut en conséquence » l'envoyer chercher, et lui dire que, sans récri- » miner sur le passé, vous êtes très-disposée à » l'oublier, et à vivre à l'avenir en bonne intelli-

» gence avec lui; que vous le croyez assez con»
» vaincu de l'avantage qui résultera de cette in-
» telligence pour les affaires, pour le roi, pour
» lui, pour vous, pour qu'il fasse ses efforts afin
» de mériter votre amitié, votre confiance; que
» vous ne demandez pas mieux que de lui accor-
» der l'une et l'autre, mais qu'il vous faut une
» preuve de ses dispositions, qui détruise en vous
» jusqu'au soupçon; et que cette preuve est de
» mettre M. d'Ennery à la marine, choix auquel
» vous tenez d'autant plus, qu'aucune raison de
» personnalité ni d'intrigue ne vous y a conduite;
» que vous ne connaissez ni M. d'Ennery, ni ses
» entours, et que la seule raison qui vous déter-
» mine en sa faveur, c'est que la voix publique
» s'accorde à le désigner pour cette place, et que
» sa conduite, dont vous vous êtes informée, a
» toujours été ferme, honnête, et qu'il n'a jamais
» cessé de montrer du zèle et du talent. »

La reine approuva fort le conseil que je lui donnais, me promit de le suivre de point en point, et surtout d'y mettre de la promptitude. Mais je ne fus pas sorti de son cabinet, que cela fut oublié. Une chasse succédant à une promenade, un spectacle, et beaucoup d'autres choses de ce genre, furent cause qu'il se passa quatre jours sans que la reine eût la conversation décisive qu'elle m'avait promise; ce qui donna le temps à M. Turgot de manœuvrer, de prévenir et d'arranger les choses à sa fantaisie.

M. Turgot, homme d'esprit, mais systématique, par un long travail de cabinet, en était venu à des spéculations pour la plupart ou fausses, ou impraticables; écueil ordinaire des gens livrés à une théorie métaphysique qui égare toujours dans l'administration. Élevé aux nues par des gens de lettres, des femmes même qui se glorifiaient d'avoir adopté ses principes et de les préconiser; M. Turgot était devenu chef de la secte des *Économistes;* rôle qu'il soutenait fort bien par une belle figure, par le laconisme, le farouche même de ses réponses, et par un orgueil extrême.

Il avait administré une intendance, où ses subdélégués prévariquaient comme à l'ordinaire; tandis que de son bureau sortaient des maximes qui, publiées par ses prosélytes, remplissaient de ses éloges la capitale, où l'on ne pouvait entendre les gémissemens de ceux qu'il laissait opprimer par ses sous-ordres. Ce fut de cette intendance qu'on l'appela au contrôle-général. Il y recueillit, dans les premiers temps, ces louanges outrées sur les moindres choses, cette certitude de ses talens, cet enthousiasme que les Français prodiguent toujours à tout homme arrivant en place, avec une réputation, méritée ou non, qui l'a fait remarquer dans la foule.

Ce début brillant ne se soutint pas long-temps. Bientôt le philosophe arrogant, l'homme médiocre et faible, firent disparaître l'homme à la mode : nul plan dans les finances, nulle opération, que

quelques établissemens subalternes aussi petits que mal vus; beaucoup de gens sortant du cabinet du ministre, aussi mécontens de sa dureté que surpris de son ignorance, mirent M. Turgot à sa place, c'est-à-dire, le montrèrent insuffisant pour celle qu'on lui avait donnée.

M. de Maurepas commençait à s'apercevoir qu'il pouvait bien s'être trompé dans son choix; mais il y tenait encore, parce que les torts de M. Turgot ne portaient que sur son administration, ce qui a toujours peu importé à M. de Maurepas, et parce qu'il ne s'était permis encore aucune de ces démarches, de ces intrigues, qui dévoilèrent bientôt toute son ambition, et offusquèrent tellement M. de Maurepas, qu'elles le déterminèrent à le renvoyer, un an ou dix-huit mois après l'instant dont nous parlons.

En conséquence des projets de M. Turgot, il devait s'occuper surtout de placer dans le ministère des gens qui lui fussent dévoués et sur lesquels il pût compter. Ce fut dans cette vue qu'il proposa à M. de Maurepas, pour remplacer M. de La Vrillière, M. de Malesherbes, avec lequel il était intimement lié.

M. de Malesherbes, issu de la famille des Lamoignon, était né avec beaucoup d'esprit. Son goût pour les sciences et les lettres se manifesta dès sa plus tendre jeunesse. Il l'employa à mettre l'étude à la place des dissipations; genre de vie qu'il a constamment suivi, et qui l'a conduit à des con-

naissances multipliées. Sa conversation, quoiqu'agréable et piquante, est dépourvue de ce jugement qu'on n'acquiert que par l'usage du monde. Son père ayant été fait chancelier, il l'avait remplacé dans la charge de premier président de la cour des aides. Il s'était trouvé à la tête de cette compagnie, lors des entreprises du chancelier Maupeou contre la magistrature, et il avait employé autant de noblesse que de fermeté et d'éloquence à la défendre. Quoique déjà vanté par les gens de lettres et par quelques femmes, cet événement le mit au grand jour et le fit prôner par le plus grand nombre. Déchaîné contre la cour, obligé de succomber avec sa compagnie, il fut exilé dans sa terre de Malesherbes; disgrâce qu'il soutint d'autant mieux, qu'elle lui donna plus de temps pour l'étude, son véritable goût, et que, vivant sans ambition et en philosophe dans Paris, il n'eut ni société ni autre plaisir à sacrifier. Louis XVI ayant rappelé tous les anciens magistrats, on lui rendit sa liberté, dont il ne fit usage que pour reprendre son train de vie ordinaire, c'est-à-dire pour cultiver un très-petit nombre d'amis, et pour voir des gens de lettres et des savans.

M. de Malesherbes avait toutes les conditions qui convenaient à M. de Maurepas, et qu'il recherchait dans ceux qu'il admettait au ministère. Isolé, sans entours, sans un de ces noms qui en imposent toujours dans ce pays-ci, et qui entraînent nécessairement une famille nombreuse et puissante; sans

ambition, et par conséqent sans intrigue; de plus, homme de robe, titre qui a toujours eu des droits sur M. de Maurepas: en voilà plus qu'il n'en fallait pour le déterminer en faveur de M. de Malesherbes, qu'il jugeait homme à rester éternellement dans sa dépendance, et dont il n'aurait jamais rien à craindre, seul calcul que fît dans ses choix ce ministre, aussi insouciant sur le jugement du public que sur le bien de l'État. On pense bien que M. de Sartines appuyait ce choix de toutes ses forces, puisqu'il le débarrassait de M. d'Ennery.

M. Turgot n'eut rien de plus pressé que d'aller annoncer à M. de Malesherbes qu'on l'avait choisi pour remplacer M. de La Vrillière; mais il le trouva si déterminé à refuser d'entrer dans le ministère, que, quelque chose qu'il pût lui dire, quelque moyen qu'il employât, rien ne put émouvoir M. de Malesherbes, qui s'en tint toujours à lui répondre que ni son caractère, ni sa façon d'être, ni sa volonté, ne pouvaient convenir au rôle qu'on voulait lui faire jouer, et qu'il fallait renoncer à l'idée de l'ébranler sur un parti qu'il avait si déterminément pris, que jamais rien ne l'en ferait changer.

Les choses en étaient là, lorsque la reine fit enfin la démarche que je lui avais demandée. Elle rendit mot à mot à M. de Maurepas ce que je lui avais conseillé de dire. Vraisemblablement il fut un peu embarrassé de cette conversation, à laquelle je crois qu'il ne s'attendait pas. Cependant, il s'en tira en homme qui a de l'usage: il fit à la reine toutes

les protestations qu'on prodigue toujours en pareil cas, et il ajouta qu'il était bien fâché de n'avoir pas été instruit plus tôt de ses volontés; mais que, les ignorant, il avait proposé M. de Malesherbes au roi qui avait approuvé ce choix, et que tout était arrangé. La reine me rendit cette réponse, et je vis que l'affaire était manquée, parce que je n'étais pas instruit des dispositions de M. de Malesherbes, qui auraient pu me fournir, si je les avais sues, quelque expédient en faveur de M. d'Ennery.

Cette conversation de la reine, jointe au refus de M. de Malesherbes, jeta M. de Maurepas et M. Turgot dans une grande perplexité. La conversation avait eu lieu le soir, et dans la nuit on envoya trois courriers à M. de Malesherbes; les deux premiers infructueusement, car il persista toujours dans son refus. Par le troisième, on lui manda que si la reine l'emportait dans cette occasion, tout était perdu; qu'il ne restait d'autre parti à ses amis que celui de la retraite; qu'il fît du moins quelques réflexions sur les suites qu'allait avoir son opiniâtreté. Cette dernière considération en triompha : il manda qu'il acceptait. Cela donna la victoire à M. de Maurepas, et à la reine ce qu'on appelle en langage d'intrigue *un soufflet*.

Si M. de Malesherbes ne s'est rendu qu'à l'amitié, comme il y a tout lieu de le croire, il est plus à plaindre qu'à blâmer de s'être engagé sur une mer aussi orageuse, sans aucun des moyens nécessaires pour éviter les écueils contre lesquels il

ne tarda pas à donner. D'ailleurs, il lui convenait bien peu de ne parvenir qu'en arborant la livrée de M. Turgot, ce qui faisait nécessairement dépendre son sort de celui de ce ministre; rôle bien peu convenable pour M. de Malesherbes, dont le personnel et l'étoffe étaient fort au-dessus de ceux de M. Turgot, dont cependant il ne pouvait plus se détacher, lié par une obligation aussi grande, aussi authentique. Il avait fait la faute; elle le conduisit à la fin qui devait en être une suite. A deux ans de là, M. Turgot s'étant totalement discrédité dans l'esprit du public et de M. de Maurepas, M. de Malesherbes jugea que son renvoi ne serait pas éloigné, et que nécessairement il entraînerait le sien. Il eut du moins le bon esprit de le prévenir en demandant à temps de se retirer; ce qui lui fut accordé d'autant plus aisément, que M. de Maurepas désirait davantage sa place, pour y mettre M. Amelot, dont le père avait été son intime ami, et auquel il avait promis, au lit de la mort, de traiter son fils comme le sien propre; fidélité d'amitié qui n'eut pas grand succès dans le monde, car M. Amelot était un homme si médiocre, que M. de Maurepas, en le faisant nommer ministre de la maison, disait, à qui voulait l'entendre : *On ne dira pas que j'aie pris celui-là pour son esprit*. Cette plaisanterie, jointe à beaucoup d'autres que M. de Maurepas se permettait en toute occasion, fait connaître la légèreté, l'insouciance de son caractère, et à quel administrateur la France était livrée.

J'avais fait trop de peur aux ministres, pour ne pas fixer leurs regards. Un homme sans autre ambition que celle de mettre à profit les circonstances pour le bien, et qui joint à cette façon de penser un caractère franc, loyal et peu timide, est toujours à redouter pour des gens qui ne calculent que leur intérêt personnel. M. Turgot surtout, sous prétexte que je donnais de mauvais conseils à la reine, eut des projets de m'éloigner, ou peut-être dit simplement qu'il en avait, afin de m'intimider; car pour M. de Maurepas, il était trop léger pour mettre de la suite à rien. Cette façon d'être, très-fâcheuse dans un administrateur, a du moins cela de bon, qu'elle préserve de faire du mal. Des sarcasmes, des plaisanteries, voilà ce qu'il fallait essuyer de lui; on en était toujours quitte pour cela.

Au retour d'un voyage que j'avais fait à Chanteloup, peu de temps après la nomination de M. de Malesherbes au ministère, je trouvai mes amis dans le plus grand effroi sur mon compte; ils m'avertirent que j'allais être probablement exilé. Je ne fus pas fort effrayé de cette nouvelle, que je traitai de ridicule. J'y donnai cependant plus d'attention, d'après une conversation que j'eus avec la comtesse Jules, depuis duchesse de Polignac.

La duchesse de Polignac a reçu de la nature le plus charmant visage qu'on ait vu; en le détaillant, il aurait été impossible de dire quel trait méritait la préférence. Sa taille et le reste de sa figure ne

répondaient pas à tant de perfection ; cependant elle passait et méritait de passer pour la plus jolie femme de son temps, et celle qui plaisait le plus généralement. Son caractère était encore plus parfait que sa figure ; ce qui en faisait la base, c'est une qualité que je n'ai jamais trouvée qu'en elle, je veux dire un calme qu'aucune situation, aucune circonstance, aucun objet ne pouvait altérer, pas même les choses personnelles, les plus faites pour révolter. Cette façon d'être lui faisait tout envisager d'un coup-d'œil juste, à la même distance de la prévention que de l'enthousiasme. Jamais la présomption n'avait pu l'atteindre, et on lui entendait souvent répondre, de bonne foi : *Ce que vous me dites là est au-dessus de ma portée*. Son maintien, ses actions, sa conversation, et jusqu'au son de sa voix, tout se ressentait de sa douceur. Sensible à l'excès pour les siens, pour ses amis, bonne et compatissante pour les malheureux, elle était attendrie jusqu'aux larmes au récit de quelqu'infortune, et elle n'a jamais refusé son secours à quiconque le lui a demandé.

Les premières années de son mariage avec le duc de Polignac se sont passées dans une détresse et même une pauvreté qui la privaient presque continuellement des choses les plus nécessaires à la vie. Une situation aussi pénible ne lui a arraché aucune plainte, et jamais le moindre nuage n'a altéré le charme ni la gaieté de son commerce.

Lorsque la fortune vint au-devant d'elle, elle y

fut plus sensible pour les siens que pour elle; elle en voyait sans cesse le terme qu'elle envisageait avec plus de satisfaction que d'effroi, parce que le tourbillon qui l'entraînait l'éloignait nécessairement de sa famille et de ses amis, seul attrait qui remplissait son cœur. Elle considérait la fin de sa faveur comme l'époque où elle pourrait encore se livrer uniquement à cet attrait. Le seul défaut qu'on pût lui reprocher, venait, en quelque sorte, de ses bonnes qualités, je veux dire de son calme et de sa douceur qui dégénéraient quelquefois en nonchalance, non pas lorsqu'il fallait rendre un service, mais sur mille objets; sa position et la confiance que la reine avait en elle, auraient exigé plus de suite et d'activité.

Je rendais bien justice à tout ce qu'elle valait; mais ce n'est que depuis qu'elle a été sur un aussi grand théâtre, que j'ai connu toutes les qualités qui étaient en elle. La reine m'honorait de ses bontés et de sa confiance, long-temps avant qu'elle connût madame de Polignac. Je m'aperçus bien vite du goût que cette princesse prenait pour elle, et, loin de le combattre, je cherchai au contraire à l'augmenter, sentant de reste tous les avantages qu'elle retirerait en acquérant une telle amie. En même temps, la fortune de madame de Polignac m'intéressait trop pour ne lui en pas ouvrir le chemin. Mon intérêt n'entrait pour rien dans la liaison que je cherchais à former; si tel eût été mon motif, j'aurais encore eu lieu de me savoir

gré de ma conduite; car, dans les petites comme dans les grandes occasions, madame de Polignac m'a constamment témoigné l'amitié la plus solide et l'intérêt le plus vif.

A mon retour de Chanteloup, comme je l'ai déjà dit, elle me parla des bruits qui couraient sur mon compte, qu'elle me fit envisager ne devoir pas être négligés à un certain point. Elle m'ajouta qu'elle avait fait des réflexions sur la position de la reine vis-à-vis de M. de Maurepas; qu'on ne pouvait se flatter de diminuer la confiance que le roi avait en lui, par conséquent d'ébranler son crédit; qu'opposé, comme il l'était, à la reine, elle le trouverait sans cesse sur son chemin, toutes les fois qu'elle voudrait quelque chose; que, bien sûr de l'emporter, il se ferait toujours un plaisir et un triomphe de cet avantage, ce qui abreuvait cette princesse de dégoûts, et la discréditait dans l'opinion publique; que cette considération bien établie, elle avait pensé que ce qu'il y avait de mieux, ne pouvant rien contre M. de Maurepas, c'était de rapprocher la reine de lui; chose qu'elle savait que ce ministre désirait ardemment (madame de Polignac voyait souvent M. de Maurepas, qui lui témoignait assez de confiance); qu'elle avait déjà communiqué cette idée à la reine; que cette princesse n'en était pas éloignée. « Si vous l'approuvez, » poursuivit-elle, j'en reparlerai à la reine, en lui » conseillant de vous consulter, et de vous charger » de la négociation, et je dirai à M. de Maurepas

» qu'il n'y a que vous qui puissiez la déterminer à » se raccommoder avec lui; par ce moyen, vous » effacerez les ombrages qu'il a sur votre compte, » si tant est qu'il en ait pris; il deviendra votre » obligé, et en vérité vous rendrez service à la » reine. »

Après avoir mûrement pesé la chose, pour l'intérêt de cette princesse, qui était toujours mon premier mobile, je trouvai que madame de Polignac voyait juste, et j'acceptai le rôle qu'elle voulait me faire jouer dans cette affaire.

En effet, la reine m'en parla, et me chargea de voir M. de Maurepas pour savoir quelles étaient ses dispositions. Je lui demandai un rendez-vous que j'obtins tout de suite, parce qu'il avait été prévenu par madame de Polignac. Je commençai par lui faire ma profession de foi. « On vous a donné, » lui dis-je, des impressions contre moi, et l'on » aurait grande envie de me faire passer pour un » intrigant; mais je vous déclare que je suis sans » ambition, que je ne veux rien; et même, quel- » que place qu'on m'offrît dans ce pays-ci, que je » la refuserais. Je suis très-attaché à la reine, et » aucune considération ne pourra jamais m'empê- » cher de lui représenter tout ce que je croirai » utile à son intérêt et à sa gloire. J'ai un autre » caractère qui peut vous donner de l'ombrage; » ce sont mes liaisons avec M. de Choiseul, dont » le nom seul est un épouvantail pour ce pays-ci. » Je vous déclare encore que rien dans la nature

» ne peut m'en détacher. Il est mon ami, depuis » notre jeunesse ; je lui ai les plus grandes obliga- » tions ; et, dans quelque instant de ma vie qu'il » ait besoin de moi, je quitterai tout pour voler » à lui. N'en craignez rien ; je vous assure qu'il » songe à embellir et cultiver sa terre, et point à » prendre votre place ; je ne sais même, quand on » la lui offrirait, s'il en voudrait. Jusqu'à lui, vous » étiez peut-être un exemple unique de disgrâce ; » croyez qu'il est le second ; et la meilleure preuve » que je puisse vous en donner, c'est qu'avec ma » façon de penser pour lui, je consens à me lier » avec vous, et à vous rapprocher de la reine ; j'y » ferai ce que je pourrai. Je ne vous cache pas que » cette princesse a beaucoup d'éloignement pour » vous, et il faut convenir que vous avez fait tout » ce qu'il fallait pour cela ; mais j'espère qu'avec » un peu de suite et de patience, j'en viendrai à » bout. Il est inutile que je vous représente que » son amitié, sa confiance, doivent être le pre- » mier de vos vœux, comme le point capital de la » considération à laquelle vous devez tendre, » et qu'il faut que vous mettiez tout en usage » pour mériter l'une et l'autre. Il vous est plus » aisé qu'à qui que ce soit d'y parvenir ; vous êtes » gai, très-aimable ; en l'amusant, vous pourrez » l'instruire : c'est un des devoirs de la place où le » roi vous a mis, et celui qui peut le plus contri- » buer au bien des affaires et à l'agrément de la » cour. » . . . .

Pendant que je parlais, M. de Maurepas m'écoutait avec la plus grande attention. Lorsque j'eus fini, il abonda absolument dans mon sens, ne me contredit sur rien de ce que j'avais avancé; et me montra beaucoup d'envie d'être bien avec la reine, sans me rien dire qui eût rapport à l'obligation qu'il m'aurait d'y travailler, ni à la reconnaissance qu'il en conserverait; en un mot, il ne mit en avant aucune de ces flagorneries, de ces espérances vagues que les gens puissans emploient pour intéresser un médiateur. Dans un homme moins fin, j'aurais été flatté de la manière dont il traitait avec moi; mais en lui, ce n'était que la réserve d'un vieux renard qui ne veut ni s'avancer ni se compromettre.

La reine me demanda avec empressement le résultat de la conversation que j'avais eue; je lui en rendis compte, en ajoutant qu'il ne fallait pas se presser de conclure. « Je vous ai peinte, lui dis-je, » comme ayant beaucoup d'éloignement pour vous » rapprocher de quelqu'un qui vous a donné au- » tant de sujets de mécontentement; mais sans » désespérer de vous ramener, ce qui ne pouvait » se faire tout d'un coup. Plus de facilité pourrait » faire croire à M. de Maurepas qu'on le craint, » et voilà surtout ce qu'il ne faut pas; il convient » que ce soit lui qui désire, et vous qui accordiez. » Rapportez-vous-en à moi pour vous avertir du » moment où il faudra vous rendre. »

Indépendamment de ce que je croyais cette con-

duite plus convenable pour la reine, j'étais bien aise, en faisant filer la chose, d'avoir plus d'une conversation avec M. de Maurepas, afin de le bien connaître. J'allai très-souvent chez lui, à l'issue de son dîner, temps auquel j'étais sûr de le trouver seul. Je restais des heures entières tête à tête avec lui; et là, l'attaquant sur tous les objets qui me venaient dans l'esprit, j'eus le temps de l'approfondir; d'autant que, soit indiscrétion, soit légèreté, il me disait tout ce que je voulais, et souvent plus que je ne lui demandais. Je trouvai un homme consommé dans l'intrigue des cours, rompu aux affaires, mais insouciant sur tout, hors sur son crédit et sur l'espèce de gens à mettre en place; il n'en voulait que d'étoffe à dépendre uniquement de lui, et qu'il pût écraser dès qu'ils lui feraient ombrage. Toute affaire lui offrait matière à plaisanterie, et tout individu, à sarcasme. Je n'en fus pas plus exempt que les autres; car, dans le temps même que je travaillais pour lui, il ne cessait de chercher à me donner des ridicules. On m'en rapporta d'assez plaisans, qui me firent rire, ne mettant pas plus d'importance que cela à l'opinion de M. de Maurepas, dont je ne faisais pas grand cas dans le fond, et dont certainement je ne voulais rien.

Cette négociation m'amusait fort, et je n'étais point pressé de la terminer. Cependant, au bout de dix ou douze jours, je crus qu'il était convenable de finir. Ayant dit à M. de Maurepas que

j'étais enfin venu à bout de déterminer la reine, je conseillai à cette princesse de l'envoyer chercher le lendemain, pour lui dire que, persuadée qu'il saisirait à l'avenir les occasions de mériter son amitié, elle était très-disposée à la lui accorder; que, ne devant avoir l'un et l'autre en vue que le bonheur et la gloire du roi, ce motif, plus que tout autre, cimenterait entre eux une intelligence qu'elle espérait que rien ne pourrait altérer dorénavant. « N'entrez, lui ajoutai-je, » dans aucun détail sur le passé; ne prévoyez » point l'avenir; tenez-vous-en à ces deux ou trois » phrases qui renferment tout; écoutez les protes- » tations que vraisemblablement il vous prodi- » guera, et parlez d'autre chose, surtout d'affaires, » si vous en avez à lui communiquer : c'est la con- » versation que j'aimerais le mieux; car c'est celle » qui montrera le plus de confiance. Employez » ces grâces qui vous sont si naturelles, et qui ont » tant de charmes; quand on se raccommode, il » faut y mettre tous les assaisonnemens. »

La reine envoya chercher, le lendemain, M. de Maurepas. A peine avait-elle achevé ce que je lui avais conseillé de lui dire, ainsi que M. de Maurepas des protestations, que le roi entra par l'intérieur, apparemment averti par son ministre de ce qui allait se passer. « Sire, lui dit M. de Mau- » repas, vous voyez l'homme le plus heureux, le » plus pénétré des bontés de la reine, et qui n'exis- » tera dorénavant que pour lui en témoigner sa

» reconnaissance, et pour lui prouver son zèle. »

La reine l'interrompit pour dire au roi qu'en se rapprochant de ce ministre, elle avait eu principalement en vue de lui plaire; ce qui serait, tant qu'elle existerait, le motif de toutes ses actions. Le roi, sans lui répondre, courut à elle, et l'embrassa avec beaucoup de tendresse. M. de Maurepas entama tout de suite quelques affaires, et la reine ne manqua pas de s'occuper de tout autre chose, laissant le roi et son ministre causer ensemble, au lieu de profiter de l'occasion que M. de Maurepas lui fournissait de s'introduire dans l'administration.

Sachant tout ce qui devait se passer, j'allai au lever du roi, sûr d'y trouver M. de Maurepas, qui était en effet dans le cabinet. Mais, au lieu de venir à moi pour m'apprendre comment les choses s'étaient terminées, je vis qu'il tenait la même conduite qu'il avait toujours eue depuis le commencement de ma négociation, c'est-à-dire, de m'éviter; et moi j'eus aussi celle que j'avais toujours tenue, en allant lui dire tout plein de choses indifférentes à l'oreille, pour jouir de son embarras et des regards curieux du roi qui ne me perdait pas de vue, du moment que j'en approchais.

Comme M. de Maurepas ne m'ouvrit pas la bouche sur ce qu'il était assez simple qu'il me dît, je laissai passer toute la journée; et le soir, étant allé souper chez lui, je me mis à table à côté de lui, où je patientai encore quelque temps. Je l'attaquai enfin, en lui disant : *Il faut convenir que*

vous êtes bien discret ; me conterez-vous donc ce qui s'est passé ce matin ? Alors, il crut m'apprendre ce que je savais déjà par la reine, hors la dernière circonstance, lorsqu'elle s'était éloignée pendant qu'il parlait d'affaires au roi, me faisant valoir l'attention qu'il avait eue d'entamer une pareille conversation pour l'accoutumer à avoir la reine en tiers. M. de Maurepas n'ajouta rien d'honnête pour moi, ni qui témoignât qu'il me savait gré du service que je lui avais rendu; simplement au fruit, prenant un verre de vin de liqueur : *A votre santé,* me dit-il, *c'est pour vous remercier.* Voilà tout ce que j'en eus, et je m'en contentai facilement; car, en vérité, je ne lui demandais pas davantage.

Des Parlemens.

Écrit en 1774.

La monarchie française ayant résisté par tant de miracles aux différentes secousses, soit extérieures, soit intérieures, qui devaient la détruire, ou tout au moins la démembrer, il fallait qu'elle fût portée au point de splendeur où elle est parvenue, par cette longue suite de monarques, à la tête d'une noblesse pauvre, ignorante et brave, dont la guerre était l'unique métier et la seule ressource. L'intérêt de ces monarques, et même celui du royaume, était d'anéantir le gouvernement féodal, les états-généraux, le pouvoir des gouverneurs de provinces, des gouverneurs particuliers de ville, assemblage monstrueux de barbarie, d'injustice, de cruauté, de révolte, qui troublait sans cesse l'ordre de la société, et qui s'opposait à tout ce que l'administration tentait pour y établir la justice et la subordination, d'où naissent le calme, l'aisance et le bonheur. Ce grand ouvrage, qui aurait demandé un roi puissant et absolu, n'a pu être que le résultat de plusieurs siècles d'une conduite également suivie et patiente, de la part de monarques arrêtés dans leurs desseins par des pouvoirs égaux au leur, quelquefois supérieurs, et par des guerres étrangères ou civiles qui épuisaient leurs moyens et détournaient leur attention.

L'autorité du sceptre avait fait de grands progrès au commencement du règne de Louis XIII; le cardinal de Richelieu y mit la dernière main. Tout potentat ou tout ministre ternit l'éclat des plus grandes choses lorsqu'il les scelle du sang des citoyens. Toutefois en détestant la mémoire du cardinal de Richelieu, en plaignant son siècle, on est forcé de convenir que le brillant du siècle de Louis XIV est dû au pouvoir absolu que ce ministre attacha au trône. Il détruisit tous les autres; il réprima les prétentions des parlemens, sans pourtant les anéantir. Considéra-t-il ces corps comme les garde-notes de l'État, et l'enregistrement comme une notoriété nécessaire? Voulut-il laisser à la nation le fantôme d'une barrière à la volonté du monarque, dont il ne prévit pas les conséquences? C'est ce qu'il n'est pas aisé de pénétrer. Comment dévoiler le motif d'une conduite contraire à l'autorité absolue, dans un caractère aussi despote que celui du cardinal de Richelieu?

On ignore si jamais il y a eu, dans la monarchie française, aucune convention entre le monarque et les sujets. On n'en trouve nul monument; et jusqu'à la loi salique, la plus fondamentale du royaume, ce n'est que par tradition et par usage qu'elle est parvenue jusqu'à nous. Les premiers rois francs n'étaient que des chefs proclamés à la pluralité, dont le gouvernement était purement militaire. On ne sait non plus comment l'hérédité, ni la succession au plus proche collatéral s'est établie; mais elle a

toujours subsisté. Les seules sources dans lesquelles on ait à puiser, ne sont qu'une longue suite de chartes, d'édits, d'ordonnances que les rois ont donnés, tantôt conjointement avec les états-généraux, tantôt de leur propre puissance, tantôt aidés de leur conseil; actes qui souvent se contredisent, leur teneur dépendant de la position actuelle de ces rois, quelquefois en pleine jouissance de l'autorité, et quelquefois obligés de céder.

De ces variations de situation sont venues la plupart des prérogatives et des prétentions des différens corps du royaume, même de quelques grandes maisons, qui ont profité des circonstances pour obtenir ou s'attribuer des priviléges qu'on leur a contestés dans la suite, le manque de conventions primitives, de lois fondamentales, donnant lieu à toutes sortes d'innovations et de contestations.

Sans entrer dans le détail chronologique des usurpations, on peut avancer hardiment que le parlement, plus que tout autre corps, s'est trouvé dans le cas d'empiéter. Personne n'ignore qu'autrefois les rois rendaient la justice eux-mêmes. Lorsque le royaume s'est agrandi, il leur a été impossible d'y suffire; ils ont donné commission à des seigneurs de les suppléer. Mais ces seigneurs, dont la plupart ne savaient ni lire ni écrire, se trouvaient très-embarrassés de s'instruire de la peine que la loi infligeait contre les différens délits, et de ce qu'elle prononçait dans les divers cas civils. C'est pourquoi on leur donna des légistes pour leur dire ce que le

Code ordonnait d'un fait, soit criminel, soit civil, lorsqu'ils l'avaient constaté. Ces légistes n'avaient aucune voix délibérative, étaient assis sur des bancs inférieurs, et ne parlaient que lorsqu'ils en étaient requis. Bientôt, pour se rendre nécessaires, ils embrouillèrent les affaires, de façon qu'on fut contraint de recourir à eux dans la procédure.

Les guerres ayant épuisé l'épargne, on fit ressource de tout, et l'on imagina de tirer de l'argent de ces légistes, en leur créant des charges de conseillers qu'on leur fit acheter.

Les seigneurs, offusqués par le savoir de ces nouveaux assesseurs, fatigués de l'ennui des détails du barreau, distraits par la guerre, ou par d'autres occupations qui leur convenaient mieux, insensiblement se dispensèrent de siéger, et abandonnèrent la justice aux gens de robe. L'agrandissement du royaume ayant multiplié les causes, on multiplia aussi les juges, auxquels on fit toujours acheter leurs charges. Le royaume s'étant encore augmenté, un seul parlement ne fut plus suffisant, on en créa plusieurs. La population de Paris, et l'abus du droit de *committimus*, ayant surchargé celui de cette capitale, on le soulagea en érigeant de nouveaux tribunaux sous différentes dénominations, et ce n'est que successivement que la justice a pris la forme que nous lui voyons aujourd'hui.

Il était difficile que les parlemens, toujours rassemblés, faisant toujours corps, ne prissent pas de la consistance. Dispensateurs de la justice, ils

devinrent l'objet des attentions et des ménagemens de tous les citoyens, et les dépositaires des archives de la nation.

Celui de Paris, où siègent ordinairement les pairs, où réside leur cour, à ce que prétend ce parlement, se trouva, dans des temps de guerre civile, à même de défendre le trône, ou d'attaquer la puissance du monarque, et, dans le temps de minorité, d'adjuger la régence. Seul corps fixe, et légalement rassemblé dans le royaume, c'est à lui qu'eurent toujours recours les opprimés et les ambitieux. Ayant la grande police, il est chargé du maintien du bon ordre. Protecteur du peuple, c'est à lui de défendre ses intérêts, et de faire des représentations au prince en sa faveur; en un mot, quels progrès les parlemens n'ont-ils pas faits depuis leur création, qui ne les commettait qu'à rendre la justice? Exemple effrayant pour tout souverain qui souffre dans ses États une compagnie toujours réunie, qui bientôt n'a d'autre point de vue que son agrandissement, sa puissance; qui en attend l'instant avec patience, le saisit avec sagacité, et qui, se cachant sous le voile de la justice et de la défense de la liberté, est sûre du suffrage et des vœux de la multitude, et de tous ceux qui sont opposés au gouvernement, qui forment toujours le plus grand nombre.

Quel usage les parlemens ont-ils fait du point de puissance où ils sont parvenus? Loin de chercher à simplifier la marche de la justice, ils l'ont laissée

se surcharger de détours, de formes, dont une seule omise suffit pour faire perdre la cause la meilleure; ils l'ont rendue ruineuse, en souffrant les exactions des avocats, des procureurs; négligence d'autant plus blâmable qu'il ne leur en revient rien, et que la tolérance d'un abus aussi criant ne sert qu'à enrichir des fripons reconnus pour tels, dont l'exemple a enfin entraîné les juges eux-mêmes, qui se sont attribué des épices exorbitantes, et qui ont ouvert l'oreille à l'intérêt et à la corruption. Nul bon droit ne peut rassurer un plaideur, ne peut mettre à l'abri un homme attaqué au criminel. Si sa partie est puissante, ou qu'elle ait de la protection, il est condamné. Comment des juges ont-ils souffert qu'on allât les solliciter? comment ont-ils exigé qu'on allât les remercier, quand bien même on a perdu sa cause? La sollicitation n'entraîne-t-elle pas l'idée d'un juge qui peut être gagné? et le remercîment, dans le cas de perte, n'est-il pas une affiche de dureté et d'insolence qu'on ne passerait pas à un tyran?

Si les jugemens des parlemens sont soumis à la protection ou à la faveur, à plus forte raison doit-on craindre d'avoir des litiges d'intérêt avec aucuns de leurs membres; il faut plus, il faut désirer que son bien ne soit pas à la convenance de quelqu'un d'eux. Combien, dans les provinces, de malheureux possesseurs dépouillés de leurs héritages, par la seule raison qu'il était à la bienséance d'un parlementaire qui se l'est vu adjugé par un

jugement aussi inique que l'action était intentée avec mauvaise foi ! Ce qui doit le plus donner à penser sur le compte des gens de robe, c'est qu'il est impossible de trouver un seul huissier qui se charge de leur porter une assignation. Aussi ne se rappelle-t-on pas d'en avoir jamais vu de poursuivis par leurs créanciers, ni qui aient eu leurs biens en direction, quoiqu'il y en ait autant de ruinés que dans les autres états.

On a dit que le parlement était protecteur du peuple, et que c'était à lui à faire des représentations aux rois lorsque, par des impôts onéreux et multipliés, ils surchargent leurs sujets ; ce qui est d'autant plus facile, que le prince ne peut légalement les percevoir qu'après l'enregistrement sur les registres de la cour. Loin de mettre en vigueur le plus beau de ses droits, le parlement n'a jamais défendu que faiblement la cause publique, et ses membres se sont toujours laissé gagner par argent ou par l'espoir de la faveur et des récompenses. Il n'en est pas de même, lorsqu'il croit que le prince attente à ses droits, ou qu'il pense que l'instant est arrivé de les étendre ou de prendre part à l'administration. Alors il se montre inflexible, fait remontrances sur remontrances. Composé de gens instruits des faits, des dates, et rompus dans l'art oratoire, il répand des écrits captieusement triomphans, remplis de citations qui lui sont avantageuses, de raisons qui intéressent la liberté de tous

les citoyens; il met le public pour lui, et refuse opiniâtrément d'enregistrer.

Comme rien n'est primitivement écrit en France, rien n'est constaté. La puissance législative qui, au fait, réside dans la personne du roi, parce qu'il a deux cent mille hommes à ses ordres, a quelquefois ôté le droit de remontrances au parlement; mais le cri public le lui a toujours fait rendre, d'autant que le prince a des formes reçues, quoique violentes, pour se faire obéir. Lorsque le parlement résiste opiniâtrément, après un certain nombre de lettres de jussion, pour enregistrer ses édits, il tient ce qu'on appelle son *lit de justice*, c'est-à-dire qu'il va au parlement, accompagné des princes, des pairs et de quelques notables; ces derniers pour lui faire cortége. Là, il fait devant lui rayer des registres les arrêtés contraires à sa volonté, et enregistrer l'édit qu'il désire.

Aussitôt que la séance est finie, le parlement proteste contre la violence, et communément s'en tient là et laisse aller les choses, lorsqu'il ne s'agit que de l'intérêt public. Mais, lorsque le sien est compromis, il a recours à des moyens scandaleux et révoltans; il reste chambres assemblées, ce qui signifie que toutes les chambres convoquées dans la grande s'y occupent d'une seule affaire, et qu'au mépris de leur serment, elles cessent de rendre la justice aux particuliers. Pour punir un attentat aussi monstrueux, le roi n'a d'autre moyen

La cour est d'autant plus embarrassée qu'elle ne peut, en retranchant les plus mutins, rappeler le reste du parlement; ce serait irriter l'incendie, et aller contre le principe que les parlementaires défendent le plus; car en même temps qu'ils conviennent qu'ils tiennent toute leur autorité du roi, qu'ils ne rendent la justice qu'à sa décharge, ils soutiennent l'inamovibilité de leurs charges, accordée par un roi, et qui par conséquent peut être détruite par un autre; ils confondent cette inamovibilité avec le droit de propriété, commun à tout citoyen; et, sans être plus fondés sur cette prétention que sur tant d'autres, ils la colorent d'assertions spécieuses, l'enveloppent de tant d'éloquence et de citations, qu'ils la rendent intéressante et propre à tout le monde, et se concilient, si ce n'est la totalité des suffrages, du moins assez de voix, pour avoir un parti considérable. Que peut faire le monarque dans ces circonstances? Dissimuler, dire publiquement qu'il pardonne, mais en secret traiter avec son parlement, lui céder une partie de ses prétentions pour qu'il reprenne ses fonctions, et, en le rappelant, le rendre plus puissant et plus insolent, tandis qu'il se dégrade lui-même et perd son autorité.

Quoique les scènes que je décris aient été assez fréquentes, il est étonnant qu'elles ne se soient pas plus multipliées encore par la facilité que les parlementaires remuans ont de causer des fermentations. La compagnie étant chargée de la

grande police, chacun de ses membres a le droit de dénoncer tel homme, tel fait, tel ouvrage qu'il juge à propos; il peut de même demander l'assemblée des chambres, et, suspendant ou faisant cesser le cours de la justice, causer autant de mal aux particuliers que de trouble dans l'État.

Les parlemens de province ont poussé l'audace tout aussi loin. Par des usurpations ils ont mis les administrateurs dans leur dépendance, et réduit le commandant en chef à la seule partie militaire. Les parlementaires ayant en main la voie du décret, dont ils abusent à leur gré, arme contre laquelle qui que ce soit ne peut trouver d'abri, ils flétrissent à leur volonté, sous le moindre prétexte, quiconque ose leur résister, et le rendent inhabile à tout acte civil, l'obligent à comparaître, à reconnaître leur autorité, ou à avoir recours à celle du roi pour se soustraire à leurs poursuites. Ce moyen laisse toujours les réputations entachées, et constate le pouvoir absolu des souverains, chose devenue insupportable aux yeux des Français.

Les parlemens, dont on vient de dévoiler l'esprit et les inconvéniens, ont cependant, il en faut convenir, deux grands avantages : le premier, de gêner assez l'autorité du monarque, pour l'obliger à des ménagemens, à des attentions, à des formes de conduite qui combattent le despotisme et qui arrêtent les ministres. Ce bien, qui en est un véritable, lorsque le monarque, de son côté, restreint les parlemens dans les bornes où ils doivent

se renfermer, deviendrait la source des plus grands maux, si jamais l'administration était assez faible pour y laisser entrer les parlemens; car il ne serait pas difficile de démontrer que l'autorité absolue d'un seul, dans un pays policé, entraînerait moins d'inconvéniens que celle d'une compagnie. Mais cette proposition demanderait seule un volume, et n'est qu'accessoire au sujet qu'on s'est proposé de traiter. Pour donner sur cet objet un aperçu général, qu'on considère l'état actuel de l'Europe. La Prusse est certainement l'État le plus puissant, et qui donne la loi à tous les autres. On ne peut nier que Frédéric ne soit le souverain le plus absolu de nos jours. Existe-t-il une seule république qui, de l'état le plus brillant où la porte toujours l'enthousiasme de ses premiers temps, n'ait fait des pas vers la décadence, et qui ne doive finir par l'anéantissement où ne peut manquer de l'entraîner la confusion de la pluralité, excitée par des vues, des haines, des jalousies et des intérêts particuliers, auxquels le bien général est toujours sacrifié? Disons donc avec vérité que, pour que la France soit parfaitement heureuse et bien administrée, il faudrait des parlemens qui rendissent plus mesurées les démarches du prince, en même temps qu'un prince qui réprimât les prétentions et les insolences des parlemens. Mais le moyen de se flatter que cette balance subsiste, lorsqu'il n'existe nul principe, nulle loi écrite qui adjuge les pouvoirs et fixe la ligne de démarcation, et que tout est fondé sur l'opinion et

les circonstances ? Aussi doit-on s'attendre à des troubles continuels qui auront plus ou moins de durée, suivant les forces du moment qu'aura chacun des deux pouvoirs.

Le second avantage que procurent les parlemens, c'est de contenir et d'arrêter le clergé, corps infiniment dangereux, qui joint à tous les inconvéniens d'une multitude réunie par le même intérêt, celui d'un pouvoir fondé sur la crédulité et le fanatisme; motifs auxquels on ne peut opposer aucune barrière, et qui ont excité tant de guerres, tant de scènes horribles, tant d'assassinats de rois, et d'événemens particuliers qui détruisent journellement l'ordre de la société. Cependant, la société, en s'éclairant, a reconnu avec effroi jusqu'à quel point le clergé a abusé de la religion : la haine et le mépris pour les ministres ont insensiblement éloigné du culte. Les écrits des philosophes n'ont produit que le déisme, suffisant toutefois pour détruire le pouvoir des prêtres dans l'opinion. Cet échec a donné au gouvernement le courage d'oser attaquer le clergé, lequel a fait la faute de consentir et d'aider même à la destruction des moines, de cette vermine dangereuse dans un État, et trop utile à la propagation du fanatisme, par leur autorité sur la conscience des hommes, et leurs déréglemens avec les femmes; situation de choses qui doit produire, peut-être de nos jours, l'anéantissement du crédit des prêtres, la réunion à la couronne des biens immenses qu'ils ont extorqués, et la réduction de

leur nombre et de leur pouvoir au nécessaire qu'exige une religion, un culte indispensable dans tout État quelconque.

Louis XIV ayant pris les rênes du gouvernement au moment où la France, lassée des guerres civiles qui l'avaient déchirée si long-temps, et dont les dernières étincelles avaient troublé sa minorité, tremblait encore du sang que le cardinal de Richelieu avait fait répandre; Louis XIV, dis-je, se trouva doué du caractère qu'il fallait pour mettre à profit ces dispositions favorables : jaloux de son autorité, fastueux, imposant par sa figure et ses manières, excité par tout ce qui portait le caractère de grandeur, dispensant ses bienfaits avec appareil et assez de choix, sachant donner de l'importance même aux plus petites choses qui émanaient de lui; roi de théâtre, si l'on veut, mais roi qui en savait jouer le rôle, et qui le joua si bien, qu'il parvint à faire une telle impression à tous les états, qu'une parole, un regard de lui, suffisaient pour combler les vœux d'un homme, ou lui persuader qu'il était perdu. S'il eut des traverses à essuyer, elles ne vinrent jamais de l'intérieur de son royaume, et ne furent occasionées que par des guerres malheureuses; si ses derniers instans eurent de l'amertume, ce ne fut que par la perte de sa nombreuse famille, qu'il vit successivement expirer sous ses yeux. Sous un roi si redouté, qui savait si bien être le maître, les parlemens tentèrent plusieurs fois de lui résister; mais ils furent tou-

jours réprimés avec hauteur, et même avec dédain.

Louis XIV tint un lit de justice, entre autres, non pas avec cet appareil qui caractérise une cérémonie auguste, mais en *bottes*, et le *fouet à la main*, étant en chemin pour une chasse dans le bois de Vincennes. Il y parla de ce ton foudroyant, si terrible dans la bouche d'un roi tout-puissant.

Louis XV, en montant sur le trône, trouva une cour accoutumée à rendre au maître un culte presque divin. Il jouit, dans les commencemens, de l'impression qu'avait faite le feu roi. Cependant, sous la tutelle d'un vieux prêtre qu'il fit premier ministre, on s'aperçut promptement qu'il n'avait aucune des qualités nécessaires à un roi. Le cardinal de Fleury gouverna avec assez de sagesse; mais, dépositaire de la souveraine puissance, il mit dans ses démarches la timidité d'un homme qui n'a qu'une autorité précaire, et qui craint de la perdre. Son administration fut longue, et sous son ministère les parlemens se réveillèrent. Il y eut des remontrances, des lits de justice, des chambres assemblées, des exils, des rappels, où les parlemens acquirent des droits, des exemples à citer, et de l'insolence, tandis que le roi perdit de la considération et de l'autorité.

Cependant, le courtisan et la noblesse asservie, le peuple, qui n'est instruit qu'imparfaitement et à la longue, continuaient de témoigner soumission, respect, attachement pour le prince. Après

la mort du cardinal de Fleury, les maîtresses, en changeant les intrigues de la cour, n'altérèrent point ces sentimens. Quoique madame de Châteauroux se fût déplacée en allant joindre le roi à l'armée, pendant la campagne de 1744, et lui eût fait tenir une conduite plus déplacée encore, cela n'empêcha pas que toute la France ne fût ivre de joie, en voyant revenir ce prince de la maladie qui l'avait conduit aux portes du tombeau. Il en reçut les témoignages les plus authentiques; on le qualifia du titre de *bien-aimé.* Et pourtant la façon indécente dont il avait vécu avec madame de Châteauroux, à la face de ses troupes; l'indignité avec laquelle il l'avait chassée, croyant qu'il allait mourir; la faiblesse avec laquelle il l'avait rappelée après son rétablissement, firent une forte impression sur les esprits, et donnèrent lieu à des propos que l'on tint assez haut pour la première fois. Madame de Pompadour, bourgeoise enlevée publiquement à son mari, pour devenir arbitre du souverain pouvoir, acheva de faire lever le masque et de donner carrière à la licence. Propos, vers, chansons, libelles, tout fut mis en usage pour peindre cet événement des couleurs dont il était susceptible, et pour avilir le maître, qui bientôt tomba dans le mépris, avant-coureur certain du trouble de tous les états.

Les femmes surtout se firent remarquer par leur acharnement; les femmes, cette moitié de la société à laquelle il n'y a été adjugé aucune

part, aucun droit pour sa conduite ni sa législation, qu'on y a renfermées dans les devoirs de la retenue, de la modestie, et du gouvernement intérieur des ménages, et qui cependant y décident souverainement de tout; arbitres d'autant plus dangereux, que, n'étant chargées de rien, elles ne sont responsables d'aucun événement, et que, ne courant nul risque, leurs goûts, leurs passions, leurs caprices, et surtout leur amour-propre, sont les seuls motifs qui les décident; toujours certaines de réussir, par l'ascendant invincible qu'elles ont sur les hommes, qu'elles font agir à leur gré; ne se montrant à découvert que lorsque les circonstances peuvent flatter leur vanité; poursuivant d'autant plus les maîtresses des rois, qu'en même temps qu'elles posent pour principe que c'est le rôle le plus avilissant qu'une femme puisse jouer, une secrète jalousie les rend implacables contre celle qui obtient la préférence.

Elles ne mirent plus de bornes à leur indignation, à leurs cris, lorsque, deux ans après la mort de madame de Pompadour, elles virent sa place remplie par la bâtarde d'un moine et d'une cuisinière, tirée d'un mauvais lieu par un escroc nommé du Barry, qui, sous le nom de Lange ou de mademoiselle Vaubernier, l'entretenait et la vendait à qui voulait bien la payer. Ce fut aux genoux d'une telle maîtresse que le roi mit son sceptre, et qu'il acheva de se couvrir d'opprobre et de mépris.

Sous cette nouvelle souveraine, la cour changea

de face. Tout ce qui faisait profession d'honnêteté, de principes de décence, fut accablé par la délation, la licence, l'intrigue, la vénalité; et cette créature, qu'on qualifia du titre de comtesse du Barry, attira à sa suite une foule de gens sans mœurs, d'espions et de fripons en tout genre, qui s'emparèrent de Versailles. La partie corrompue des courtisans se mit à leur tête, tandis que les honnêtes gens se tournèrent du côté du duc de Choiseul qui fut leur chef.

Ce ministre, jouissant de la confiance du roi, de l'autorité, de la considération qu'elle donne, avait vu avec inquiétude l'arrivée de madame du Barry. Le roi, qui lui parlait de tout, ne lui dit pas un mot de cette nouvelle maîtresse qui, dans les commencemens, se tenait cachée. Par hauteur, ou bien plutôt par timidité, le duc de Choiseul, au lieu de représenter à son maître le tort qu'il pouvait faire à sa réputation, et peut-être à sa santé, en s'attachant à un tel objet, laissa cette passion germer, et parut mépriser les intrigues qui tendaient à faire présenter madame du Barry, à la rendre maîtresse en titre; démarche qui tendait plus à sa ruine personnelle, qu'à l'agrandissement de cette femme. Il se refusa à toutes les tentatives qu'elle fit pour se rallier à lui, et se conduisit d'abord avec une sorte de timidité, comme on l'a déjà dit, mais avec cette noblesse qui a toujours fait le fond de son caractère. Cette noblesse se changea en imprudence, pour ne rien dire de

plus, lorsque le roi mit le comble à sa honte, en faisant présenter madame du Barry. Les femmes qui ont toujours eu trop de pouvoir sur M. de Choiseul, prirent le dessus; les propos et l'indignation furent poussés à l'excès, et le roi vit braver sa nouvelle maîtresse, jusque dans sa cour et sous ses yeux, par le parti du ministre. Une telle conduite ne pouvait manquer de produire la disgrâce de M. de Choiseul. Cependant elle ne fut qu'un des motifs dont se servirent les différens intérêts qui tendaient tous à sa chute, et qu'il est nécessaire de dévoiler, pour en revenir aux parlemens.

Le duc d'Aiguillon, dans sa jeunesse, avait servi à la tête d'un régiment d'infanterie, dans la guerre contre le roi de Sardaigne. A la paix, suivant son inclination qui le portait aux affaires, au lieu de se livrer à la société, aux femmes, pour lesquelles cependant il avait beaucoup de goût, à la vie de Paris, si séduisante pour un jeune homme, il chercha à être employé, et le fut en Bretagne, dont on lui donna le commandement. Il dénota bientôt un caractère entier, ambitieux, méchant et surtout vindicatif. La guerre s'étant de nouveau rallumée, les Anglais tentèrent une descente en Bretagne, à Saint-Cast. M. d'Aiguillon, averti à temps de cette irruption, s'y porta; mais, au lieu de se mettre à la tête des troupes, il monta dans un moulin, d'où il vit l'action, et les Anglais repoussés. M. de La Chalotais, procureur-général du parlement de Rennes, eut l'imprudence de mander

dans une lettre : *Notre commandant a vu l'action, d'un moulin, où il s'est couvert de farine, en guise de lauriers.* Cela revint à M. d'Aiguillon qui, dès cet instant, jura la perte de M. de La Chalotais, et il ne fut plus occupé que d'en trouver l'occasion. Elle se présenta, ou il la fit naître, en taxant M. de La Chalotais de sédition et de faits graves, lors de la fermentation qu'il excita lui-même en Bretagne, en attentant aux priviléges de cette province, et par la manière dure et injuste dont il l'administrait. Au moyen d'une de ces lettres-de-cachet si communes sous le règne du feu roi, M. de La Chalotais fut mis en prison dans un château, et l'on nomma une commission pour le juger. Soit qu'on ne pût trouver de quoi le condamner, ou que le cri public en ait imposé à la commission, l'exil et la perte de sa charge furent pour lui la fin de cette affaire.

La haine qu'elle attira à M. d'Aiguillon fit qu'on ne mit nulles bornes aux propos sur son compte. Il fut accusé de tout, même de subornation des témoins, de poison, de meurtre. Les choses allèrent si loin qu'il se crut obligé de venir à Versailles solliciter qu'on lui fît son procès. M. de Choiseul, jouissant encore de tout le crédit, empêcha qu'il n'obtînt sa demande, non pas par intérêt pour lui, car ils étaient déjà très-mal ensemble; mais pour ne pas traduire en jugement et divulguer les ordres du roi, que M. d'Aiguillon aurait été obligé de produire pour sa justification.

Les propos n'ayant point discontinué, M. d'Aiguillon revint à la charge; et, trouvant M. de Choiseul au moment du discrédit, aidé par le chancelier de Maupeou, il obtint que le parlement instruirait son affaire. Le roi voulut que ce fût en sa présence, et le parlement vint tenir ses séances à Versailles. Il n'y en eut que deux, après lesquelles le roi ordonna que cette affaire n'allât pas plus loin, et défendit qu'on l'instruisît davantage. Le parlement fut enivré de joie de juger un grand seigneur, le roi le présidant, et affectant de laisser une grande liberté dans les suffrages et de se ranger de tel ou de tel avis, en nommant le conseiller qui l'avait ouvert; comédie qui tournera toujours la tête à tous gens du second ordre qui croient par-là jouer un grand rôle. Le parlement, outré contre M. d'Aiguillon qui l'avait offensé en attaquant la personne d'un magistrat, blessé qu'on arrêtât le cours de la justice et qu'on fît cesser si promptement une scène qui flattait son orgueil, animé d'ailleurs par plusieurs autres objets, fit un arrêté par lequel il déclara M. d'Aiguillon entaché dans sa réputation et, comme tel, ne pouvant siéger dans sa qualité de pair, jusqu'à parfait jugement.

Le chancelier de Maupeou, issu d'une famille de robe peu renommée pour la probité, n'avait point démenti le sang dont il était sorti. Parvenu à être premier président du parlement de Paris, M. de Choiseul l'avait choisi pour le faire chan-

celier (1), malgré tous les avis qu'on lui donna qu'il ne tarderait pas à se repentir du choix qu'il faisait, tant pour les affaires que pour lui-même, élevant un homme sans principes, capable de tout, et qui deviendrait bientôt son plus mortel ennemi. L'événement ne tarda pas à justifier la prédiction.

---

(1) Lorsque j'ai écrit ceci (en 1774), j'étais dans la commune opinion que c'était le duc de Choiseul qui, de son propre mouvement, avait porté le roi à faire M. de Maupeou chancelier. J'ai su depuis, par M. de Calonne, contrôleur-général, qui le tenait de M. de Choiseul lui-même, que M. le dauphin étant mort, le roi, plus par bienséance que par affliction, s'était enfermé, sans vouloir parler à personne; que cependant le duc de Choiseul lui ayant écrit pour lui demander à le voir, il le lui avait permis, et que, s'exprimant avec franchise, il lui avait avoué que la perte de son fils affectait peu son cœur; qu'il le regrettait cependant beaucoup, par la peur qu'en avaient les parlemens qui désormais n'ayant plus de frein ne pourraient plus être contenus. M. de Choiseul répondit que la première chose à faire était de se débarrasser du vieux vice-chancelier de Maupeou, homme de toute incapacité, et dont on ne pouvait tirer aucun parti; il ajouta que, si S. M. le voulait, il lui apporterait une liste où il comprendrait les gens les plus capables de remplir une telle place, parmi lesquels elle pourrait choisir. Le roi y ayant consenti, M. de Choiseul revint, à quelques jours de là, avec une liste dans laquelle il n'avait point compris M. de Maupeou, fils du vice-chancelier, alors premier président du parlement de Paris. Le roi la prit, et, la lisant avec attention, il trouvait toujours une raison d'exclusion à chaque nouveau nom qui se présentait. M. de Choiseul, courtisan adroit, et connaissant son maître, jugea qu'il désirait M. de Maupeou pour chancelier. Quoiqu'il sentît tous les inconvéniens d'un pareil choix, pour soutenir la réputation de son crédit il voulut avoir l'air de l'avoir fait; en conséquence, quoiqu'à contre-cœur, il se hâta de le proposer, et le roi l'accepta. (*Note écrite en 1787.*)

M. de Maupeou ayant tout à craindre du parlement qui formait le dessein de l'attaquer et de dénoncer sa gestion de premier président, qui en effet n'était pas sans tache ni sans reproche; M. de Maupeou, dis-je, se déclara ouvertement contre M. de Choiseul, se rallia à M. d'Aiguillon et à madame du Barry, laquelle, trouvant tout accès fermé auprès de M. de Choiseul, s'était totalement livrée à M. d'Aiguillon qui la gouvernait.

M. de Choiseul, soit principe, soit politique, tenait au parlement, et y avait un grand crédit. On le taxe d'avoir achevé de le corrompre, en y répandant beaucoup d'argent, pour y faire enregistrer cette foule d'édits dont on a accablé le royaume, afin de soutenir la décadence des finances épuisées par les guerres et les déprédations du règne de Louis XV. Attaquer le parlement, c'était donc attaquer M. de Choiseul qui ne pouvait manquer d'embrasser sa défense, et par-là donner matière à le noircir aux yeux du roi, fatigué de l'éternelle résistance de cette compagnie, ainsi que de l'audace et même de l'insolence avec laquelle elle s'opposait à ses volontés. Cette raison seule aurait suffi pour déterminer M. de Maupeou et M. d'Aiguillon; mais ils avaient encore des motifs plus puissans : le premier craignait d'être mis en cause; la réputation du second, assez terne, et la possibilité de renouveler son procès au premier moment favorable; en voilà plus qu'il n'en fallait pour que l'un et l'autre poussassent les choses aussi

loin qu'elles pouvaient aller. Cela est d'autant plus démontré, que M. de Choiseul était déjà exilé à Chanteloup lorsque l'édit qui occasiona la catastrophe du parlement parut.

Par cet édit, qui fut donné le 7 décembre 1770, le roi détruisait tout le pouvoir actuel de cette compagnie, mettait une barrière à celui qu'elle pouvait encore usurper, et le restreignait presque aux seules fonctions de rendre la justice. Si M. de Maupeou, auteur de l'édit, a, dès les premiers instans, prévu toutes les suites et les conséquences d'une pareille démarche, on ne peut disconvenir que ce projet ne soit un des plus vastes et des plus hardis qu'un ministre ait pu concevoir, et dont les principes, quoique attaquables, peuvent être défendus. Mais la suite des événemens, la lenteur et l'incertitude des partis dans les différentes circonstances, ont prouvé, de reste, que M. de Maupeou, enivré du crédit où il était parvenu, n'étant arrêté par aucune considération, s'y est engagé légèrement, et n'a écouté que la haine, la vengeance, sa sûreté, et surtout son ambition, espérant envahir toute l'autorité, en rendant despote un vieux roi plongé dans la crapule, fatigué de la moindre affaire, les laissant toutes diriger à ses ministres, et révolté de celles que lui donnait la résistance des parlemens.

M. de Maupeou trouvait d'autant plus de facilité à tout oser, à tout entreprendre, que M. d'Aiguillon, homme d'un caractère plus suivi, plus

profond, n'ayant encore aucune prépondérance marquée, s'élevait sourdement sous son ombre, et par conséquent lui était intimement lié, et tout à sa dévotion. Par son secours, M. de Maupeou était bien sûr de disposer du roi à sa volonté, M. d'Aiguillon ayant entièrement captivé madame du Barry par un moyen infaillible avec les femmes : on m'entend.

L'édit dont on vient de parler fera toujours une époque trop mémorable en France, pour qu'il soit besoin de détailler sa teneur, qui sera notée dans tous les fastes de la nation. Il causa la plus grande fermentation ; tout ce qui était parlementaire et tout ce qui tenait au parlement, s'éleva contre ; les amis de M. de Choiseul, ou, pour parler le langage du temps, le parti Choiseul jeta les hauts cris ; les femmes, qui s'étaient rendues célèbres en résistant ouvertement, en avilissant madame du Barry, ne manquèrent pas une si belle occasion de se faire le soutien de ce qu'elles appelaient les *Constitutions fondamentales de l'État.* Dans les conversations, dans les soupers, on ne parlait d'autre chose ; et ces assemblées de société et de plaisirs étaient devenues de petits états-généraux, où les femmes, transformées en législateurs, débitaient des maximes de droit public, des citations historiques, établissaient des principes, avec l'assertion et l'audace que leur donne le désir de dominer et de se faire remarquer, désir encore échauffé par l'importance de la matière et sa célébrité.

Les princes prirent différens partis. M. le duc d'Orléans, toujours ferme dans les premiers instans, se déclara pour le parlement, excité par madame de Montesson, qui avait des liaisons d'estime et d'amitié avec des parlementaires. M. le duc de Chartres suivit l'opinion de son père qui était aussi la sienne propre. M. le comte de Clermont, vieux, abruti dans la crapule, sembla se réveiller pour embrasser ce qu'on qualifiait la bonne cause, c'est-à-dire la défense du parlement. M. le prince de Condé, d'après son caractère, ménagea principalement la cour, sans se détacher des autres princes; il espéra jouer le rôle de médiateur, et gagner le crédit, en tenant à chaque parti les propos qu'il savait lui convenir; mais, maladroit, il se perdit de tous les côtés. M. le duc de Bourbon était encore trop jeune pour faire aucune impression. M. le prince de Conti (1) qui, dans sa jeunesse, avait étudié pour être roi de Pologne, et qui n'était parvenu, dans sa studieuse retraite, qu'à être tyran de l'Ile-Adam, et par ses lectures qu'à une nomenclature de mots techniques, dont il surchargeait sa conversation, était, depuis long-temps,

(1) M. le prince de Conti, dans le sein de la vie dissipée de Paris, conçut la chimère d'être roi de Pologne. Pour s'en rendre capable, et pour fuir ses créanciers, il se renferma à l'Ile-Adam avec mademoiselle Darti et quelques complaisans. Il y passa plusieurs années dans la retraite et la lecture. Il en sortit ensuite pour rentrer dans le monde, et le scandaliser du sérail de filles qu'il entretenait.

brouillé avec la cour, où il n'allait pas. Il n'eut garde de ne se pas faire l'ame du parti de l'opposition : il n'en avait pas d'autre à prendre pour être cité; et le reste de femmes qu'il tenait à sa pension, ainsi que celles à qui il donnait du thé le dimanche, l'appelèrent le défenseur de la patrie. M. le comte de La Marche se détacha des princes pour se ranger du parti de la cour. Afin de justifier son opinion, il tenait un propos assez sensé : il disait que, *lorsqu'on n'a pas cent mille hommes à faire marcher, il ne faut pas résister aux volontés du roi*. Mais la façon vile dont il faisait sa cour à madame du Barry, et les avantages qu'il a retirés de sa démarche, en faisant voir le vrai motif de sa conduite, n'ont servi qu'à confirmer le mépris dans lequel il vivait depuis long-temps. La plus grande partie des pairs suivit le parti de la cour. Une quinzaine tint avec l'opposition, et le public ne s'occupa plus que des conjonctures présentes.

On se doute bien que le parlement combattit de tout son pouvoir un édit qui lui était si contraire. Sans entrer dans un détail exact et suivi de tout ce qui se passa à ce sujet, on se contentera de dire qu'il y eut remontrances sur remontrances, où toute l'éloquence, la force et les citations furent épuisées. La cour étant demeurée inébranlable, elle fut obligée d'en venir à un lit de justice, où, malgré l'opposition du parlement, celle des princes, et de ce qu'on appelait les bons pairs, ainsi que de quelques-uns de ceux à qui leurs charges

donnaient voix et séance, l'édit fut enregistré d'autorité. L'opération consommée, le parlement, selon son usage, employa ses formes ordinaires, et protesta. Mais, vu la gravité de la circonstance, il employa ses dernières et ses plus fortes armes, qui lui avaient toujours réussi jusque-là : il resta, chambres assemblées, c'est-à-dire, ainsi qu'on l'a déjà expliqué ci-devant, qu'il refusa de rendre la justice.

Ce fut à cette époque que M. le prince de Condé crut que le moment était arrivé de jouer un grand rôle et de s'emparer du crédit, en se mettant entre la cour et le parlement, en déterminant ce dernier à reprendre ses fonctions. Pour y parvenir, il flatta les magistrats de faire relâcher le roi sur quelques articles de son édit, auxquels il leur était impossible de souscrire.

Soit que M. le prince de Condé se fût trop avancé, soit que le chancelier sentît toute la prépondérance que ce prince allait acquérir si on lui avait l'obligation du raccommodement, peu de jours après que la justice eut repris son cours ordinaire il parut un édit foudroyant pour le parlement, où le roi parlait en maître qui voulait être obéi, et où il était articulé : « *Sans avoir égard* » *aux espérances qu'ont pu donner ceux qui se* » *sont ingérés de se mêler de cette affaire sans* » *y avoir été autorisés.* »

Cet édit produisit l'effet auquel on devait s'attendre, c'est-à-dire que M. le prince de Condé

reçut ce qu'on appelle *un soufflet*, et que le parlement, plus furieux que jamais, arrêta des remontrances, et se constitua de nouveau chambres assemblées.

Par cette démarche, les choses en étaient venues à un point qu'il fallait un parti décisif. L'incertitude et la lenteur de la cour à prendre ce parti démontrèrent, de reste, qu'elle s'était engagée légèrement, et qu'en commençant cette grande affaire on n'avait pas prévu où elle pouvait aller, ni les déterminations les plus convenables dans les différens cas. Exiler simplement le parlement pour le faire revenir, était un moyen usé qui n'aboutissait à rien, et que les ministres admettent pour avoir le temps de sacrifier la gloire et l'autorité du roi avec quelques ménagemens, et se donner l'air de céder à l'intérêt, aux cris du public qui s'ennuie bientôt de la durée des troubles, et de voir ses affaires en souffrance. Mais dans la circonstance présente, c'était l'intérêt et la sûreté du chancelier et de M. d'Aiguillon qui étaient compromis. Il fallait, ou que ces deux personnages succombassent, ou que le parlement fût anéanti. En détruisant cette compagnie, il était nécessaire de lui en substituer une autre, et c'était là le difficile. Vainement avait-on essayé par argent et par promesse de détacher quelque membre du parlement; s'il y en eut d'ébranlés par la cupidité, la certitude du déshonneur les retint.

M. de Maupeou, embarrassé, était au moment

de voir manquer sa machine, lorsque M. de Boyne (1) vint à son secours, et trouva le moyen de déterminer le grand-conseil à remplacer le parlement. Mais comme ce tribunal n'avait pas assez de magistrats pour remplir le nombre de ceux qu'il faut pour compléter un parlement, tout ce qui voulut des places vacantes fut accepté : ignorance dans la jurisprudence, extraction vile, flétrissure dans la réputation, ne furent point des raisons d'exclusion. On ne pouvait guère se flatter de trouver une autre espèce d'hommes, puisqu'il s'agissait de se dévouer au mépris, à la haine publique, en siégeant à la place de juges qui, dans la commune opinion, succombaient sous l'oppression. Le clergé, triomphant de voir enfin son ennemi abattu, travailla aussi de tout son pouvoir pour faciliter les moyens au chancelier; l'archevêque de Paris, surtout, se distingua en déterminant plusieurs de ses chanoines à prendre des places de conseillers.

Tout étant arrangé, la cour, non-seulement ne fit aucune réponse aux remontrances du parlement, mais elle reçut encore très-mal les députations qui étaient chargées de les porter. Elle donna des lettres de jussion pour reprendre le service, à trois époques différentes, laissant, entre chacune de ces époques, l'intervalle prescrit par les formes :

---

(1) M. de Boyne, d'abord intendant, ensuite ministre de la marine.

tout fut inutile; le parlement se montra aussi inébranlable que la cour, qui se résolut enfin de frapper le grand coup qu'elle avait préparé avec tant de peine. La même nuit, les mousquetaires gris et noirs, communément chargés de ce détail, furent porter à chacun des membres du parlement une lettre-de-cachet qui les informait de leur exil, et du lieu où ils devaient se rendre jusqu'à nouvel ordre. Le plus grand nombre fut envoyé dans ses terres; mais ceux qui s'étaient montrés les plus mutins, et qui avaient échauffé les autres, furent relégués aux extrémités du royaume, dans des endroits isolés, d'un séjour désagréable et de peu de ressource.

Paris, qui, par ses cris, avait poussé le parlement à une résistance outrée, se déchaîna contre cet acte d'autorité. Ce fut bien autre chose lorsque, peu de jours après, on vit le parlement, la cour des aides et le grand-conseil cassés juridiquement, et un nouveau parlement créé des débris du grand-conseil, et de l'espèce d'hommes qu'on a citée plus haut. Toutes les têtes se tournèrent, et l'on entendait, jusque dans les rues, crier à l'injustice, à la tyrannie. Les femmes se distinguèrent surtout. Selon elles, la monarchie allait s'écrouler; elles ne parlaient des parlemens que comme des victimes qu'on égorgeait sur l'autel du despotisme, se plaignant peut-être moins de la suppression de leurs charges, qu'on offrait de leur rembourser,

que de l'exil, surtout de ceux confinés dans des lieux désagréables.

Cette révolte parmi des femmes tenant au parlement, ou même indifférentes, eût peut-être été tolérable; mais que des mères, des sœurs, des femmes, des filles de militaires s'exagérassent les choses à ce point, c'était véritablement une folie ridicule, insoutenable. Toutes ces femmes, accoutumées à voir ce qu'elles ont de plus cher sacrifier, au bien et à la défense de l'État, fortune et santé, éprouver les rigueurs des saisons, la plupart du temps se priver des besoins de première nécessité, compromettre sans cesse existence et réputation, se soumettre à l'obéissance la plus aveugle, et à la perte de son état, selon la simple volonté du maître; ces femmes, dis-je, étaient celles dont la voix se faisait le plus entendre pour la défense de gens qui, quelques années auparavant, avaient fait conduire un militaire (1) sur l'échafaud, un bâillon dans la bouche, sans vouloir articuler un seul mot de l'instruction de son procès, un seul des griefs qui l'avaient fait condamner. Ces mêmes femmes avaient vu un autre parlement, dans ses écrits, qualifier les troupes de *soldatesque insolente*, et porter l'audace et l'indécence jusqu'à décréter un commandant de province (2). Des exemples d'un tel aveuglement portent à faire

---

(1) M. de Lally.

(2) M. le duc de Fitz-James, commandant en Languedoc.

des réflexions effrayantes sur les excès dans lesquels entraîne l'esprit de parti, surtout dans les femmes.

Le peuple et le bourgeois, quoique mécontens, y mettaient moins de chaleur : voyant le parlement victime de ses prétentions particulières, ils ne le défendirent point, comme s'il l'eût été du bien public. Cependant la cour parut craindre les révoltes; et, par des précautions assez déplacées, on mit des postes du guet au Palais et le long des rues par où passa le chancelier et son cortége, lorsqu'il fut installer le nouveau parlement.

Les princes et les bons pairs ne voulurent point reconnaître ces nouveaux magistrats, ni siéger parmi eux. M. de Maupeou, armé du sceptre de fer, excité peut-être par le caractère dur et despote de M. d'Aiguillon, voulait qu'on exilât les princes, les bons pairs, et ceux à qui le lit de justice avait donné séance et voix, et qui avaient opiné contre ses desseins. On assure même que plusieurs lettres-de-cachet étaient déjà signées; mais M. de Soubise et M. Bertin s'élevèrent contre cet avis dans le conseil, et furent appuyés par le roi, qui ne put consentir à dévaster sa cour, en éloignant les princes et la plupart de ceux qui y possédaient les premiers rangs.

La proscription des parlemens s'étendit dans les provinces. On les cassa presque tous; on leur substitua des tribunaux sous la dénomination de *conseils supérieurs*, composés d'assesseurs d'une

assez mince étoffe, quoique supérieure cependant à celle qui composait le parlement de Paris. Ils étaient présidés pour la plupart par l'intendant de la province.

Peu de temps après cette révolution, il parut un édit par lequel le roi déclarait que, son intention étant de rembourser les charges de judicature, il indiquait le lieu où devaient se faire ces remboursemens. Un très-petit nombre s'y présenta : plusieurs motifs déterminèrent à cette conduite; l'animosité des esprits, la honte de se détacher de sa compagnie, l'espoir que cet orage n'aurait qu'un temps, et surtout le mauvais état des finances qui, au lieu d'argent comptant, faisaient donner des contrats à quatre pour cent, effets peut-être encore plus mauvais que tous ceux qui étaient sur le roi, et qui avaient perdu toute confiance.

Pendant les quatre années que les choses subsistèrent au point où M. de Maupeou les avait mises, il se passa plusieurs scandales dans le nouveau parlement, objet continuel du mépris et des brocards du plus grand nombre. Ceux qui s'étaient déclarés pour n'y vouloir pas siéger, voyaient sans cesse le glaive suspendu sur leur tête; il ne fallait que quelques convocations de pairs, quelques lits de justice pour les mettre dans le cas du refus, de la désobéissance, et par conséquent de l'exil. D'un autre côté, le chancelier et M. d'Aiguillon, arrêtés par la résistance que le roi avait montrée pour de nouvelles proscriptions, évitaient avec soin tout

ce qui pouvait pousser à bout le parti de l'opposition ; M. d'Aiguillon étant parvenu au ministère, se brouilla, ainsi que cela devait être, avec le chancelier : et le chancelier, isolé, d'un caractère propre à jouer différens rôles, voulut, mais inutilement, rechercher tout le monde ; dans la société, chacun soutint avec acharnement la cause qu'il avait embrassée, et l'esprit de parti s'en empara tellement, qu'on le retrouvait non-seulement sur le fait du parlement, mais jusque dans les plus petites choses.

Un catafalque eut lieu. L'usage est que le parlement y assiste en corps, et soit salué en cérémonie par les princes qui mènent le deuil. M. le duc d'Orléans fut nommé pour s'y trouver ; ce prince était entièrement déclaré pour l'ancien parlement, et ne voulait pas reconnaître le nouveau. Le saluer dans cette cérémonie, c'était le reconnaître. Également pressé par madame de Montesson de persister dans sa conduite, et par M. d'Aiguillon de se conformer aux volontés du roi ; d'ailleurs livré aux conseils de M. de Belle-Isle, l'un des intendans de ses finances, son chancelier depuis, violemment soupçonné d'être gagné par la cour ; M. le duc d'Orléans, dis-je, toujours ferme lorsque l'occasion était éloignée, montra son incertitude ordinaire au moment de prendre un parti, et, voulant tout concilier, il fit une de ces démarches qui mécontentent également les deux partis : il écrivit une lettre au roi, qui, pleine de phrases à

double entente, donna prise contre lui à la cour et à la ville, et ne fit qu'aigrir les esprits de part et d'autre.

Les choses subsistèrent sur ce pied jusqu'à la mort de Louis XV. Un nouveau règne ranima les espérances; le choix que fit Louis XVI de M. de Maurepas pour être son conseil les augmenta. Ce ministre, éloigné des affaires depuis vingt-cinq ans, y fut rappelé; les uns disent par les intrigues de M. d'Aiguillon; les autres, par Mesdames qui l'indiquèrent à un jeune roi et à une jeune reine, très-embarrassés de la place où ils se trouvaient, et qui prirent le premier qu'on leur indiqua.

M. de Maurepas, instruit à fond des affaires du parlement qu'il avait souvent maniées pendant son ministère, attaché à cette compagnie, s'occupa dès les premiers instans de son rappel. La première besogne était de changer les ministres actuels, trop décriés pour pouvoir rester en place. Il fallait principalement se défaire du chancelier de Maupeou. Au bout de quelque temps on l'exila, et M. de Miroménil fut fait garde-des-sceaux suppléant le chancelier. M. d'Aiguillon, en horreur à tout le monde, haï du roi et de la reine, qu'il avait bravés sous le règne précédent, évita l'exil par la protection de M. de Maurepas, son oncle, mais fut contraint de demander à se retirer. Le comte de Muy eut le département de la guerre, et M. de Vergennes celui des affaires étrangères. On chassa M. de Boyne; M. Turgot eut la marine, mais il

n'y resta qu'un instant, et passa au contrôle-général qu'on ôta à l'abbé Terray. On peut dire de lui, en passant, que son administration fut aussi dure que pleine de mauvaise foi; mais que la France fut heureuse de rencontrer un homme de ce caractère, dans les circonstances où elle se trouvait, pour envisager de sang-froid tout le mal utile et nécessaire qu'il avait à faire, et qu'il fit pendant son ministère. Les financiers le regrettèrent, et prétendirent que c'était un homme qui avait des vues aussi grandes que justes. M. de Sartines fut mis à la marine. Les seuls qui restèrent en place furent MM. Bertin et de La Vrillière; le premier, homme médiocre et paresseux; le second, si avili, si noté d'infamie, qu'on ne pardonna pas à M. de Maurepas la faiblesse de ne le pas chasser ignominieusement, quoique son beau-frère.

Ce changement fait dans le ministère, M. de Maurepas ne songea plus qu'à rappeler les anciens magistrats. Ils eurent ordre de revenir de leur exil et de se trouver à jour nommé à Paris. La joie fut universelle parmi le peuple, et se manifesta indécemment comme à l'ordinaire; on insulta le parlement qui allait être destitué; on tira des pétards pendant la nuit; on brûla M. de Maupeou, représenté par une figure de paille habillée en simare; on pendit l'abbé Terray, qui était une autre grande figure vêtue en abbé; enfin, la police fut obligée de s'en mêler, et les scandales cessèrent.

Le roi tint un lit de justice, où il déclara aux

princes et aux pairs qu'il avait résolu de rappeler l'ancien parlement et de faire un grand conseil du nouveau. Ensuite il fit entrer l'ancien parlement qui attendait dans la chambre de Saint-Louis : il le rétablit dans ses fonctions, et, sans récriminer sur le passé, il parla avec fermeté sur le zèle et l'obéissance qu'il attendait à l'avenir. M. de Miroménil lut un édit où plusieurs articles regardaient la circonstance présente; ceux de police disaient en substance que l'assemblée des chambres ne pourrait plus avoir lieu que hors des heures du service ordinaire, et qu'elles ne seraient convoquées que sur la permission du premier président, avec la liberté toutefois, en cas de refus du premier président, de faire juger sa demande par la grand'chambre qui déciderait définitivement. A l'égard des remontrances, le roi en confirmait le droit, enjoignant en même temps d'enregistrer si Sa Majesté ne trouvait pas les raisons assez fortes pour changer quelque chose à ses édits, déclarations ou ordonnances, avec expresse défense de mettre aucun empêchement à l'exécution de ses volontés; laissant cependant le droit au parlement de faire d'itératives remontrances. Le roi défendait de plus la cessation de service, et de donner des démissions en corps sous peine de forfaiture, laquelle le roi jugerait tenant sa cour plénière, en appelant les princes de son sang, le chancelier et garde-des-sceaux de France, les pairs de France, les gens de son conseil et les autres grands et notables personnages qui,

par leurs charges ou dignités, ont entrée et séance au lit de justice.

Quoique ce qu'on vient de rapporter ne fût guère du goût du parlement, et qu'en toute autre circonstance cela seul eût suffi pour lui faire prendre feu et le porter aux dernières extrémités, la situation des choses lui fit dissimuler et même demander l'enregistrement de l'édit. Dans les différens discours que les magistrats prononcèrent pendant le lit de justice, avec des phrases entortillées, ils se représentèrent comme des victimes de l'atteinte qu'on avait portée aux lois. Jamais ils ne remercièrent le roi de les avoir rappelés; ils le louèrent seulement de les avoir rendus au cri de la nation; ils eurent l'audace de mettre en avant l'inamovibilité de leurs charges; opinion qui, en effet, gagnait de la force par leur retour, si tant est qu'une prétention que n'admet aucune loi primitive, et qui n'est fondée que sur la volonté d'un roi, puisse être démontrée et acquérir des droits par des exemples.

Enfin, ce parlement qui avait occasioné tant de cris, dont le retour était si désiré, fut rétabli. Le contentement du public ne fut point proportionné à l'envie qu'on avait montrée de le ravoir. En général, il est dans l'humanité d'exagérer le prix de ce qu'on souhaite, et, dans cette circonstance, la haine contre le gouvernement, la cause de plusieurs particuliers, jointe à celle du parlement, avaient infiniment ajouté à l'attachement qu'on lui avait témoigné en détruisant l'esprit de passion et

d'intérêt personnel ; son rétablissement pacifia les opinions ; on considéra que la magistrature rentrait dans ses fonctions, sans que ses prétentions eussent reçu d'autres atteintes que d'être attaquées par des mots : tandis que de fait, après avoir été cassée à la fin d'un règne, le début du règne suivant était de la faire siéger de nouveau sans la restreindre dans de justes bornes par des actes authentiques, et si bien cimentés qu'il fût impossible de les transgresser à l'avenir.

En effet, sans prétendre dire du bien du chancelier Maupeou, ni vouloir défendre ses principes et son caractère, on ne peut disconvenir qu'il n'eût rendu un grand service à la couronne en osant détruire une compagnie que le roi trouvait toujours en opposition avec sa volonté, et qu'il ne pouvait plus réprimer. Un si grand coup porté, certainement la faute la plus importante qu'on pût faire, était de le rendre infructueux en rétablissant cette compagnie qui, par son retour, acquérait une consistance plus considérable, et par conséquent une audace mieux fondée et plus dangereuse. C'était d'ailleurs affermir le principe de l'inamovibilité de ses charges, et s'ôter à l'avenir le moyen de la jamais détruire, ou l'impossibilité de trouver des sujets pour la remplacer, par l'exemple de l'opprobre dans lequel étaient tombés ceux qui avaient consenti à remplir ses fonctions.

On a déjà dit à quelle vile espèce d'hommes on avait été obligé de les adjuger ; cela seul fait une

raison d'empêchement à l'avenir. Mais ce vice, qui certainement en était un, n'aurait subsisté qu'un temps. Il ne faut pas croire que la résistance des parlementaires exilés eût été éternelle, surtout s'ils avaient vu un nouveau règne, qui présente toujours l'idée d'une longue suite d'années, adopter les principes de l'ancien. L'ennui de la proscription, l'espoir des récompenses, eût fait consentir quelques-uns à reprendre leurs charges. L'exemple une fois donné, le reste l'aurait suivi, et la cour se serait vue dans le cas, en rejetant ceux qui s'étaient montrés les plus mutins, d'effrayer pour l'avenir, de composer une magistrature digne de la considération qui lui est nécessaire, soumise à la volonté du roi, dépendante de lui, et de détruire pour toujours toutes les prétentions chimériques des gens de robe. Mais on ne saura jamais en France, quelque bien qu'il en puisse résulter, se donner le temps d'attendre les événemens. La légèreté, l'impatience de la nation ne connaissent de résolution que celle du moment; d'ailleurs, la gloire ou l'intérêt particulier de quelque ministre, de quelque grand seigneur, l'emporte toujours sur le bien public.

Peut-être M. de Maurepas, enivré d'avoir été rappelé aux affaires et choisi pour être le gouverneur d'un jeune roi, a-t-il voulu débuter par un coup d'éclat qu'il savait bien devoir plaire au plus grand nombre : peut-être aussi a-t-il mal calculé, ce qui est fort possible, et ce que je ne serais pas éloigné de croire; car il en est fort capable.

De M. de Lamoignon, président à mortier au Parlement de Paris; et de la réforme des abus de la justice dans ce parlement.

Écrit en 1784.

J'avais été extrêmement lié avec le président de Lamoignon, père de celui dont je parle, homme d'un nom ancien et illustre dans la robe, et qui dissipa, à la terre de Baville près Paris, son bien, et celui de la petite-fille du fameux Bernard, qu'il avait épousée. Il détruisit une santé délicate, et se perdit l'estomac au point qu'il ne digérait plus, ou si péniblement que, diminuant de jour en jour sa nourriture, il finit par mourir de faim. Son fils éprouva, ce qui arrive très-fréquemment dans ce pays-ci : c'est qu'au moyen d'un grand mariage, le fils d'un homme ruiné débute dans le monde avec une fortune brillante. M. de Lamoignon épousa la fille unique de M. Berrier, et se trouva partager les biens immenses qu'elle possédait.

Jusqu'à la mort de son père, je le voyais presque journellement chez lui. A cette époque, je le perdis de vue assez long-temps. Quelques affaires m'ayant obligé de l'aller chercher, je fus curieux de voir comment il avait tourné; car je l'avais connu dans un âge trop tendre, pour prévoir ce qu'il deviendrait. Je trouvai un homme d'esprit, instruit, élo-

quent, occupé de son métier et de l'éducation de ses enfans, sacrifiant tout son temps à remplir ses devoirs, et qui passait les instans de liberté qu'il pouvait avoir, à sa terre de Baville, où il avait fait de grandes dépenses, et qu'il aimait beaucoup : en un mot, réunissant toutes les qualités désirables dans un magistrat, et la sagesse de mener une vie convenable à son état.

J'étais un jour dans son cabinet; et regardant le portrait du fameux Lamoignon, premier président du parlement de Paris, qu'il avait au-dessus de son bureau, je lui demandai si cet homme-là ne lui parlait jamais. *Pardonnez-moi*, me répondit-il, *il me répète souvent de tâcher de lui ressembler.* « Eh bien! lui répliquai-je, n'est-ce pas vous faire » comprendre qu'il ne suffit pas d'être loyal, bon » père, bon mari, bon ami, bon magistrat, et que » lorsqu'on porte un nom comme le vôtre, et qu'on » occupe une place où l'on peut se faire remar- » quer, et surtout être utile, il ne faut pas s'en » tenir aux vertus d'un citoyen obscur? Pouvez- » vous siéger sans embarras avec quelques-uns de » vos confrères? La compagnie ne veut-elle pas » être épurée? Ne songerez-vous jamais à rendre au » parlement sa première splendeur, à combattre » les prévarications, à faire des lois qui en pré- » servent à jamais? — Pardonnez-moi, reprit-il, et » même mon travail sur cet objet est tout fait. » J'attends depuis long-temps le moment d'en » faire usage; mais le parlement a essuyé une

» suite de temps si orageux, qu'il eût été aussi » déplacé qu'infructueux d'entamer une matière » qui demande de la réflexion et de la suite, par » conséquent de la tranquillité. Il faut, m'ajouta-» t-il, que je vous fasse voir ce qui m'en a fait » naître l'idée. » Et sur cela, ayant tiré un tiroir de son bureau, il en tira un papier qu'il me donna, et je lus :

« Le chancelier de L'Hôpital, au lit de justice » que Charles IX tint à Rouen, le 17 avril 1563, » lorsque ce prince y déclara sa majorité, disait : » *Messieurs, vous savez que la justice, si faire se* » *pouvait, devrait être gratuite; c'est une vierge* » *pure et chaste, non-seulement de corps, mais* » *de mains, et de toutes autres parties. Ancien-* » *nement en France, les juges ne prenaient rien* » *des parties pour faire justice, si ce n'est ce qu'on* » *appelait épices, qui sont depuis converties, par* » *vilaine métamorphose, en or et argent, et, par* » *connivence ou dissimulation, permises, modéré-* » *ment toutefois. A présent, en beaucoup d'en-* » *droits, elles sont doublées et triplées, et telle-* » *ment que le juge ne fait plus rien sans argent.* » *Vous ne pouvez retenir le nom de sénateurs,* » *de prudhommes, de bons juges avec la convoi-* » *tise de vil gain. Certes, celui qui tâche de* » *s'enrichir par tels moyens, de riche de bien de-* » *viendra pauvre d'honneur. La marchandise est* » *chère, que l'on achète avec perte de los et de* » *gloire.* »

J'avoue que je fus touché de l'éloquence noble et franche qui règne dans le discours du chancelier de L'Hôpital, auquel le langage ancien prête encore de la force et de la grâce. « Eh bien ! me dit M. de » Lamoignon, voilà l'anecdote qui m'a tellement » frappé, que je l'ai extraite sur-le-champ, pour » l'avoir sans cesse sous les yeux ; et c'est à sa lec- » ture réitérée que je dois l'accomplissement total » du travail que je me suis imposé pour déterminer » un plan de réforme sans lequel le barreau ne peut » subsister, ni les honnêtes gens continuer à por- » ter une robe qui leur devient de jour en jour un » fardeau plus insupportable. Mais le moyen de se » flatter de réussir avec le garde-des-sceaux et le » premier président que nous avons ! quels hommes ! » D'ailleurs, le roi a mis des impôts trop considé- » rables sur les actes de la justice, pour que le con- » trôleur-général ne soit pas le premier à s'élever » contre la réforme, par le déficit qu'elle occasio- » nerait au trésor royal. — Et cela vous arrête, lui » répondis-je ! Commencez par m'apprendre si » vous avez un parti dans le parlement dont vous » soyez sûr. — Oui, me répliqua-t-il ; un parti » considérable, et sur lequel je compte d'autant » plus, qu'il n'est composé que d'honnêtes gens » aussi indignés que moi de ce qui se passe jour- » nellement sous leurs yeux. »

« Puisque cela est, continuai-je, non-seulement » vous devez aller en avant, mais vous seriez cou- » pable de ne le pas faire. Vous échouerez dans votre

» entreprise, je le veux croire, les apparences y sont;
» mais vous aurez rempli le devoir d'un citoyen
» honnête envers son pays, sa place, et lui-même.
» Cette robe qui vous pèse tant, à vous et aux
» vôtres, vous deviendra une marque d'honneur,
» parce que vous aurez fait tout ce qui était en
» vous pour lui rendre son premier lustre. Ne re-
» doutez rien de la cour; on se perd, lorsqu'on
» attaque son maître aussi insolemment, et avec
» aussi peu de fondement que les parlemens l'ont
» souvent fait; mais on acquiert l'estime de ce
» maître, lorsqu'on s'élève avec courage contre
» le désordre et la déprédation, même en atta-
» quant son intérêt; et croyez qu'à la longue
» on se trouve mieux de son estime que de sa
» faveur.

» Vous désirez sûrement de devenir chancelier,
» au moins je le suppose; car l'ambition de tout
» homme bien né est de parvenir à la première
» place de son état. Voilà le chemin qui vous y
» conduira sûrement, parce qu'il ne s'écarte pas
» de celui de la probité et de l'honneur, le seul qui
» convienne à un homme tel que vous. » Et m'étant
levé : « Je vous laisse, ajoutai-je, réfléchir à tout
» ce que je viens de vous dire. En peu de paroles,
» je vous ai donné matière à beaucoup de ré-
» flexions. »

A peu de jours de là, étant retourné chez M. de Lamoignon, dès que j'entrai dans son cabinet, il courut au-devant de moi, et me prenant par la

main : « C'en est fait, me dit-il, me voilà déterminé.
» Je vais attaquer les déprédations de mes confrères : il ne tiendra pas à moi que les exactions des épices ne soient détruites à jamais. Que je réussisse ou que j'échoue dans mon projet, peu m'importe ; il est beau de le tenter. Vous avez rempli mon cœur, parce que vous avez parlé son langage. »

« J'aime à vous voir comme cela, lui répondis-je. » Mais puisqu'enfin vous adoptez la carrière que » je vous ouvre, ne regardez ceci que comme les » premiers pas que vous y faites. Un peu plus tôt, » un peu plus tard, vous parviendrez à la tête de » la magistrature ; dès cet instant-ci, songez à ce » que vous aurez à faire alors pour simplifier la » marche de la chicane, dont j'ignore les principes » et les ressorts, mais dont j'ai vu des résultats révoltans. Occupez-vous surtout d'un objet plus » à ma portée, je veux dire des femmes, en nous » donnant les moyens de nous garantir des maux » qu'occasionent leur faiblesse et leur déraison. » Garantissez-les du joug injuste et tyrannique des » maris, qui rend cette moitié de la société esclave, » opprimée par l'autre, d'autant plus injustement, » que ce sont les femmes les plus raisonnables qui » sont le plus à plaindre. »

» Vous prêchez un converti, me répliqua M. de » Lamoignon. J'ai plus d'une fois pensé à ce que » vous me dites ; mais il n'est pas temps de s'occuper de cela. Quand l'instant en sera venu, nous

» en viendrons peut-être plus facilement à bout,
» que d'ôter un impôt au roi. »

En effet, M. de Lamoignon ne tarda pas à faire au parlement l'ouverture de son projet de réforme. Il attaqua vigoureusement les abus, et surtout l'exaction des épices. Ses desseins furent vivement combattus par le premier président, par ses adhérens, et tous ceux qui s'enrichissaient aux dépens des plaideurs, et non moins soutenu par les honnêtes gens, et par le parti de M. de Lamoignon. Mais, avant d'aller plus loin, il est à propos de dire un mot des deux hommes qui sont à la tête de la justice.

M. Hue de Miroménil, garde-des-sceaux, est homme d'esprit. Je ne l'ai jamais assez connu pour entrer dans aucun détail sur son caractère. Il débuta par être conseiller au grand-conseil, ensuite maître des requêtes, puis premier président du parlement de Rouen. Dans sa jeunesse, il était comique et facétieux. M. le chancelier de Maupeou, après avoir détruit le parlement de Paris, jeta les yeux sur lui pour la place de premier président du parlement qu'il créa. M. de Miroménil, soit par noblesse, comme on le crut dans le temps, soit par adresse, comme il a donné lieu de le penser depuis, refusa cette place. Il fut exilé, avec tout le parlement de Rouen; ce qui le réduisit à une pauvreté très-voisine de la misère, mais qu'il soutint avec autant de courage que de modération. Cette conduite le rendit intéressant aux

yeux du public déchaîné contre M. de Maupeou.

M. de Miroménil avait passé sa vie chez M. de Maurepas, où il était le complaisant de madame, qui souvent sollicitait son mari pour tirer son protégé de l'indigence où il était. M. de Maurepas répondait par des plaisanteries et des sarcasmes, sur les talens de M. de Miroménil. Celà n'empêcha pas ce ministre, lorsqu'il fut au timon des affaires, de le choisir pour être garde-des-sceaux, et faire les fonctions de chancelier, à la place de M. de Maupeou exilé, qui ne voulut jamais donner la démission de sa charge.

M. d'Aligre, premier président du parlement de Paris, bien blanc, bien frais, bien occupé de son énorme fortune, avait toutes les qualités nécessaires dans un homme à la tête d'une compagnie aussi inquiétante pour le gouvernement, qu'un parlement.

Quelque effort que fissent les malintentionnés du parlement, et le parti de M. le premier président, celui de M. de Lamoignon l'emporta. Il fut nommé des commissaires pour examiner la matière et pour en rendre compte.

Un fait des plus étonnans, et qui prouve bien la légèreté française, en même temps qu'il dénote le germe de fermentation qui s'est introduit dans les têtes, et l'esprit de parti qui s'y développe, c'est que la société qui avait pris, avec tant d'acharnement, et de révolte le parti du parlement, lorsque M. de Maupeou le cassa, fut absolument

indifférente sur les démarches de M. de Lamoignon, quoiqu'assurément la chose la touchât de plus près. Car enfin il s'agissait d'épurer la Justice., et de réduire ses frais, d'exorbitans, d'insoutenables qu'ils sont, à un taux modique.

J'étais véritablement indigné de cette apathie; je souffrais qu'on abandonnât ainsi un citoyen qui se dévouait aussi courageusement, et d'une façon aussi noble. Je tentai vainement d'échauffer les esprits; car il ne faut pas croire que la voix publique n'influe beaucoup sur la conduite de l'administration. Je ne trouvai que du froid, et pour toute réponse, *il ne réussira pas.*

J'allai plus loin : j'essayai de remuer Versailles; mais la barrière qui sépare la robe de la cour est si forte, que tout ce qui concerne la première y paraît absolument étranger. J'eus peine même à y faire comprendre l'objet dont il s'agissait, et je n'y trouvai que de l'indifférence et de la distraction.

Il se répandit un bruit qui prit grande faveur; c'est qu'on allait renvoyer M. de Miroménil, que la mort de M. de Maurepas avait laissé sans appui. Tout le monde nommait M. de Lamoignon, et de tous côtés il recevait des avis que la chose allait se faire.

Il y avait déjà quelque temps que, par l'entremise de M. D'Aguesseau, conseiller d'État, un homme qui d'abord ne voulut pas se faire connaître, et qui se trouva être M. de Calonne, concourait à ces projets. Il consentit enfin à être nommé à M. de La-

moignon; et, lui faisant demander s'il ne répugnait pas à le voir contrôleur-général, il lui confia que son désir était qu'il fût garde-des-sceaux, et que tout le portait à la tête de la magistrature. Un très-gros catarrhe qui prit à M. de Miroménil, et dont on crut qu'il ne se relèverait jamais, augmenta encore les apparences; car il était naturel de croire, ou que M. de Miroménil mourrait, ou tout au moins qu'il se retirerait.

Ce fut à peu près dans ces circonstances que M. de Calonne parvint au contrôle-général, devenu vacant par le renvoi de M. d'Ormesson.

Fort peu de temps après la nomination de M. de Calonne, M. le baron de Breteuil, déjà dans le conseil, profita d'une maladie de M. Amelot, qui avait affaibli sa tête, pour avoir sa place. Parvenu au but qu'il s'était toujours proposé, comme il en convenait lui-même, il crut qu'il allait prendre tout le crédit; en quoi il jugeait mal du caractère de la reine : il se trompa aux facilités qu'elle accorde dans les premiers momens. Déçu par ses premiers succès, le baron de Breteuil en abusa; et d'après sa façon d'être, il traita trop durement ceux qui avaient affaire à lui.

M. d'Harvelay, garde du trésor-royal, et sa femme, amis intimes de M. de Vergennes, ont toujours eu chez eux un foyer d'ambition. Ils ont porté M. de Calonne au contrôle-général; et le baron de Breteuil n'avait eu garde de ne pas se lier avec des personnes qui avaient autant de moyens.

M. le comte de Vintimille, ami intime de M. de Lamoignon, rapproché de M. et madame d'Harvelay, par le mariage de son frère avec leur nièce, vint trouver M. de Lamoignon de leur part, de celle de M. de Calonne et du baron de Breteuil, pour lui dire qu'ils voulaient tous renvoyer M. de Miroménil, et s'accordaient de même à lui faire avoir sa place; qu'ils allaient entamer cette affaire, et qu'ils jugeaient qu'un mois suffirait pour la terminer.

M. de Lamoignon me confia cette ouverture, et je jugeai qu'on devait y donner d'autant plus de confiance, que c'était le jeu de tout le monde.

M. de Calonne, mal avec les parlemens, plus mal encore avec M. de Miroménil, devait désirer avoir à la tête de ces parlemens un homme sur lequel il pût compter, qui le soutînt, et se défaire d'un ennemi qui pouvait lui tendre des embûches et l'arrêter à chaque pas.

Le baron de Breteuil trouvait aussi son compte à avoir dans la personne du garde-des-sceaux un obligé; c'était d'ailleurs un coup de crédit qui flattait son amour-propre, et établissait la prépondérance à laquelle il visait. Tout concourait à la fois au succès de l'entreprise. M. de Miroménil était en si mauvais état, que, non-seulement il ne pouvait aller à Versailles, mais même qu'il ne sortait point de son lit, où il tenait le sceau.

Le public qui, dans tous les événemens, arrange à sa guise la disposition des gens et les nouvelles, établit que M. de Calonne n'avait visé au contrôle-

général que pour s'ouvrir la porte à devenir chancelier; et comme ce public va vite en besogne, il débitait que la chose allait se faire.

Causant de cet objet avec M. de Lamoignon, je lui conseillai de voir M. de Calonne et de lui parler avec franchise, en prenant pour base la nouvelle du jour; il partirait de là pour lui dire que, si en effet les sceaux étaient son point de vue, dès cet instant il ne pensait plus à y atteindre. M. de Calonne lui répondit qu'il ignorait ce qui avait pu donner lieu aux propos qu'on tenait; qu'il avait toujours désiré d'être contrôleur-général, parce qu'il avait toujours travaillé à se rendre capable de cette place; qu'il mettait son amour-propre à y réussir; qu'il ignorait s'il en viendrait à bout, mais que certainement il ne quitterait jamais l'administration des finances pour aucun autre département; que son vœu était que lui, M. de Lamoignon, devînt garde-des-sceaux; qu'il ne se cachait point de la mauvaise opinion qu'il avait de M. de Miroménil qu'il considérait d'ailleurs comme son ennemi particulier, et que le baron de Breteuil partageait absolument sa façon de penser.

M. de Miroménil averti apparemment de sa position, et jugeant fort bien que qui quitte la partie la perd, que par conséquent, à quelque prix que ce fût, il fallait se montrer et risquer le tout pour le tout; malgré l'état affreux où il était, malgré l'avis des médecins et les instances de sa famille, M. de Miroménil partit pour Versailles.

C'est à cette époque que M. de Vintimille écrivit de Versailles à M. de Lamoignon que, à l'heure même, il avait des choses importantes à lui communiquer, et qu'il le priait de venir le trouver. M. de Lamoignon ne tarda pas à s'y rendre, et M. de Vintimille lui apprit que M. le maréchal de Duras, fort ami de M. le garde-des-sceaux, lui avait dit : « Je veux vous parler d'un homme de » vos amis, que j'aime aussi (M. de Lamoignon). » Pourquoi veut-il être garde-des-sceaux malgré » M. de Miroménil? Il le sera, cela ne peut lui » manquer. Le garde-des-sceaux actuel en est » aussi sûr que nous; mais tout cela peut se faire » de concert; sa santé a l'air d'aller mieux, mais » il n'en reviendra pas. Il y a infiltration dans la » poitrine; c'est l'affaire de six mois ou d'un an. » Il faut que ces gens-là se rapprochent, comme » d'honnêtes gens. Voyez M. de Lamoignon, et » donnez-moi réponse. Il ne doit pas ignorer » qu'on l'a travaillé dans l'esprit du roi; d'abord » M. de Fleury, tout le temps qu'il a été en place, » et M. le premier président toujours. Le garde-» des-sceaux s'est moins laissé aller. Je sais que les » préventions sont diminuées, M. de Miroménil » peut les effacer : nous pensons de même M. de » Nivernois et moi. Donnez-moi réponse. »

De retour à Paris, M. de Lamoignon et M. de Vintimille furent chez le maréchal de Duras qui leur répéta les mêmes choses, auxquelles M. de Lamoignon répondit qu'il ne demandait pas mieux

que de se rapprocher de M. de Miroménil pour le bien de la chose; qu'il était utile pour le public et pour le roi que la réforme se fît dans la Justice, et qu'il fallait que M. le garde-des-sceaux la réalisât.

M. de Duras trouva à propos que M. de Lamoignon fît un mémoire pour le roi, que le garde-des-sceaux remettrait à S. M., dont on donnerait toutefois copie au baron de Breteuil, pour qu'il surveillât l'usage que le garde-des-sceaux en ferait.

Il fut encore convenu que M. de Duras irait à Versailles, pour prévenir M. de Miroménil de tout cet arrangement. En se séparant, le maréchal de Duras dit en propres termes : « *Je n'ai point de* » *mission; mais vous entendez bien qu'il y a eu* » *des conversations antérieures, et nous sommes* » *d'accord M. de Nivernois et moi.* »

Les choses en cet état, un homme qui n'eût pas connu la cour aurait jugé la réforme du parlement sûre, et M. de Lamoignon à la tête de la justice. J'avoue, à ma honte, que quelque usage que j'aie de ce pays-là, je m'y trompai, et que je pensai que tout irait pour le mieux et selon mes désirs. Je tentai de plus les moyens qui étaient à ma portée pour servir M. de Lamoignon; mais je ne rencontrai partout que la même froideur.

J'ai déjà dit que tout ce qui est justice, ou qui tient à la justice, est tellement étranger aux courtisans qu'ils n'y portent jamais le moindre regard, et qu'ils ne s'en occupent que dans le cas où quelque

procès personnel, quelque grand choc entre l'autorité du souverain et le pouvoir parlementaire, vient les tirer de leur indifférence sur cet objet. On va voir combien je me trompai dans cette circonstance, quoique l'état du garde-des-sceaux, et vraisemblablement les efforts de sa famille m'eussent dû faire juger que son intérêt le portait à se rapprocher de M. de Lamoignon, pour qu'il l'aidât à se procurer une meilleure retraite et des bienfaits qui rejaillissent sur les siens. Mais, avant d'aller plus loin, je vais dire un mot du maréchal de Duras et du duc de Nivernois.

M. de Duras, fils du maréchal de Duras, était venu dans un temps où la fatuité était fort à la mode. Paris n'était plein que des bonnes fortunes qu'il avait. Comme la société était uniquement tournée de ce côté, le rôle qu'on y jouait dépendait de s'y faire plus remarquer dans ces différens genres. M. de Duras ne manquait pas d'esprit; mais il outrait tout. Bon homme dans le fond, et serviable, il exagérait encore ces qualités, et devenait trop officieux par le désir de se *mêler*. Il avait servi avec une valeur brillante, et lorsque son nom et sa date le firent faire maréchal de France, personne n'y trouva à redire. Fixé à la cour par sa charge de premier gentilhomme de la chambre, il voulut s'immiscer dans beaucoup d'affaires; mais son caractère et trop d'indiscrétion l'éloignèrent et des gens et des choses. Il n'y eut que M. de Miroménil qui se lia intimement avec lui, se trouvant

fort honoré d'avoir un ami tel que M. de Duras.

M. le duc de Nivernois, né avec infiniment d'esprit, et de celui dont la finesse, la délicatesse et la douceur plaisent et séduisent, avait débuté dans le monde en même temps que M. de Duras, dont il a toujours été l'ami. Adoptant le genre du siècle, il avait ajouté les grâces à ses moyens; mais d'une structure trop frêle et d'une santé trop délicate, il avait été obligé de renoncer de bonne heure à ce genre, ainsi qu'au service. Il essaya la carrière politique, et fut nommé ministre du roi auprès du roi de Prusse. Riche, portant un beau nom, esclave de sa santé, bientôt il abandonna tout, pour se borner à l'existence d'un grand seigneur qui s'était annoncé propre à tout et qui en avait été jugé capable, mais qui ne voulait rien que vivre tranquille et considéré. Il occupait ses loisirs à faire des fables en vers, aussi purement écrites qu'ingénieusement inventées, et leur lecture ornait les séances publiques de l'académie française, dont il était membre. Un tel homme n'avait pas besoin pour être remarqué que M. de Maurepas, son beau-frère, parvînt à prendre en main le timon des affaires de l'État. Cet événement ne fit pas plus pour la considération de M. de Nivernois, que la mort de M. de Maurepas ne lui en fit perdre. Comme il avait marqué sa place dans la société, ce n'était que de lui qu'il dépendait, ou de la rendre plus brillante, ou d'en déchoir. Je reviens à mon sujet.

M. de Duras n'ayant pu aller à Versailles, à

cause de la goutte qui lui prit, écrivit à M. de Miroménil, apparemment dans le style de l'amitié, et d'un tiers qui veut opérer le bien de la chose, et le rapprochement de deux personnes en position d'y coopérer.

M. le garde-des-sceaux lui fit une réponse à laquelle personne ne s'attendait, et à laquelle en effet on ne devait pas s'attendre. Elle témoignait beaucoup d'amitié pour M. de Duras; mais en même temps il paraissait surpris de cet éloignement pour M. de Lamoignon, qu'il prétendait n'avoir jamais existé; il se refusait d'ailleurs à la communication qu'il voulait lui faire du mémoire qu'il projetait de donner au roi pour la réforme du parlement, alléguant qu'il ne pouvait avoir d'opinion sur cet objet, que lorsque le parlement aurait remis à Sa Majesté son arrêté sur ce point, et qu'elle aurait déclaré ses intentions.

Je m'aperçus alors combien je m'étais trompé, et que l'ouverture que M. de Duras avait faite à M. de Lamoignon, pouvait fort bien venir de son envie d'influer, et de son tort habituel de toujours passer le but.

Cependant le nom de M. de Nivernois, cité dans cette circonstance, donnait plus de caractère à cette démarche; ce qui me porta à penser que M. de Miroménil, pris au dépourvu, et mourant dans son lit, à Paris, pouvait bien avoir voulu sonder le terrain, tant pour ne pas se trouver totalement en opposition avec M. de Lamoignon,

que pour juger par la façon dont il recevrait des propositions qui, n'étant pas faites en son nom, ne pouvaient point le compromettre, du plus ou du moins de certitude que cet antagoniste avait de le chasser de sa place.

Vraisemblablement, dans l'intervalle de tous ces pourparlers, M. de Miroménil, soit par une conversation avec le roi, où tout ministre attaqué pour la première fois a beau jeu, soit par d'autres moyens, s'était assuré de sa position, et, la jugeant stable, avait rompu toute négociation personnelle, et repris le ton ministériel et décidé qu'adoptent toujours les gens en place lorsqu'ils croient qu'on en veut à leur personne, et qu'ils pensent n'avoir rien à craindre. Quoi qu'il en soit, je rapporte le fait tel qu'il s'est passé.

M. de Lamoignon vit M. de Duras, qui lui témoigna sa surprise et son mécontentement de la conduite de M. de Miroménil. En sortant de chez lui, il alla chez M. de Calonne, qui jugea que la réponse du garde-des-sceaux contenait un refus assez formel de l'entendre, pour qu'il demandât au baron de Breteuil de remettre au roi le mémoire que M. de Lamoignon avait fait pour Sa Majesté, mémoire qu'il lut et qu'il approuva; désirant qu'il fût remis un dimanche, jour de son travail avec le roi, ce qui le mettrait à portée de juger de l'effet qu'il aurait produit.

M. de Lamoignon se rendit à Versailles, le dimanche 8 février 1784; il y vit, pour la première

fois, M. le baron de Breteuil; il lui fit part de ses projets pour la réforme du parlement, et l'instruisit du point où il en était avec M. le garde-des-sceaux. Le baron de Breteuil approuva ses desseins; il se chargea de remettre son mémoire au roi; mais il exigea préalablement une nouvelle démarche vis-à-vis M. de Miroménil, c'était de lui demander une audience. «Vraisemblablement il vous la refusera, » ajouta M. de Breteuil; alors comme le refus sera » direct, et que vous aurez rempli les formes que » vous devez mettre avec votre ministre, je pourrai, » sans inconvénient, faire ce que vous me deman» dez. » A deux jours de là, M. de Lamoignon porta à M. de Breteuil un projet de lettre pour M. de Miroménil, qu'il approuva à quelques légers changemens près.

Le garde-des-sceaux répondit à cette lettre comme il avait fait à celle de M. de Duras, c'est-à-dire qu'il refusait absolument toute communication de M. de Lamoignon à lui, se retranchant à répéter que c'était au parlement à soumettre ses projets au roi; première démarche d'après laquelle lui, garde-des-sceaux, ayant reçu les ordres de Sa Majesté, conférerait avec le premier président, le procureur du roi et les autres députés de la cour. M. de Lamoignon porta cette réponse à M. le baron de Breteuil, qui en était déjà instruit par M. de Calonne, à qui le président l'avait communiquée tout de suite. Il lut alors à M. de Breteuil son mé-

moire : ce ministre le trouva un peu trop long, et il fut arrêté dans la forme suivante.

Mémoire sur la réforme de la justice.

« Toute justice en France émane du roi. Les principes qui la dirigent sont des actes de son autorité seule législative ; et l'application qui s'en fait à chaque sujet qui la réclame, est l'exercice habituel de cette même autorité.

» Tout émanant donc du roi dans la justice, et son principe et son effet, la façon dont elle se rend, ce qui en résulte pour les sujets intéresse l'autorité royale, et détermine l'idée que l'on doit prendre des principes de la justice du souverain. On peut même dire que la multiplicité des actes émanés de la justice, et qui sont tous au nom du roi, est le moyen le plus sûr et le plus prompt d'étendre, de maintenir son autorité.

» Les officiers qui rendent la justice, ne parlant jamais qu'au nom du roi, n'obligeant par leurs décisions que parce qu'ils exercent son autorité, doivent la faire aimer et respecter des sujets.

» L'exacte et prompte expédition des affaires dans les tribunaux est le premier devoir des magistrats, parce qu'ils sont établis pour remplacer le recours habituel au prince. Ils doivent également rendre l'accès des tribunaux facile, parce que *la justice est la bienfaisance des rois*.

» L'état actuel de la justice est absolument contraire à ces principes. Il n'y a plus d'expédition

dans les tribunaux : leur accès,
aux pauvres, est devenu fort
et ni les uns ni les autres ne pe
des contestations qui les amène
prendre les voies par lesquelle
Cet état des tribunaux est donc
rité et à la justice du roi.

» Le dernier règlement géné
tration de la justice est l'ordonn
y annonce la volonté de Louis
justice plus expéditive, l'expéd
étant beaucoup plus grande et n
parce que toute l'instruction d
pour ainsi dire verbalement. (
monument de la sagesse de ce g
entière à diminuer le nombre de
truisent par écrit, et que l'on
mens. Néanmoins, au mépris de
cet effet salutaire est éludé. Il
point d'affaires à l'audience ; et
dérable de causes qui en seraie
trouvent appointées.

» D'où vient tant de facilité d
à faire instruire les affaires pa
répugnance à les juger à l'audien
le dire : c'est l'intérêt particulie
Les affaires appointées sont lucra
gées à l'audience ne produisent r
de grandes facilités dans le désir
la rigueur de l'ordonnance, parc



inférieurs de la justice avaient le même intérêt qu'eux.

» De là sont résultés de grands inconvéniens; le barreau du parlement de Paris, dont Louis XIV avait tiré tant de secours pour la rédaction de ses ordonnances, a infiniment diminué de talens et de lumières; peu de personnes se destinent à un état qui n'a plus ou presque plus de fonctions publiques : les plaideurs trouvent moins de ressources dans leurs défenseurs.

» Les procureurs se sont au contraire infiniment multipliés (il y en a plus de trois cents). La certitude du gain et l'impunité dans leurs vexations a excité la cupidité d'un grand nombre. La procédure étant le prétexte dont ils se servent pour augmenter leurs frais, ils en ont infiniment multiplié les actes avec d'autant plus de sécurité que, de cette augmentation, naît l'obscurité des affaires et l'accroissement de leur produit pour les magistrats qui les rapportent et qui les jugent. Le roi sentira aisément les excès de l'abus sur ce point, lorsqu'il saura que les procureurs sont parvenus à se rendre eux-mêmes juges de la taxe de leurs frais.

» La multitude des procédures, en augmentant le volume des pièces des procès, a servi de prétexte pour augmenter aussi les vacations des juges qui les examinent, et les épices des rapporteurs qui préparent ces examens. Les ordonnances ont inutilement prescrit des règles sur ces objets; aucune n'est suivie dans les tribunaux : le rapporteur,

seul juge de son travail, l'appréci
son travail étant présumé ren
l'affaire plus facile, ses vacatio
comptées par le temps que l'o
visite du procès, mais par une
de celui qu'on aurait pu y em
masse de ces vacations était mont
que les plaideurs se retiraient d
ordonnances ont servi l'intérêt
ont assuré le produit de cet abus
tant d'exiger la consignation du n
tions, avant de commencer à s'oc

» Un abus encore plus fâcheux
tiplication immense des procédu
eux-mêmes en ont été embarrass
plaideurs, ainsi parsemée dans
menses, a été plus difficile à
venu l'usage des secrétaires, p
rapporteurs une matière aussi co
informe. Ces secrétaires se sont
que les plaideurs ont payés, d'a
rer, dans la crainte de l'impres
sur le juge; et le juge a laissé mo
droits à l'excès prodigieux où il
besoin qu'il avait du secours de
parce que lui-même il avait des r
nature à se faire.

» Les mêmes prétextes ont
greffes des abus pareils, et peut-ê
encore; le volume des procédur



le volume des arrêts, que le nombre des incidens qu'il occasione avait déjà multiplié ; et les magistrats qui trouvaient une règle certaine dans l'ordonnance de 1667, pour diminuer les demandes provisoires des plaideurs sur l'exécution des jugemens rendus par les premiers juges, ont abandonné, sans en avoir le droit, le jugement de ces sortes de demandes aux greffiers, qui les ont adoptés, sans distinction, pour ainsi dire, afin d'augmenter le produit de leurs greffes, et qui les font revêtir de la signature d'un juge qui paraît jouer le rôle de rapporteur, et d'un président qui paraît avoir assisté au rapport, sans que néanmoins aucun des deux ait la moindre connaissance de l'arrêt qu'il signe.

» Combien peu de plaideurs sont en état d'éprouver autant de vexations, et quels avantages fâcheux ne donnent point tant d'abus aux riches, sur les pauvres qu'ils veulent vexer !

» Il faut l'avouer : un procès considérable, même gagné, dérange une grande fortune ; un homme aisé peut en être ruiné, et le pauvre n'ose pas demander une justice que son peu de fortune ne lui permet pas d'obtenir.

» Une pareille manière de rendre la justice est bien peu faite pour représenter aux sujets celle que les rois leur rendaient eux-mêmes, dans les premiers temps de la monarchie, et bien contraire, sans doute, à l'esprit d'équité qui règle l'exercice de l'autorité du roi.

» Les objets sur lesquels doit
de la justice sont naturellement
tableau affligeant de sa situation

» Réforme dans la façon d'ins
l'audience, l'appointement.

» Réforme dans la rétribution

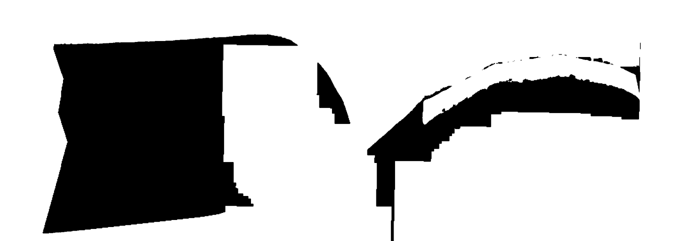
» Réforme dans l'instruction
écrit.

» Réforme dans le salaire des

» Réforme dans les greffes.

Réforme dans la façon d'instru

» La voie de l'audience est la p
plus simple, la plus expéditive ;
ses fonctions vis-à-vis du public
moyens des parties ; il est de son in
juste. Le jugement est sur-le-cha
cune partie ne peut se plaindre d
entendue ; son défenseur est de
parlé devant elle. Mais comment
dience expéditive ? le défaut d'int
les juges, l'intérêt les y ramènera.
fixe et raisonnable à chaque juge
pédiée à l'audience, l'intéressera
tion, et les plaideurs paieront cett
mure ; d'abord parce qu'elle leur
des appointemens, et que d'ailleurs
arbitraire : et dans le même momen



les lenteurs des audiences, les formalités imaginées pour les éloigner, parce que l'intérêt aura changé d'objet, ou au moins se sera partagé.

Réforme dans la rétribution des juges.

» Il est bien difficile de se refuser à penser que de toutes les rétributions que l'on peut donner aux juges, celle des épices et vacations est la plus mauvaise de toutes. Les anciennes ordonnances n'en parlent qu'avec une espèce de pudeur : elles ne les établissent pas, elles ne font que les tolérer, et s'occupent bien plus de spécifier les cas où les juges n'en devront pas prendre, que d'énoncer ceux où ils pourront en recevoir. Louis XIV lui-même déclare qu'il ne les laisse subsister que par l'impossibilité où il est de les suppléer. D'où aurait pu naître le préjugé des anciens législateurs, si ce n'était de leur prévoyance au sujet des abus qui pouvaient sortir de cette forme de rétribution par la suite ?

» Cette rétribution n'a lieu que dans les procès par écrit, que l'on nomme *appointemens*. Une taxe fixe sur les plaideurs peut encore la remplacer à leur grand soulagement, parce qu'elle sera fixe, que rien ne pourra la changer. Cette nouvelle forme ne dérangera rien de l'ordre établi dans les tribunaux. Le chef distribuera, par conséquent, la quotité des rétributions, aux différens rapporteurs auxquels il aura distribué à son gré les affaires. Il dispensera donc la somme des rétributions,

dans lesquelles le rapporteur prendra plus que les autres juges, en raison de son travail.

» Ainsi la nouvelle taxe serait payée dans les affaires d'audience, et l'ancienne ne se paie que dans les affaires appointées. Mais c'est qu'il ne paraît pas juste qu'une portion des sujets du roi obtienne justice à bon marché, quand l'autre ne l'obtient qu'à un prix excessif, et que cette différente façon de la rendre est au choix du juge qui perçoit la rétribution.

» Cette répartition de la nouvelle taxe entre tous les plaideurs, la rendrait et plus juste et moins lourde pour chacun.

Réforme dans l'instruction des Procès.

» Avoir supprimé les abus attachés aux épices et vacations, c'est avoir supprimé tous les autres, parce que c'est avoir restitué les juges dans tous leurs droits vis-à-vis des officiers subalternes, pour leur faire observer les règles. Les matières provisoires ne viendront plus embarrasser les affaires d'audience, par tous les incidens qui les accompagnent, parce que tous les juges seront recherchés, à l'expédition définitive des affaires de l'audience. Ils ne souffriront plus que les affaires appointées soient surchargées de procédures inutiles à la défense des parties, parce que le volume des sacs ne sera point un prétexte pour augmenter une rétribution fixe pour le plaideur. L'instruction des procès reprendra la simplicité qui doit en aider le

jugement; tous les sujets du roi sauront d'avance le montant de leur contribution, pour être jugés d'une façon ou d'une autre. Il n'y aura plus d'incertitude dans leur sort, que celle qu'y met nécessairement la nature de leur demande en justice.

Réforme dans le salaire des Secrétaires.

» Les abus commis par les secrétaires seront coupés par leurs racines; les magistrats, ayant des rétributions pour toutes leurs fonctions, pourront les payer eux-mêmes, surtout si l'on veut en fixer le nombre dans les différens tribunaux, parce qu'en ce cas chaque secrétaire, ayant à travailler pour plusieurs magistrats, aura besoin de recevoir de chacun un traitement moins considérable.

» Pour lors, toute somme reçue par un secrétaire, d'un plaideur, sera une concussion qui se poursuivra en justice, et à laquelle on pourra appliquer une peine.

Réforme dans les Greffes.

» La diminution des procédures entraîne nécessairement une portion des abus des greffes, qu'elles ont multipliés. Le surplus est très-aisé à réformer par un règlement et l'observation exacte des anciennes ordonnances.

» Il est très-facile, si le roi l'ordonne, de mettre sous ses yeux des détails très-exacts et très-concluans, sur tous les différens points de ce Mémoire. »

Le baron de Breteuil voulut que
gnon accompagnât ce mémoire d'une
qui fut conçue en ces termes :

SIRE,

« J'ai l'honneur de mettre sou
» Votre Majesté, les abus de la ju
» cru du bien de votre service de
» réforme. Au mois de mars dern
» mon devoir de les soumettre au
» à la sagesse de Votre Majesté
» présenter à la délibération du pa

1ç

Le baron de Breteuil se chargea
cessamment le tout au roi. Cepen
que le 29 février que M. de Lamoi
lettre du baron de Breteuil, tout-à-fa
où il lui mandait qu'il avait rem
Sa Majesté, qui le chargeait de
qu'elle avait dit, dès le mois de ju
M. le premier président, qu'elle v
ques prochain, au plus tard, son
présentât un plan de réforme des al
l'administration de la justice, et qu'e
ce plan serait rédigé avec la pruder
qu'à présent mérité à son parlemen
sa protection : qu'en conséquence,
ainsi que tout autre membre du
vait présenter à la compagnie les



avait sur cet objet, et que c'était au parlement à juger quels seraient les moyens les plus dignes d'être présentés au roi, et qu'alors Sa Majesté ferait connaître ses intentions.

M. de Lamoignon trouvant cette lettre du baron de Breteuil absolument calquée sur celle qu'il avait reçue du garde-des-sceaux, en fut d'autant plus surpris, qu'il était parti avec lui et M. de Calonne d'un point bien différent. Il alla s'en expliquer avec le baron qu'il trouva tout aussi ministériel que sa lettre. Cependant il lui dit qu'il n'avait tardé de remettre son mémoire, qu'afin de trouver le moment de le faire lire attentivement au roi, et d'avoir le temps de lui en parler à fond; qu'il avait pris occasion de là pour dire du bien de lui, et que Sa Majesté l'avait accueilli, comme elle avait approuvé le Mémoire.

En sortant de chez M. de Breteuil, M. de Lamoignon alla chez M. de Calonne, auquel il demanda s'il savait le sort de son Mémoire, lui rapportant la réponse du baron, sans lui parler de la visite qu'il venait de lui faire. « Vous ne savez pas comment » cela s'est passé, lui dit M. de Calonne? je vais » vous l'apprendre. Le roi a lu votre Mémoire, » et l'a trouvé bien. Il a envoyé chercher le garde- » des-sceaux, lui a parlé de la réforme, lui a » montré la volonté qu'elle se fît; lui a dit qu'il » avait sur cet objet un très-bon mémoire de » vous. Le garde-des-sceaux l'a lu, et s'est cru » obligé d'en faire l'éloge; mais il a donné au roi

» un projet de réponse à vous fa
» de Breteuil a été obligé de suiv

D'après cet éclaircissement, il n
de juger que le baron de Breteuil
revenir de son ivresse, et ouvrai
aperçu que le garde-des-sceat
pouvoir renverser d'un souffle, é
sa place, et comme tel devait ê
M. de Calonne, jouissant et de l'e
suit un début et du suffrage du pu
l'affluence d'argent qu'avaient pro
le crédit des financiers qui l'avaie
d'ailleurs soutenu à la cour par l
Vaudreuil, et par conséquent de to
madame de Polignac, s'était peut-
rapproché de M. de Miroménil :
jamais? Il n'était pas difficile de ju
sieurs n'ayant plus que le bien de l
on ne devait plus en rien attendre.

La situation des choses ne déco
Lamoignon. Il porta aux conférenc
le mémoire rédigé par M. d'Outren
entre ce magistrat, lui et M. d'Hc
de ce mémoire finie à la confére
opina sur l'usage à en faire. Les
déraisonnables sur le fond, et inj
personnes.

La conférence fut reprise le 29
gnon comptait y demander une
chambres, pour déterminer sur qu



porter le mémoire, espérant trouver plus de raison et de pudeur dans un plus grand nombre d'opinans. Quel fut son étonnement de trouver que les mêmes gens qui avaient pensé, quatre jours auparavant, qu'il n'y avait pas matière à donner un mémoire au roi, et qui avaient le plus maltraité la besogne et ceux qui y avaient eu part, avaient absolument changé d'avis, et disaient le parlement déshonoré s'il ne portait pas un mémoire à Pâques, énonçant, comme devoir en faire partie, tous les objets contenus dans le mémoire de M. d'Outremont?

M. d'Amécourt fut chargé de rédiger en forme de mémoire ce qui avait été dit. Il apporta son ouvrage le premier avril, et le 2 il fut lu à l'assemblée des chambres. La lecture du mémoire montra tous les abus atténués et tous les remèdes présentés comme impossibles. Le 2 avril, l'assemblée des chambres trouva le mémoire insuffisant, et, en le prenant pour base de celui à porter au roi, elle le renvoya aux commissaires.

Le changement des opinions, du 15 au 29, parut mériter attention à M. de Lamoignon. Il en chercha la cause, et la trouva facilement, d'après une conversation qu'il eut le 4 avril avec M. de Calonne à Versailles, où ce ministre lui dit que le roi s'était déclaré vouloir la réforme, disposition de S. M. dont le premier président avait été instruit par le garde-des-sceaux ou par le roi lui-même, le 28 mars. Il inféra avec raison que, ni le premier président,

ni le garde-des-sceaux, n'ayant osé résister directement au roi, s'étaient soumis dans le premier moment, certains de reste de faire échouer la besogne par leurs intrigues et leurs partisans.

En conséquence, il fut dressé un mémoire où l'on convint des abus qui existaient parmi les officiers inférieurs de la justice, qu'on assurait avoir été réprimés et même punis toutes les fois qu'ils étaient venus à la connaissance du parlement. On y demandait la suppression des épices et vacations; on s'y appesantissait longuement et d'une manière très-détaillée sur la cherté de la justice, qui provenait de la quantité d'impôts que le roi avait mis sur cet objet, laissant à la sagesse de S. M. d'en décharger les plaideurs, si les dépenses indispensables de l'État le lui permettaient. On finissait par la supplier d'ordonner la réforme de la procédure qui s'observe dans les saisies-réelles, et de diminuer les droits de consignations.

Les chambres assemblées ayant approuvé ce mémoire, il fut arrêté qu'il serait présenté au roi. Sous l'apparence des bonnes intentions et du désintéressement, il était de nature, surtout par la suppression des droits du roi, à produire l'effet que les prévaricateurs, d'accord avec le garde-des-sceaux, s'en promettaient, et à autoriser ce dernier à faire donner à S. M. la réponse suivante :

Réponse du Roi.

Juillet 1784.

« J'ai examiné le mémoire de mon parlement,

» au sujet de l'administration de la justice ; il est
» chargé de faire exécuter les ordonnances, et
» elles lui donnent l'autorité nécessaire pour con-
» tenir les officiers inférieurs de la justice dans les
» bornes de leurs devoirs : je m'en rapporte avec
» confiance à son zèle et à sa vigilance.

» Je n'ignore pas qu'il existe un grand nombre
» de droits établis sur tous les actes de la procédure;
» je vois avec peine combien ils sont onéreux à
» ceux de mes sujets qui sont obligés de recourir à
» mes tribunaux : je désirerais pouvoir les sup-
» primer, ou du moins les modérer; mais je dois,
» avant tout, pourvoir au paiement des dettes de
» mon État, et à celles de la dernière guerre.

» Le même esprit de justice ne me permet pas
» de répondre au désir de mon parlement sur les
» suppressions des épices et vacations ; il serait
» nécessaire d'y substituer des appointemens pro-
» portionnés à la finance des offices et aux travaux
» des magistrats ; je ne pourrais accorder cette
» distinction à mon parlement, sans la rendre
» commune à toutes les cours et à toutes les juri-
» dictions de mon royaume. Mon amour pour
» mes sujets ne me permet pas d'adopter un éta-
» blissement nouveau qui, sous prétexte d'en sou-
» lager une partie, chargerait tous les autres d'un
» impôt très-considérable pour une cause qui leur
» serait étrangère.

» Louis XIV a connu ces vérités, et après avoir
» pourvu de la manière la plus sage et la plus so-

» lennelle à la réformation de la
» les parties, il s'est contenté de
» dont les épices et les vacations
» Mon intention est que ce rè
» d'être observé par la grand'-
» parlement, et par chacune des
» quêtes et requêtes, et je veux
» innové à cet égard.

» Je connais la pureté des vues
» la grand'-chambre; les membı
» ment qui font le service des enq
» sont animés du même esprit. Ils
» ils l'ont toujours fait, l'exemple
» les magistrats de la grand'-chaı
» pour le travail et pour l'exacte
» justice. Je suis assuré que les
» continueront, par leur assiduit
» tions, et par leur amour pouı
» service, de mériter ma proteα

» Je ferai examiner s'il est né
» mer la procédure qui s'observ
» réelles et dans les ordres, et s
» bués aux receveurs des consi
» ceptibles de réduction. Je fera
» parlement ma volonté sur ces

Tout fut dit après cette répo
subsisteront sur le même pied,
empirer, jusqu'à ce qu'il arrive
catastrophe qui force à rétablir l
ou un ministre juste et courageu

touffer le germe des excellentes qualités du roi, leur donne de l'essor, et en profite pour produire le bien.

En tout autre pays que celui-ci, M. de Lamoignon se serait couvert de gloire. Non-seulement on n'a pas prononcé son nom, mais, à l'exception de très-peu de gens, tout le reste ignore sa conduite, et ne se doute pas qu'il ait été le moteur de l'événement que je viens de rapporter. Je ne sais s'il en sera jamais récompensé; mais je souhaite, pour opérer librement le bien, qu'il devienne chancelier.

Anecdote du chancelier de Mau
dent de Lamoignon; caractère

Écrit en 1771.

M. DE LAMOIGNON, président à
ment de Paris, issu d'une famil
la robe, venait d'épouser la fille
rier, mort dans le ministère, et
temps lieutenant de police; ch
qui en est revêtu à portée d'êt
formé des détails les plus cach
des particuliers qui habitent Pa
gnon, héritant de M. de Berrie
d'une infinité de notes et de f
également intéresser et les in
milles.

MM. de Maupeou étaient pl
qui que ce fût de craindre que c
ne vinssent à la connaissance du
long-temps premier président,
celier; ni le fils, alors président
premier président, enfin chanc
nées après l'époque dont je parl
conduite exempte de taches, et
guée. Le fils surtout ne s'était
moyen pour parvenir à ses fin



souvent ébranlé en lui l'intégrité du magistrat ; en un mot, il avait à se reprocher tous les excès auxquels s'abandonne un homme sans principes. Plus il avait de vues ambitieuses, plus il lui importait de dérober la connaissance des vices de son caractère, et plus par conséquent il fit de frais pour cajoler M. de Lamoignon et tâcher d'en avoir les papiers qui le regardaient, et qu'il savait être entre ses mains depuis la mort de M. Berrier.

Comme la bassesse ne lui coûte pas plus que la perfidie, M. de Lamoignon n'eut pas de courtisans plus asservis que M. de Maupeou. Il était sans cesse dans sa maison, cherchant à lui plaire en adoptant ses goûts, et à captiver sa confiance en lui prodiguant les témoignages de l'attachement le plus sincère.

Lorsqu'il se crut au terme où il visait, dans une conversation d'intimité telle qu'il en avait quelquefois avec M. de Lamoignon, il lui dit : « Qu'étant instruit qu'il était possesseur de tous les » papiers de feu M. Berrier, il n'ignorait pas » non plus que, dans le nombre, il y en avait qui » l'intéressaient lui et sa famille ; et qu'il lui » ferait grand plaisir de les lui remettre ; il ajouta » qu'il hasardait cette demande avec d'autant » plus de confiance, que ces papiers ne pouvaient » jamais lui être d'aucune utilité, et que par conséquent il ne devait y attacher nul prix. »

Soit que M. de Lamoignon eût démêlé le caractère de M. de Maupeou, et qu'il n'en fît pas

grand cas, soit que prétendant premiers rangs de la magistratu de garder entre ses mains de dans sa dépendance, il lui rép ment : « Que regardant les pap » comme un *dépôt sacré* dont » distraire, il était fort fâché » qu'il lui demandait. »

M. de Maupeou n'insista pas simulant combien il était pic éprouvait, il continua de voir avec autant d'assiduité. Il n'y dans la conduite de ces deux n à-vis de l'autre, jusqu'à ce qu'u Lamoignon vint l'avertir que après avoir employé tous les r pour le séduire, avait fini par l considérable, afin de l'engager sette dont il lui désigna la forn la lui remettre. C'était précise M. de Lamoignon avait enfe M. Berrier.

On peut aisément se représ M. de Lamoignon. La prem M. de Maupeou, il joignit au amers les choses les plus dures de *ne jamais remettre les pieds*

Depuis cet instant, la haine

(1) Je tiens ce fait de M. de Lamoign

M. de Maupeou et M. de Lamoignon; et comme les petites choses servent souvent à produire les grandes, l'inimitié de ces deux magistrats n'a pas peu contribué à l'événement arrivé au parlement en 1771.

Anecdote de Louis XV; réflexio

Écrit en 1780.

Je tiens de M. le duc de Choi
Louis XV à la chasse, ce pri
combien il croyait que lui coûta
lequel ils étaient. Après avoir
M. de Choiseul lui dit qu'il se fe
avoir un pareil pour cinq ou
mais que, comme S. M. payait e
comptant, cela pouvait bien all
» êtes loin de compte, répliqua
» voiture, telle que vous la voy
» trente mille francs. »

Comme le maréchal de No
courtisans étaient dans le car
Choiseul ne poussa pas plus loin
quelques jours après, travaillan
il lui rappela cette conversati
qu'instruit d'une telle déprédatio
dinaire qu'il n'y mît pas ordre;
révoltans étaient intolérables; q
ment y mettre un frein, et qu
soutenir, il se faisait fort d'y
» *cher ami,* lui répondit le roi

(1) Je tiens cela du duc de Choiseul.



» dans ma maison, sont énormes; mais il est » impossible de les faire cesser : trop de gens, et » surtout trop de gens puissans, y sont intéressés » pour se flatter d'en venir à bout. Tous les mi- » nistres que j'ai eus ont toujours formé le projet » d'y mettre de l'ordre; mais effrayés de l'exé- » cution, ils l'ont abandonné. Le cardinal de » Fleury était bien puissant, puisqu'il était le » maître de la France (1); il est mort sans oser » effectuer aucune des idées qu'il avait eues sur » cet objet. Ainsi, croyez-moi, calmez-vous, et » laissez subsister un vice incurable. »

Il est extraordinaire que ce que n'ont osé entreprendre les ministres les plus accrédités, le roi lui-même, vienne d'être effectué dans l'édit du mois de janvier 1780 par un simple citoyen de Genève, M. Necker, homme isolé et sans soutien, occupant précairement une place dont sa religion, sa naissance étrangère et les préventions de la nation semblaient l'exclure, et qui n'a pour lui jusqu'ici qu'un grand désintéressement personnel. Un caractère ferme, des vues économiques lui ont si bien concilié l'opinion publique, que les commencemens de sa gestion sont marqués par un crédit prépondérant. Ce crédit cependant n'est fondé que sur la confiance qu'il a su établir, et qui l'a conduit, avec les retranchemens opérés dans la dépense, à faire remonter tous les papiers, à

(1) Quel mot dans la bouche du roi!

soutenir sans nouveaux impôts l
de la guerre présente, aussi (
conduite. Ces résultats devaient
faire honneur et en donner bor
non pas en faire l'idole des Fran(
vif et pénétrant saisit toute imp
dité; mais qui, dépourvus de ré
cune tenue, parce qu'ils manqu
Toujours entraînés par la prei
ils changent de façon de penser
tion. Présomptueux au plus petit
dre revers, ils rappellent tout-à
que le reste de la Grèce appelait
qu'ils sussent être *hommes* dan
casions.

Je ne connais point personnell
je n'en juge que par ce que j'en
surtout par sa conduite; je suis
finances, pour apprécier ses (
paraît jusqu'ici que c'est un exce
maison, qui porte ses regards s
qui tâche d'en réformer les abus,
chemens avantageux et des e
meilleur marché que ses préd
n'ai point encore vu de lui de c
génieuses, telles qu'on en a vu f
qui, en relevant l'éclat du maît
geuses au fisc. J'ai peur que ses
plus le banquier que l'homme d'

Je ne sais encore si, rapport



royal, et par conséquent à lui, il n'a pas plus cherché à se rendre insensiblement le maître qu'à réformer la cupidité des différentes mains par lesquelles passait l'argent, à voir d'un seul coup-d'œil la recette et la dépense. Des choses particulières dont je suis instruit, me font connaître qu'il ignore que le roi ne doit pas toujours penser en économe, mais agir quelquefois en monarque, et qu'en un mot il y a bien des choses à calculer dans ce pays-ci.

Je n'approuve point l'édit qu'il vient de donner pour la maison du roi. Je pense que le coup est trop fort et qu'il fallait le réserver pour le dernier de tous ceux qu'on dit qu'il médite. Je conviens que les déprédations des grands seigneurs qui sont à la tête des dépenses de la maison du roi, sont énormes, révoltantes; mais l'édit du mois de janvier ne fait qu'irriter ces grands seigneurs, et ne remédie à rien. On a dit à cela qu'il faut qu'il connaisse les abus avant de les réformer; mais lui en donnera-t-on le temps? On est adroit et intrigant dans ce pays-ci. Si l'on n'assomme pas du premier coup, ce qui ne produit jamais que quelques jours de cris et de plaintes, grâce à la légèreté de la nation qui détourne bientôt ses regards d'un objet qu'elle regarde comme décidé; si l'on n'assomme pas du premier coup, dis-je, l'espoir de pouvoir se soustraire à la réforme fixe l'attention; la sagacité nationale en offre bientôt les moyens, l'opération échoue, et l'agent se discrédite.

Je ne dis pas que ce sera là la fin de M. Necker; car, comment prévoir l'issue de toute opération humaine, surtout en France? mais je pense qu'il en court le hasard, et qu'au point où il en est, paraissant ne vouloir se soutenir que par lui-même, il sait mal calculer. Il est vrai qu'il a pour lui l'avilissement où sont tombés les grands seigneurs. Il est tel, qu'assurément ils ne sont pas à redouter, et que leur opinion ne mérite pas d'entrer en considération dans aucune spéculation politique.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

MÉMOIRES

ET ANECDOTES HISTORIQUES ET POLITIQUES.

DES SUISSES.

DÉTAILS HISTORIQUES.

Anecdotes militaires, intrigues de cour, aventures galantes, tableaux de mœurs, etc., etc.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.





